This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

M. DE SAINT-FOIX.

TOME QUATRIEME.

Digitized by Google

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

M. DE SAINT-FOIX,

Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME QUATRIEME.

A MAESTRICHT,

Chez JEAN-EDME DUFOUR & PHILIPPE ROUX, Imprimeurs-Libraires, aſſociés.

M. DCC. LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.

LES GAULOIS.

PAUSANIAS, en parlant des Gaulois, dit que l'uſage de les appeller ainſi ne s'étoit introduit que fort tard, & que leur ancien nom étoit celui de Celtes. La Langue Celtique a été la mere langue de tout l'Occident; & je crois qu'il eſt prouvé (1) qu'elle s'eſt conſervée dans la Baſſe-Bretagne (2) & dans le

(1) Une preuve aſſez convaincante, c'eſt que les Bretons & les Gallois s'entendent, quoiqu'ils ſoient ſéparés, & qu'ils n'ayent eu aucune relation les uns avec les autres, depuis bien des ſiecles.

(2) Anciennement la Bretagne s'appelloit l'Ar-

Digitized by Google

pays de Galles, avec les changements & les altérations que le temps n'a pu manquer d'y apporter. *Gall* & *Kelt* signifioient en Celtique, & signifient encore aujourd'hui en Breton, *vaillant*, *courageux*. Polybe & Ammien-Marcellin nous représentent les Gaulois d'une taille avantageuse, le regard farouche, vifs, emportés, hautains; d'ailleurs pleins de candeur & de franchise, & très-affables envers les Etrangers (1). César dit qu'ils étoient curieux à l'excès; qu'ils arrêtoient les voyageurs, & s'attroupoient autour d'eux dans les places publiques, pour leur demander des nouvelles. Ils aimoient la parure, & portoient des brasselets, des colliers, des anneaux & des ceintures d'or. Leurs cheveux étoient naturellement blonds; mais pour les rendre d'une couleur qui leur sembloit plus agréable, ils tâchoient de se les rouffir avec une pommade

---

morique; ce nom venoit des mots Bretons *ar mor*, la Mer, & *ribl*, côte; c'est-à-dire, côte de la Mer. Les habitants de l'Isle Britannique (l'Angleterre) se peignoient le corps de diverses couleurs, comme font encore aujourd'hui les Sauvages. Les Gaulois donnerent à cette Isle le nom de Brithenès; *brith*, en Breton, signifie peint de diverses couleurs, & *enès*, une Isle; c'est-à-dire, l'Isle des hommes peints de diverses couleurs. Le nom de Pictes, *Picti*, que leur donnerent les Romains, venoit apparemment de cette signification.

(1) *S. 4, num. 5.*

Digitized by Google

(1) de suif de chevre & de cendres de hêtre. Les Vergobrets (2) les poudroient, & leur barbe, avec de la limaille d'or, aux jours de cérémonies. Les femmes entroient dans toutes les assemblées où il étoit question de délibérer sur la paix ou sur la guerre (3). On tailloit en pieces celui qui arrivoit le dernier à ces assemblées (4); & les hommes, chargés d'y faire faire silence, avoient la permission de couper un morceau de l'habit de quiconque faisoit trop de bruit. Ils plongeoient leurs enfants nouveaux-nés dans l'eau froide, pour les rendre plus robustes, & les tremper à-peu-près comme le fer (5). On condamnoit un homme trop gras à une amende, qui augmentoit ou diminuoit chaque année, proportionnément à sa taille. Lorsqu'une fille étoit en âge d'être mariée, son pere invitoit à dîner les jeunes gens du canton; elle étoit la maîtresse de choisir celui qui lui plaisoit le plus; & pour marquer la préférence qu'elle lui

(1) Quelques Auteurs prétendent que cette pommade les rougissoit entiérement, & que ces peuples croyoient qu'une grande criniere, couleur de sang, relevée sur la tête, leur donnoit au air terrible, lorsqu'ils marchoient au combat.

(2) Souverains Magistrats.

(3) *César.*

(4) *Strabon, liv.* 4.

(5) *Ibid.*

Digitized by Google

donnoit, c'étoit par lui qu'elle commençoit à préſenter à laver. Quelquefois ils choiſiſſoient deux Corbeaux pour juger les procès; les parties mettoient ſur une même planche deux gâteaux de farine détrempée avec de l'huile & du vin (1), & les portoient au bord d'un certain lac; on voyoit auſſi-tôt arriver deux corbeaux qui en éparpilloient un, & qui mangeoient l'autre en entier; la partie dont le gâteau n'étoit qu'éparpillé, gagnoit ſa cauſe. Un plaideur mécontent diroit peut-être que c'eſt un emblême ſous lequel les Druides ont prophétiſé la façon dont on rendroit un jour la juſtice dans les Gaules. Les Corbeaux ſont voraces, leur plumage eſt noir; & la partie qui gagne, eſt ſouvent preſqu'auſſi ruinée que celle qui perd.

Ils avoient la plus grande vénération pour les chênes, & ſur-tout pour ceux que la cérémonie du *Guy* avoit conſacrés. C'étoit par cette cérémonie religieuſe qu'ils annonçoient la nouvelle année (2) : les Druïdes, accom-

(1) *Straban, Liv. 4.*

(2) Leur année commençoit au ſolſtice d'hyver, la ſixieme nuit de la Lune : ils appelloient cette nuit *la nuit-mere*, comme produiſant toutes les autres. On comptoit encore en France par nuits dans le douzieme ſiecle; & l'on diſoit, il y a quinze nuits, comme on dit à préſent, il y a quinze jours.

Digitized by Google

pagnés des Magistrats & du peuple, qui crioit AU GUY L'AN NEUF (1), alloient dans une forêt, y dressoient, avec du gazon, autour du plus beau chêne, un autel triangulaire, & gravoient sur le tronc & sur les deux plus grosses branches, les noms des Dieux qu'ils croyoient les plus puissants:

THEUT.
ESUS. TARANIS. BELENUS.
THEUT.

---

(1) Le nouvel an.

Teutat ou *Teutates* signifioit en Celtique, & signifie encore aujourd'hui en Breton, pere du peuple: *teut*, peuple, & *tat*, pere. *Les Gaulois*, dit Césat, *se prétendent descendus de Pluton;* or, il est certain que *Teutat* étoit le Pluton des Gaulois.

Esus ou *Euz*, le Dieu qui seme le carnage & l'horreur, qui ôte ou ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués. *Euz*, en Breton, signifie terreur, une espece d'horreur sacrée. *Euz*, *enès*, l'Isle d'Ouessant: *enès*, Isle, & *Euz*, horreur, terreur, l'Isle de la Terreur, à cause d'un trophée qui y étoit consacré à *Esus* ou *Euz*.

Taranis, le Dieu du Tonnerre. *Taran* signifioit en Celtique, & signifie encore aujourd'hui en Breton, tonnerre.

Belenus, comme Apollon chez les Grecs & les Romains, étoit, chez les Gaulois, le Soleil, & le Dieu de la Médecine. Les Poëtes Grecs & Latins disoient le blond Phœbus: *melen*, en Breton, signifie blond.

Digitized by Google

Enſuite un Druïde, vêtu d'une tunique blanche, montoit ſur un arbre, y coupoit le *Guy* avec une ſerpe d'or, tandis que deux autres Druïdes étoient au pied pour le recevoir dans un linge, & prendre bien garde qu'il ne touchât à terre. Ils diſtribuoient l'eau où ils faiſoient tremper ce nouveau *Guy*, & perſuadoient au peuple qu'elle étoit luſtrale, très-efficace contre les ſortileges, & qu'elle guériſſoit de pluſieurs maladies.

Les Gaulois croyoient que *Mithras* préſidoit aux conſtellations; ils le repréſentoient avec l'un & l'autre ſexe, l'adoroient comme le principe de la chaleur, de la fécondité, & des bonnes & mauvaiſes influences. Les initiés à ces myſteres étoient partagés en pluſieurs Confréries, dont chacune avoit pour ſymbole une conſtellation; & les confreres célébroient leurs fêtes, faiſoient leurs proceſſions & leurs feſtins, déguiſés en *lion*, en *bélier*, en *ourſe*, en *chien*, &c. c'eſt-à-dire, ſous les figures qu'on ſuppoſe à ces conſtellations; ainſi nos maſcarades & nos bals, dont voilà ſans doute l'origine, étoient autrefois des cérémonies de Religion.

LE PRINCIPAL COLLEGE DES DRUÏDES.

Céſar (1) dit poſitivement que ce College

(1) *De bello gallico, lib. 6 num.* 13.

Digitized by Google

étoit sur les confins du pays Chartrain, *in finibus Carnutum*. Étoit-il dans la ville de Dreux, dont le nom venoit sans doute, comme celui de Druïde (1), du mot *drus*, ou *deru*, qui signifioit en Celtique, & qui signifie encore aujourd'hui en Breton, un chêne, du chêne? On appelloit aussi les Druïdes *Senans*, c'est-à-dire Prophetes, Devins. Pomponius Méla, qui écrivoit sous le regne de l'Empereur Claude, rapporte que dans la petite Isle de *Sena*, aujourd'hui l'Isle de Sein, vis-à-vis de la côte de Quimpercorentin, il y avoit un College de Druïdesses, que les Gaulois appelloient *Senes*; qu'elles étoient au nombre de neuf; qu'elles gardoient une perpétuelle virginité; qu'elles rendoient des oracles, & qu'on croyoit qu'elles avoient le pouvoir de retenir les vents, & d'exciter des tempêtes. Les noms de *Senans*, & de *Senes*, étoient sans doute dérivés de *Kener*, ou *Caner*, qui signifie en Gallois & en Breton, prophétiser, prédire.

(1) Quelques-uns prétendent que *Druïde* vient de deux mots Celtiques, *Di*, Dieu, & *rhouidd*, parlant; c'est-à-dire, parlant de Dieu. Mais une preuve que *Druïde* vient de *Drus*, à cause de la vénération qu'avoient les Druïdes pour les chênes, c'est qu'on appelloit *Druyer*, & qu'on appelle encore *Gruyer*, celui qui garde & conserve les forêts.

Digitized by Google

A l'occaſion du mot *Senans*, D. Martin (*Religion des Gallois*, *Tome premier*, *page* 188,) rapporte une Lettre d'un Chanoine de Sainte-Genevieve, à un Religieux Bénédiction : la voici. *Je vous prie, mon Réverend Pere, de chercher dans Monſieur de Valois, ou ailleurs, ce que pouvoit être le lieu de* Senantes, *entre Chartres & Dreux. On trouve dans deux champs qui ſont entre l'Égliſe de* Senantes, *& un endroit appellé le Grand Coudray, une quantité prodigieuſe de Médailles du premier âge. J'en enverrai, à la premiere commodité, vingt ou trente à mon frere, pour les faire voir aux connoiſſeurs. On a auſſi découvert une petite chambre en quarré, ſous terre, & où un cheval enfonça en labourant. Cette chambre étoit pavée à la moſaïque, en petites pieces de rapport. Les médailles ſe trouvent pour peu qu'on laboure, ou qu'on arrache du chaume. Il y a encore bien des endroits dans les champs dont je vous parle, où le bled ne ſauroit venir, preuve qu'il y a du creux deſſous. Dans une donation faite du temps d'Ives de Chartres* (1), *de l'Égliſe de* Senantes *à Coloms, ce lieu ſe nomme* Locus de Senantis. *D'où*

(1) Ives de Chartres mourut en 1115, âgé de quatre-vingts ans.

Digitized by Google

vient ce mot? Si les Druïdes demeuroient à Dreux, Senantes *n'en eſt pas éloigné; mais les grandes briques ſouterreines qu'on découvre à chaque pas, & les médailles qu'on trouve à foiſon, marquent un travail des Romains.*

D. Martin obſerve que les médailles Romaines & l'air Romain qu'on remarque dans les reſtes d'antiquités qu'on trouve à *Senantes*, ne font rien à la choſe, parce que les Druïdes ont été célebres, riches & puiſſants dans les Gaules, pluſieurs ſiecles avant & après la conquête de ces vaſtes Provinces par les Romains; & qu'ainſi ces Prêtres pouvoient avoir des pieces & des médailles Romaines, & avoir donné l'air Romain aux ouvrages qu'ils firent faire à Dreux & à Senantes, depuis Céſar.

OPINION DES GAULOIS SUR L'ÉTAT DE AMES APRÈS LE TRÉPAS.

Les Druïdes (1) enſeignoient que les ames circuloient éternellement de ce monde-ci dans l'autre, & de l'autre monde dans celui ci; c'eſt-à-dire que ce qu'on appelle la mort, étoit l'entrée dans l'autre monde, & que ce qu'on appelle la vie en étoit la ſortie pour

(1) *Diodore de Sicile.*

Digitized by Google

revenir dans ce monde-ci; qu'après la mort (1), l'ame passoit dans tel ou tel corps, & que l'inégalité des conditions, & la mesure des plaisirs & des peines, se régloient dans l'autre monde sur le bien ou le mal qu'on avoit fait dans celui-ci; qu'au bout d'un certain temps, les ames quittoient les corps où elles avoient été heureuses ou malheureuses dans l'autre monde, & revenoient en habiter de nouveaux dans ce monde-ci; qu'en combattant courageusement pour la Patrie (2), en s'offrant pour victime dans une calamité publique, ou en se tuant pour racheter la vie de son Prince (3), de son Patron, ou de

(1) *Lucan. liv. 1, vers. 454 & seq.*

(2) Les Druïdes, dit César (*), enseignent aux Gaulois que les ames ne meurent point, mais qu'elles passent des uns aux autres après le trépas; & c'est dans cette doctrine, ajoute-t-il, que ces peuples puisent ce courage qui leur fait affronter la mort avec tant d'intrépidité : *non interire animas, sed ab aliis ad alios transire; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

On les voit, frappés d'un coup mortel, vouloir encore s'élancer contre l'ennemi, tomber, rire & mourir.

(3) Ils s'imaginoient qu'on pouvoit appaiser la colere des Dieux, & racheter sa vie par celle d'un autre homme : ainsi quand ils étoient mala-

(*) *De bello gallico, liv. 6, num. 13.*

Digitized by Google

quelque ami, on expioit tous les crimes qu'on avoit pu commettre; & l'on étoit sûr d'aller jouir, parmi les héros, pendant plusieurs siecles, d'une vie agréable & glorieuse.

Les peuples du Nord croyoient que les Héros alloient dans le palais d'Odin, leur Dieu, & qu'ils avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en bataille & de se tailler en pieces; que quand l'heure du repas approchoit, ils revenoient à cheval, tous sains & saufs, & se mettoient à table dans la salle d'Odin, où on leur servoit un sanglier qui suffisoit pour tous, quoique leur nombre fût presqu'innombrable; que tous les jours on leur servoit le même sanglier, & que tous les jours il revenoit en son entier.

Quel champ de gloire & de plaisirs s'ouvre devant mes yeux, s'écrioit un guerrier percé de coups, & tombant sur un tas de morts & de blessés! Je meurs; j'entends la voix d'Odin qui m'appelle; il m'ouvre les portes de son palais; j'en vois sortir de jeunes filles à moitié nues; des ceintures bleues relevent la blancheur de leurs gorges & de

---

des & en danger de mourir, ils cherchoient quelqu'un qui voulût mourir pour eux; & ils en trouvoient, moyennant de l'argent, parce que celui qui se tuoit, indépendamment de cet argent qu'il laissoit à sa famille, avoit l'espérance d'une vie plus heureuse que celle qu'il quittoit.

Digitized by Google

leurs bras; elles viennent à moi, & me présentent un breuvage délicieux dans le crâne sanglant de mes ennemis.

Les Gaulois croyoient donc, comme je viens de le dire, un autre monde, où il y avoit les mêmes rangs, les mêmes distinctions, les mêmes plaisirs, les mêmes peines & les mêmes afflictions que dans celui-ci, & où les mêmes corps se retrouvoient, apparemment comme ces *ombres* que les Grecs & les Romains se figuroient dans les Champs Élysées & dans le Tartare; mais ils ne croyoient pas, comme les Grecs & les Romains, que les peines des ames après la mort, fussent éternelles: elles n'étoient, selon eux, que plus ou moins longues, & consistoient à être placées dans tel ou tel corps. D'ailleurs, ils disoient qu'il étoit de la piété envers ses parents ou ses amis, de leur envoyer dans l'autre monde, à tout hasard, ce qui pouvoit leur être utile & agréable: ils brûloient avec le mort ses armes, ses hâbits, les animaux (1), & mê-

(1) *Omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia; ac paulò suprà hanc memoriam, servi & clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, unà cremabantur* (*).

La coutume de brûler avec le mort ses armes & ses habits, subsiste chez la plupart des peuples sauvages de l'Amérique. Tous les voyageurs rap-

(*) *Cæsar de bello gallico, liv. 6, num. 17.*

Digitized by Google

me quelques-uns des esclaves qu'il avoit paru le plus chérir : ils lui écrivoient, & jettoient leurs lettres dans le bûcher, pour lui être rendues.

La Métempsycose de Pythagore paroît plus simple & plus naturelle. En vain on objecte que, pour qu'on puisse dire que l'ame est véritablement punie, il faudroit qu'elle se souvînt que, dans une vie antérieure, étant dans tel ou tel corps, elle a commis telles ou telles mauvaises actions : je réponds à cette objection, qu'un Pythagoricien qui se voit dans

---

portent que, dans le pays où la femme se brûle sur le bûcher de son mari, on lui apporte des lettres, des pieces de toile, des bonnets, des souliers, &c. Que quand les présents cessent de venir, elle demande jusqu'à trois fois à l'assemblée si l'on n'a plus rien à lui apporter, & à lui recommander ; qu'elle fait un paquet de tout, & qu'ensuite les Bramines mettent le feu au bûcher.

Les Siamois mettent autour du bûcher beaucoup de papiers où sont peints des maisons, des jardins, des meubles, des animaux, des fruits, en un mot tout ce qui peut être utile & agréable dans l'autre vie : ils croyent que ces papiers brûlés y deviennent réellement ce qu'ils représentent dans celle-ci aux funérailles du mort. Ils croyent aussi que tout être dans la nature, quel qu'il soit, un habit, une hache, une fleche, un chaudron, &c. a une ame ; & que cette ame, dans l'autre monde, suit le maître à qui la chose appartenoit dans ce monde-ci.

Digitized by Google

la misere, se dit en lui-même que, puisqu'il souffre, il l'a sans doute mérité par la façon dont il s'est comporté dans la vie précédente, & qu'ainsi, selon Pythagore, l'objet de la divinité est rempli, parce que son objet est d'éloigner les hommes du vice, & de les exciter à la vertu, en leur présentant des peines & des récompenses.

SIEGE DE PARIS PAR LABIENUS, UN DES LIEUTENANTS DE CÉSAR, L'AN DE ROME 701, 52 ANS AVANT JESUS-CHRIST.

Labiénus (1) ayant laissé à Sens, pour garder les bagages, les recrues nouvellement arrivées d'Italie, marcha avec quatre légions vers Lutece, qui ne consistoit alors que dans cette petite Isle que nous appellons la Cité. Il trouva les Parisiens campés derriere un marais que formoient les eaux de la riviere de Bievre : c'est aujourd'hui le Fauxbourg Saint-Marceau. Après avoir tenté inutilement de rendre ce marais praticable avec des claies & des fascines, il décampa de nuit & retourna vers Melun, qui ne put pas lui résister, la plupart des habitants étant venus au secours des Parisiens. Il se servit de cinquante grands bâteaux qu'il y trouva, pour faire passer ses troupes de l'autre côté

(1) *De bello gallico, liv. 7, c. 54, 55.*

Digitized by Google

de la Seine, & vint camper sur ce terrein que couvrent aujourd'hui tant de rues & de maisons, depuis l'Eglise de Saint-Gervais jusqu'au Louvre. Les Parisiens, dans la crainte qu'il ne s'emparât de leur Ville, y mirent le feu, couperent les Ponts (1), & se camperent de l'autre côté de la riviere, ayant leur droite au bas du Mont Leucotitius (2), & leur gauche où est à présent le Quai de Conti. Au bout de quelques jours, on apprit que les peuples d'Autun avoient secoué le joug des Romains, & que Césâr avoit levé le siege de Clermont en Auvergne; on ajoutoit même que, faute de vivres, il se retiroit dans la Gaule Narbonnoise. Labiénus ne songea plus qu'à se rapprocher de Sens, où il avoit laissé tous les bagages de son armée; mais sa retraite étoit d'autant plus difficile, qu'il falloit passer la Seine à la vue des Parisiens, & qu'il avoit derriere lui les peuples de Beauvais qui se préparoient à venir l'attaquer. Pour se retirer de cette fâcheuse position, il usa de stratagême. Il distribua aux Chevaliers Romains les cinquante bateaux qu'il avoit amenés de Melun, avec ordre, dès qu'il seroit nuit, de descendre la riviere dans le plus grand silence, & d'aller l'attendre à deux lieues du

(1) Le Petit-Pont & le Pont-au-Change.
(2) La Place Maubert & Sainte-Genevieve.

Digitized by Google

camp. Il laiſſa pour le garder, cinq Cohortes, & en commanda cinq autres qui ſe mirent dans des barques, & remonterent vers Melun, affectant de faire beaucoup de bruit; enſuite avec trois Légions, il alla joindre les Chevaliers Romains à l'endroit qu'il leur avoit marqué, c'eſt-à-dire, vis-à-vis d'Auteuil. Quand les Pariſiens s'apperçurent de tous ces mouvements, ils ſe perſuaderent que l'ennemi, troublé & conſterné par les dernieres nouvelles, ſe ſéparoit en déſordre, & ne cherchoit qu'à fuir de tous côtés; ils ſe partagerent donc en trois corps : l'un reſta pour garder le camp; l'autre prit le chemin de Melun (1); & le troiſieme marcha vers Meudon, & rencontra Labiénus, qui avoit déja fait paſſer la riviere à ſa cavalerie & à ſon Infanterie. Le combat fut des plus ſanglants, & dura tout le jour; enfin, la victoire ſe déclara pour les Romains. Paris reſta ſous leur domination juſqu'au regne de Clovis, c'eſt-à-dire, environ cinq cents trente-trois ou trente-quatre ans.

(1) La pénétration des Commentateurs s'eſt prodigieuſement exercée ſur le mot *Metioſedum*; les uns diſent que c'eſt Corbeil, les autres que c'eſt Meudon. Je crois que *Metioſedum* eſt une faute dans le texte, & qu'il doit y avoir *Melodunum*, Melun.

Digitized by Google

LES FRANCS (1).

La plus commune opinion eſt que l'habitation primitive des *Francs* étoit entre le Véſer & l'Elbe, au bord de l'Océan.

Claudien, en parlant de quelques avantages que Stilicon, Général de l'Empereur Honorius, avoit remportés dans la Germanie, & en exagérant, comme font tous les Poëtes, dit que déſormais le *Belge* pourra traverſer l'Elbe, & faire paître ſes troupeaux ſur les montagnes des Francs.

Paſcat Belga pecus, mediumque ingreſſa per Albim,
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

Ainſi, Claudien ne place pas les Francs entre le Véſer & l'Elbe, mais au-delà de l'Elbe dans le Holſtein. Il eſt certain que les armées Romaines n'ont jamais paſſé ce fleuve, ni ſubjugué les Francs.

Les Francs, dit l'Auteur des geſtes de nos Rois, *élurent un Roi* chevelu (2), *Pharamond, fils de Marcomir.*

---

(1) Du mot Allemand *Franch*, qui ſignifioit *libre*.

(2) Par tout ce que je dirai dans cet article, on verra qu'on ne doit pas plutôt donner à Clodion le ſurnom de *Chevelu*, qu'aux autres Rois de la premiere race.

Digitized by Google

Les Francs, dit Grégoire de Tours, *ayant passé le Rhin, s'établirent dans la Hongrie.* (1) *où ils créerent, par Cantons & par Cités, des Rois* chevelus, *de la famille la plus distinguée parmi eux.* Il raconte, dans un autre endroit, que le jeune Clovis, fils de Chilpéric, ayant été poignardé & jetté dans la Marne par l'ordre de Frédégonde, sa bellemere, son corps s'arrêta dans les filets d'un pêcheur, qui ne put pas douter, *à sa longue chevelure*, que ce ne fût le fils du Roi.

Agathias, Historien contemporain, rapporte que Clodomir, fils de Clovis, ayant été tué dans une bataille contre les Bourguignons, ils reconnurent ce Prince, parmi les morts, *à sa longue chevelure : car c'est un usage établi chez les Rois des Francs*, ajoute-t-il, *de laisser croître leurs cheveux dès l'enfance, & de ne les jamais couper ; ils les partagent également des deux côtés sur le haut du front, & les laissent flotter avec grace sur les épaules. ... cette sorte de chevelure est regardée comme une prérogative attachée à la famille Royale.* Excepté ceux qui en étoient, aucun des *Francs* ne pouvoit donc porter ses cheveux épars ;

(1) Le Brabant & le Pays de Liege. J'ai relu la dissertation du P. Daniel à ce sujet : elle m'a confirmé de plus en plus dans l'opinion contraire à son système.

Digitized by Google

ils se les coupoient tout autour de la tête, en conservant ceux du sommet, sur lequel il les nouoient & les rattachoient, de façon que le bout de ce toupet ombrageoit le front en forme d'aigrette; c'est ainsi que nous les représentent Sidonius Appollinaris, dans son panégyrique de Majorien, & Martial, dans une épigramme à Domitien :

Hîc quoque monstra domas rutuli quibus arce cerebri (1),
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet.

„ Vous avez dompté des monstres, dont „ la chevelure qui tombe du sommet de la „ tête, revient sur le front, tandis que le „ derriere de leur tête est dénué de cheveux".

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri. (2)

„ On y voit les Sicambres qui tordent & „ renouent leurs cheveux.

La Nation subjuguée, c'est-à-dire, les Gaulois ou Romains, portoit les cheveux courts. Les serfs avoient la tête rase. Les Ecclésiastiques, pour marquer davantage leur servitude spirituelle, se la rasoient entiérement, & ne

(1) *Sidonius Apollinar. Paneg. Carmen* 47.
(2) *Martial, liv.* 1, *Epigramm.*

Digitized by Google

conſervoient qu'un petit cercle de cheveux. On juroit ſur ſes cheveux, comme on juré aujourd'hui ſur ſon honneur : les couper à quelqu'un, c'étoit le dégrader ; c'étoit le flétrir. On obligeoit ceux qui avoient trempé dans une même conſpiration, de ſe les couper les uns aux autres. Frédégonde coupa les cheveux à une maîtreſſe de ſon beau-fils, & les fit attacher à la porte de l'appartement de ce Prince : l'action parut horrible. En ſaluant quelqu'un, rien n'étoit plus poli que de s'arracher un cheveu, & de le lui préſenter. Clovis s'arracha un cheveu & le donna à Saint-Germier (1), pour lui marquer à quel point il l'honoroit ; auſſi-tôt chaque Courtiſan s'en arracha un, & le préſenta à ce vertueux Evêque, qui s'en retourna dans ſon Dioceſe, enchanté des politeſſes de la Cour.

On ſe tromperoit, ſi l'on croyoit qu'en coupant les cheveux d'un Prince du Sang Royal, on l'obligeoit de ſe faire Prêtre ou Moine. Il pouvoit vivre dans le monde & même ſe marier ; mais ni lui ni ſes enfants n'étoient plus de la nation, la longue chevelure étant la marque diſtinctive entre les *Francs* & le peuple ſubjugué. Couper les cheveux à

(1) C'étoit dire qu'on lui étoit auſſi dévoué que ſon eſclave : l'homme qui tomboit dans l'eſclavage, coupoit ſes cheveux, & les préſentoit à ſon maître.

Digitized by Google

quelqu'un, c'étoit lui déclarer qu'il devenoit étranger, & par conséquent inhabile à succéder à la premiere dignité de l'Etat. Cette loi contre quiconque étoit censé n'être plus de la nation, a toujours été constamment observée depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent. Hugues Capet l'allégua contre Charles, Duc de la Basse-Lorraine, & contre ses enfants. Le Duc d'Anjou (depuis Henri III) ne voulut point aller recevoir la Couronne de Pologne qui lui étoit déférée, qu'il n'eût auparavant des Lettres-Patentes de Charles IX, qui le déclaroient toujours *regnicole*, quoiqu'en Pays étranger; & Philippe V, appellé au Trône d'Espagne, (1) en obtint de pareilles de Louis XIV, auxquelles il ne renonça que lorsqu'il fut paisible possesseur de ce Trône, c'est-à-dire lorsque le Régent (le Duc d'Orléans) eut engagé l'Empereur Charles VI à y renoncer.

On reconnoît les Sueves d'avec les autres Germains, dit Tacite, (2) *à la façon dont ils tordent leurs cheveux & en font un nœud sur la tête. C'est aussi par-là, que, dans leur pays, on distingue l'homme libre d'avec l'esclave. Tous ceux qui portent leurs cheveux de la même maniere dans le reste de la Germanie, ne le font qu'à leur imita-*

(1) *Mémoires de Torci.*
(2) *De Moribus Germ. c. 38.*

Digitized by Google

tion, ou parce qu'ils ont quelque alliance avec eux; & même ce n'eſt que pendant leur enfance; au-lieu que les Sueves continuent toute leur vie de relever par-derriere, & de nouer ſur le haut de la tête leur chevelure hériſſée. Les Princes accommodent & ajuſtent leurs cheveux avec plus de ſoin. Il me ſemble que ce paſſage de Tacite, avec ceux de Claudien, d'Agathias & de Grégoire de Tours que j'ai cités, prouvent que les *Francs* faiſoient partie de la nation des *Sueves*, & qu'ils habitoient des deux côtés de l'Elbe, vers ſon embouchure. Or, les *Sueves* & les *Francs* étoient originairement des Gaulois (1) qui étoient venus terminer leurs

(1) Ambigat, Roi des Celtes, étoit contemporain de Tarquin l'ancien, Roi de Rome; il régnoit ſur cette meme étendue de pays qui compoſe aujourd'hui la monarchie Françoiſe, en y joignant toute la Flandre. Bourges étoit la capitale de ſes Etats (*). Son peuple étoit ſi nombreux, que les Provinces en étoient ſurchargées. Il fit publier qu'il vouloit envoyer Sigoveze & Belloveze, fils de ſa ſœur, établir des Colonies dans les Pays où les Dieux & les Augures les conduiroient. Trois cents mille de ſes ſujets, vers l'an 600 avant Jeſus-Chriſt, ſuivirent ces jeunes Princes. Belloveze franchit les Alpes, & s'établit le long du Pô. Sigoveze traverſa la forêt Hercynie, entra dans la Bohême, y laiſſa une partie de ſon armée, & alla avec le reſte termine-

(*) *Tit. Liv. I.* 5.

courſes dans cette contrée. Ainſi les *Francs*, en conquérant les Gaules ſur les Romains, ne firent que rentrer dans la patrie de leurs ancêtres.

Mœurs et usages sous la premiere Race.

Les François étoient tous libres, tous égaux : les honneurs & les dignités n'établiſſoient entr'eux qu'une ſubordination momentanée : ils avoient des *Chefs*, des *Juges*, & point de Supérieurs.

C'étoit ſur les Gaulois, ſur la Nation ſubjuguée, qu'on mettoit des impôts, & qu'on levoit un tribut. L'indépendance de la perſonne & des biens du François, étoit entiere. Il ne devoit à l'État que de la fidélité, de l'attachement, du courage, & ſon bras.

Les Hiſtoriens nous le repréſentent impétueux, violent, toujours prêt à révendiquer ſes droits à main armée ; mais d'ailleurs généreux, bienfaiſant, & d'une probité à laquelle il ſacrifioit le bien même qu'il regardoit comme le plus cher, la liberté. Quand il ne

---

ſes courſes entre l'Elbe & le Véſer, au bord de l'Océan (*). Quelgues Auteurs prétendent que les Semnons (*Semnones*) dont parle Tacite, & qui étoient les plus puiſſants parmi les Sueves, deſcendoient de ceux du pays de Sens (*Senones*), qui avoient ſuivi Sigoveze : ce ſont aujourd'hui les Saxons.

(*) *De Moribus Germ. c. 39.*

Digitized by Google

pouvoit pas payer ſes dettes, il alloit à ſon créancier, lui préſentoit des ciſeaux, & devenoit ſon *ſerf*, en ſe coupant ou en ſe laiſſant couper les cheveux. Il y a long-temps que la bienſéance a fait renoncer à cette vieille & ridicule probité : conviendroit-il qu'on vît un Duc auner du drap, & balayer la boutique d'un Marchand?

Il mangeoit ordinairement dans ſa cour, dont la porte étoit ouverte; il invitoit les paſſants, entre autres les étrangers, à venir ſe mettre à table. La chere n'étoit pas délicate; c'étoient de grands quartiers de porc ou de bœuf rôti; on buvoit beaucoup; on s'expliquoit très-librement ſur la conduite de ceux qui gouvernoient; mais il n'étoit pas permis de parler mal des femmes.

Tous les crimes, excepté la trahiſon envers la patrie, s'expioient par des amendes. Celui qui ne ſe préſentoit pas pour venger la mort de ſon pere (1), ou de ſon parent, étoit exclus de ſa part dans l'héritage. La façon de pourſuivre juridiquement cette vengeance, conſiſtoit à citer le meurtrier devant le Juge, & à lui déclarer à haute voix que déſormais

(1) Le Duc Sandragéſile, ayant été tué par quelqu'un de ſes ennemis, les Grands du Royaume citerent ſes enfants qui négligeoient de venger ſa mort, & les priverent de ſa ſucceſſion.

Digitized by Google

déſormais on le ſuivroit, on l'attaqueroit partout, qu'on employeroit contre lui le fer & le feu. Le Juge, & des amis communs, tâchoient d'adoucir les eſprits, & de les porter à ce qu'on appelloit une *compoſition*; c'étoit une amende que le meurtrier conſentoit de payer: elle étoit de deux cents ſols d'or pour le meurtre d'un François, & de la moitié pour celui d'un *Ingénu*, c'eſt-à-dire, d'un Gaulois, ou d'un Romain libre.

On obligeoit le voleur d'un chien de chaſſe, à faire trois tours ſur la place publique, en lui baiſant le derriere (1). Si l'on voloit un épervier, on étoit condamné à une amende de huit écus d'or, ou à ſe laiſſer manger, par cet oiſeau, cinq onces de chair ſur une partie du corps que le Lecteur devine dès qu'on ne la nomme pas.

Avant que la Nation eût embraſſé le Chriſtianiſme, elle choiſiſſoit, pour enterrer ſes Rois & ſes Généraux, quelque camp fameux par une victoire. On élevoit ſur leurs ſépultures, avec des pierres, du ſable & du gazon, des eſpeces de monticules de la hauteur de trente ou quarante pieds. On voit encore pluſieurs de ces *Tombes* en France & dans le Pays de Liege. Childéric, pere de Clovis, fut enterré près de Tournay, au bord de l'Eſcaut, dans un endroit renfermé depuis

(1) *Loi Gombette.*

Digitized by Google

dans l'enceinte de cette Ville. On découvrit ſon tombeau en 1653; l'on y trouva, dans une bourſe de cuir pourrie, plus de cent pieces d'or, & environ deux cents pieces d'argent, de différents Empereurs; des boucles, des agraffes, des filaments d'habits, la poignée & la bouterolle d'une épée, le tout d'or; des tablettes avec leur ſtylet & des plaques d'or; la figure, en or, d'une tête de bœuf (1); & plus de trois cents petites abeilles du même métal (2); les os, le mords, un fer, & quelques reſtes du harnois d'un cheval; un globe de cryſtal, une pique, une hache d'armes, un ſquélette d'homme en entier, & à côté de la tête de ce ſquélette, une autre tête moins groſſe, qui paroiſſoit avoir été celle d'un jeune homme, & apparemment de l'Écuyer, qu'on avoit tué, ſuivant la coutume, pour accompagner & aller ſervir là-bas ſon maître; enfin, un anneau d'or avec ces mots Latins autour, CHILDIRICI REGIS. Ce Prince étoit repréſenté, dans le cachet de cet anneau, avec de longs cheveux flottants ſur les

(1) C'étoit, dit-on, l'idole qu'il adoroit.

(2) Elles s'étoient apparemment détachées de ſa cotte-d'armes où elles étoient ſemées. On a prétendu que des *Abeilles* étoient le ſymbole des premiers Rois François; & que, lorſqu'on imagina les armoiries ſous la troiſieme Race, on prit, pour des fleurs de lys, ces *Abeilles* mal gravées ſur les pierres des anciens tombeaux.

Digitized by Google

épaules, & un javelot à la main, en guise de sceptre. On voit qu'on avoit eu soin d'enterrer avec lui ses habits, ses armes, de l'argent, un cheval, un domestique, des tablettes pour écrire; en un mot, tout ce qu'on croyoit pouvoir lui être nécessaire dans l'autre monde. Aujourd'hui, quand la mort nous enleve nos Rois, on continue pendant quarante jours de servir leur table, de faire l'essai de l'eau & du vin, & de leur présenter chaque plat, comme s'ils étoient encore vivants.

La belle Austrigilde obtint, en mourant, du Roi Gontran son mari, qu'il feroit tuer & enterrer avec elle les deux Médecins qui l'avoient soignée pendant sa maladie. Ce sont, je crois, les seuls qu'on ait inhumés dans les tombeaux des Rois; mais je ne doute pas que plusieurs autres n'ayent mérité le même honneur.

La plus sordide avarice n'avoit point encore engagé les Ministres du Seigneur à paver son Temple de cadavres. Saint Grégoire-le-Grand, contemporain des petits-fils de Clovis, dans les permissions qu'il accordoit pour bâtir des Églises, ne manquoit jamais de marquer expressément, *pourvu qu'on soit bien assuré qu'aucun corps n'a été inhumé dans cet endroit.* Le Concile de Nantes, en 656, en permettant d'enterrer dans le vestibule & aux environs des Églises, défend toute inhumation dans l'intérieur & auprès des Au-

Digitized by Google

tels. Sous la premiere & la ſeconde Race, on n'enterroit pas même dans l'enceinte de Paris. Gozelin, qui en étoit Évêque, y étant mort en 886, tandis que les Normands en faiſoient le ſiege, *on l'enterra*, dit le Moine de S. Vaaſt, *dans la ville, contre l'ancien uſage, ou parce qu'il étoit impoſſible de l'inhumer dehors, ou parce qu'on vouloit cacher ſa mort aux aſſiégeants.* Les perſonnes riches avoient des tombeaux auprès des Villes & des Villages; & l'uſage de les enterrer avec leurs habits, leurs armes, un épervier, & quelques-unes des choſes précieuſes qui leur avoient appartenu, a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiecles. On payoit des hommes pour veiller à la garde de ces tombeaux.

A la fin de la premiere Race, il y avoit encore plus du tiers des François plongés dans les ténebres de l'Idolâtrie. Ils croyoient qu'à force de méditations, certaines filles *Druïdeſſes* avoient pénétré dans les ſecrets de la nature; que, par le bien qu'elles avoient fait dans le monde, elles avoient mérité de ne point mourir; qu'elles habitoient au fond des puits, au bord des torrents, ou dans des cavernes; qu'elles avoient le pouvoir d'accorder aux hommes le don de ſe métamorphoſer (1) en loups & en toutes ſortes d'ani-

(1) Au commencement de l'onzieme ſiecle, on appelloit cette métamorphoſe, *Werwolff.*

Digitized by Google

nimaux, & que leur haine ou leur amité décidoit du bonheur ou du malheur des familles. A certains jours de l'année, & à la naissance de leurs enfants, ils avoient grande attention de dresser une table dans une chambre écartée, & de la couvrir de mêts & de bouteilles, avec trois couverts & de petits présents, afin d'engager les *Meres* (c'est ainsi qu'ils appelloient ces Puissances subalternes) à les honorer de leur visite, & à leur être favorables : voilà l'origine de nos Contes des Fées.

Ils pensoient que, les Dieux étant des êtres immenses, on ne devoit pas leur bâtir des Temples ; que leur Divinité rempliſſoit les forêts, & qu'elle y étoit empreinte sur l'écorce sillonnée & la mousse jaunâtre des vieux chênes. Ils n'approchoient qu'en tremblant du bois qu'ils avoient choisi pour célébrer leurs mysteres. Le silence & l'obscurité qui y régnoient, leur inspiroient une crainte, une espece d'horreur religieuse, qu'ils regardoient comme un effet de la présence du Dieu qu'ils venoient adorer. Ils craignoient à chaque pas qu'il ne se présentât à eux. Pour lui marquer leur dépendance, ils n'entroient que liés dans ce bois (1) ; &, s'ils tomboient, il ne leur étoit pas permis de se relever ; il falloit qu'ils

(1) *Nemo nisi vinculo ligatus ingreditur.*

Digitized by Google

marchaſſent à genoux, ou qu'ils ſe roulaſſent juſqu'à ce qu'ils fuſſent hors de cette enceinte ſacrée. On peut juger combien des hommes pénétrés d'une pareille vénération pour les endroits qu'ils croyoient habités par les Dieux, étoient ſcandaliſés en voyant les Chrétiens entrer avec des armes dans les Egliſes, s'y parler, ſe ſaluer, changer de place & d'attitude, comme dans un amphithéâtre. Je remarque que, ſi les Eccléſiaſtiques de ce temps-là ne réprimoient pas ces indécences avec toute la ſévérité convenable, ils avoient du moins l'attention de faire ſentir le reſpect qu'on devoit à leurs perſonnes. Un des Décrets du Concile de Mâcon portoit *que tout Laïque qui rencontreroit en chemin un Prêtre, ou un Diacre, lui préſenteroit le cou pour s'appuyer; que ſi le Laïque & le Prêtre étoient tous deux à cheval, le Laïque s'arrêteroit, & ſalueroit révéremment le Prêtre; & qu'enfin, ſi le Prêtre étoit à pied, & le Laïque à cheval, le Laïque deſcendroit, & ne remontreroit que lorſque l'Eccléſiaſtique ſeroit à une certaine diſtance : le tout ſous peine d'être interdit pendant auſſi long-temps qu'il plairoit au Métropolitain.*

Dans ce même Concile (1) de Mâcon, un Evêque (2) ayant ſoutenu qu'on ne pou-

(1) *Greg. Turonenſis, l. 8, num. 20.*
(2) *Cùm, inter tot ſanctos Patres Epiſcopos,*

Digitized by Google

voit, ni qu'on ne devoit qualifier les femmes de créatures humaines, la queſtion fut agitée pendant pluſieurs ſéances. On diſputa vivement les avis ſembloient partagés; mais enfin, les partiſans du beau-ſexe l'emporterent. On décida, on prononça ſolemnellement qu'il faiſoit partie du genre humain; & je crois que l'on doit ſe ſoumettre à cette déciſion, quoique ce Concile ne ſoit pas Œcuménique.

Les Evêques étoient obligés de nourrir les pauvres, les priſonniers, & de racheter les captifs Chrétiens; ce qui augmentoit leur crédit & les richeſſes de quelques-uns. Quand on eſt chargé des charités, on a le droit d'en demander, & de les recueillir.

Ils eurent beaucoup de part aux heureux ſuccès des armes de Clovis (1), en engageant ſecretement les Villes à ſe révolter contre Gondebaud, Roi des Bourguignons, & à ſe ſoumettre aux François: Clovis étoit Payen; mais Gondebaud étoit hérétique, Arrien.

Un homme, quoique marié, pouvoit être promû au Diaconat, à la Prêtriſe, & devenir Evêque, en déclarant qu'à l'avenir il ne vi-

quidam ſtatueret, non poſſe nec debere mulieres vocari homines: timore Dei publicè ibi ventilaretur, & tandem poſt multas vexatæ hujus quæſtionis diſceptationes concluderetur quòd mulieres ſint homines. Polygamia triumphatrix, *pag.* 123.

(1) *Greg. Turonenſis, l. 2, c. 22 & 36.*

vroit plus avec ſa femme que comme avec ſa ſœur : ſon fils obtenoit ordinairement la ſurvivance de l'Evêché. Il n'étoit pas permis d'épouſer *la délaiſſée* d'un Prêtre ou d'un Diacre.

Le ſixieme Canon du Concile d'Orléans, tenu ſous la fin du regne de Clovis, défendit à tout Séculier de ſe préſenter pour être d'Egliſe, ſans une permiſſion du Roi ou du Juge. Charlemagne, en renouvellant cette défenſe dans ſes Capitulaires, en explique le motif en ces termes (1) : *de peur que le ſervice du Roi n'en ſouffre.*

Ce n'étoit pas la naiſſance ou la politique, c'étoit preſque toujours la beauté qui faiſoit les Reines. Les Rois, avec l'uſage paſſager des maîtreſſes, ſe permettoient encore la pluralité des femmes. *Cher Prince*, dit un jour Ingonde à Clotaire I, ſon mari, *j'ai une ſœur que j'aime; elle s'appelle Aregonde, & demeure à la campagne; j'eſpere que vous voudrez bien vous charger de ſon établiſſement, & lui choiſir un époux.* Clotaire alla voir cette Aregonde *à ſa maiſon des champs*, la trouva jolie, l'épouſa, & revint enſuite dire à Ingonde, qu'il n'avoit point imaginé de parti plus ſortable pour ſa ſœur que lui-même; qu'il l'avoit épouſée, & que déſormais elle l'auroit pour compagne.

(1) *Ne regale obſequium minuatur.*

Digitized by Google

Un Prince étoit sauvé ou damné, selon le bien ou le mal qu'il avoit fait aux Moines : ils avoient établi pour maxime (1), *qu'il ne s'agissoit, pour s'assurer une place en Paradis, que de s'y faire un bon ami, & qu'on pouvoit racheter les injustices les plus criantes, les crimes les plus énormes, par des donations en faveur des Eglises.* L'Auteur des gestes de Dagobert (2) rapporte *que ce Prince, étant mort, fut condamné au jugement de Dieu; & qu'un Saint Hermite nommé* Jean, *qui demeuroit sur les côtes de la mer d'Italie, vit son ame enchaînée dans une barque, & des Diables qui la rouoient de coups, en la conduisant vers la Sicile, où ils devoient la précipiter dans les gouffres du Mont Etna; que* Saint Denis *avoit tout-à-coup paru dans un globe lumineux, précédé des éclairs & de la foudre, & qu'ayant mis en fuite ces malins esprits, & arraché cette pauvre ame des griffes du plus acharné, il l'avoit portée au Ciel en triomphe.* Cette derniere aventure du Roi Dagobert fut peinte derriere son tombeau, dans la magnifique Eglise qu'il avoit fait bâtir à son bienheureux Protecteur.

Abderame, Lieutenant du Calife de Da-

(1) *Mézerai, t. 1, p. 235.*
(2) *Gesta Dagob. Regis, c. 47.*

Digitized by Google

mas, après avoir conquis l'Espagne, franchit les Pyrénées, s'avança jusqu'à Tours, à la tête de quatre cents mille Sarrazins. Charles Martel par son activité, sa prudence & sa valeur, remporta la victoire la plus complette sur cette formidable armée, le 22 Juillet 732; à peine, disent la plupart des Historiens, en échappa-t-il vingt-cinq mille. Si ce vaillant homme n'avoit pas arrêté cet impétueux torrent, on verroit peut-être aujourd'hui autant de turbans en France qu'en Asie; quelle obligation ne lui avons-nous donc point! (1) Mais pour payer & retenir ses soldats, il s'étoit servi de l'or & de l'argent qu'il avoit trouvé dans quelques Monasteres; il distribua même de riches Abbayes à ceux de ses Capitaines qui l'avoient le mieux secondé; il fut damné, *& damné en corps & en ame*, pour rendre, à ce qu'on croyoit dans ce siecle grossier, sa damnation plus honteuse. On lit dans la vie de Saint Eucher, *qu'étant en Oraison, il fut ravi en esprit, & mené par un Ange en Enfer; qu'il y vit Charles Martel, & qu'il apprit de l'Ange, que les Saints dont ce Prince avoit dépouillé les Eglises, l'avoient condamné à brûler éternellement en corps & en ame. Saint Eucher*, ajoute son Historien, *écrivit cette ré-*

(1) *P. Daniel, t. 1, p. 347.*

Digitized by Google

vélation à Boniface, Evêque de Mayence, & à Fulrad, Archichapelain de Pepin-le-Bref, en les priant d'ouvrir le tombeau de Charles Martel, & de voir si son corps y étoit. Le tombeau fut ouvert; le fond en étoit tout brûlé; & on n'y trouva qu'un gros serpent qui en sortit avec une fumée puante. Boniface eut l'attention d'écrire à Pepin-le-Bref & à Carloman toutes ces preuves & circonstances de la damnation de leur pere. Louis de Germanie, en 858, s'étant emparé de quelques biens Ecclésiastiques, les Evêques de l'Assemblée de Crécy lui rappellerent dans une Lettre toutes les particularités de cette terrible histoire, en ajoutant qu'ils les tenoient de vieillards dignes de foi, & qui en avoient été témoins oculaires.

Je finis cet article sur les mœurs & usages de la premiere race, en disant que la conduite féroce, perfide & barbare de Clovis & de la plupart de ses fils & de ses petits-fils, ne doit pas nous prévenir contre le caractere des François de ce temps-là. Mon idée paroîtra peut-être singuliere: je crois que dans un Etat composé, comme l'étoit alors la Monarchie, d'une Nation subjuguée, & d'une autre absolument libre, il étoit presque impossible qu'il y eût de bons Rois. Le François jouissoit de son indépendance, la goûtoit, & n'alloit que rarement à la Cour. Les Rois n'avoient donc pour favoris, que des

Digitized by Google

affranchis; pour confidents, que des eſclaves; & pour conſeil, que des Gaulois qui cherchoient à s'élever, & dont l'ame tremblante & flétrie, dévouée aux caprices de ſon idole, approuvoit ſes emportements, & flattoit toutes ſes paſſions.

MŒURS, USAGES ET COUTUMES SOUS LA SECONDE RACE.

Il paroît que les François ne penſerent, en attaquant les Gaules, qu'à ſortir de leurs forêts, pour jouir d'une vie plus douce dans des Provinces fertiles, abondantes & cultivées. S'ils avoient eu pour objet de fonder un Empire, ils n'auroient pas manqué de ſtatuer, dans une de leurs aſſemblées du *Champ de Mars*, que la Royauté ſeroit indiviſible, ſubſtituée à l'aîné, & que les cadets n'auroient que des appanages réverſibles à la Couronne au défaut de mâles. Les quatre fils de Clovis, en partageant entre eux ſes conquêtes, formerent quatre Royaumes; & ce funeſte partage, outre qu'il affoibliſſoit les forces générales de la Nation, en les diviſant, ne manqua pas de devenir, entre ces Princes & leurs Succeſſeurs, une ſource intariſſable de prétentions reſpectives, de défiances, d'animoſités & de guerres civiles, fomentées par la jalouſie & l'ambition.

La même cauſe produiſit, ſous la ſeconde

Digitized by Google

Race, les mêmes malheurs. Les François, maîtres de presque toute l'Europe, sous le regne de Charlemagne, virent bientôt leur gloire & leur grandeur s'évanouir, par les partages qu'assigna Louis le Débonnaire à chacun de ses enfants. *La division de l'Empire François entre trois freres égaux en puissance, désunit*, dit Mézerai, *les peuples de la Gaule de ceux de la Germanie & de l'Italie, qui commençoient à se joindre en un corps de Monarchie.* La France, épuisée de soldats par la guerre que faisoient ces Princes, devint aisément en proie aux ravages des Normands.

Les Papes devoient toute leur fortune temporelle à Charlemagne ; mais souvent les Prêtres croyent ne devoir de la reconnoissance qu'à Dieu : ils profiterent des troubles pour tâcher de donner des fers à leurs Empereurs. Ce fut au sein de la discorde qu'ils forgerent ces foudres, que la superstition & l'ignorance de ces temps-là rendirent si redoutables.

Sous la premiere Race, on mettoit dans la main du Prince destiné pour régner, la hache d'armes, ou *l'Angon* (1), pour lui

(1) Espece de javelot dont un bout ressembloit à une fleur de lys : le fer du milieu étoit droit, pointu & tranchant : les deux autres qui y joignoient, étoient recourbés en croissants. Il y a toute apparence que la figure que formoit ce bout

marquer qu'il alloit commander à une Nation guerriere; enſuite on l'élevoit ſur le pavois, c'eſt-à-dire, que des ſoldats le portoient ſur leurs boucliers autour du camp: telle étoit la façon noble & ſimple dont ſe faiſoit l'inauguration de nos premiers Rois. Jamais, ni ceux qui leur avoient préſenté la hache ou l'Angon, ni les Soldats qui les avoient portés autour du camp, ne s'imaginerent avoir acquis, par cette cérémonie, le droit de les détrôner. Saint-Boniface (1), Archevêque de Mayence & Légat du Saint-Siège, perſuada à Pepin-le-Bref (le premier Roi qui ait été ſacré) qu'en ſe faiſant oindre, à l'exemple des Rois d'Iſraël, d'une huile ſanctifiée, il rendroit ſa perſonne plus auguſte, ſa puiſſance plus reſpectable; & que ſon élection, loin de paſſer pour une uſurpation, ſeroit regardée comme un décret du

---

de l'Angon, fut miſe d'abord, comme un ornement, au haut des ſceptres & autour des couronnes; que nos Rois la choiſirent enſuite pour leurs Armoiries, & qu'on s'eſt trompé en croyant que c'étoit une fleur de lys.

(1) *En chaque occaſion*, dit Mézerai, *faiſoit en ſorte que chaque choſe eût rapport à la ſouveraineté du Pape, à qui il s'étoit entiérement dévoué.*

Quelques Auteurs ont écrit que ce même Boniface dénonça le Prêtre *Virgile*, que le Pape excommunia comme hérétique, parce qu'il ſoutenoit qu'il y avoit des Antipodes.

Digitized by Google

Ciel. L'introduction de cette cérémonie, juſqu'alors inuſitée, fut le germe de cet orgueilleux délire qui fit commettre aux Eccléſiaſtiques tant d'attentats contre l'autorité temporelle. Comme les Evêques, en impoſant la couronne, ſembloient la donner de la part de Dieu (1), ils prétendirent qu'ils pouvoient auſſi l'ôter, juger & dépoſer leurs Souverains. Ce ne furent plus d'humbles Paſteurs, modeſtement aſſis dans les Conciles ſur des ſtalles de bois, un cierge à la main ; c'étoient de nouvelles Puiſſances, armées de la foudre, portées ſur les orages & les tempêtes qu'elles excitoient dans l'Etat, & qui, ſe croyant le front dans les cieux, fouloient les ſceptres d'un pied ſuperbe, les rendoient, ou les diſtribuoient à leur gré.

Ils déclarerent l'Empereur Lothaire déchu de ſa part dans la ſucceſſion de ſes Ancêtres, & donnerent, d'*autorité divine*, à ſes deux cadets, les Etats qu'il poſſédoit en-deçà les Monts. Ils avoient oublié qu'un frere ſe plaignant de ſon frere, & ſollicitant Jeſus-Chriſt de régler leurs partages, Jeſus-Chriſt lui répondit : *qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ?*

Croiroit on que Vénilon, Archevêque de Sens, eut l'audace d'excommunier & de dé-

(1) *M. de Fleuri, Hiſt. Eccléſ. diſc. 4. n. 10.*

Digitized by Google

poſer Charles-le-Chauve ? & devineroit-on que c'eſt un Monarque qui parle dans un écrit que ce Prince publie contre ce ſéditieux ? *Ce Prélat*, dit-il, *ne devoit pas me dépoſer avant que j'euſſe comparu devant les Evêques qui m'ont ſacré, & que j'euſſe ſubi leur jugement* (1) *auquel j'ai été & ſerai toujours très-ſoumis ; ils ſont les Trônes de Dieu, & c'eſt par eux qu'il prononce ſes décrets.*

Il n'étoit pas poſſible qu'un Roi qui s'étoit reconnu amovible à la volonté du Clergé, qui reçut, quelques années après, la Couronne Impériale comme un don du Saint-Siege, & qui prenoit la qualité de Conſeiller d'Etat du Pape, ne parût à la Nobleſſe Françoiſe, le vain & ridicule phantôme d'un Empereur, auquel il étoit honteux d'obéir. On reſpecte la Royauté, même dans un méchant Prince, ſi d'ailleurs il ne l'avilit pas ; mais il répugne de ſe voir ſoumis à des maî-

(1) *Quâ conſecratione vel regni ſublimitate, ſupplantari vel projici à nullo debueram, ſaltem ſine audientiâ & judicio Epiſcoporum quorum miniſterio in regem ſum conſecratus, & qui Throni Dei ſunt dicti, in quibus Deus ſedet & per quos ſua decernit judicia ; quorum paternis correctionibus & caſtigatoriis judiciis me ſubdere fui paratus & in præſenti ſum ſubditus.* Libel. adversùs Venilonen. Apud Duch. T. 2, p. 436.

Digitized by Google

tres qui se sont rendus mépriſables. Chaque Seigneur, ſous le prétexte de mettre ſes terres à l'abri des courſes des Normands, ne penſa plus qu'à ſe fortifier dans ſes Châteaux. La plupart des Gouverneurs des Provinces uſurperent l'hérédité de leurs *Comtés*, que juſqu'alors ils n'avoient eus qu'à vie; & la Maiſon de Charlemagne, déclinant de jour en jour, au milieu des troubles & des diviſions, ne tint plus le ſceptre que d'une main foible & tremblante.

Autre cauſe de cette décadence.

Les Francois, que Pharamond conduiſit à la conquête des Gaules, étoient une colonie des peuples qui habitoient entre le Véſer & l'Elbe, & nos Rois de la premiere Race ſe faiſoient gloire d'être du même ſang que les Princes qui gouvernoient les *Saxons*, la Nation la plus puiſſante parmi ces peuples. Charlemagne entreprit de les ſubjuguer. Cette guerre dura plus de trente ans. Terraſſés ſous le char du vainqueur, après les plus ſanglantes batailles, ils ſembloient, pendant quelque temps, avoir dépoſé leur fierté; mais bientôt, frémiſſant de rage à la vue de leurs fers, ils tentoient de nouveau le ſort des combats. Charlemagne ſe laiſſa perſuader qu'il ne pourroit jamais les façonner à ſon joug, qu'en les forçant d'embraſſer le Chriſtianiſme; il dé-

Digitized by Google

clara que *tout Saxon qui ne voudroit pas se faire baptiser, & qui mangeroit déformais de la viande en Carême, seroit puni de mort* (1). Ainsi ce fut le glaive à la main que l'on commença de leur annoncer un Dieu de paix; c'étoit dans des lieux fumants encore du sang de leurs compatriotes, qu'on les obligeoit de recevoir le Baptême. Leur opiniâtreté dans le paganisme & leurs révoltes continuelles méritoient, disent quelques Historiens, tous les maux & les cruels traitements qu'ils éprouverent. Ces Historiens croyent-ils donc qu'il est aisé de changer de Religion? Est-ce par la force & la violence, que Dieu veut qu'on étende son culte? Peut-on donner le nom de rebelle au brave Vitikint, qui défendoit sa liberté & son pays? Les Saxons, que l'on ne doit pas confondre avec d'autres peuples plus proches du Rhin, qui s'étoient soumis à Charles Martel & à Pepin-le-Bref; les Saxons, dis-je, nés libres, étoient-ils des révoltés? étoient-ils des criminels, parce qu'ils rougissoient de la servitude que leur présentoit une Puissance étrangere?

Plusieurs familles de cette Nation malheureuse se réfugierent dans le Danemarck & la Norvege; elles y porterent, elles y répandirent la haine & l'horreur pour la Religion

(1) *Capitul. ann.* 780.

Digitized by Google

Chrétienne & pour le nom François. On prétend que Charlemagne, des fenêtres d'un Château proche de la Mer, voyant une flotte (1) de ces *Normands* qui se préparoient à faire une descente sur nos côtes, dit, les larmes aux yeux : *s'ils osent menacer mes Etats tandis que je vis encore, que ne feront-ils point après ma mort!* Pressentiment fatal qui ne fut que trop confirmé, lorsque les divisions & les guerres civiles qui déchirerent la France sous les regnes de son fils & de ses petits-fils, faciliterent à ces implacables ennemis les moyens de pénétrer de tous côtés

(1) Leurs bâtiments n'étoient construits que de branches de saules & d'osier, qu'ils couvroient de peaux de bœufs. *Norman*, homme du Nord, ou *Morman*, homme de Mer : *Mor* signifioit en Celtique, & signifie encore aujourd'hui en Breton, *mer*, & *Man*, homme. Sinodius Apollinaris (*), qui écrivoit du temps de Mérouée & Childéric, dit que *les naufrages auxquels on est exposé en tentant quelqu'entreprise, paroissent des inconvénients aux Saxons, mais non des obstacles ; qu'on croiroit qu'ils ont vu la mer à sec, tant la connoissance qu'ils ont de tous ses bancs & de tous ses écueils est exacte & précise ; qu'une tempête horrible augmente leur espérance, & qu'ils se félicitent, en luttant contre les ondes en fureur, de ce que le ciel leur accorde un temps si propre à rassurer contre la crainte d'une descente, les pays qu'ils veulent surprendre & saccager.*

(*) *Liv. 8, Ep. 6.*

Digitized by Google

dans le Royaume. Ils le ravagerent à diverſes repriſes, pendant près de quatre-vingts ans. L'incendie d'une Province les annonçoit dans une autre. Les campagnes ne furent plus cultivées; les payſans ſe tenoient cachés au milieu des forêts dans des troue qu'ils faiſoient ſous terre. Jamais dévaſtation ne fut plus terrible. Il ſembloit que l'Arbitre des deſtinées des Peuples & des Rois, eût dit du haut de ſon Trône : Les Saxons à qui la France fit une guerre injuſte & barbare, la couvriront des mêmes plaies qu'elle avoit faites à leur patrie ; je rejetterai, j'éteindrai la Race de Charlemagne ; ſa grandeur & ſon éclat auront paſſé comme l'ombre ; & je conduirai les deſcendants de Vitikint dans l'héritage des Princes de leur ſang.

Ce généreux défenſeur des reſtes de la Germanie, après avoir éprouvé, pendant ſeize ou dix-ſept ans, que tous les efforts de ſon courage n'avoient ſervi qu'à combler les maux des peuples qu'il commandoit, s'étoit déterminé à faire hommage à Charlemagne. Les converſations qu'il eut en même-temps avec quelques Evêques, éclairerent ſon eſprit ; il reçut depuis le Baptême, & vécut ſi chrétiennement, qu'on le mit après ſa mort au nombre des Saints : il fut tué, en 807, par Gérol, Duc de Souabe. *Sa poſtérité*, dit Paſquier, *commença de s'établir en France, & fut deſtinée pour la fin & clôture*

Digitized by Google

de celle de Charlemagne. Il laiſſa deux fils. Quelques Hiſtoriens diſent qu'il en laiſſa quatre, Thierri (1), Vitikint le jeune, Immir & Reginben. Ils étoient couſins-germains de l'Impératrice Hildegarde, femme de Charlemagne, & fille du Duc de Sueves. Thierri ſuccéda à ſon pere dans le Gouvernement de la Saxe. Vitikint le jeune prit, dit-on, au Baptême, le nom de Robert, reſta en France, & fut pere de Robert-le-Fort, *Comte d'Anjou & Marquis de France*, biſaïeul de Hugues-Capet. Une ancienne Chartre de l'Abbaye de Saint-Martin-de-Tours, porte qu'en 863, Charles-le-Chauve donna cette Abbaye à Robert, *Comte d'Anjou, de race Saxonne, & fils de R.* par abbréviation : les uns ont copié *Robert*, & d'autres *Richard.* L'Abbé d'Uſperg, & une ancienne Chronique citée par Fauchet, Ecrivain très-exact, diſent que *Robert-le-Fort étoit fils de Vitikint.* Aimoin aſſure que Robert-le-Fort étoit de race Saxonne : *Robertus, Andegavenſis Comes, Saxonici generis vir.* La Royauté paſſa, dit un Hiſtorien (2) contemporain de Louis VIII, de la Famille Carlienne, dans celle des Comtes de Paris, qui étoient d'origine Saxonne : *Regnum tranſla-*

(1) Ou Théoderic.
(2) *Anonym. de geſt. Ludovici VIII.*

Digitized by Google

tum est de genealogiâ Carolorum in progeniem Comitum Parisiensium, qui de genere Saxonum processerunt. Albéric, qui écrivoit vers l'an 1250, & qui paroît s'être attaché à rechercher & faire connoître les généalogies, fait aussi descendre Robert-le-Fort (1) de Vitikint.

Toutes ces autorités, que je viens de citer, & d'après lesquelles il semble qu'on n'auroit pas dû révoquer en doute l'origine Saxonne de Robert-le-Fort, ont été attaquées dans le siecle passé & dans celui-ci; on a prétendu avoir fait de nouvelles découvertes; mais il est très-certain que toutes ces nouvelles & différentes généalogies, qu'on a forgées sur ces prétendues & nouvelles découvertes, ont été prouvées fausses, chimériques, ou du moins si défectueuses, qu'il faut en revenir & s'en tenir au témoignage d'Aimoin, que j'ai cité, *Robertus, Andegavensis Comes, Saxonici generis vir.* Observons qu'Aimoin pouvoit être né du vivant du Roi (2) Robert Ier., fils de Robert-

(1) Anno 921. *Dux Theodoricus fuit de genere Guithicindi, & habuit tres fratres, Guithicin, Immir & Reginben, & ex hâc serie istorum quatuor fratrum descendit nobilitas Saxoniæ, Italiæ, Germaniæ, Galliæ, &c.*

(2) Le Roi Robert I fut tué en 923; Aimoin mourut en 1003 ou 1004.

Digitized by Google

le Fort, & qu'il n'eſt pas poſſible qu'il n'eût entendu parler de leur origine, & qu'il ne la connût.

D'ailleurs, voici quelques réflexions qu'il me ſemble qu'on auroit dû faire, & que perſonne n'a faites juſqu'à préſent.

Dans les étymologies (1) des noms Germains, par Pontus-Heuterus, on voit que *Robert* étoit un nom Germain.

Robert n'eſt point des noms connus en France ſous la premiere & la ſeconde Race, juſqu'au regne de Louis-le-Débonnaire. Un *Robert*, Comte & *Miſſus Dominicus* (2) en 822, eſt le premier *Robert* dont il ſoit fait mention dans le recueil de nos Chartres; au-lieu qu'on voit dans la Germanie (3) un *Robert*, Chef des Allemands, qui ſe ligue avec Dagobert Ier., & qui bat les Eſclavons en 630.

Un autre *Robert*, né à Worms, contemporain de Charles Martel, & qu'on qualifie Prince (4) du ſang Royal des Francs, fut

(1) *Ponti-Heuteri, in etym. verb. germ. p.* 228.

(2) *Capitul. ann.* 822, *art.* 25.

(3) *Geſta Dagob. I. num.* 27. *Rerum gallic. ſcript. t.* 2. *p.* 587.

(4) Clovis réunit toutes les tributs des *Francs* ſous ſa domination, après avoir maſſacré les Rois de ces différentes Tribus (*), qui tous étoient de

(*) Les Saliens, les Sicambres, les Cattes, les Ripuaires, &c.

Digitized by Google

Evêque (1) de cette Ville, prêcha la Religion dans la Germanie, convertit Théodon, Duc de Baviere, & fonda un Monaſtere à Jevane, aujourd'hui Saltzbourg.

Un Lambert qu'il avoit auſſi converti, fut pere d'un *Robert*, à qui Charles Martel donna le Château d'Hasbain & des Terres dans le Brabant. On ne voit, je le répete, des *Roberts* que dans la Germanie, juſqu'au regne de Louis-le-Débonnaire.

Sans doute que pluſieurs des ancêtres de Robert-le-Fort, avoient porté le nom de *Robert*, & que c'étoit un nom ordinaire dans ſa famille, comme celui de *Charles* ou de *Pepin*, dans celle de Charlemagne : conſidérons en même-temps que ſes ancêtres ne pouvoient être que de très-grands Seigneurs. Or, comment ſe pourroit-il qu'il ne fût parlé d'aucun de ces *Roberts* ſous la premiere Race, & au commencement de la ſeconde, ſi la France avoit été leur patrie, & s'ils y avoient demeuré?

Si l'on me dit que Robert-le Fort eſt le premier de ſa famille qui a porté le nom de *Robert*, je demanderai pourquoi il avoit pris un

---

la même famille que lui. Quelques-uns des fils, des freres & des neveux de ces malheureux Rois, ſe réfugierent dans leur ancienne patrie, auprès des Rois des Sueves & des Saxons, leurs parents.

(1) *Mabillon*, *Acta Sanct.*

Digitized by Google

un nom étranger, un nom qui n'étoit point national, si je puis me servir de ce terme?

On prétend que Vitikint le jeune prit, au Baptême, le nom de *Robert*, & qu'il fut *Missus Dominicus* dans le Comté de Tours en 822; & l'on remarque que les Seigneurs Saxons & Danois, qu'on baptisa en France dans ces temps là, prenoient communément ce nom. N'est-il pas vraisemblable que c'étoit en vénération de ce St. Robert, qualifié Prince, qui avoit prêché la Religion Chrétienne dans leur Pays, & dont la mémoire étoit toute récente?

Il paroît que le Roi Eudes, Robert son frere, & leur pere Robert-le-Fort, étoient nés dans les territoires de la Neustrie, que Charlemagne avoit donnée, à ce qu'on prétend, à Vitikint le jeune. Abbon, dans son Poëme, à l'occasion de ce qu'Eudes venoit d'être élu Roi, dit *que la* (1) *Neustrie se félicite*

(1) Il y a toute apparence que les terres de Robert-le-Fort étoient dans la partie de la Neustrie, entre la Seine & la Loire, sur les frontières de la Bretagne : car les Historiens disent qu'il prit parti dans une querelle entre des Nobles du Comté de Tours; qu'il se ligua avec les Bretons; qu'il fit avec eux la guerre, pendant quelques années, à Charles-le-Chauve; & que cet Empereur, pour l'engager à rentrer dans son devoir & se l'attacher, lui donna, en 863, le Comté d'Anjou, & le Gouvernement de tout le Pays entre la Seine & la Loi-

Digitized by Google

& s'honore de l'avoir vu naître; & dans un autre endroit, il ajoute, avec toute l'emphaſe & la flatterie d'un Poëte, *que la Neuſtrie eſt la plus noble contrée de l'Univers, ayant porté dans ſon ſein des Seigneurs ſi puiſſants :* Genitrix procerûm vaſtè dominantûm.

M. le Gendre de Saint-Aubin a fait une ample diſſertation pour prouver que Robert-le-Fort deſcendoit de Childebrand, Roi des Lombards, qui ſe réfugia en France, chaſſé de ſon Trône par Rachis en 744. Il fonde ſon opinion ſur un paſſage d'Helgaud, où il eſt dit que le Roi Robert, fils de Hugues-Capet, diſoit (1) humblement qu'il étoit originaire d'Italie. Premiérement, ce paſſage d'Helgaud eſt très-apocryphe. Secondement, il contrediroit l'opinion que M. le Gendre veut établir; car quelle humilité y auroit-il eu au Roi Robert, en avouant qu'il deſcendoit d'un Roi de Lombardie? Troiſiémement, M. le Gendre, pour ſoutenir ſon ſentiment, eſt obligé d'interpréter *Germanus* par beau-frere : or, *Germanus* n'a jamais été employé

---

re. Le Roi Eudes, ſon fils aîné, mourut en 898 : il n'avoit pas quarante ans; ainſi il étoit né en 858 ou 859, tandis que ſon pere étoit dans ſes terres, & faiſoit la guerre avec les Bretons à Charles-le-Chauve.

(1) *Humillimis afferebat verbis.*

Digitized by Google

par aucun Auteur que pour signifier *frere*, & non pas *beau-frere*. Quelques autres Généalogistes ne font pas descendre Robert-le-Fort de Childebrand, Roi de Lombardie, mais de Childebrand, frere de Charles Martel, & grand-oncle de Charlemagne. Cette opinion n'est pas plus soutenable que la précédente, & a été réfutée par de très-solides raisons. Je ne les répéterai pas; je me contenterai d'observer qu'on n'auroit pas dit la troisieme Race, puisque ce n'auroit été que la même; & Foulques, Archevêque de Reims, & les principaux de l'Assemblée, où il fut question d'élire pour Roi, Eudes, fils de Robert-le-Fort, n'auroient pas pu y tenir les discours qu'ils y tenoient: *Nous ne pouvons pas consentir*, disoient-ils, *à son élection, par ce qu'il est étranger à la famille de Charlemagne*: Ab stirpe regiâ existens alienus. Foulques l'écrivit même à l'Empereur Arnoul, qui s'intéressoit pour Eudes; & certainement on ne pouvoit tromper cet Empereur sur les Princes qui étoient ou n'étoient pas de la famille de Charlemagne. Disons en même-temps qu'il n'est pas vraisemblable que les Seigneurs qui se déclarerent pour Eudes dans cette assemblée, eussent osé faire la proposition de lui déférer la Couronne, si l'on n'avoit pas connu son origine, & qu'il sortoit de la même tige (1)

(1) Il est certain que nos Rois de la premiere

Digitized by Google

que Pharamond, Clodion, Mérouée, ces premiers Chefs qui conduisirent les François à la conquête des Gaules.

D'ailleurs, il semble que le Ciel, par ses décrets sur l'une & sur l'autre postérité, ait voulu que l'on distinguât que c'étoient deux familles différentes. Celle de Robert-le-Fort (en ne comptant pas même Eudes & Robert son frere, parmi nos Rois (occupe le Trône de mâle en mâle, depuis près de huit cents ans (1); époque unique dans l'Histoire des Monarchies. La postérité (2) de Charlemagne s'éteignit en Allemagne & en Italie, à la troisieme génération; & de ses Descendants qui régnerent sur la France, aucun ne mourut de mort naturelle. Je suis étonné que cette remarque ait échappé à tous les Historiens.

Le chagrin (3) & l'inanition terminerent les jours du déplorable Louis-le-Débonnaire, dans une petite isle du Rhin.

Charles-le-Chauve mourut dans une chaumiere au pied du Mont Cénis, empoisonné par le Juif Sédécias, son Médecin. Les enfants qu'il eut de sa seconde femme, moururent en

---

race étoient de la même famille que les Rois Sueves & Saxons. Eudes descendoit, par Vitikint, des Rois Sueves & Saxons.

(1) Hugues Capet, couronné en 987.

(2) *Astronom.* 319.

(3) *Annal. Bertin.*

Digitized by Google

bas âge : il avoit eu de la premiere, Louis, Charles, Lothaire, Carloman & Judith ; il fit (1) crever les yeux à Carloman ; Louis, dit le Begue, lui succéda, & fut auſſi empoiſonné ; Charles, Roi d'Aquitaine, revenant un ſoir de la chaſſe dans la forêt de Guiſe, près de Compiegne, voulut faire peur à un Seigneur nommé *Albuin*, qui lui donna, ne le reconnoiſſant pas, de ſi furieux coups ſur la tête, qu'il ne put jamais en guérir. Judith ſe fit enlever par le *Foreſtier* de Flandres.

Louis III, ſucceſſeur de Louis-le-Begue, courant après la fille (2) de Germond, Bourgeois de Tours, qui lui avoit paru jolie, & qui ſe ſauvoit dans une maiſon, ſe caſſa les reins, emporté par ſon cheval, ou voulant le faire paſſer ſous la porte qui étoit trop baſſe.

Carloman II, ſon (3) frere, bleſſé par mégarde à la chaſſe, dans la forêt de Baizieux (4), par un de ſes gens nommé Bertold, mourut le ſeptieme jour ; il eut la généroſité de dire qu'il avoit été bleſſé par un ſanglier, dans la crainte qu'on ne punît, après ſa mort, ce Domeſtique mal-adroit.

---

(1) *Le Gendre.*
(2) *Le Moine de Saint-Vaaſt.*
(3) *Ibid.*
(4) A cinq ou ſix lieues d'Amiens.

Digitized by Google

Charles-le-Gros avoit recueilli toute la ſucceſſion de Charlemagne; il fit un Traité ſi honteux avec les Normands, & ſa puérile dévotion le rendit d'ailleurs ſi mépriſable, qu'on le dépoſa : ce Monarque, qui commandoit quelques jours auparavant à tant de millions d'hommes, fut abandonné au point qu'il ne lui reſta pas un ſeul valet pour le ſervir : *il envoya demander du pain*, diſent les Hiſtoriens, *à l'Archevêque de Mayence*. Le bâtard Arnoul, ſon neveu, qui s'étoit fait élire à ſa place, lui aſſigna, pour ſa ſubſiſtance, le village de Nidenguen, où il fut étranglé ſecretement au bout de quelques mois.

Charles-le-Simple, trahi par Herbert, Comte de Vermandois, finit ſes jours dans la douleur & le déſeſpoir, en priſon à Péronne.

Louis IV, dit (1) d'Outremer, pourſuivant un loup ſur le chemin de Reims, tomba de cheval, & mourut de cette chûte.

Lothaire, & ſon fils Louis V, les deux derniers Rois de cette race, furent empoiſonnés par leurs femmes, Princeſſes très-galantes, avec qui ils vivoient fort mal.

Charles, Duc de la Baſſe-Lorraine (2),

(1) *Duch. pag.* 632, *tome* 2.

(2) Le Duché de la baſſe-Lorraine comprenoit le Brabant & le Luxembourg, les Pays de Liege,

Digitized by Google

frere de Lothaire, & le seul qui restoit du sang de Charlemagne, mourut en prison dans la grosse tour d'Orléans en 993 : il laissa trois fils (Othon (1), Louis & Charles) qui moururent jeunes & sans enfants; ses deux filles (Hermengarde & Gerberge) furent mariées, la premiere, avec Albert, Comte de Namur, & la seconde, avec Lambert, Comte de Hainault.

Suite des mœurs & usages sous la seconde Race.

Charlemagne se faisoit honneur d'être *Franc* d'origine; il affectoit d'être toujours vêtu à la Françoise (2), c'est-à-dire, avec un habit court & qui lui serroit la taille. Il étoit indigné, quand il rencontroit des François vêtus d'habits longs comme les Gaulois:

---

de Gueldres, de Cleves, de Juliers & autres, vers les embouchures du Rhin, de la Meuse & de l'Escaut.

(1) Othon mourut en 1006, après avoir régné environ treize ans sur la basse-Lorraine : ses freres étoient morts avant lui, puisque ses sœurs prétendirent à ce Duché, & firent la guerre à Godefroy d'Ardenne, à qui l'Empereur l'avoit donné, au défaut de mâles : elles obtinrent par accommodement des terres dans le voisinage, & une somme considérable, payable en différents termes.

(2) *Eginh. de vitâ Caroli Magni.*

Digitized by Google

Voilà (1) *nos Francs*, s'écrioit-il, *voilà nos hommes libres, qui prennent l'habit du peuple qu'ils ont soumis ; quelle honte ! quel mauvais augure !*

Il scelloit les Traités qu'il faisoit, avec le pommeau de son épée, où il y avoit apparemment un cachet : *Je les ferai tenir*, disoit-il, *avec la pointe.*

Tout le monde sait qu'il aima beaucoup les femmes : mais tout le monde ne sait pas qu'il trouva une cruelle, Sainte Amalberge : il la poursuivoit ; elle tomba en fuyant de chambre en chambre, & se cassa un bras.

Dans un écrit, où il se rend compte à lui-même des choses qu'il vouloit proposer au Parlement, de 811, on peut voir la différence des Ecclésiastiques de ce temps-là avec ceux de ce temps-ci. " Je demanderai, dit-„ il, aux Ecclésiastiques (2), ce que signi-„ fient ces paroles de l'Apôtre : *nul de ceux* „ *qui se destinent au service de Dieu, ne* „ *doit se mêler des affaires du siecle.* Je „ veux qu'ils m'expliquent ce qu'ils enten-„ dent, quand ils disent qu'ils ont quitté le „ siecle, & si l'on ne doit les distinguer „ des Séculiers que parce qu'ils ne sont pas „ mariés. Je veux savoir s'ils croyent que ce-„ lui là a véritablement quitté le siecle, qui

(1) *Avetin. liv.* 4, *nota Sominckii.*
(2) *Capitul. art.* 5 & 6, *Anno* 811.

Digitized by Google

„ ne ſonge qu'à augmenter ſes biens par
„ toutes ſortes de voies; qui ne s'étudie
„ qu'à perſuader aux ſimples que la béati-
„ tude éternelle dépend du bien que l'on
„ fait à ſon Égliſe, qui ſe ſert du nom ſacré
„ de Dieu, ou de celui de quelque Saint,
„ pour engager un Teſtateur imbécille à
„ fruſtrer ſes héritiers légitimes, & les ex-
„ poſer par-là à devenir coupables de tous
„ les crimes que la pauvreté fait commettre".

Paſcal III, qui avoit canoniſé Charlemagne, n'étant pas regardé comme légitime Souverain Pontife. Alexandre III réviſa cette canoniſation, & la confirma; ainſi Charlemagne, ſe trouvant inconteſtablement au nombre des Saints, doit trouver fort mauvais que tous les ans à Metz, on faſſe un ſervice, & qu'on prie pour le repos de ſon ame.

J'ai dit que Charles-le-Chauve fit crever les yeux à ſon fils Carloman : Louis-le-Débonnaire avoit fait ſubir le même ſupplice à ſon neveu, le jeune Bernard, Roi d'Italie. Les mutilations devinrent ſi fréquentes, que les Vaſſaux, dans leur ſerment de fidélité, juroient *qu'ils défendroient la perſonne de leur Seigneur, & ne conſentiroient point qu'on l'eſtropiât d'aucune partie de ſon corps.* Les Abbés, au-lieu d'impoſer des peines canoniques à leurs Moines, leur faiſoient couper une oreille, un bras, une jambe.

En 793, il y eut une grande famine. On

Digitized by Google

avoit trouvé tous les épis de bled vuides (1); & l'on avoit entendu en l'air plusieurs voix de Démons, qui avoient déclaré qu'ils avoient dévoré la moisson, parce qu'on ne payoit pas les dixmes aux Ecclésiastiques. Il fut ordonné qu'on les payeroit à l'avenir. Il est singulier que les Diables s'intéressassent si vivement à notre Clergé.

La langue Latine étoit la langue vulgaire sous la premiere Race, c'est-à-dire, la langue que tout le monde parloit. On croit qu'elle commença de n'être plus vulgaire au commencement du regne de Louis-le-Débonnaire. Il est certain qu'au Concile d'Arles, en 851, sous le regne de Charles-le-Chauve, il fut ordonné aux Ecclésiastiques, *de faire leurs Instructions & Homélies en langue Romance, afin que chacun pût les entendre.* La langue Romance étoit un mêlange des langues Celtique & Latine corrompues, & dans lequel il s'introduisit encore plusieurs termes & expressions Tudesques, lorsque les *Francs* se furent établis dans les Gaules. Le Tudesque étoit la langue des *Francs*, & un Celtique corrompu, le Celtique ayant été anciennement la mere langue de tout l'Occident. La langue Romance est devenue la langue Françoise.

(1) *Capitul. anno* 794, *art.* 23.

Digitized by Google

Le *Seigneur* mettoit un morceau de gazon dans la main de celui à qui il donnoit l'inveſtiture d'une Terre, & qui devenoit ſon *Vaſſal.* Au Parlement ou Aſſemblée générale de la Nation, du mois de Mai 922, la plupart des Grands du Royaume, mécontents de Charles-le-Simple, déclarerent qu'ils ne le vouloient plus pour Seigneur, *& ſignifierent qu'ils renonçoient à la foi & hommage envers lui, en rompant & jettant à terre des brins de paille qu'ils tenoient dans leurs mains.*

Il paroît qu'il y avoit dans ces temps-là un moyen d'acquérir de la réputation, & de faire même quelquefois fortune en un inſtant. Les femmes accuſées d'adultere, étoient reçues à ſe juſtifier par *la preuve du duel*, c'eſt-à-dire, en préſentant aux Juges un *Champion* de condition noble, qui offroit de forcer en champs-clos l'accuſateur à ſe dédire. Le vaincu, mort ou vif, étoit traîné ſur la claie, & pendu par les pieds: la femme étoit juſtifiée ou punie. Sous le regne de Louis le-Begue, la Comteſſe de Gâtinois fut accuſée d'avoir empoiſonné ſon mari. Les indices contr'elle étoient ſi forts, & Gontran, ſon accuſateur, couſin germain de ce mari, paſſoit pour un guerrier ſi redoutable, qu'elle ſe voyoit abandonnée de tous ſes parents & de tous ſes amis. Ingelger, âgé de dix-ſept à dix-huit ans, fils de Torquat, Gentilhomme Breton, ſe

Digitized by Google

préſenta pour ſoutenir qu'elle étoit innocente : les Juges ordonnerent le combat (1); il tua Gontran; la Comteſſe, de l'avis & du conſentement de ſes Barons & Vaſſaux, le fit ſon héritier. L'Archevêque de Tours lui donna en mariage la belle Adelinde, ſa niece, avec les Châteaux d'Amboiſe, de Buzançay & de Châtillon; il fut la tige des Comtes d'Anjou, qui monterent ſur le Trône d'Angleterre.

Les poſſeſſeurs des Châteaux, qu'on avoit bâtis de tous côtés pour arrêter les courſes des *Normands*, devinrent dans la ſuite un fléau preſque auſſi funeſte que l'avoient été ces pirates. Du haut de leurs fortereſſes, ils fondoient ſur tout ce qui paroiſſoit dans la plaine, rançonnoient les voyageurs, pilloient les marchands, enlevoient les femmes, ſi elles étoient jolies : on eût dit que le brigandage, le rapt & le viol étoient devenus des droits de Seigneur. *D'un autre côté*, dit Mézeray, *la vraie vaillance & la courtoiſie n'étoient pas ſi étouffées, qu'il ne ſe trouvât des Gentilshommes aſſez généreux pour faire des loix & ſtatuts, par leſquels ils s'obligeoient à courir les Provinces, pour attaquer & détruire ces petits Tyranneaux; c'eſt ſur cela*, ajoute-t-il, *que les Roman-*

(1) *Geſt. Andeg.*

Digitized by Google

ciers ont forgé leurs Chevaliers errants, & tant de monstres & de géants.

Les femmes & les filles n'étoient guere plus en sûreté en passant auprès des Abbayes; & les Moines soutenoient l'assaut plutôt que de lâcher leur proie : s'ils se voyoient trop pressés, ils apportoient sur la breche les Reliques de quelques Saints; alors il arrivoit presque toujours que les assaillants, saisis de respect, se retiroient & n'osoient poursuivre leur vengeance. Voilà l'origine des enchanteurs, de ces enchantements & de ces châteaux enchantés, dont il est tant parlé dans ces mêmes Romanciers.

La Reine Adélaïde, veuve de Lothaire, Roi d'Italie, étoit une des plus belles personnes de son temps. Bérenger voulant la forcer d'épouser son fils, l'assiégea dans Pavie, prit cette Ville, viola cette Princesse, & l'enferma ensuite dans le Château de *Garde*, ne lui laissant qu'une de ses femmes pour la servir, & un Prêtre pour lui dire la Messe. Elle trouva le moyen de s'échapper de sa prison. L'Achevêque de Reggio lui avoit offert une retraite; elle ne marchoit que de nuit, à pied, se cachant le jour dans les bleds, tandis que son Aumônier alloit quêter des vivres dans les Villages. Un autre Prêtre la rencontra, lui fit des propositions déshonnêtes, qu'elle rejetta avec dignité (1) : *Eh!*

(1) *Tome* 1, *p.* 668.

Digitized by Google

bien : lui dit il, *abandonnez-moi au moins votre Servante; ſinon j'irai vous découvrir à Bérenger. La Princeſſe*, continue Mézeray, *obéit à la néceſſité, & la Suivante à ſa Maîtreſſe.* Un Caſuiſte a trouvé que cette aventure donnoit matiere à un cas de conſcience, qu'il a traité avec beaucoup de ſagacité.

GIBET.

Mot corrompu de celui de *Gebel*, qui ſignifie en langue Arabe, une Montagne. Anciennement en France, les exécutions ſe faiſoient ſur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite (1) dit que les Germains pendoient à un arbre les traîtres & les déſerteurs, & qu'ils étouffoient dans un bourbier, ſous une claie, les poltrons, les fainéants & les *Mignons*. L'eſprit de la Loi, dans la différence de ces ſupplices, étoit de rendre viſible la punition du crime, & d'enſevelir l'infamie dans un éternel oubli.

Etienne Paſquier remarque que les fourches patibulaires de Montfaucon (2) *ont porté malheur à tous ceux qui s'en ſont mêlés*; qu'Enguerrand de Marigni, qui les fit bâtir, les étrenna; que Pierre Remi, Sur-Intendant

(1) *De Moribus Germ. c.* 12.
(2) *Liv.* 7, *c.* 40.

Digitized by Google

des Finances sous Charles-le-Bel, les ayant fait réparer, y fut aussi pendu ; *& de notre-temps*, ajoute t-il, *Jean Mounier, Lieutenant-Civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, s'il n'y finit pas ses jours, comme les deux autres, il y fit amende honorable.* La remarque de Pasquier est bonne, en ce qu'elle fait voir qu'il a été un temps qu'en France on faisoit justice des grands comme des petits voleurs.

LE GUET.

Il paroît que sous la premiere Race de nos Rois, le Guet n'étoit pas en bonne réputation. Une Ordonnance de Clotaire II, année 595, porte que lorsqu'un vol sera fait de nuit, ceux qui seront de garde dans le quartier, en répondront, s'ils n'arrêtent (1) pas le voleur; que si le voleur, en fuyant devant ces premiers, est vu dans un autre quartier, & que les Gardes de ce second quartier, en étant aussi-tôt avertis, négligent de l'arrêter, la perte causée par le vol tombera sur eux (2), & qu'ils seront en outre condamnés en cinq sols d'amende ; & ainsi de quartier en quartier. »

(1) *Traité de la Police, t.* 1, *p.* 256.

(2) La Garde, à Alger, est responsable des vols qui s'y commettent, & paye sur le champ.

Digitized by Google

BARRIERES DEVANT LES MAISONS ROYALES ET DEVANT QUELQUES HÔTELS.

Les Princes du Sang avoient une entiere juriſdiction ſur leurs domeſtiques. Les grands Officiers de la Couronne l'avoient de même ſur tous ceux qui étoient dans leur dépendance par leurs charges, emplois ou métiers. S'il arrivoit quelque tumulte parmi le peuple, & s'il avoit quelque plainte ſubite à porter, il s'aſſembloit devant la maiſon, ou du Gouverneur, ou du Grand-Aumônier, ou du Connétable, ou du Grand-Chambellan, ou du Grand-Ecuyer, ou du Chancelier, ou d'un Prince du Sang, en un mot, devant la maiſon de celui qui avoit le droit de juger & de punir les perſonnes de qui on avoit à ſe plaindre. Ce Prince, ou ce Grand-Officier, deſcendoit à ſa porte, où il avoit une barriere, pour n'être pas aſſailli par le peuple, & ſur laquelle il s'appuyoit pour entendre les griefs. Voilà l'origine des barrieres qu'on voit devant différents Hôtels. Le Cardinal de Rohan, comme Grand-Aumônier, en avoit une devant ſon Hôtel, rue du Temple; il n'y en a point devant l'Hôtel de Soubiſe. Il y en a une devant l'Hôtel d'Armagnac, parce que le Grand-Ecuyer y loge; il n'y en a point devant les Hôtels des autres Princes de la Maiſon de Lorraine. Il y en a une devant

Digitized by Google

l'Hôtel du Duc de Bouillon, comme Grand-Chambellan ; il n'y en a point devant l'Hôtel d'Evreux, ni devant l'Hôtel d'Auvergne. Le Doyen des Maréchaux de France a droit de Barriere, comme repréſentant le Connétable. On tolere aſſez mal-à-propos, que les Barrieres reſtent devant les Hôtels où il y en avoit, quoique la perſonne qui y demeure dans la ſuite n'en ait pas le droit ; il eſt vrai qu'elle ne peut pas les faire raccommmoder, & qu'elle eſt obligée de les laiſſer pourrir. Il y a une Barriere devant l'Hôtel du Contrôleur-Général, parce qu'il étoit auparavant déſigné pour être l'Hôtel des Ambaſſadeurs *Extraordinaires*, & que précédemment il avoit appartenu à M. le Chancelier de Pont-Chartrain. Le Garde des Sceaux a droit de Barriere. On doit être étonné d'en voir une devant l'Hôtel de la Compagnie des Indes ; car, quoiqu'elle ne ſoit pas faite comme les autres, c'eſt toujours un air de Barriere qui ne convient pas devant un Hôtel auſſi bourgeois.

Couvents des Religieux Mendiants.

Mettez-vous en état, dit St. Paul (1), *de n'avoir beſoin de perſonne, & travaillez*

(1) *Epît.* 1, *aux Theſſ. c.* 4.

Digitized by Google

de vos propres mains, ainſi que nous l'avons ordonné.

Nous n'avons mangé gratuitement le pain de perſonne, dit le même Apôtre (1); *mais nous avons travaillé de nos mains jour & nuit, avec peine & fatigues, pour n'être à charge à aucun de vous.... Nous vous avons déclaré, que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.*

Albert, Patriarche de Jéruſalem, dans la Regle qu'il donna aux Carmes, vers l'an 1209, leur ordonna particuliérement la retraite, le ſilence & le travail continuel.

Je travaillois de mes mains, dit Saint François, dans ſon Teſtament (2); *je veux continuer de travailler; & je veux fermement que tous les Freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne ſavent pas travailler, l'apprennent.*

Nous voulons bâtir, dit Saint Bonaventure; *nous ne nous contentons plus des pauvres & ſimples logements que notre Regle nous preſcrit.... Nous ſommes à charge à tout le monde; & nous le ſerons encore plus à l'avenir, ſi nous continuons.*

On peut dire que les Contes de Féerie, où, d'un coup de baguette, on éleve un palais, ſont réaliſés par la vertu de la beſace.

---

(1) *Epît. 2 aux Theſſ., chap. 3.*
(2) *Fleuri, Hiſt. Eccléſ. ann. 1226.*

Digitized by Google

Louis XIV, jugeant que les dépenſes que les Religieux Mendiants faiſoient en bâtiments, ſoit pour la décoration de leurs Monaſteres, ſoit pour en augmenter les revenus, étoient contraires à la ſainteté de leurs Regles & à la police de l'Etat, leur défendit, par ſa Déclaration du 5 Septembre 1684, ſous peine de privation de leurs privileges, d'entreprendre aucun bâtiment dont la dépenſe excédât la ſomme de quinze mille livres, ſans en avoir obtenu la permiſſion, par Lettres-Patentes, ſignées de ſa main, contre-ſignées par un des Secretaires d'Etat, ſcellées du grand ſceau, & enrégiſtrées au Parlement avec les formalités accoutumées. Et à l'égard des bâtiments dont la dépenſe ſeroit au-deſſus de trois mille livres, & au-deſſous de quinze mille livres, il leur fut défendu de les entreprendre, ſans en avoir eu auparavant la permiſſion par un Arrêt du Parlement.

N'eſt-il pas ſingulier qu'on nous demande l'aumône pour bâtir des maiſons qu'on nous louera le plus cher qu'on pourra, & dont les revenus ne peuvent ſervir qu'à augmenter le nombre des Célibataires en diminution de la population & des forces de l'Etat?

Lorſque l'on commande les Payſans de cinq ou ſix villages pour faire ou réparer un grand chemin, ſi ſoixante ou quatre-vingts Religieux Mendiants de la ville la plus proche, s'offroient

Digitized by Google

pour cette corvée, quelle vénération ne s'attireroient-ils pas ! Il me semble que de pareilles bonnes œuvres seroient plus méritoires, que de se promener nues jambes dans la ville.

Mœurs, Usages & Coutumes jusqu'au regne de Louis XI.

Les François, qui acheverent la conquête des Gaules, n'étoient pas en assez grand nombre pour posséder toutes les terres : ils n'en prirent que le tiers, qui fut divisé en *Terres saliques*, en *Bénéfices militaires*, & en *Domaines du Roi*. Les *Terres saliques* étoient celles qui échurent en partage à chaque François, & qui par conséquent étoient héréditaires. On donna le nom de *Bénéfices militaires* à des terres que l'on ne partagea point, qui demeurerent à l'Etat, & que les Rois devoient distribuer pour récompenses viageres à ceux qui en méritoient par leurs actions, ou par l'ancienneté de leurs services. On appella *Domaines du Roi*, les parts considérables qu'eut le *Chef* dans le partage général. Ces *Domaines*, dispersés dans le Royaume, montoient à plus de cent soixante, & composoient le principal revenu de nos Rois de la premiere & de la seconde race : ce n'étoient point des maisons de plaisance avec de vastes jardins embellis par l'art ; c'étoient de bonnes métairies, ordinairemenent au milieu des forêts. On y tenoit des haras ; on y nourrissoit des

Digitized by Google

bœufs, des vaches, des moutons, de la volaille. Le Roi voyageoit toute l'année de l'une à l'autre. On peut dire qu'il vivoit sur ses terres ; & l'on vendoit à son profit les provisions qu'il n'avoit pas consommées. Charlemagne, dans un de ses Capitulaires (1), ordonne de vendre les poulets des basses-cours de ses domaines, & les légumes de ses jardins. Tel Financier, a qui il en coûte aujourd'hui au moins mille écus par an pour les potagers de sa maison de campagne, se trouveroit offensé, si on disoit qu'il envoye au marché le surplus de ce qu'il lui faut de légumes pour sa table & celle de ses gens.

Les François, pour avoir des hommes qui cultivassent les terres dont ils s'emparerent, ne furent point obligés de réduire en servitude une partie des vaincus. Chez les Romains, & depuis, sous la premiere, la seconde & la troisieme Race, jusqu'à l'affranchissement des serfs, ce qu'on appelloit une terre ou métairie, n'étoit pas seulement une certaine quantité d'arpents & quelques bâtiments ; c'étoit encore les bestiaux & les esclaves qui la mettoient en valeur.

Les *Ducs*, les *Comtes*, les *Vicaires* & les *Centeniers*, ou *Thungins*, administroient les finances, rendoient la justice dans les Pro-

(1) *Capitul. de Villis, art.* 99.

Digitized by Google

vinces, y convoquoient ceux qui devoient faire la campagne (1), les assembloient, & les conduisoient au rendez-vous général. Il y avoit aussi des terres attachées à ces grandes & petites Magistratures. Les Juges étoient tous Militaires : la Loi Salique leur ordonnoit de passer leur bouclier à leur bras, quand ils prononçoient un jugement.

Vers la fin du regne de Charles-le Chauve, les *Comtes* & les *Ducs*, profitant des troubles du Royaume, commencerent à convertir leurs titres & leurs commissions, qui n'étoient au plus qu'à vie, en dignités héréditaires dans leurs familles : il se firent Seigneurs propriétaires des Provinces & des Villes dont l'administration ne leur avoit été confiée que pour un temps. Leur exemple fut bientôt imité par la plupart de ceux qui se trouverent revêtus de Magistratures moins considérables, ou de *Bénéfices Militaires*; & le besoin qu'ils crurent avoir les uns des autres pour se soutenir dans leurs usurpations, fut l'origine, à ce que croyent la plupart des Légistes, des fiefs (2) & arriere-fiefs;

(1) Si l'on n'arrivoit pas à l'armée au jour marqué, on étoit condamné à faire abstinence de vin & de viande pendant autant de temps qu'on avoit manqué à son service.

(2) Le mot *Fief*, dérive du mot Latin *fœdus*

Digitized by Google

c'eſt-à-dire de cette convention par laquelle celui qui ne s'étoit approprié qu'un Bourg ou une Ville, faiſoit ſerment à celui qui s'étoit emparé de toute une Province, de le reconnoître pour ſon *Seigneur*, & de défendre ſa perſonne & ſes biens, à condition que, de ſon côté, il le protégeroit, le défendroit, & ne lui dénieroit jamais juſtice.

Il s'en falloit beaucoup que les deux derniers Rois de la ſeconde Race, fuſſent les plus riches Seigneurs de leur Royaume : il ne leur reſtoit, pour tout Domaine, que les Villes de Laon, de Soiſſons & de Compiegne. Par l'avénement de Hugues-Capet au Trône, la Couronne fut enrichie du Comté de Paris, & du Duché de France (1), dont ſes Ancêtres s'étoient rendus Seigneurs propriétaires. Il confirma les grands & petits Vaſ-

---

(alliance), parce que le *Seigneur* & le *Vaſſal* ſe lioient l'un à l'autre par l'acte d'inféodation.

(1) Robert-le-Fort fut tué dans un combat contre les *Normands*, en 867, dans le village de Briſſerte en Anjou. Charles-le-Chauve lui avoit donné, en 863, le *Duché de France*. Ce Duché ou Gouvernement, outre des territoires conſidérables en Picardie & en Champagne, comprenoit la Ville & Comté de Paris, l'Orléanois, le pays Chartrain, le Perche, le Comté de Blois, la Touraine & une partie de l'Anjou & du Maine ; ainſi les Comtes & les Seigneurs particuliers de ces différents pays relevoient du Duché de France.

Digitized by Google

ſaux dans la poſſeſſion & hérédité de leurs fiefs ; c'eſt-à-dire, qu'il leur laiſſa les Villes, Terres, Charges & Provinces qu'ils avoient uſurpées. Les grands Vaſſaux étoient le Duc de Bourgogne, le Duc de Normandie, le Comte de Flandres, le Comte de Champagne, le Duc d'Aquitaine & de Gaſcogne, le Comte de Toulouſe & le Comte de Barcelone (1). Ces Provinces, changées en fiefs, ſont redevenues Provinces, étant réverſibles à la Couronne, par félonie, ou au défaut d'héritiers.

Chacun de ces grands Vaſſaux avoit tous les droits de la ſouveraineté dans ſon fief ; & lorſqu'il étoit attaqué ou léſé, ſes Vaſſaux-liges (2) étoient obligés de le ſuivre à la

(1) On voit dans les Chartes recueillies par M. de Marca, que, depuis Charles-le-Chauve juſqu'à la ſeizieme année du regne de Philippe-Auguſte, les Comtes de Barcelone continuerent de dater les Actes par les années du regne de nos Rois : preuve qu'ils les reconnoiſſoient pour leurs Souverains.

(2) Les Seigneurs, en cédant de leur terres, ou de celles qu'ils avoient uſurpées, firent des conventions plus ou moins onéreuſes pour ceux à qui ils les fiefferent. Le *Vaſſal-lige* étoit obligé de ſervir le *Seigneur* en perſonne, envers & contre tous ; au-lieu que le *Vaſſal-libre* pouvoit mettre un homme à ſa place, & n'étoit aſtreint à ſecourir le *Seigneur* qu'en certains cas.

Digitized by Google

la guerre, même contre le Roi (1). S'il étoit vaincu, & si les Pairs & les autres Grands du Royaume assemblés en Parlement, jugeoient qu'il y avoit félonie de sa part, c'est-à-dire, qu'il n'avoit pas eu de raisons légitimes pour prendre les armes, le Roi étoit le maître de confisquer son fief; mais on ne pouvoit le condamner à mort. L'usage d'acquérir la noblesse par une charge (2), ou à prix d'argent, ne s'étant pas encore introduit, le sang de tout Noble sembloit si sacré, qu'on ne pouvoit le répandre que pour crime de trahison. Les premieres Lettres d'ennoblissement sont de l'année 1271, sous le regne de Philippe-le-Hardi, fils de Saint Louis.

On distinguoit entre guerre du Roi & guerre de l'Etat; & par conséquent, les forces du Roi & celles de l'Etat étoient bien différentes. On appelloit *guerres du Roi*, celles qu'il avoit avec les grands ou petits vassaux, & pour lesquelles il ne pouvoit convoquer que les hommes de ses terres & les Vassaux-liges de *ses Seigneuries*. Il en coûta trois années de guerre à Louis-le-Gros, pour soumettre Bouchard de Montmorenci (3) &

(1) Le Roi veut bien encore aujourd'hui permettre qu'on plaide contre lui : c'étoit la façon de plaider de ce temps-là.

(2) *Suger. in Ludovico-Grosso.*

(3) Mathieu, son fils, épousa la veuve de Louis-le-Gros.

Digitized by Google

deux ou trois autres *Seigneurs*, à dix ou douze lieues de Paris; au-lieu que ce même Prince ſe vit à la tête de plus de deux cents mille hommes, lorſqu'il fut queſtion de marcher contre l'Empereur Henri V, qui s'avançoit vers Reims, & qui s'enfuit avec tant d'épouvante & de précipitation, qu'il ne s'arrêta qu'après avoir repaſſé la Moſelle & le Rhin. Le Roi d'Angleterre, qui étoit en même-temps Duc de Normandie, avoit ſuſcité cette irruption des Allemands. Louis-le-Gros tâcha d'engager les Seigneurs & les Barons à le ſuivre pour conquérir la Normandie; mais chacun s'excuſa, & s'en retourna avec le contingent qu'il avoit amené. Nous ſommes venus, diſoient-ils, pour défendre la patrie commune, menacée par une Puiſſance étrangere; mais nous ne ſommes pas obligés de concourir à dépouiller le Duc de Normandie, Vaſſal de la Couronne, & par conſéquent un des membres de la Monarchie. Leur politique ordinaire étoit de ſouhaiter que l'Etat fût puiſſant, mais que le Roi ne le fût pas aſſez pour les abaiſſer & les humilier.

C'eſt un beau ſpectacle, dit M. de Monteſquieu (1), *que celui des Loix féodales. Un chêne* (2) *antique s'éleve; l'œil en voit*

(1) *Eſprit des Loix, Tome. II, page* 414.

(2) M. de Monteſquieu prétend que les *Bénéfices militaires* ſe donnoient, à condition d'être tou-

Digitized by Google

de loin les feuillages : il en approche, il en voit la tige ; mais il n'en apperçoit pas les racines : il faut percer la terre, pour les trouver. Pour moi, je dirois, le gouvernement féodal dégénere preſque toujours en anarchie. Un chêne antique (la *Royauté*) s'affoiblit : ſes groſſes branches (*les grands Vaſſaux*) lui enlevent la ſeve & la ſubſtance : c'étoit un beau ſpectacle que celui de l'état de la Nation, depuis Clovis juſqu'au regne de Charles-le-Chauve. Un François n'étoit Vaſſal (1) que de la patrie : il ne recon-

---

jours prêt à marcher en guerre ; que par conſéquent, c'étoient des *fiefs*, & qu'ainſi l'origine des *fiefs* eſt auſſi ancienne que la Monarchie. Il ſe trompe, puiſqu'il n'eſt pas douteux que tout François, dès qu'il avoit atteint un certain âge, étoit obligé de ſervir ; & qu'il n'étoit donc pas naturel que l'on gratifiât quelqu'un, à condition qu'il rempliroit un devoir indiſpenſable, & preſcrit par la regle générale.

(1) Quelques perſonnes très-verſées dans l'étude de notre Hiſtoire de la premiere & de la ſeconde Race, ont prouvé démonſtrativement, que le ſyſtême de M. de Monteſquieu ſur l'origine des fiefs, eſt chimérique & inſoutenable.

Il eſt vrai que, ſous la premiere Race, la Monarchie étant ſouvent partagée entre trois ou quatre freres, toujours prêts à s'attaquer & à envahir les héritages les uns des autres, chacun de ces Princes tâchoit de s'attacher les hommes les plus vaillants & les plus accrédités dans la

Digitized by Google

noiſſoit aucune puiſſance entre le Trône & lui; ſes Chefs n'étoient que ſes égaux; & lorſqu'il marchoit ſous eux, ce n'étoit jamais qu'à la voix de ſon Roi. Depuis Charles-le-Chauve juſqu'au regne de Louis XI, ce fut un triſte ſpectacle que la France diviſée ſous pluſieurs petits Souverains, qui s'uniſſoient ſans ceſſe contre l'autorité Royale, & qui ſouvent s'allioient avec l'Anglois.

L'eſprit d'indépendance étoit général. Chacun s'arrogeoit *le droit de guerre*. Une Ville s'armoit contre une Ville, une Paroiſſe contre une Paroiſſe, une Abbaye contre une Abbaye, une famille contre une famille. Les parents au-delà du quatrieme degré, n'étoient

---

Nation: ils leur accordoient des charges, des honneurs & même des terres du Domaine Royal; ces *leudes*, ces *fideles*, ces *antruſtions*, ou *convives du Roi*, lui faiſoient un ſerment particulier. Mais il eſt abſolument faux que le poſſeſſeur de quelque terre que ce fût, quand il ſe croyoit léſé par le Roi, eût le droit de lui faire la guerre, & de ſe faire ſuivre à cette guerre par ſes Vaſſaux: ces conventions féodales, & tout ce gouvernement féodal qui nous fut ſi funeſte, ne s'introduiſirent en France que vers la fin de la ſeconde Race: le mot *feudum* ou *feodum*, * fief, mot d'une latinité corrompue, & qu'on employa au-lieu de *fœdus*, alliance entre le Seigneur & le Vaſſal, ne commença d'être en uſage que ſous le regne de Charles-le-Simple.

* *Gloſſ. de du Cange, au mot* feudum.

Digitized by Google

pas obligés de prendre parti, mais ils le pouvoient comme amis & comme alliés. On tâchoit, de temps en temps, d'apporter quelques remedes à ces déſordres : on avoit défendu de commettre aucun acte d'hoſtilité aux temps de l'Avent, de Noël, du Carême, de Pâques & de la Pentecôte, comme auſſi d'attendre ſon ennemi auprès des Egliſes, de l'attaquer en allant à la Meſſe, & depuis le Jeudi au ſoir juſqu'au point du jour du Lundi. Philippe-le-Bel, en 1311, voulut abolir entiérement ces guerres particulieres. La Nobleſſe, pour ſoutenir ce qu'elle regardoit comme un de ſes privileges, ſe révolta ; & Louis Hutin, ſon Succeſſeur, fut obligé, en 1315, de les permettre, *quand on ſeroit en paix avec les Puiſſances étrangeres.* On lit dans le Cahier des Remontrances de la Province de Picardie, Art. VI : *Demandent les Nobles qu'ils puiſſent uſer des armes quand il leur plaira comme par le paſſé, & qu'ils puiſſent guerroyer & contregagner.* „ Accordé „ par le Roi, le droit des armes & de guer„ re, comme il en a été uſé du temps paſſé ". Art. XXV. „ Le Roi accorde auſſi le duel „ & gage de bataille, en cas de crime qui „ ne pourra être prouvé par témoins ". Louis-le-Jeune, en 1168, avoit ordonné que pour une dette qui n'excéderoit pas cinq ſols, le duel ne pourroit avoir lieu. Philippe-le-Bel le défendit en toute matiere civile.

Digitized by Google

J'ai connu un homme à paradoxes, qui avoit la folie de soutenir qu'il se commettoit moins d'injustices, & qu'on étoit plus sûr de ce qu'on possédoit dans ce temps-là que dans celui-ci ; il prétendoit que les gens de Robe & les Ecclésiastiques, n'ayant point une épée à leur côté, sont moins polis entre eux que les Militaires ; qu'on n'enverroit pas si légérement un exploit, si chacun pouvoit encore demander à vuider le procès en champ-clos ; & que d'ailleurs tous les parents d'un homme qui vouloit empiéter sur son voisin, étoient intéressés à l'en détourner, parce que les deux familles étoient obligées de prendre parti dans ces petites guerres. Je conviens, ajoutoit-il, qu'on arrachoit les vignes, qu'on brûloit les granges, les moissons les uns des autres, & qu'on étoit quelquefois exposé à voir tuer ses enfants ; au-lieu qu'aujourd'hui, ils ne sont du moins réduits qu'à la mendicité, lorsque leur pere a été ruiné par les manœuvres d'un Procureur, d'un Secretaire, ou par l'avarice d'un Rapporteur, qui a acheté le droit de juger, & de faire essuyer aux parties ses lenteurs, ses caprices & sa morgue.

Les François n'estimerent long-temps que l'art de la guerre ; mais cette espece de férocité militaire s'étant adoucie, ils mêlerent la politesse à la valeur. Le goût des Sciences ne suivit pas de si près ; & pendant plusieurs siecles, on ne vit chez eux d'autre Architec-

Digitized by Google

ture que la Gothique; d'autre peinture que celle des vîtres des Egliſes & des Palais; d'autre ſculpture, qu'une confuſion de figures innombrables, placées ſans goût & ſans choix, ſur les portails des édifices. Sous les regnes de Philippe-Auguſte & de St. Louis, ces trois arts ſe perfectionnerent; c'eſt-à-dire, qu'on vit des vîtres mieux coloriées, des colonnes travaillées avec un peu plus d'élégance, & des légions de magots moins difformes.

La fameuſe Loi Salique, attribuée à Pharamond, renferme ſoixante & onze articles. C'eſt un recuel de réglements ſur toutes ſortes de matieres. Elle donne des regles de Police pour les mœurs, le Gouvernement, l'ordre de la procédure; elle preſcrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, &c. C'eſt donc une erreur de croire que cette Loi ne regarde que la ſucceſſion à la Couronne, ou à certains fiefs particuliers: elle n'offre même qu'un ſeul article qui ait rapport aux ſucceſſions.

Les premieres aſſemblées générales de la nation, étoient appellées Champ de Mars; on les nomma enſuite Champ de Mai, parce que le mois de Mars & celui de Mai furent, l'un après l'autre, deſtinés à la tenue de ces dietes. Elles avoient pluſieurs objets différents. Telles étoient la revue des troupes, les délibérations ſur la guerre ou la paix, la réformation des abus du Gouvernement, de la

Digitized by Google

Juſtice & des Finances. Le Roi préſidoit à ces aſſemblées, auxquelles aſſiſtoient les Evêques & les grands Officiers de la Couronne. Les réglements qu'on y faiſoit, devenoient des loix de l'Etat. C'étoit-là encore, que les Rois recevoient le préſent volontaire que lui faiſoient les Grands du Royaume. Il conſiſtoit en argent, en meubles ou en chevaux, & ſe nommoit Don gratuit. Ce nom eſt demeuré aux ſubſides que le Clergé fournit pour les beſoins de l'Etat.

Anciennement en France, tous les crimes, excepté celui d'Etat, ſe rachetoient à prix d'argent. La vie d'un Evêque étoit eſtimée neuf cents ſols d'or; celle d'un Prêtre, ſix cents; celle d'un Laïque à proportion de ſa qualité, mais quelque choſe de moins que celle d'un Prêtre. Il n'étoit pas alors permis de ſerrer la main à une femme libre, ſans ſon conſentement: quiconque s'y haſardoit, étoit condamné à quinze ſols d'or, au double s'il lui prenoit le bras, au quadruple s'il lui touchoit le ſein, &c.

Les Communes, qui n'étoient d'abord que des villages & des bourgs, dont les habitants avoient été affranchis, devinrent, pour la plupart, des Cités puiſſantes, & formerent inſenſiblement dans le Royaume, un troiſieme ordre de citoyens, qui fut nommé Tiers-Etats, & acquit, dans les dietes de la nation, une autorité égale à celle du Clergé & de la Nobleſſe.

Digitized by Google

Rien de plus commun, à la fin de la premiere Race, que de faire entrer les Bénéfices dans le commerce. Ils devinrent héréditaires; & l'on a vu, dans certains inventaires, vendre les Egliſes, les Autels, les cloîtres, les ornements, les calices, &c. Une fille avoit pour dot, en mariage, une Cure, & il lui étoit permis d'en affermer la dixme & le caſuel.

Sous cette même Race, le Chancelier de France ſe nommoit Grand-Référendaire. Cette charge n'étoit alors que la cinquieme ou la ſixieme de l'Etat. A peine, en 1224, vouloit-on lui accorder voix délibérative dans l'aſſemblée des Pairs; & durant long-temps, il n'eut place au Parlement, qu'après les Princes & les Evêques. C'eſt aujourd'hui le Chef de la Juſtice, le Préſident-né de tous les Conſeils, le premier Officier de la Couronne; c'eſt le ſeul homme du Royaume, qui ne rende jamais de viſite, le ſeul qui ne porte jamais le deuil.

On attribue communément à Hugues-Capet, le premier des Rois de la troiſieme race, l'inſtitution de la Pairie: c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans notre Hiſtoire. Le terme de *Pair* eſt auſſi ancien que la Monarchie: il vient du mot latin *Par*, qui ſignifie Egal ou Confrere. On donnoit ce titre aux Gentilshommes qui poſſédoient des fiefs héréditaires, & qui relevoient immédiatement d'une même Seigneurie: non qu'ils fuſſent

Digitized by Google

égaux à leur Seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient Pairs entre eux, tenant leurs fiefs de la même perſonne, de la même maniere, & avec les mêmes obligations. Tous les Pairs ne jouiſſoient pas d'une égale conſidération: ceux qui rendoient un hommage immédiat à la Couronne, étoient d'un rang bien ſupérieur à ceux qui n'en étoient que les arriere-Vaſſaux. Ces derniers n'avoient point ſéance parmi les Seigneurs du Royaume; les autres, au contraire, étoient les Juges-nés de toutes les queſtions qui intéreſſoient l'Etat. Ils compoſoient ce qu'on appelloit la Cour de France, la Cour du Roi, ou, par excellence, la Cour des Pairs.

C'eſt à la piété du Roi Robert, qu'il faut attribuer l'uſage où ſont nos Rois, de laver les pieds à douze pauvres le Jeudi-Saint, & de les ſervir à table, aidés des Princes & des Seigneurs de la Cour. Robert donna le premier cet exemple d'humilité. Jamais Prince ne porta plus loin la compaſſion pour les malheureux. Il leur permettoit de le voler. Un d'eux ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre. „ Retirez-„ vous, lui dit le Roi avec bonté; il doit „ vous ſuffire de ce que vous avez; ce qui „ reſte, pourra ſervir aux beſoins de vos „ camarades".

Rien ne caractériſe mieux l'ignorance & la ſuperſtition des anciens temps de notre Mo-

Digitized by Google

narchie, que des lettres d'un de nos Rois, qui accordent aux Moines & aux Prêtres, le droit d'ordonner le duel entre leurs sujets & leurs vassaux; & des anathêmes lancés contre quiconque oſera diſtraire quelque choſe d'une ſomme de vingt ſols, deſtinée par un Abbé à acheter du poiſſon pour régaler ſon Monaſtere.

Sous le regne de Louis VII, on nommoit *Prince du Royaume*, l'héritier préſomptif de la Couronne. Les filles de France avoient le nom de Reine, au-lieu de celui de Madame, qui ne leur fut donné que du temps de Philippe-Auguſte; & voici à quelle occaſion ſe fit ce changement. Philippe, ayant répudié la Reine Ingelburge, épouſa la Princeſſe Marie, fille du Duc de Méranie & de Brême. Le Pape, n'approuvant point ce divorce, jetta un interdit ſur toutes les terres de la Monarchie Françoiſe. La ſuite de cette affaire fut, que le Roi reprit ſa premiere femme, & que la Princeſſe de Méranie, devenue concubine, ne ſurvécut point à ſa diſgrace. Elle laiſſa un fils & une fille qui furent déclarés légitimes; mais la fille ne porta jamais que le nom de Madame Marie. Sa naiſſance équivoque changea l'étiquette; & depuis ce temps-là, les filles de nos Rois, & de leurs fils aînés, furent appellées ſimplement Meſdames. Le nom de Reine qu'elles portoient auparavant, ne ſe perdoit pas même lorſqu'el-

Digitized by Google

les se marioient avec des Seigneurs particuliers; témoin Adélaïde, fille de Robert, qui, quoique femme de Baudoin, Comte de Flandres, étoit appellée la Comtesse-Reine.

Jusqu'au regne de Philippe-Auguste, les Rois de France n'avoient employé leur Domaine qu'à soutenir la majesté du Trône. L'Etat avoit soin de fournir aux fraix de la guerre; & dans cette conjoncture, les Seigneurs & le peuple se joignoient au Roi, pour venger les injures faites à la Monarchie. Mais, par-là même, le vassal devenoit, en quelque sorte, juge des motifs qui déterminoient le Souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espece de dépendance, imagina de soudoyer des troupes qui fussent entiérement dévouées à ses ordres, & fut le premier de nos Rois qui entretint des armées sur pied, même en temps de paix.

Philippe-Auguste, étant à Pontoise, reçut avis qu'à la sollicitation du Roi Richard, le Vieux de la Montagne avoit envoyé deux de ses sujets en France pour l'assassiner. Ce bruit n'étoit pas fondé; mais Philippe, dans la prévention où il étoit contre Richard, ne laissa pas d'y ajouter foi; & à cette occasion, il institua des Sergents-d'Armes, qu'on peut regarder comme la premiere Garde de nos Rois de la troisieme Race. C'étoient des Gentilshommes armés de massues d'airain, d'arcs & de carquois garnis de fleches. Ils ne devoient

Digitized by Google

point quitter le Prince, ni laiſſer approcher de ſa perſonne aucun inconnu. Leur office étoit à vie. On les employa dans la ſuite à porter les ordres du Souverain, lorſqu'il citoit quelqu'un à ſa Cour. Ils n'avoient d'autre Juge que le Roi ou le Connétable.

On parle, ſous le regne du même Prince, d'une eſpece de ſoldats, appellés Ribauds. C'étoient des déterminés, qu'on mettoit à la tête des aſſauts, & dont on ſe ſervoit dans toutes les actions de hardieſſe & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu dans la ſuite leur nom infâme en France. On le donna depuis aux débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux. Les Ribauds avoient un chef qui portoit le titre de Roi, ſuivant l'uſage établi alors, de donner cette auguſte qualité à ceux qui avoient ſur d'autres quelque eſpece de commandement. Ce prétendu Monarque connoiſſoit de tous les jeux de dez, de haſard & autres, qui ſe jouoient pendant les voyages de la Cour. Il levoit deux ſols par ſemaine ſur tout ce qu'on appelloit alors logis de Bourdeaulx & de femmes Bourdelieres. Chaque femme adultere lui devoit cinq ſols. Le nom de cet Officier fut ſupprimé ſous le regne de Charles VII; mais l'office demeura; & ce qu'on appelloit le Roi des Ribauds, fut nommé Grand-Prévôt de l'Hôtel, charge qui ſubſiſte encore actuellement.

Digitized by Google

Autrefois le titre d'Homme de Lettres s'acquéroit à peu de fraix; il suffisoit de savoir lire & chanter au lutrin. Foulques-le-Bon, Comte d'Anjou, étoit du nombre de ces Savants. Il écrivit à Louis d'Outre-mer, qui plaisantoit sur son érudition: „ Sachez qu'un „ Prince non-lettré est un âne couronné ".

Un Curé de Normandie osa reprocher publiquement à Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit trois filles capables de le conduire au précipice. Ces filles, comme il l'expliqua ensuite, étoient l'Orgueil, l'Avarice & l'Impureté. --- „ Hé bien! répliqua le Roi, il faut „ s'en défaire; j'y consens. Je donne mon „ Orgueil aux Templiers, mon Avarice aux „ Moines, & ma Luxure aux Prélats de mon „ Royaume ".

Louis VIII voulant distinguer les honnêtes femmes d'avec les filles publiques, défendit à ces dernieres de porter certains ajustements qui étoient alors à la mode, & spécialement les ceintures dorées. Ces réglements furent mal exécutés; mais les honnêtes femmes s'en consolerent par le témoignage de leur conscience, & c'est de-là qu'est venu le proverbe: *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Les femmes Juives étoient traitées plus rigoureusement que les femmes publiques. On brûloit vif tout Chrétien convaincu d'un commerce criminel avec elles: on mettoit

Digitized by Google

ce crime de niveau avec celui de bestialité.

C'étoit une chose assez commune autrefois, de voir les veuves de nos Rois se remarier avec des Seigneurs particuliers. Après la mort de Louis-le-Gros, sa femme, Adélaïde de Savoie, épousa Mathieu de Montmorenci. Cette alliance, qui paroîtroit aujourd'hui singuliere, ne l'étoit point alors. Le Roi son mari l'avoit toujours aimée avec beaucoup de tendresse; il fit pour elle ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit encore fait; il voulut que les chartes & autres monuments de cette nature, fussent également datés des années de son regne, & de celles du couronnement de la Princesse. C'est à la Reine Adélaïde que le Monastere des Religieuses de Montmartre est redevable de sa fondation.

On est surpris que Saint Louis, ce Prince si zélé pour le rétablissement des bonnes mœurs, ait gardé le silence sur un abus des plus scandaleux; je parle du droit imaginé par les Seigneurs François, de coucher la premiere nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales.

Saint Thomas d'Aquin vivoit du temps de ce Saint Roi, qui l'admettoit souvent à manger avec lui. Ce fut dans une de ces occasions, que Thomas, naturellement distrait, & toujours occupé, s'écria, sans songer où il étoit, & frappant sur la table: „ Voilà qui „ est concluant contre l'hérésie de Manès".

Digitized by Google

Ce même Saint, entrant un jour dans la chambre d'Innocent IV, tandis qu'on y comptoit de l'argent : „ Vous voyez, lui dit le „ Pontife, que l'Eglise n'est plus dans le „ siecle où elle disoit : Je n'ai ni or, ni ar„ gent. Il est vrai, Saint Pere, répondit Tho„ mas; mais aussi elle ne peut plus dire au „ paralytique: Leve-toi, & marche". Cette réponse n'étoit point une distraction.

C'est sous le regne de Philippe III, dit le Hardi, fils & successeur de Louis IX, que furent accordées les premieres Lettres de noblesse. On n'avoit pas cru jusqu'alors qu'un Prince pût faire un Noble d'un Roturier. Ces lettres d'ennoblissement exigent deux conditions; une finance qui indemnise le Roi des subsides dont la lignée du nouveau Noble est affranchie, & une aumône pour le peuple qui va être surchargé par cette exemption.

Tous nos Rois, depuis Saint Louis jusqu'à Jean & à Charles V, apporterent la plus grande attention à tenir chacun dans son état; &, en réservant la cavalerie & les pleines armes à la Noblesse, n'admirent les Roturiers, même les plus distingués, qu'au service de l'infanterie. Charles VII, en réformant la Gendarmerie, n'y conserva que l'élite de la meilleure & de la plus brave Noblesse. Sous Louis XII, tous les Gendarmes étoient Gentilshommes; & beaucoup d'entr'eux, grands

Digitized by Google

Seigneurs. La confusion ne se mit dans les armées qu'après la mort de Henri II.

On promulgua, sous Philippe-le-Bel, une Loi somptuaire, qui fixoit les dépenses de la table & des habits. Elle régloit le souper à deux mêts & un potage au lard, & le dîner à un seul mêts & un entremêts. On ne servoit que trois plats sur la table de nos Rois, & leur meilleur vin étoit celui d'Orléans. Louis-le-Jeune en faisoit des largesses, comme l'Impératrice-Reine de son vin de Tokay. Henri Ier. en avoit toujours à la guerre, & lui attribuoit la vertu d'exciter aux grands exploits.

Il falloit être Duc, Comte ou Baron, & avoir *six mille livres de terre*, pour donner à sa femme quatre robes par an. „ Nulle De- „ moiselle, si elle n'est Châtelaine, ou Dame „ de deux mille livres de terre, n'en aura „ qu'une ". Le prix qu'on permettoit de mettre aux étoffes, étoit depuis dix sols jusqu'à vingt, l'aune de Paris; & les Dames de la premiere qualité avoient seules le droit de la payer jusqu'à trente sols. Enfin, pour mettre de la différence dans les états, il étoit ordonné que nulle Bourgeoise n'auroit de char, & ne se feroit conduire le soir avec un flambeau.

Les Rois d'Angleterre observoient la même étiquette dans leurs repas, que les Rois de France. On raconte que des Moines de Winceſter vinrent se jetter aux pieds de Henri II,

Digitized by Google

fondant en larmes, pour lui demander juſtice de leur Abbé, qui ne leur donnoit que dix plats, au-lieu de treize qu'on avoit coutume de leur ſervir. —On ne m'en ſert que trois, répondit le Monarque indigné; & vous... vous oſez!...

Jettons un coup-d'œil ſur les mœurs du treizieme ſiecle : il fut ſouillé de mille déſordres qui s'étendirent juſqu'aux ſiecles ſuivants. On y voit des Eccléſiaſtiques qui joignoient à l'immodeſtie des vêtements, une conduite non moins répréhenſible ; qui fréquentoient les cabarets, joûtoient aux Tournois, entretenoient publiquement des concubines ; des Curés qui ſe montroient en public l'épée au côté, retiroient chez eux des femmes ſuſpectes, exerçoient des charges dans les Juſtices ſéculieres, prêtoient à uſure, &c. Dans quelques Dioceſes, le fornicateur payoit tous les ans une quarte de vin, taxe qui ne devoit finir qu'avec la vie. Une fois inſcrit ſur les regiſtres, il falloit continuer de payer à perpétuité, quoiqu'on ne voulût plus ou qu'on ne fût plus en état de pécher.

Sous le regne de Philippe V, il eſt parlé d'une Société de Fanatiques, appellée la *Ligue des Amants*. Leur objet étoit de prouver l'excès de leur amour, par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des ſaiſons. Les Chevaliers, les Ecuyers, les Dames & les

Digitized by Google

Demoiſelles, qui étoient initiés dans le nouvel Ordre, devoient, ſuivant leur inſtitut, ſe couvrir très-légerement dans les plus grands froids, très-chaudement dans les plus ardentes chaleurs. L'été, ils allumoient de grands feux, auxquels ils ſe chauffoient, comme s'ils en euſſent eu grand beſoin. L'hyver, c'eût été une honte d'en trouver dans leurs maiſons : leurs cheminées alors n'étoient garnies que de feuillages, ou d'autre verdure, ſi l'on pouvoit en avoir. Lorſqu'un d'eux entroit dans une maiſon, le mari, ſoigneux de donner au cheval de ſon hôte tout ce qu'il lui falloit, le laiſſoit lui-même maître de tout, & ne rentroit point qu'il ne fût ſorti. Il éprouvoit à ſon tour, s'il étoit de la même Confrérie, la même complaiſance de la part de l'époux, dont la femme, aſſociée à l'Ordre, étoit l'objet de ſes ſoins & de ſes viſites. Cette extravagante Société dura juſqu'à ce que la plupart de ces Amants tranſis fuſſent morts de froid, en parlant de la conſtance & de la vivacité de leurs feux.

Louis X publia un Edit, par lequel il déclare qu'étant Roi des Francs, il deſire qu'il n'y ait plus d'eſclaves dans ſon Royaume. Il accordoit, en conſéquence, l'affranchiſſement à tous ſes ſujets. Ce fut, toutefois, en exigeant de chacun d'eux une certaine ſomme. Quelques-uns préférerent l'argent à la liberté; mais comme le Monarque préféroit

Digitized by Google

lui-même leur argent à leur ſervitude, on les contraignit de devenir libres.

Suite des Mœurs, Uſages & Coutumes, juſqu'au regne de Louis XI.

Il paroît que le haut Clergé de ce temps-là avoit, comme celui de ce temps-ci, la vertu de continence; il n'en étoit pas de même des Curés; la plupart ſe marioient, & ſe flattoient d'éblouir, par de ſpécieux raiſonnements, la politique du Monarque & des Seigneurs. Il ſembloit, à les entendre, qu'il falloit le mariage pour faire d'un Eccléſiaſtique un Citoyen, & pour l'attacher à l'Etat; que l'eſpérance d'obtenir des graces & de la protection pour ſes enfants, le rendoit moins entreprenant, moins hardi, plus humble, plus circonſpect envers les Magiſtrats, & que la Cour de Rome n'avoit imaginé de condamner les Prêtres au célibat, que pour former dans chaque Royaume un corps à part, toujours prêt à s'élever contre la puiſſance temporelle, & à ne reconnoître que le Pape pour Souverain. De pareils diſcours ne pouvoient qu'irriter encore le Saint-Siege & ſes Légats. Le Pape Calixte II, dans le Concile de Reims de l'année 1119, excommunia tous les Eccléſiaſtiques mariés, les priva de leurs bénéfices, défendit d'entendre leur Meſſe, déclara leurs enfants bâtards, & crut

Digitized by Google

devoir porter la rigueur contre ces êtres innocents, jusqu'à les livrer en proie à l'avarice des Seigneurs : il permit de les réduire en servitude & de les vendre. Il me semble qu'on feroit une histoire fort curieuse des différentes révolutions dans la façon de penser des hommes sur les choses les plus simples & les plus naturelles. Les Loix de Moïse, selon tous les Rabins, retranchoient de la Congrégation d'Israël ceux qui ne se marioient pas à un certain âge. Les Loix Romaines ne les recevoient ni à tester, ni à rendre témoignage. *Avez-vous une femme?* C'étoit la premiere (1) question que faisoit le Censeur, lorsqu'on se présentoit pour prêter serment. Les Gladiateurs, les Athletes, les Musiciens, les Danseurs & les Teinturiers en pourpre & autres couleurs vives, parce qu'ordinairement ils n'avoient point de femmes, étoient regardés avec une espece d'horreur par les Théologiens du Paganisme : *Vous craignez d'affoiblir*, leur disoient-ils, *vos forces, votre agilité, votre voix ou votre vue; & vous perdez votre ame. C'est avoir trahi la nature, que de sortir de ce monde sans avoir tâché d'y laisser des enfants. Vous êtes des impies que les Démons attendent, pour leur faire souffrir les peines les plus*

(1) *Cicero, de Legibus.*

Digitized by Google

cruelles au fond des Enfers. Les Loix (1) de Lycurgue n'étoient pas moins rigoureuſes contre ceux qui s'obſtinoient à garder le célibat; elles les excluoient des emplois civils & militaires : ils étoient même expoſés (2) tous les ans à une petite cérémonie aſſez déſagréable. Les femmes de Lacédémone alloient les prendre chez eux le premier jour du printemps, les conduiſoient au Temple de Junon, en les accablant de plaiſanteries, & leur donnoient le fouet au pied de la ſtatue de la Déeſſe.

L'excommunication contre les Eccléſiaſtiques mariés fut plus efficace que celle que prononça, l'année ſuivante, l'Evêque de Laon contre les chenilles & les mulots qui faiſoient beaucoup de tort à la récolte. Croiroit-on que, ſous le regne de François Ier., on donnoit encore un Avocat à ces inſectes (3), & qu'on plaidoit contradictoirement leur cauſe & celle des Fermiers? J'en pourrois citer pluſieurs exemples; je ne rapporterai que cette Sentence de Jean Milon, Official de Troyes en Champagne, du 9 Juillet 1516 : *Parties ouïes, faiſant droit ſur la requête des Habitants de Villenoce, admoneſtons les Chenilles de ſe retirer dans*

(1) *Plutar. in Lycurg. & in Apophthegm.*
(2) *Athen., l.* 13.
(3) *Théophile Renauld.*

Digitized by Google

ſix jours, & à faute de ce faire, les déclarons maudites & excommuniées.

Les excommunications ont été en uſage chez preſque tous les Peuples. Les Atlantes, incommodés par l'exceſſive chaleur du ſoleil, payoient un Prêtre pour l'excommunier tous les matins. Etre chaſſé de la Synagogue, étoit la plus grande peine chez les Juifs. Céſar, (1) en parlant des Gaulois, dit que les Druïdes jugeoient tous les procès; qu'ils interdiſoient les ſacrifices à quiconque refuſoit de ſe ſoumettre à leurs ſentences; que ceux qui avoient été interdis, étoient réputés impies & ſcélérats; qu'ils n'étoient plus reçus à plaider ni à témoigner en juſtice, & que tout le monde les fuyoit (2), dans la crainte que leur abord & leur entretien ne portaſſent malheur. On lit dans Plutarque, que la Prêtreſſe *Théano*, preſſée par le Sénat d'Athenes de prononcer des malédictions contre Alcibiade (3), qu'on accuſoit d'avoir mutilé la nuit, en ſortant d'une débauche, des ſtatues de Mercure, s'excuſa en diſant, *qu'elle étoit Miniſtre des Dieux pour prier & bénir, & non pour déteſter & maudire.* Philippe-Auguſte, ayant voulu répudier Ingelburge pour épouſer Agnès de Méranie,

(1) *De bello gallico, l. 6.*
(2) *Ne quid ex contagione incommodi accipiant.*
(3) *In Alcib. vitâ.*

Digitized by Google

le Pape mit le Royaume en interdit; les Egliſes furent fermées pendant près de huit mois; on ne diſoit plus ni Meſſes, ni Vêpres; on ne marioit point; *les œuvres du mariage étoient même illicites* : il n'étoit permis à perſonne de coucher avec ſa femme, parce que le Roi ne vouloit plus coucher avec la ſienne; & la génération ordinaire dut manquer en France cette année-là.

Un homme, en *pénitence publique*, étoit ſuſpendu de toutes fonctions civiles, militaires & matrimoniales; il ne devoit ni ſe faire faire les cheveux, ni ſe faire faire la barbe, ni aller aux bains, ni même changer de linge: cela faiſoit, à la longue, un vilain pénitent. Le bon Roi Robert encourut les cenſures de l'Egliſe, pour avoir épouſé ſa couſine; il ne reſta que deux domeſtiques auprès de lui: ils faiſoient paſſer par le feu tout ce qu'il avoit touché. En un mot, l'horreur pour un excommunié étoit telle, qu'une *fille de joie*, avec qui *Eudes le Pelletier* avoit paſſé quelques moments, ayant appris, quelques jours après, qu'il étoit excommunié depuis ſix mois, fut ſi ſaiſie, qu'elle tomba dans des convulſions qui firent craindre pour ſa vie: elle en guérit par l'interceſſion d'un Saint Diacre.

Si l'on avoit quelques intérêts civils à démêler avec des Eccléſiaſtiques; ſi on les appelloit devant le Juge ſéculier, ils excommunioient

Digitized by Google

noient auſſi-tôt & leur partie & le Juge ſéculier qui oſoit les citer à leur tribunal. Ils prêchoient en même-temps, qu'il étoit permis de piller les biens d'un excommunié, juſqu'à ce qu'il fût abſous ; & cette abſolution ne ſe donnoit pas à bon marché. Ces attentats contre la Société étoient d'autant plus criants, que le Clergé prétendoit que l'autorité Royale devoit tenir la main à l'exécution de ſes cenſures, tandis qu'il ne vouloit pas que le Roi fît examiner ſi elles avoient été juſtement & légitimement prononcées. Joinville rapporte *que les Prélats de France repréſenterent à Saint Louis qu'il laiſſoit perdre la chrétienté. Eh ! comment cela*, dit ce grand Roi ? *Parce que perſonne*, répondirent-ils, *ne ſe ſoucie plus d'être abſous des excommunications ; ainſi, commandez, Sire, à vos Juges de contraindre tout homme qui ſera excommunié, à ſe faire abſoudre dans l'an & jour. Volontiers*, répliqua Saint-Louis, *pourvu que les Juges trouvent l'excommunication juſte. Les Evêques prétendirent qu'il n'appartenoit pas aux Laïques de connoître de la juſtice ou de l'injuſtice de leurs cenſures. Saint Louis leur déclara qu'il ne l'ordonneroit jamais autrement, parce qu'il croiroit en cela faire lui-même une grande injuſtice.*

LES SERFS.

On pourra juger de l'état des Serfs en Fran-

Digitized by Google

ce, par cette Charte : *Qu'il soit notoire à tous ceux qui ces présentes verront, que Nous Guillaume, Evêque indigne de Paris, consentons qu'Odeline, fille de Radulphe Gaudin*, du Village de Cérès (1), *femme de corps de notre Eglise* (2), *épouse Bertrand, fils de défunt Hugon, du village de Verrieres, homme de corps de Saint Germain des-Prés* (3), *à condition que les enfants qui naîtront dudit mariage, seront partagés entre nous & ladite Abbaye; & que si ladite Odeline vient à mourir sans enfants, tous ses biens mobiliers & immobiliers nous reviendront; de même que tous les biens mobiliers dudit Bertrand, retourneront à ladite Abbaye, s'il meurt sans enfants. Donné l'an douze cent quarante-deux.*

Comme parmi les enfants, il y en de mieux constitués, de mieux faits, ou qui ont plus d'esprit les uns que les autres, les Seigneurs les tiroient au sort. S'il n'y avoit qu'un enfant, il étoit à la mere, & par conséquent à son Seigneur; s'il y en avoit trois, elle en avoit deux; & s'il y en avoit cinq, elle en avoit trois, &c. *Ces Serfs* (4), *ces hommes de corps, ces*

(1) Vuissons, *Villa Cereris*, village où il y avoit anciennement un Temple de Cérès : ce village est à trois lieues de Paris, du côté d'Antoni.

(2) Serve.

(3) Serf.

(4) *Gentes de corpore & protestatis.*

Digitized by Google

gens de poëſie (c'eſt ainſi qu'on les appelloit) compoſoient les deux tiers & demi des habitants du Royaume; ils ne pouvoient diſpoſer d'eux, ſe marier hors de la Terre de leur Seigneur, ni en ſortir ſans ſa permiſſion : il étoit le maître de les donner, de les vendre, de les échanger & de les révendiquer par-tout, même s'ils s'étoient aviſés de ſe faire d'Egliſe. L'Abbé de Saint-Denis (1), en 858, fut pris par les Normands : on donna pour ſa rançon ſix cents quatre-vingt-cinq livres d'or, trois mille deux cents cinquante livres d'argent, des chevaux, des bœufs, *& pluſieurs Serfs de ſon Abbaye, avec leurs femmes & leurs enfants.* Un pauvre Gentilhomme ſe préſenta un jour avec deux filles qu'il avoit, devant Henri, ſurnommé *le Large*, Comte de Champagne, & le pria de vouloir bien lui donner de quoi les marier (2). Artaud, Intendant de ce Prince, devenu riche, arrogant & dur comme tout Intendant, repouſſa ce Gentilhomme, en lui diſant que ſon Maître avoit tant donné, qu'il n'avoit plus rien à donner : *Tu as menti, vilain*, dit le Comte; *je ne t'ai pas encore donné; tu es à moi : prenez-le*, ajouta-t-il, en s'adreſſant au Gentilhomme; *je vous le donne, & je vous le garantirai.*

(1) *Annal. Bened. T. III, l.* 35. *num.* 33.
(2) *Mézerai, T. II, p.* 230.

Digitized by Google

Le Gentilhomme empoigna ſon Artaud, l'emmena, & ne le lâcha point qu'il ne lui eût payé cinq cents livres pour le mariage de ſes deux filles.

Les Serfs d'une même Terre, obligés de ſe marier entr'eux, devoient être plus portés à ſe ſoulager dans leurs maladies, & pendant les infirmités de la vieilleſſe. Ne pouvant point ſortir de cette Terre, on ne voyoit preſque pas alors en France de vagabonds ni de fainéants; d'ailleurs, ils étoient excités au travail par le deſir d'augmenter leur *pécule* (1), & par l'eſpérance de pouvoir un jour s'affranchir. Les Hommes libres, les Affranchis & les Serfs, qui demeuroient dans les villes, cultivoient les Arts, les Sciences, faiſoient le commerce, ou travailloient aux Manufactures.

Louis-le-Gros eſt le premier de nos Rois, qui commença d'affranchir les Serfs dans les villes & gros bourgs de ſon Domaine; c'eſt-à-dire, qu'ils ceſſèrent d'être *attachés* (2) aux lieux où ils étoient nés, & qu'il leur fut permis de s'établir à l'avenir où bon leur ſembleroit. Peu-à-peu, la pluparr des Seigneurs,

(1) Le *pécule* eſt le bien que celui qui eſt en puiſſance d'un autre, a acquis par ſon induſtrie, ſon travail & ſon épargne, & dont il lui eſt permis de diſpoſer.

(2) *Addicti gleba.*

Digitized by Google

pour se mettre en équipage pendant la fureur des Croisades, ou ruinés par ces guerres d'Outre-mer, affranchirent aussi leurs sujets, moyennant de grosses sommes qu'ils en tirerent. La liberté, si l'on en croit quelques Historiens, ne servit qu'à dégoûter du travail, & qu'à rendre insolents, vagabonds, fainéants & pillards, la plupart de ces nouveaux affranchis.

Ce fut dans ces temps-là que les quatre Ordres de Mendiants, (les Dominicains, les Cordeliers, les Carmes & les Augustins) commencerent à se former & à s'établir.

LES MARIAGES.

Le desir de se marier & d'avoir des enfants sembloit apparemment moins honnête que celui de tuer un homme. On a vu (dans le premier volume de ces Essais) que dans les maisons des Evêques, des Abbés, dans les cloîtres des Chapitres de Notre-Dame, de Saint-Merry & autres, il y avoit une cour destinée pour les duels; ils les permettoient (1) même entre cousins-germains, tandis qu'ils anathématisoient & cassoient les mariages entre parents, non-seulement au quatrie-

(1) *Le vrai Théâtre d'honneur, par la Colombiere, p.* 204.

Digitized by Google

me, mais même au septieme degré. On donnoit l'absolution & la communion à deux hommes qui avoient demandé le duel, & qui alloient s'égorger, tandis qu'un mari & sa femme ne devoient approcher des Sacrements, qu'après s'être abstenus du devoir conjugal, au moins pendant huit jours. Les Evêques, Abbés & autres Seigneurs Ecclésiastiques, affranchissoient le champion qui s'étoit battu trois fois pour eux avec succès, c'est-à-dire, qui avoit tué ou assommé trois hommes; tandis que, dans leurs sermons, ils tâchoient de noter d'infamie ceux & celles qui se marioient en troisiemes noces. Un Prêtre, au mariage de son frere, ayant porté sur sa manche de petites livrées ou rubans de noces, fut interdit pour six mois par son Evêque; tandis qu'au duel de Jarnac & de la Chataigneraye, on distinguoit les parents & amis de l'un & de l'autre, Laïques & Ecclésiastiques, à leurs cocardes & rubans de couleurs différentes: les couleurs de Jarnac étoient blanc & noir; celles de la Chataigneraye, gris & bleu.

La défense de marier entre parents jusqu'au septieme degré, devoit être extrêmement embarrassante, s'il est vrai que, par la regle des multiplications redoublées, on trouve que trente-deux mille personnes ont contribué à la naissance d'une seule, en remontant seulement au quinzieme degré de sa généalogie.

Digitized by Google

Louis XIV, persuadé que la force & les avantages d'une Monarchie consistent dans la multitude des sujets, assigna, en 1666, deux mille francs de pension, des deniers publics, aux Nobles qui auroient douze enfants qui ne se seroient point faits Religieux ou Religieuses; & à l'égard des Roturiers qui auroient le même nombre d'enfants, qui ne se seroient point aussi faits Religieux ou Religieuses, il ordonna qu'ils jouiroient de l'exemption de toutes tailles, impôts & logements de gens de guerre. Une Ordonnance si sage n'a point été exécutée. On n'exécute point aussi celles qu'ont tant renouvellées nos Rois, sous la premiere, la seconde & la troisieme race, *de ne point recevoir de Religieux & de Religieuses avant l'âge de vingt-cinq ans :* cela fâche tout bon citoyen; mais en France, dès qu'il veut examiner & réfléchir, il doit souvent s'attendre à se fâcher ou à rire. Par exemple, n'est-il pas plaisant de voir des Communautés Religieuses se nourrir préciſément comme si elles étoient destinées dans l'Etat pour la population? Il n'est pas douteux que la substance huileuse du poisson, y est plus propre que celle des viandes; & que dans une isle où l'on ne se nourriroit que de poisson, il naîtroit un neuvieme de plus d'enfants, que dans une isle où l'on ne mangeroit que de la viande.

Dans les premiers siecles de l'Eglise, on appelloit *œuvre de miséricorde*, lorsque quel-

Digitized by Google

qu'un épouſoit une fille dont la conduite avoit été déréglée.

Je finirai cet article ſur les mariages, par une réflexion qui ne doit pas y paroître étrangere. Pourquoi s'eſt-on accoutumé à mépriſer un *Cocu*, quoiqu'il n'y ait pas de ſa faute? Je crois en avoir trouvé la raiſon; c'eſt que le cas indiquoit particuliérement un homme d'une condition ſervile, attendu que pluſieurs Seigneurs, entr'autres les Chanoines de la Cathédrale de Lyon, prétendoient qu'ils avoient le droit (1) de coucher la premiere nuit des noces avec les épouſes de leurs *Serfs* ou *hommes de corps*.

LES ENNOBLISSEMENTS.

Les guerres civiles entre les fils de Louis-le-Débonnaire, furent très-ſanglantes. On prétend qu'à la ſeule bataille de Fontenai, en 841, il y eut près de cent mille François tués, & qu'il y périt plus des deux tiers de la Nobleſſe de Champagne; que Charles-le-Chauve, pour réparer en quelque ſorte cette perte, accorda aux *filles Nobles* de cette Province qui épouſeroient des Roturiers, le privilege d'ennoblir leurs maris. *Ceux-là ſont tenus nobles*, dit l'ancienne Coutume de

(1) *Camillus Borellus, Biblioth. Germ. T. I.*

Digitized by Google

Champagne & de Brie, *qui ſont iſſus de pere ou de mere noble.* Cette nobleſſe, que la mere transféroit à ſes deſcendants dans cette Province, ne commença d'être attaquée qu'en 1566. Le Procureur du Roi en la Cour des Aides de Paris, prétendit que cette coutume avoit été tolérée par néceſſité, & pour remplir le pays de Nobleſſe; que la cauſe étant ceſſée, l'effet devoit auſſi ceſſer.

Je ne connois point de titre d'ennobliſſement plus flatteur & plus beau, que celui que produiſirent, à la réformation, les deſcendants d'Anne Muſnier. Trois hommes, dans une allée du jardin du Comte de Champagne, en attendant ſon lever, s'entretenoient du complot qu'ils avoient fait de l'aſſaſſiner. Anne Muſnier, cachée derriere un arbre, avoit entendu une partie de leur converſation; voyant qu'ils ſortoient, emportée par l'horreur d'un attentat contre ſon Prince, ou craignant de n'avoir pas le temps d'avertir, elle cria de l'autre bout de l'allée, en leur faiſant ſigne qu'elle vouloit leur parler. Un d'eux s'avança; elle le fit tomber à ſes pieds d'un coup de couteau de cuiſine, ſe défendit contre les deux autres, & reçut pluſieurs bleſſures. Il vint du monde; on trouva ſur ces deux ſcélérats, des indices de leur conſpiration; ils l'avouerent dans les tortures, & furent écartelés. Anne Muſnier, Gerard de Langre, ſon mari, & leurs deſcendants furent ennoblis.

Digitized by Google

On voit dans une information du 1er. Décembre 1446, que, pour prouver la noblesse de Perrette Bureau, mariée à Jean le Gras, on soutint *qu'elle avoit été portée à l'Eglise* (1) *sur une civiere avec un fagot d'épines & de genievre, ainsi que d'ancienneté on a accoutumé de faire aux Gentilshommes & Gentilsfemmes, & ce qui ne se fait pas pour ceux & celles qui ne sont pas nobles, lesquels ne sont point portés le jour, ni le lendemain de leurs noces, sur une civiere, avec le fagot d'épines & de genievre.*

LES ARMOIRIES.

Aux Ecus & Armoiries des Gentilshommes, dit Agrippa (2) *il ne seroit pas convenable de voir une poule, une oie, un canard, un veau, une brebis, ou autre animal bénin & utile à la vie; il faut que les marques & enseignes de la noblesse tiennent de quelque bête féroce & carnassiere.*

Tous les peuples ont eu des symboles, figures ou enseignes nationales. Les Athéniens, une chouette; les Thraces, une mort; les Celtes, une épée; les Romains, une aigle; les Carthaginois, une tête de cheval;

(1) *Traité de la Noblesse, par de la Roque, p.* 165.

(2) *De vanitate scientiar. c.* 81.

Digitized by Google

les Saxons, un courſier bondiſſant; les premiers François, un lion; les Goths, une ourſe. Chez les Romains, chaque légion avoit ſon ſymbole particulier : *la foudroyante*, *la dragonaire* (1), ainſi nommées, parce que les ſoldats de l'une avoient un foudre ſur leurs boucliers, & les ſoldats de l'autre, un dragon.

Les Druïdes du college d'Autun, apparemment à cauſe de la vertu qu'ils attribuoient à l'œuf de ſerpent, avoient pour armoiries, dans leur banniere, d'azur à la couchée de ſerpent d'argent, ſurmontée d'un gui de chêne, garni de ſes glands de ſinople. Le Chef des Druïdes (2) avoit des clefs pour ſymbole.

Les Germains, dit Tacite (3), portoient à la guerre des drapeaux & des figures, qui étoient en dépôt pendant la paix dans les bois ſacrés. Nos Rois alloient prendre de même la chappe de St. Martin ſur ſon tombeau, & l'Oriflamme (4) dans l'Egliſe de St. Denis, & les reportoient lorſque la guerre étoit finie.

„ Que nos Intendants, dit Charles-le-
„ Chauve, dans ſes Capitulaires, ayent ſoin
„ que chaque Evêque, chaque Abbé & cha-

(1) *Draconarii.*
(2) *Religion des Gaulois*, *T. I*, *p.* 215.
(3) *De morib. Germ. c.* 7.
(4) C'étoit la banniere de cette Abbaye.

Digitized by Google

„ que Abbeſſe faſſent marcher leurs vaſſaux „ avec tout l'équipage de guerre, & avec „ leur Porte-Enſeigne (1)". Sous le regne de Louis-le-Gros, il fut ordonné que les villes & gros bourgs leveroient des troupes de Bourgeois pour les faire marcher à l'armée par Paroiſſes, les Curés à leur tête, avec la banniere de leurs Egliſes.

Outre la chappe de Saint-Martin & la banniere de Saint-Denis, il y avoit encore l'étendard Royal; mais les figures, emblêmes ou deviſes de cet étendard, n'étoient point fixes; chaque Roi les changeoit, en imaginoit de nouvelles, & ſouvent très-différentes de celles de ſon prédéceſſeur. *Que voit-on*, dit le Gendre (2), *ſur les ſceaux de nos anciens Rois? Leurs portraits, des portes d'Egliſe, des Croix, des têtes de Saints.* Il eſt certain que, ni en pierre, ni en métal, ni ſur les médailles, ni ſur les ſceaux, on ne trouve aucun veſtige véritable de fleurs de lys avant Louis-le-Jeune; c'eſt ſous ſon regne, vers 1147, que l'écu de France commença d'en être ſemé, & que les armoiries que prirent les Princes, Barons & Gentilshommes pour la ſeconde croiſade, commencerent auſſi à devenir fixes, héréditaires, & des mar-

(1) *Guntfanonarius.*
(2) *Mœurs des François, p.* 86.

Digitized by Google

ques & distinctions particulieres à leurs familles.

Tous les Historiens rapportent qu'en 1085, Robert, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, s'étant révolté contre son pere, lui porta, dans un combat, un si furieux coup de lance, qu'il le désarçonna; qu'à certains mots que proféra Guillaume en tombant, Robert l'ayant reconnu, se jetta à terre, lui demanda pardon les larmes aux yeux, & l'aida à se relever. Ce fait prouve qu'alors les armoiries n'étoient point encore fixes & héréditaires; car dès qu'elles commencerent à être regardées comme telles, on affecta de les mettre & de les rendre très-apparentes sur la cotte-d'armes & sur le bouclier; sur-tout les Rois & les Princes, afin que l'on vît qu'ils vouloient être reconnus, & qu'ils ne craignoient pas, dans une bataille, d'attirer à l'endroit où ils seroient, tous les efforts de l'ennemi. La cotte-d'armes de nos Rois étoit bleue, semée de fleurs de lys d'or; ils portoient une écharpe blanche: de temps immémorial, le *blanc* a été la couleur désignative de notre nation, comme le *rouge* paroît l'avoir toujours été de la nation Angloise.

C'est sous Charles V que les fleurs de lys, qui étoient sans nombre dans l'écu de France, commencerent à être réduites à trois, *en l'honneur*, dit un Historien, *de la Sainte Trinité.*

Digitized by Google

LES LIVRÉES.

Les armoiries, devenues fixes & héréditaires, introduisirent en même-temps les livrées; & de même que chacun s'étoit fait des armoiries à sa fantaisie, chacun composa & arrangea ses livrées comme il voulut. J'ai dit qu'on mettoit ses armoiries sur sa cotte-d'armes & sur son bouclier; on portoit d'ailleurs une écharpe, dont la couleur aidoit à faire connoître de quelle Province on étoit. Les Comtes de Flandres avoient pour couleur, le verd foncé; les Comtes d'Anjou, le verd naissant; les Ducs de Bourgogne, le rouge; les Comtes de Blois & de Champagne, l'aurore & le bleu; les Ducs de Lorraine, le jaune; les Ducs de Bretagne, le noir & blanc : ainsi les Vassaux de ces différents Princes, avoient des écharpes différentes; & ceux de ces Vassaux qui leur étoient alliés, ou qui possédoient auprès d'eux quelque charge considérable, affectoient de joindre aux couleurs de leurs livrées particulieres, une petite bande ou petit galon, plus ou moins large, de la livrée de leur Seigneur. Voilà pourquoi l'on remarque communément du verd foncé dans les livrées de la Noblesse de Flandres & de la moitié de la Picardie; du verd naissant dans les livrées de la Noblesse d'Anjou; du rouge dans les livrées de

Digitized by Google

la Nobleſſe de Bourgogne; de l'aurore & bleu dans les livrées de la Nobleſſe du Bléſois & de la Champagne; du jaune dans les livrées de la Nobleſſe de Lorraine & du Duché de Bar; du noir dans les livrées de la Nobleſſe de Bretagne. La Nobleſſe des environs de Paris, qui relevoit immédiatement du Roi, a communément du bleu dans ſes livrées, parce que le bleu étoit la couleur de nos Rois. On demandera, ſans doute, pourquoi il y a auſſi du blanc & du rouge dans la livrée Royale: parce que le blanc, comme je l'ai dit, étoit, de temps immémorial, la couleur générale & déſignative de la nation; à l'égard du rouge, parce que nos Rois, lorſqu'ils tenoient Cour pléniere, étoient vêtus d'une grande ſoutane rouge, ſous un long manteau bleu, ſemé de fleurs de lys d'or.

On n'étoit pas obligé d'avoir ſes livrées dans un Tournoi; on étoit le maître d'y paroître avec des livrées de caprice, & qu'ordinairement on compoſoit ſur les couleurs de ſa Dame.

Il arrivoit ſouvent que des Nobles & des Bourgeois, par dévotion à un Saint, ſe faiſoient Serfs de ſon Egliſe, n'alloient plus que vêtus d'un petit pourpoint de la couleur de ſa banniere, & portoient au poignet ou à la jambe, un anneau de fer. Il y a toute apparence que, par une profane imitation de cet uſage, quelque tendre Chevalier, pour mar-

Digitized by Google

quer sa servitude amoureuse, imagina autour des bras, ces bracelets ou cercles (1) de galons de couleur qu'on voit à plusieurs livrées.

Le Roi, deux fois par an, distribuoit des manteaux rouges fourrés d'hermine & de menu-vair (2), aux Chevaliers qu'il retenoit auprès de sa personne, pour administrer la justice, & l'aider de leurs conseils dans les affaires d'Etat: on appelloit ces manteaux, *Robes de livrées.* Jean Vignerot, ayant reçu plusieurs blessures à la bataille de Courtrai, en 1302, & ayant été long-temps foulé aux pieds des chevaux, languit pendant quatre ans. *Quoique ce Chevalier ne pût ni s'armer, ni monter à cheval, ni juger de procès, Philippe-le-Bel voulut qu'il continuât d'avoir part à la distribution des Robes de livrées.*

De quelques Modes et Habillements.

Il périt plus de quatre cents mille François aux Croisades : mais nous en rapporta-

(1) Ces bracelets ou cercles de galons viennent peut-être aussi de ce que les *Chevaliers* se mettoient quelquefois des chaînes autour du bras, & faisoient vœu de ne les point ôter jusqu'à ce qu'ils se fussent signalés dans quelque entreprise.

(2) Le menu-vair étoit composé de deux peaux, l'une blanche, & l'autre grise.

Digitized by Google

mes des modes, entr'autres, celles de se vêtir de longs habits. Dans le douzieme, le treizieme, le quatorzieme & le quinzieme siecle, on portoit une soutane qui descendoit jusqu'aux pieds. Les Nobles imaginerent qu'en y faisant faire une longue queue, ils auroient le prétexte d'avoir un homme pour la porter, & que l'avilissement de cet homme donneroit du relief & un air de distinction au maître.

Il n'y avoit que les *Chevaliers* qui eussent le droit de porter sur la soutane un manteau ou casaque, dont les manches, très-larges & très-amples, se rattachoient par-devant sur le pli du bras, & pendoient par-derriere jusqu'aux genoux. Ces casaques étoient des plus belles étoffes, & doublées d'hermine, de martre, de petit-gris ou de menu-vair. Un Prince même & sa femme, ne pouvoient pas porter de l'or sur leurs habits, jusqu'à ce qu'il eût été fait Chevalier.

Pendant plus de trois siecles, on eut l'extérieur de citoyens tranquilles & de bons compatriotes: on ne portoit point d'épée; une longue bourse, pendante à la ceinture, étoit une marque de noblesse. Aujourd'hui, avec ce fer que chacun porte à son côté, nos villes offrent l'aspect d'une nation inquiete.

On se couvroit la tête d'un chaperon, espece de capuchon, avec un bourlet au haut & une queue pendante par-derriere; il étoit

Digitized by Google

ordinairement de la même étoffe que le manteau ou la soutane, & fourré des mêmes peaux. Il est devenu l'épitoge des Présidents à Mortier, l'aumusse des Chanoines, & la chausse qu'on voit aux Avocats, Conseillers, Docteurs & Présidents de l'Université. Ainsi les Présidents à Mortier portent aujourd'hui leur ancien bonnet autour du cou; les Chanoines le portent sur le bras; & les Avocats, Conseillers & Docteurs, l'ont sur l'épaule.

Sous Charles V, on porta des *habits blazonnés*; c'est-à-dire, qu'on les chamarroit de toutes les pieces armoriales de son écu.

Sous Charles VI, on imagina *l'habit mi-parti*, semblable à celui des Bedeaux. Un Journal (1) de ce temps-là rapporte que le 17 *Octobre* 1409, *le Sire Jean de Montagu* (2) *fut conduit du Petit-Châtelet aux Halles, haut assis dans une charrette, vêtu de sa livrée, à savoir, d'une houpelande mi-partie de rouge & de blanc, le chaperon de même, une chausse rouge & l'autre blan-*

(1) *Journal de Paris sur les regnes de Charles VI & Charles VII, p.* 31.

(2) Il étoit Grand-Maître de la Maison du Roi, & Sur-Intendant des Finances. Le P. Dubreuil dit que son corps fut porté à Montfaucon *dans un sac rempli d'épices*, que fournirent les Célestins, pour le conserver, jusqu'à ce qu'il leur fût permis de l'enterrer.

Digitized by Google

tbe, des éperons dorés, les mains liées, deux trompettes devant lui; & qu'après qu'on lui eut coupé la tête, ſon corps fut porté au gibet de Paris, & y fut pendu au plus haut, en chemiſe, avec ſes chauſſes & ſes éperons dorés.

Sous le regne de François Ier., on ne ſe contenta pas de quitter l'habit ample & long; on donna dans l'extrémité la plus oppoſée. Des tapiſſeries de ce temps-là repréſentent ce Prince & ſes Courtiſans vêtus comme des pantalons, c'eſt-à-dire, d'un pourpoint à petites baſques, & d'un caleçon tout d'une piece avec les bas. Cet habit ſerroit ſi bien le corps, & s'y mouloit de façon, qu'il en étoit indécent. Les gens graves prirent le large haut-de-chauſſe à la Suiſſe; les jeunes gens imaginerent *les trouſſes*, eſpece de haut-de-chauſſe court & relevé, qui ne deſcendoit qu'à la moitié des cuiſſes, & que l'on couvroit d'une demi-juppe; de ſorte que, ſous les regnes de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III & de Henri IV, excepté le petit manteau, que n'ont pas nos Coureurs, on étoit vêtu préciſément comme ils le ſont aujourd'hui; d'autant plus que l'on portoit de petites toques, ſur le retrouſſis deſquelles on faiſoit broder ſes armoiries. A l'armée, on enfonçoit ces toques dans la tête; à la Cour & à la Ville, on les mettoit ſur l'oreille droite; l'oreille gauche, à laquelle on

Digitized by Google

attachoit une perle en poire, reſtoit découverte.

Les femmes, ſous le regne de Charles VI, étoient coëffées d'un haut bonnet en pain de ſucre; elles attachoient au haut de ce bonnet, un voile qui pendoit plus ou moins bas, ſelon la qualité de la perſonne : le voile d'une Bourgeoiſe ne deſcendoit que juſqu'aux épaules; celui de la femme d'un *Chevalier* tomboit juſqu'à terre.

Sous le regne de François Ier. & de Henri II, elles avoient de petits chapeaux avec une plume. Depuis Henri II juſqu'à la fin du regne de Henri IV, elles porterent de petits bonnets avec une aigrette.

Sous François II, les hommes trouverent qu'un gros ventre donnoit un air de majeſté; & les femmes imaginerent auſſi-tôt qu'il en étoit de même d'un gros cul. On avoit de gros ventres & de gros culs poſtiches : cette ridicule mode dura trois ou quatre ans. Ce qu'il y eut encore de ſingulier, c'eſt que lorſqu'elle commença, les femmes parurent ne ſe plus ſoucier de leur viſage, & commencerent à le cacher; elles prirent un loup (1), & n'allerent plus que maſquées dans les rues, aux promenades, en viſite, & même à l'Egliſe. Au maſque ſuccéderent les mouches;

(1) Eſpece de maſque.

Digitized by Google

on prétend qu'elles en mettoient en ſi grande quantité, qu'on avoit de la peine à les reconnoître. A l'égard du rouge (1) je dirai que les Généraux en mettoient le jour qu'ils entroient en triomphe à Rome, & qu'une jolie femme peut croire que chaque jour eſt un jour de triomphe pour elle.

LA BARBE (2).

Ordinairement le François, juſqu'à l'âge de quarante ans, ne portoit que des mouſtaches, à moins qu'il ne fût revêtu de quelque charge ou dignité; alors il laiſſoit croître ſa barbe, & la portoit arrondie & longue de cinq ou ſix doigts.

Alaric, Roi des Viſigots, craignant d'être attaqué par Clovis, & cherchant à l'amuſer par de belles eſpérances, lui fit (3) demander une entrevue pour lui toucher la barbe, c'eſt-à-dire, pour l'adopter. On prenoit par la barbe ou la mouſtache, celui qu'on adoptoit.

J'ai dit qu'il n'étoit permis qu'aux Princes de la Famille Royale, de porter leurs cheveux dans toute leur longueur, épars & flot-

(1) *Servius in Virg. Eclog. 6.*

(2) *Barb* ſignifioit en Celtique, & ſignifie encore aujourd'hui en Breton, *viril.*

(3) *Fauchet, c. 21.*

Digitized by Google

tants sur les épaules; je crois qu'il n'étoit aussi permis qu'à eux de laisser croître entiérement leur barbe, & de la porter aussi longue qu'elle pouvoit l'être. Eginard (1), Secretaire de Charlemagne, en parlant des derniers Rois de la premiere Race, dit qu'ils venoient aux assemblées du Champ de Mars, dans un charriot traîné par des bœufs, & qu'ils s'asseyoient sur le Trône, avec de longs cheveux épars & une longue barbe qui leur pendoit jusqu'à la poitrine, pour marque de la Royauté : *Crine profuso, barbâ submissâ, solio residerent & speciem dominantis effingeret.*

Robert (2), que Charles-le-Simple, à qui il vouloit enlever la Couronne, tua de sa propre main, *avoit passé, au commencement de la bataille, sa grande* (3) *barbe blanche par-dessous la visiere de son casque, pour se faire reconnoître des siens.* Voilà une preuve qu'on portoit une longue barbe sous la seconde Race; & cet usage continua sous les premiers Rois de la troisieme. Hugues, Comte de Châlons, ayant été vaincu par Richard, Duc de Normandie, alla se jetter à ses pieds, avec une selle de cheval sur le dos, pour marquer qu'il se soumettoit entiérement à lui : *Avec sa grande barbe*, dit la Chro-

(1) *Eginard. vita Caroli Magni.*
(2) Aïeul de Hugues-Capet.
(3) *Mézerai, T. I, p.* 635.

Digitized by Google

nique, *il avoit plutôt l'air d'une chevre que d'un cheval.*

Vers la fin de l'onzieme ſiecle, Guillaume, Archevêque de Rouen, déclara la guerre aux longues chevelures (1); pluſieurs Evêques ſe joignirent à lui, & ſtatuerent (2) en Concile, l'an 1096, *que ceux qui porteroient de longs cheveux, ſeroient exclus de l'Egliſe pendant leur vie, & qu'on ne prieroit point pour eux après leur mort.* Les eſprits s'échaufferent pour ou contre cette cenſure; elle cauſa, pendant pluſieurs années, beaucoup de troubles, de ſcandales, & même des diſputes ſi vives, que l'un & l'autre parti put ſe vanter d'avoir eu des Martyrs.

Vers 1146, ſur les repréſentations du célebre Pierre Lombard, qui fut depuis Evêque de Paris, Louis VII jugea que ſa conſcience étoit intéreſſée à donner (3), au ſujet des longues chevelures, l'exemple de la ſoumiſſion aux Mandements des Evêques; non-ſeulement il ſe fit raccourcit ſes cheveux,

(1) *P. Pomeraye, Hiſtoire des Archevêques de Rouen, c.* 8.

(2) Les Payens coupoient par dévotion, & conſacroient leur chevelure, ou une partie de leur chevelure, à Apollon, ou à quelque autre Divinité: voilà peut-être l'origine de la tonſure & des cheveux courts des Eccléſiaſtiques.

(3) *Robert Cenalis. Hiſt. Gallica.*

Digitized by Google

mais même il se fit raser la barbe. Léonore d'Aquitaine, qu'il avoit épousée, Princesse vive, légere, badine, le railla sur ses cheveux courts & son menton rasé; il lui répondit dévotement qu'il ne falloit point plaisanter sur de pareilles matieres. Une femme qui commence à trouver son mari ridicule, ne tarde guere à devenir galante, pour peu qu'elle soit née avec quelques dispositions à l'être. Léonore prit plaisir à l'amour & aux empressements du Prince d'Antioche. Louis VII s'en apperçut, & se repentit de l'avoir menée en Syrie. Au retour de la Croisade, il lui fit des reproches très-piquants; elle y répondit avec beaucoup de hauteur, & finit par lui proposer le divorce, ajoutant qu'elle en avoit un moyen, *en ce qu'on l'avoit trompée* (1); *qu'elle avoit cru se marier à un Prince, & qu'elle n'avoit épousé qu'un Moine.* Malheureusement ils s'aigrirent de plus en plus, & firent casser leur mariage. Elle épousa, six semaines après, Henri, Duc de Normandie, Comte d'Anjou, qui devint dans la suite Roi d'Angleterre, & à qui elle porta en dot le Poitou & la Guyenne. De-là vinrent ces guerres qui ravagerent la France pendant trois cents ans : il périt plus de trois millions de François, parce qu'un Archevêque s'étoit fâché

(1) *Mézerai, T. I, p.* 103.

Digitized by Google

ché contre les longues chevelures; parce qu'un Roi avoit raccourci la ſienne, & s'étoit fait raſer la barbe, & parce que ſa femme l'avoit trouvé ridicule avec des cheveux courts & un menton raſé.

François Ier., le jour de la Fête des Rois 1521, ayant été bleſſé à la tête d'un tiſon qu'on avoit jetté d'une fenêtre par mégarde, fut obligé de ſe faire couper les cheveux. Craignant d'avoir l'air d'un Moine avec le chaperon de ce temps-là, la tête raſe & ſans barbe, il imagina de porter un chapeau, & de laiſſer croître ſa barbe. La longue barbe redevint donc à la mode, & continua d'y être ſous Henri II, François II, Charles IX & Henri III.

En 1536, François Olivier, qui fut depuis Chancelier, ne put être reçu au Parlement Maître des Requêtes, qu'à condition de faire couper ſa longue barbe (1), *s'il vouloit aſſiſter au plaidoyer*. Pierre Leſcot, en

(1) Le Selikhtar eſt le Grand-Maréchal de l'Empire Ottoman : il ne ſort de ſon emploi que pour être fait Pacha, ou Grand-Viſir : s'il eſt nommé Grand-Viſir, il eſt obligé d'avoir une barbe poſtiche, ou de ne point paroître en public pendant deux ou trois mois, juſqu'à ce que la barbe lui ſoit crue ; le Grand-Viſir devant avoir de la barbe, & le Selikhtar n'en devant point avoir.

Digitized by Google

1556, ayant été pourvu d'un Canonicat à Notre-Dame, le Chapitre insista long-temps contre sa longue barbe, & consentit enfin qu'il fût reçu, sans l'obliger à la couper, *quoique ce fût déroger aux statuts* (1) *de Eglise.* Ces deux exemples prouvent qu'excepté les Ecclésiastiques & les Magistrats, tout le monde en France portoit alors une longue barbe. *Ce devoit être*, dit l'Abbé de Saint-Réal (2), *une assez plaisante chose, de voir toute la galante & guerriere jeunesse de la Cour de François I, chacun avec la plus grande barbe qu'il pouvoit avoir, tandis que Messieurs de la Grand'Chambre étoient rasés, comme les Mignons de Henri III le furent depuis.* L'Abbé de Saint-Réal se trompe. Les Ducs de Joyeuse, d'Epernon, Quélus, Saint-Maigrin, & autres Courtisans ou Mignons de Henri III, n'étoient point rasés: il est très-certain qu'ils portoient la barbe longue, comme sous le regne de François Ier. & de Henri II. A l'égard du menton rasé de Messieurs de

(1) Les Cardinaux prétendoient que, comme Princes de l'Eglise, ils pouvoient avoir la longue barbe; mais on leur soutenoit qu'ils ne pouvoient l'avoir comme Evêques. *Quand le Cardinal d'Angennes voulut prendre possession de son Evêché du Mans en 1556, il fallut des Lettres de Jussion pour le faire admettre, par son Chapitre, avec sa longue barbe.*

(2) *De l'usage de l'Histoire, Discours 5.*

Digitized by Google

la Grand'Chambre, voici ma réflexion. On a vu que Louis VII, vers 1146, quitta la longue barbe, & qu'on la reprit en 1521. Le Parlement crut, sans doute, qu'il ne devoit pas la reprendre, & se conformer à cette nouvelle mode, qui ne fut d'abord suivie que par les Gens de la Cour, parce que ç'auroit été affecter l'air de Courtisans; & que, dans ce temps-là, on s'imaginoit qu'un Magistrat qui affectoit cet air, & qu'on voyoit souvent à la Cour, étoit vendu, ou prêt à se vendre à la faveur. Les Gens du Roi, sous le regne de Henri II, ayant représenté aux Chambres assemblées, que certains Officiers du Parlement se rendoient trop assidus au Louvre, il fut fait défense à tous Magistrats d'aller au Roi & à ses Ministres sans permission, *afin qu'ils ne vinssent pas faire les Courtisans parmi les Magistrats, après avoir fait les Magistrats parmi les Courtisans.*

Sous Henri IV, on diminua la barbe; on ne la portoit que de la longueur de trois doigts sous le menton, en éventail, arrondie, & accompagnée de deux moustaches longues & roides, en forme de barbe de chat. Ensuite on ne retint que ces deux moustaches, avec un petit toupet de poil au milieu, & tout le long de la levre inférieure. Le Maréchal de Bassompierre disoit que tout le changement qu'il avoit trouvé dans le monde, après douze ans de prison, étoient que les hommes n'a-

Digitized by Google

voient plus de barbe, & les chevaux plus de queue. La Royale devint & fut assez long-temp la moustache à la mode, sous le regne de Louis XIV.

Dans le temps des *barbes à l'éventail*, on les faisoit tenir en cet état avec des cires préparées, qui donnoient au poil une bonne odeur, & la couleur qu'on vouloit. On accommodoit sa barbe le soir ; & pour qu'elle ne se dérangeât point la nuit, on l'enfermoit dans une *bigotelle* (1), espece de bourse faite exprès.

Les Françoises ont négligé la parure pendant plusieurs siecles. Leur coëffure étoit simple, presque point de frisure, nulle dentelle, du linge uni, mais extrêmement fin. Leurs robes étoient fort serrées, & couvroient tout-à-fait la gorge. L'habillement des Veuves étoit assez semblable à celui de nos Religieuses. Ce ne fut que sous le regne de Charles VI, que les femmes commencerent à se découvrir les épaules ; & du temps de Charles VII, elles prirent des pendants d'oreilles, des colliers & des bracelets.

Ce sont des hommes condamnés par état à porter des habits de bure, qui nous ont procuré les plus riches étoffes. Deux Moines, venant des Indes, apporterent à Constantino-

(1) On avoit appellé *bigotelle*, la bourse que les dévotes pendoient à leur ceinture, pour faire leurs aumônes.

Digitized by Google

ple des œufs de vers à soie, avec l'instruction pour les faire éclore, les élever, les nourrir, en tirer la soie, la filer, la mettre en œuvre. On établit bientôt des manufactures; & les Italiens, attirés en France par Catherine de Médicis, y introduisirent les plus belles étoffes.

Je crois avoir déja dit que les cheveux étoient autrefois en si grande vénération parmi nous, que lorsqu'un débiteur étoit hors d'état de payer ses dettes, il alloit trouver son créancier, lui présentoit des ciseaux, & devenoient son serf en se coupant ou se laissant couper les cheveux.

Au milieu du seizieme siecle, les Evêques ne devoient point laisser croître leur barbe; & au contraire, elle étoit un ornement essentiel à ceux qui étoient revêtus du caractere d'Ambassadeur. Antoine Caraccioli, fils du Maréchal de France de ce nom, avoit été nommé Evêque de Troyes. Comme Henri II lui destinoit une Ambassade, ce Prélat ne se fit point raser lorsqu'il alla prendre possession de son Evêché; & dans la crainte que sa barbe ne fût un obstacle à sa réception, le Roi écrivit la lettre suivante au Chapitre de Troyes:

„ De par le Roi: chers & bien-amez: par-
„ ce que nous doutons que vous soyez pour
„ faire difficulté de recevoir en votre Eglise
„ notre amé & féal Cousin, Antoine de Ca-
„ raccioli, votre Evêque, sans ce que pre-

Digitized by Google

, miérement il ait fait sa barbe; à cette cau-
„ se, nous avons bien voulu vous écrire la
„ présente, pour vous prier que vous ne veuil-
„ liez arrêter à cela, mais l'en tenir, en fa-
„ veur de Nous, pour exempt, d'autant que
„ nous avons délibéré l'envoyer de brief en
„ quelque endroit hors du Royaume pour af-
„ faires qui nous importent, où ne voudrions
„ qu'il allât sans sadite barbe Nous assurant
„ que vous le ferez ainsi, nous ne vous ferons
„ plus longue lettre, si ce n'est pour vous avi-
„ ser que ferez, en ce faisant, chose qui nous
„ sera très-agréable ".

Guillaume Duprat, nommé à l'Evêché de Clermont, se retira fort à la hâte de cette ville, parce que son Chapitre vouloit lui faire ôter, malgré lui, sa longue barbe : mais la mode ne tarda pas à changer ; car nous voyons les portraits des Prélats de la fin du seizieme siecle, & du commencement du dix-septieme, ornés de barbes très-longues & très-épaisses : témoin celui du Cardinal du Perron, celui de l'Archevêque de Rouen, nommé Bella-Barba, & celui de l'Archevêque de Bourges, contre lequel les Ligueurs décocherent ce trait satyrique :

S'il tremble, & s'il s'accroche au poil de son menton,
Il tient cela de Cicéron.

On voit avec surprise, & souvent avec pitié, toutes les querelles, tous les livres, tous les

Digitized by Google

décrets de nos ancêtres sur les prétendus abus des cheveux, tantôt longs & tantôt courts, des cheveux artificiels, des mentons rasés ou non-rasés; & le ridicule de ces disputes dispose le Lecteur à une sage tolérance, vertu d'une excellente pratique, lorsqu'il n'est pas question des points essentiels au bien de la Société.

FÊTES ET DIVERTISSEMENTS.

C'étoit aux assemblées qu'on appelloit *Cours plénieres*, qu'éclatoit la magnificence de nos Rois. Ces Assemblées, où toute la Noblesse étoit invitée, se tenoient deux fois par an (1), à Pâques, & à la Toussaint ou à Noël. Pendant sept ou huit jours qu'elles duroient, le Roi, revêtu de tout l'appareil de la ma-

(1) Nos Rois tenoient encore *Cour pléniere* à leur couronnement, à leur mariage, aux baptêmes de leurs enfants, & lorsqu'ils les faisoient Chevaliers. Ces fêtes ne manquoient pas d'attirer grand nombre de charlatans, de bâteleurs, de danseurs de corde, de plaisantins, de jongleurs & de pantomimes. Les *plaisantins* faisoient des contes: on appelloit *jongleurs*, des joueurs de vielle qui faisoient danser des singes, des chiens & des ours. On prétend que les *pantomimes* excelloient dans leur art; & que, par leurs gestes, leurs attitudes & leurs postures, ils exprimoient un trait d'histoire aussi clairement & aussi pathétiquement, que s'ils l'avoient récité.

Digitized by Google

jesté, mangeoit en public, la couronne sur la tête : il ne la quittoit qu'en se couchant. Les Pairs Laïques & Ecclésiastiques étoient à sa table. Le Connétable & autres grands Officiers (à cheval) recevoient & servoient les plats. *Au dîner du sacre de Charles VI*, dit Froissart, (1), *les Ducs de Brabant, d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles de ce Prince, s'assirent à table, bien loin de lui, & l'Archevêque de Reims & autres Prélats à sa droite. Les Sires de Conti, de Cliſſon, de la Trimouille, l'Amiral de la mer, & autres, servoient, sur hauts Destriers* (2), *tout couverts & parés de drap d'or.* Chaque service étoit apporté au son des flûtes & des hautbois. A l'entremêts, vingt Hérauts d'armes s'avançoient, chacun une coupe à la main, remplie de pieces d'or & d'argent, qu'ils jettoient au peuple, en criant à haute voix : *Largesse du grand Monarque.*

Le jour de la Pentecôte 1317, Philippe-le-Bel fit ses trois fils Chevaliers, avec toutes les cérémonies de l'ancienne Chevalerie. Le Roi & la Reine d'Angleterre qu'il avoit invités, passerent la mer exprès, & se trouverent à cette fête, avec un grand nombre de leurs

(1) *Vol. 2, c. 6.*
(2) Chevaux.

Digitized by Google

Barons. Elle dura huit jours, & fut des plus ſuperbes & des plus agréables, par la magnificence des habits, la ſomptuoſité des feſtins, & la variété des divertiſſements. *Les Princes & les Seigneurs changeoient d'habits juſqu'à trois fois dans un ſeul jour* (1). *Les Pariſiens repréſentoient divers ſpectacles; tantôt la gloire des bienheureux, tantôt les peines de damnés; enſuite diverſes ſortes d'animaux; & ce dernier ſpectacle fut appellé la Proceſſion du Renard.*

On trouve une eſquiſſe des mœurs du douzieme ſiecle, dans les difficultés qu'éprouva alors un Evêque de Paris, lorſqu'il entreprit d'abolir une cérémonie auſſi impie que ridicule, appellée *la Fête des Foux*, qui ſe célébroit aux environs de Noël, & une autre appellée *la Fête des Anes*. Un ſeul trait ſuffira pour juger de ces extravagances. Le Prêtre qui célébroit la Meſſe, au lieu de la finir par *Ite, miſſa eſt*, chantoit trois fois, en contrefaiſant la voix de l'Ane: *Hihan, hihan, hihan;* & le peuple répondoit auſſi trois fois ſur le même ton. Malgré les excommunications lancées par l'Evêque contre ces fêtes indécentes, on les célébra encore plus de deux cents ans après lui.

Croiroit-on que (2), dans pluſieurs Cathé-

(1) *Hiſtoire de Paris, T. I. p.* 531.
(2) *Mſſ. de Baluze, Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

drales, on faiſoit *la Proceſſion de l'Ane?* Les Soudiacres & les Enfants-de-chœur, après avoir décoré le dos d'un âne d'une grande chappe, alloient le recevoir à la porte de l'Egliſe (1), en chantant une Antienne ridicule, & dont un des verſets diſoit que *la vertu aſinine avoit enrichi le Clergé :*

(2) *Aurum de Arabiâ*
Thus & Myrrham de Sabâ
Tulit in Eccleſiâ.
Virtus Aſinaria.

Pour revenir aux Fêtes de la Cour, on appelloit *Entremêts* (3), des décorations qu'on faiſoit roûler dans la ſalle du feſtin, & qui repréſentoient des villes, des châteaux & des jardins, avec des fontaines d'où couloient toutes ſortes de liqueurs. Au dîner donné par notre Roi Charles V à l'Empereur Charles IV, en 1378, on *s'achemina*, après la Meſſe, par la galerie des Merciers (4), dans la grand'-

(1) *Regiſt. de la Cathédrale d'Autun.*
(2) *Mémoire pour ſervir à l'Hiſt. de la Fête des Foux*, p. 25.
(3) *Entremêts*, ainſi nommés, parce qu'on les avoit imaginés pour amuſer les convives, dans l'intervalle des ſervices d'un grand feſtin. On s'eſt ſervi long-temps dans nos pieces de Théâtre du mot *Entremêts*, au-lieu de celui d'*Intermede*.
(4) *Hiſt. d'Allemagne, par le P. Barre.*

Digitized by Google

ſalle du Palais, où les tables étoient dreſſées. Le Roi ſe plaça entre l'Empereur & le Roi des Romains. Il y avoit trois grands buffets : le premier de vaiſſelle d'or ; le ſecond, de vaiſſelle de vermeil ; & le troiſieme, de vaiſſelle d'argent. Sur la fin du dîner, commença le ſpectacle ou *Entremêts*. On vit paroître un vaiſſeau avec ſes mâts, voiles & cordages : ſes pavillons étoient aux armes de la ville de Jéruſalem (1) : ſur le tillac, on diſtinguoit Godefroi de Bouillon, accompagné de pluſieurs Chevaliers armés de toutes pieces. Le vaiſſeau s'avança au milieu de la ſalle, ſans qu'on vît la machine qui le faiſoit mouvoir. Un moment après, parut la ville de Jéruſalem, avec ſes tours couvertes de Sarraſins. Le vaiſſeau s'en approcha ; les Chrétiens mirent pied à terre, & monterent à l'aſſaut : les aſſiégés firent une belle défenſe ; pluſieurs échelles furent renverſées ; mais enfin la ville fut priſe. Après le dîner, on donna à laver ; & le Roi & l'Empereur laverent enſemble. Enſuite on apporta, ſuivant l'ancien uſage, le vin & les épices ou confitures.

Charles IX étant allé dîner chez un Gentilhomme auprès de Carcaſſonne, le plafond s'ouvrit à fin du repas : on vit deſcendre une groſſe nue, qui creva avec un bruit pareil à

(1) *Chriſtine de Piſan, c. 41, troiſieme partie.*

Digitized by Google

celui du tonnerre, laissant tomber une grêle de dragées, suivie d'une petite rosée de senteur.

Les habitants des villes où le Roi passoit, tâchoient, comme aujourd'hui, de faire briller leur esprit & leur joie par des devises, des emblêmes & des figures allégoriques. A l'entrée de Louis XI dans Tournay, en 1463, *de dessus la porte descendit, par machine, une fille la plus belle de la ville, laquelle, en saluant le Roi* (1), *ouvrit sa robe devant sa poitrine, ou il y avoit un cœur bien fait : lequel cœur se fendit, & en sortit une grande fleur-de-lys d'or qu'elle présenta au Roi de la part de la ville, en lui disant :* Sire, *Pucelle je suis, & aussi l'est cette ville* (2); *car oncques ne fut prise & ne tourna contre les Rois de France, ayant tous ceux de cette ville chacun une fleur-de-lys dans le cœur.*

Pendant les sept ou huit jours que duroient les *Cours plénieres*, il y avoit joûtes, tournois, & un bal après le souper. Louis XII tint *Cour pléniere* à Milan, en 1501 (3); les bals y furent magnifiques, & l'on y vit

(1) *Monstrelet, vol.* 3, *p.* 101

(2) Tournay, que la France a bien voulu céder à la Maison d'Autriche, a été le berceau des François & de la Monarchie dans les Gaules.

(3) *Vie du Cardinal d'Amboise.*

Digitized by Google

danſer les Cardinaux de Narbonne & de Saint-Severin (1). Le Cardinal Palavicin rapporte qu'en 1562, les Peres, aſſemblés au Concile de Trente, délibérerent de donner un bal à Philippe II, Roi d'Eſpagne; que toutes les Dames de la ville y furent invitées; que le Cardinal de Mantoue ouvrit le bal, & que Philippe II & tous les Peres du Concile y danſerent.

Nos Rois ſe plaiſoient à faire battre des bêtes féroces les unes contre les autres. Le Moine de Saint-Gal rapporte que, dans la Cour de l'Abbaye de Ferrierres, au combat d'un lion contre un taureau, Pepin-le-Bref, qui ſavoit que quelques Seigneurs faiſoient tous les jours des railleries ſur ſa petite taille, leur demanda : *Qui de vous ſe ſent aſſez de courage pour aller tuer ou ſéparer ces terribles animaux?* Voyant qu'aucun ne s'offroit, & que la ſeule propoſition les faiſoit même frémir : *Eh bien!* ajouta-t-il, *c'eſt donc moi qui y vais.* Il deſcend de ſa place, tire ſon ſabre, tue le lion, & abat, d'un autre coup, la tête du taureau; & regardant enſuite fiérement les railleurs : *Apprenez*, leur dit-il, *que la taille n'ajoute rien au courage; & que je ſaurai terraſſer les orgueil-*

(1) *Abrégé Chronol. de Romuald, Relig. Feuillant.*

Digitized by Google

leux qui oſeront me mépriſer, comme le petit David terraſſa le géant Goliath. Il paroît que l'on ne doutoit pas de la vérité de ce fait, lorſqu'on bâtit le portail de Notre-Dame. On y voit la ſtatue du Roi Pepin, l'épée à la main, ſur un lion.

François Ier. étant à Amboiſe, imagina, parmi les divertiſſements qu'il vouloit donner aux Dames, de faire prendre, en vie, un des plus énormes ſangliers de la forêt. Cet animal, qu'on avoit apporté dans la cour du château (1), devenu furieux par les petits dards & les bouchons de paille qu'on lui jettoit des fenêtres, monta le grand eſcalier, & enfonça la porte de l'appartement où étoient les Dames. François Ier. défendit à qui que ce fût d'approcher, attendit la bête, lui enfonça ſon coutelas dans la tête entre les yeux; & lorſqu'elle tomba, la retourna, ſur l'autre côté, à force de poignet : ce Prince n'avoit alors que vingt & un ans.

AUTRES USAGES.

Le nom de Marie étoit autrefois en ſi grande vénération, qu'en certains pays, il étoit défendu aux femmes de le porter. Alphonſe

(1) *Hiſt. Mſſ. de la Touraine, Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

IV, Roi de Caſtille, ſur le point d'épouſer une jeune Maure, déclara qu'il ne la prendroit qu'à condition qu'on ne lui donneroit point au baptême le nom de Marie. Parmi les articles de mariage ſtipulés entre Marie de Nevers & Uladiſlas, Roi de Pologne, il y en avoit un qui portoit que la Princeſſe changeroit ſon nom en celui d'Aloyſe. On lit encore que Caſimir Ier., Roi de Pologne, qui épouſa Marie, fille du Duc de Ruſſie, exigea la même choſe de celle qu'il prenoit pour femme.

L'uſage des Bancs dans les Égliſes n'étant pas encore introduit, les perſonnes infirmes ou âgées y faiſoient apporter leurs ſieges. Dans certaines Fêtes d'hyver, on couvroit toute l'Egliſe de paille, afin que le peuple qui s'aſſéyoit ou s'agenouilloit ſur la terre, n'en reſſentît point d'incommodité. Dans les grandes Fêtes d'été, on jonchoit toute l'Egliſe de fleurs & de feuillages. A la Pentecôte, lorſqu'on chantoit l'hymne *Veni, Creator*, un pigeon blanc deſcendoit du haut des voûtes; on lâchoit en même-temps des oiſeaux qui voltigeoient çà & là dans l'Egliſe; on y joignoit des étoupes enflammées. C'eſt encore la mode en Flandres, de faire deſcendre une colombe dans l'Egliſe, le jour de la Pentecôte. A l'égard des oiſeaux, cet uſage n'eſt pas entiérement aboli; il ſe pratique dans pluſieurs Provinces, & même à Paris. J'ai vu,

Digitized by Google

il y a quelques années, à la Messe de minuit aux Cordeliers, une grande quantité d'oiseaux répandus dans la nef.

De toute ancienneté, ce qui s'étoit perdu dans l'enclos de l'Eglise, se portoit à l'Œuvre. Si les effets n'étoient pas réclamés, on les gardoit jusqu'au Vendredi-Saint. Alors on les exposoit sur une table placée à l'entrée de la principale porte, & on les rendoit à ceux qui venoient les reconnoître. Ce qui n'étoit point revendiqué, étoit, après l'Office, vendu au plus offrant pour le profit de l'Eglise. Cet usage, qui prouve la candeur & la bonne foi de nos ancêtres, a duré jusqu'au dernier siecle.

Dans ces anciens temps, on payoit une confession, comme on paye aujourd'hui une Messe, & même les Prêtres achetoient de la Fabrique l'emplacement d'un Confessional dans l'Eglise. Il y eut, en 1476, un procès entre les Confesseurs & le Curé de Saint-Jacques de la Boucherie, qui les accusoit de ne pas mettre exactement dans la boîte, les honoraires qu'ils recevoient au tribunal de la Pénitence.

Il n'y avoit point d'honoraires fixes pour les Prédicateurs; on ne leur donnoit que ce qu'on recevoit des quêtes faites dans l'Eglise. Un Jacobin n'eut, en 1472, que quarante-quatre sols pour avoir prêché tout un Carême.

Digitized by Google

Une Reine de France, que l'on croit être Catherine de Médicis, fit vœu que, si elle terminoit heureusement une entreprise, elle enverroit à Jérusalem un pélerin, qui en feroit le chemin à pied, en avançant de trois pas, & en reculant d'un pas à chaque troisieme. Il fut question de trouver un homme assez vigoureux pour entreprendre le voyage, & assez patient pour reculer d'un pas sur trois. Un Bourgeois de Verberie, bourg de Picardie, se présenta, & promit d'accomplir scrupuleusement le vœu. Il remplit ses engagements avec une exactitude dont la Reine fut assurée par des perquisitions. Ce Bourgeois, qui étoit marchand de profession, reçut en récompense une somme d'argent, & fut ennobli.

Parmi différents Arrêts du Parlement de Paris, il en est un de l'année 1622, qui juge que la qualité de Gentilhomme ne dispense pas celui qui fait cession de ses biens, de porter le bonnet verd. Autrefois on punissoit de différentes manieres, ceux que leur conduite ou mauvaise foi mettoit dans le cas de faire cette cession. En Italie, on les obligeoit de frapper la terre avec leur derriere. On voit encore, dans la Maison de Ville de Padoue, la pierre du blâme, *Lapis Vituperii*, ou ceux qui étoient reçus à la cession, disoient à haute voix, en frappant par trois fois le cul nud contre cette pierre : *Je cede mes biens.*

Digitized by Google

L'uſage du bonnet verd, en France, s'introduiſit d'abord dans le Parlement de Rouen, de Toulouſe & de Bordeaux; & dans le cas où l'on trouvoit des ceſſionnaires ſans avoir ce bonnet ſur la tête, il étoit permis à leurs créanciers de les conſtituer priſonniers. La peine du bonnet leur étoit impoſée moins pour les noter d'infamie, que pour ne pas contracter avec eux, & pour obvier aux banqueroutes. Les différentes révolutions qui arrivent dans le commerce, exigeroient qu'on fît revivre cet uſage, ne fût-ce que pour empêcher la trop grande facilité à contracter avec toutes ſortes de marchands; cet uniforme feroit prendre plus de précautions.

FOUX.

Dans les Archives de la ville de Troye en Champagne, on conſerve une Lettre de Charles V, par laquelle *il mande aux Maire & Echevins, que ſon fol eſt mort, & qu'ils ayent à lui en envoyer un autre ſuivant la coutume.* Nos Rois avoient des foux en titre d'Office; & ce qu'il y a de très-ſingulier, c'eſt qu'ils leur faiſoient élever des mauſolées. On voit, dans les regiſtres de la Chambre des Comptes (1), que ce même Charles V, ce Prince ſi ſage, fit élever un tom-

(1) *Sauval, T. I. p.* 331, *T. III, p.* 34.

Digitized by Google

beau à un de ſes foux, dans l'Egliſe de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, & qu'il en fit élever un pareil à *Thévenin*, un autre de ſes foux, dans l'Egliſe de Saint-Maurice de Senlis. *Il conſiſte*, dit Sauval, *dans une tombe de pierre de liais, longue de huit pieds & demi, ſur quatre & demi de large. Au milieu eſt couchée, ſur le côté, une figure en habit long, dont les pieds ſont d'albâtre de rapport, ainſi que le viſage. Pour coëffure, elle a une calotte terminée d'une houpe : on voit ſur ſes épaules un froc fait en capuchon : deux bourſes ſur ſon eſtomac, & une marotte à ſa main. Tout autour de ce tombeau, ſont taillées, avec une délicateſſe & une patience incroyables, quantité de petites figures dans des niches. On y lit cette Epitaphe.*

Cy giſt Thevenin de Saint-Légier, Fol du Roi, notre Sire, qui trépaſſa le onzieme Juillet, l'an de grace 1374. *Priez Dieu pour l'ame de li.*

FUNÉRAILLES.

Avant que de parler des Funérailles, je dirai quelque choſe ſur les Baptêmes. Les enfants & les perſonnes âgées, qu'on baptiſoit, avoient *des vêtements blancs*, & les portoient pendant huit jours. *La Reine Clotilde*, dit

Digitized by Google

Grégoire de Tours (1), *accoucha d'un garçon, qui fut nommé Ingomer; il ne vécut que quelques jours, & portoit encore, lorsqu'il mourut, les vêtements blancs qu'il avoit reçus au baptême.* L'Eglise étoit tapissée de blanc.

Le Moine de Saint-Gal rapporte que Louis-le-Débonnaire, &, à son exemple, les Seigneurs de sa Cour faisoient de riches présents aux Normands qui demandoient à recevoir le baptême; qu'une année, aux Fêtes de Pâques, ces pirates vinrent en si grand nombre, qu'il ne se trouva pas assez d'*habits blancs* pour leur en donner à tous, comme c'étoit la coutume de ce temps-là; qu'on en fit faire à la hâte; & qu'un Seigneur Normand, ayant regardé l'habit qu'on lui apportoit, le jetta, en jurant, & en disant que c'étoit au moins *la vingtieme fois* qu'il étoit venu se faire baptiser, & que jamais on ne lui avoit présenté un si vilain habit : telles sont malheureusement la plupart des conversions dont les Missionnaires se glorifient.

On garde, dans la Chapelle de Vincennes, les Fonts Baptismaux qui servent aux Baptêmes des enfants de France : c'est une cuve de cuivre rouge, faite comme un grand bassin à l'antique, & toute couverte de plaques

(1) *Grég. Tur. l. 2. chap. 29.*

Digitized by Google

d'argent à perſonnages entaillés ſi artiſtement, qu'on n'y voit le cuivre que par filets. *Cette cuve fut fabriquée*, dit Godefroi (1), *en* 897. Il ſe trompe : elle fut faite pour le Baptême de Philippe-Auguſte, né le 12 Août 1166.

Au Baptême de Louis XIV, Louis XIII accorda la permiſſion de revenir dans le Royaume à tous ceux qu'on avoit pourſuivis en juſtice, pour quelque action qui, au fond, n'étoit pas déshonorante ; mais ils ne pouvoient faire entériner leurs lettres de grace ou de rémiſſion, *qu'après avoir préalablement ſervi pendant trois mois conſécutifs, à leurs dépens, dans quelque régiment.* Il y en eut cent qui compoſerent une compagnie, & qui ſe firent hacher en pieces à l'attaque d'un ouvrage au ſiege de Briſac.

Parlons à préſent des Funérailles. Grégoire de Tours (2) rapporte qu'Alaric, Roi des Viſigoths, écrivit à Clovis : *Si mon frere le vouloit, nous aurions une entrevue.* L'uſage, entre les Souverains, de ſe traiter de *Frere*, eſt donc très-ancien : mais ils ne portoient le deuil les uns des autres, que lorſqu'ils étoient proches parents.

Frédégonde ordonna qu'on obſervât les

(1) *Cérémonial François*, *T. II. p.* 176.
(2) *L.* 2. *chap.* 35.

Digitized by Google

mêmes cérémonies aux funérailles de Clodebert, son fils aîné, qu'à celles des Rois : tous les Seigneurs & toutes les Dames y assisterent en habits de deuil, les cheveux épars & *poudrés de cendres.*

Les tombeaux des Rois de la premiere Race, depuis Clovis, ne consistoient que dans une grande pierre profondément creusée, & couverte d'une autre en forme de voûte. On ne voyoit sur ces pierres, ni figures, ni épitaphes : c'étoit en-dedans, qu'on prodiguoit la magnificence (1).

En 1646, on découvrit, dans l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le tombeau de Childéric II ; & l'on y trouva un baudrier, des épées, le morceau d'un diadême, tissu d'or, une agraffe d'or, pesant environ huit onces, un vase de cristal rempli d'un parfum qui exhaloit encore quelque odeur, des poignards & plusieurs pieces d'argent quarrées, & sur lesquelles étoit empreinte la figure du serpent

(1) L'Article 2 du Chapitre 19 des Loix Saliques, interdit le feu & l'eau à celui qui aura déterré un corps pour le dépouiller : il n'étoit pas permis, même à sa femme, de l'assister & de vivre avec lui, jusqu'à ce qu'il eût fait aux parents du mort telle satisfaction qu'ils souhaitoient : d'ailleurs, on mettoit des esclaves, ou l'on payoit des personnes, pour veiller à la garde de ces tombeaux & des cimetieres publics.

Digitized by Google

Amphisbene (1), apparemment pour signifier que ce Prince avoit été tué en trahison. Un Seigneur François qu'il avoit fait traiter indignement, le poignarda, la Reine sa femme & leur fils, dans la forêt de Livry.

Il paroît que l'on ne commença de mettre des épitaphes sur les tombeaux de nos Rois, que sous la seconde Race. Eginard rapporte celle qu'on mit dans l'Eglise de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, au-dessus de l'endroit où Charlemagne fut inhumé : elle est bien simple.

Cy gist le corps de Charles, grand & orthodoxe Empereur. Il étendit glorieusement l'Empire des François, & régna heureusement pendant quarante-sept ans. Il mourut septuagénaire (2) *le* 28 *Janvier* 814.

On descendit son corps dans un caveau, après l'avoir embaumé ; on l'assit sur un trône d'or : c'est, je crois, le seul homme qu'on ait inhumé assis (3). Il étoit vêtu de ses habits Impériaux, par-dessus un cilice :

(1) Ce serpent est le symbole de la trahison. On prétend qu'il a une seconde tête, au-lieu de queue.

(2) Il avoit 72 ans.

(3) Les Voyageurs parlent de certains peuples de l'Amérique, qui enterrent leurs morts dans cette posture.

Digitized by Google

on lui avoit ceint sa *Joyeuse;* c'étoit le nom de son épée. Il sembloit regarder le ciel; & sa tête étoit ornée d'une chaîne d'or en forme de diadême : il avoit un globe d'or dans une main; l'autre main étoit posée sur le Livre des Evangiles qu'on avoit mis sur ses genoux : son sceptre d'or & son bouclier étoient pendus devant lui à la muraille : on ferma & l'on scella le caveau, après l'avoir rempli de parfums, d'aromates & de beaucoup de richesses (1). Anciennement un homme étoit donc magnifiquement vêtu, dans un tombeau très-simple : aujourd'hui on n'a qu'un linceul dans un tombeau dont l'extérieur est superbe.

Charlemagne, disent les grandes Chroniques, *fit ouvrir & embaumer de baume, de myrrhe & d'aloës, le corps de Roland, tué à Roncevaux, en* 778 (2). *Les obseques & services des morts furent chantés par Ministres de Sainte Eglise, avec grand luminaire.... fut porté le corps sur deux mules jusqu'à la Cité de Blaye, en bierre dorée, couverte de riches draps de soie, & fut enséputuré moult honorablement, & fut mise son épée Durandal à sa tête, & son*

(1) *Et repleverunt ejus sepulcrum aromatibus, pigmentis, & balsamo & musco, & thesauris multis in auro.* Ducheſne, T. II, p. 87.

(2) *D. Bouquet, T. V, p.* 307.

Digitized by Google

son olifant (1) *à ses pieds, en l'honneur de Notre-Seigneur, & en signe de sa haute prouesse.*

Le corps du fils de Saint Louis, mort à l'âge de seize ans, fut d'abord porté à Saint-Denis, & de-là à l'Abbaye de Royaumont, où il fut enterré (2). Les plus grands Seigneurs du Royaume porterent alternativement le cercueil sur leurs épaules; & Henri III, Roi d'Angleterre, qui étoit alors à Paris, le porta lui-même pendant assez long-temps, comme feudataire de la Couronne.

A la porte de l'Eglise de Notre-Dame, le Roi Philippe III prit, sur ses épaules, les ossements de Saint Louis son pere, & les porta jusqu'à Saint-Denis, accompagné d'Archevêques, Evêques & Abbés, *la mître en tête & la crosse au poing.* On planta une croix à chaque endroit où il s'étoit reposé : il y en eut sept; quelques-unes ont été déplacées : la premiere étoit auprès de la Communauté de Saint-Chaumont : ce sont des especes de pyramides de pierre, avec les statues des trois Rois, surmontées d'un Crucifix.

Charles Benoise, Secretaire d'Henri III, est le seul qui ait donné des marques de re-

(1) Petit cor, dont sonnoient les Paladins & Chevaliers errants, pour appeller & défier l'ennemi.

(2) *Guilem. Nangii Chron. p.* 371.

Digitized by Google

connoiſſance à la mort du Roi ſon Maître. Il lui fit ériger un mauſolée dans l'Egliſe de Saint-Cloud, où il fonda un ſervice qui ſe célebre tous les ans le premier d'Août. Henri ayant trouvé dans ſon cabinet le porte-feuille de Benoiſe, l'ouvrit, & y vit un morceau de papier, ſur lequel Charles Benoiſe, pour eſſayer ſa plume, avoit écrit ces mots : „ Tré- „ ſorier de mon épargne "..... Le Roi continua d'écrire de ſa main : „ Vous payerez au „ ſieur Benoiſe, Secretaire de mon Cabinet, „ la ſomme de cent mille écus ", & ſigna l'ordonnance.

Philippe-le-Bel, fils & ſucceſſeur de Philippe III, rendit le Parlement ſédentaire. Il paroît que, dès-lors, cette Compagnie commença de jouir de l'honneur de porter le corps des Rois morts, ou les quatre coins du drap mortuaire (1). *Portoient le corps du Roi Jean, les Gens de ſon Parlement, ainſi comme accoutumé avoit été des autres Rois.*

Le corps de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, dit la même Chronique (2), *étoit ſur un lit couvert d'un drap d'or ; un linge fort délié lui couvroit le viſage, & n'empêchoit pas qu'on ne la vît ; elle tenoit*

(1) *Mſſ. de Peireſc. Chron. de S. Denis.*
(2) *Hiſt. de l'Abbaye de Saint-Denis, par D. Félibien, l. 5. p. 289.*

Digitized by Google

dans la main droite un pareil bâton terminé par une roſe, & dans la gauche, un ſceptre : le Prévôt des Marchands & les Echevins portoient le dais de couleur rouge, ſoutenu ſur quatre lances ; le Parlement étoit autour du lit, & quatre Préſidents portoient les coins du drap d'or.

Aux funérailles de Charles VI, on imagina d'enfermer le corps dans un cercueil (1), & de faire une effigie en cire, revêtue des habits & ornements Royaux. Je ne remarque, depuis ce temps-là, aucuns changements conſidérables dans les cérémonies obſervées aux convois & enterrements de nos Rois.

(2)... *marchoient Meſſieurs de l'Univerſité, tous gradués, tant ès Arts, Médecine, Droit, Théologie, que autres Facultés. Monſeigneur le Recteur avoit fait offre d'amener la totalité des Etudiants de l'Univerſité, que l'on eſtimoit à plus de vingt-cinq mille ; mais pour éviter la foule, on ne vou-*

(1) Le cercueil de Charles VII étoit de cyprès. l'Egliſe de Notre-Dame étoit tendue de toile *perſe*, c'eſt-à-dire, d'une couleur entre le verd & le bleu *. L'Abbeſſe de Montmarte & ſes Religieuſes ſortirent de leur Couvent, & vinrent ſaluer le corps au Village de la Chapelle **.

(2) *Pompe funebre de Charles VIII.*

* *Monſtrelet.*

** *Matthieu de Couci.*

Digitized by Google

lut que lesdits gradués, qui étoient au nombre de quatre à cinq mille.

. . . . marchoient les vingt-quatre porteurs de sel de la Ville, qu'on appelle Hannouars; *lesquels disoient que par privilege, ils devoient porter le corps dudit Seigneur Roi* (1), *depuis Paris jusqu'à la Croix pendante, près de Saint-Denis; mais il fut dit que les Gentilshommes de la Chambre le porteroient, sans préjudice du privilege que disoient avoir lesdits Hannouars.*

Sur quel motif pouvoit être fondé ce privilege ? Voici ce que j'imagine : on avoit perdu l'art d'embaumer les corps ; on les coupoit par pieces, qu'on saloit (2), après les avoir fait bouillir dans de l'eau (3), pour

(1) Ils avoient porté le corps de Charles VI & Charles VII, & porterent celui de Henri IV *.

(2) Henri V, Roi d'Angleterre & prétendu Roi de France, étant mort à Vincennes au mois d'Août 1422 **, *son corps fut mis par pieces, & bouilli dans un chaudron, tellement que la chair se sépara des os; l'eau fut jettée dans un cimetiere; & les os, avec la chair, furent mis dans un coffre de plomb avec plusieurs especes d'épices & de choses odoriférantes & sentant bon.*

(3) On jettoit bien dévotement cette eau dans un Cimetiere.

* *De Thou, T. XXV. l. 3.*
** *J. Juvenal des Ursins.*

Digitized by Google

séparer les os de la chair : apparemment que les porteurs de sel étoient chargés de ces grossieres & barbares opérations, & qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces tristes restes que l'orgueil tâchoit de disputer au néant.

(1)... *marchoient les seize Gentilshommes de la Chambre, portant la litiere ou lit de parade; lequel lit étoit composé d'un matelas, d'un grand linceul de toile de Hollande, d'un grand drap de velours noir de cinquante aunes, & d'un autre drap d'or de vingt-cinq aunes. Sur ce lit étoit couchée la figure ou effigie du Roi* (2) *en cire, la couronne sur la tête; dans la main droite, un sceptre; dans la gauche, une main de Justice; les jambes chaussées de brodequins d'étoffe d'argent brodée d'or; la semelle de satin cramoisi; deux grands oreillers de drap d'or, l'un sous la tête, l'autre sous les pieds. Elle avoit une chemise de la plus fine toile, brodée d'une broderie de soie noire; par-dessus cette chemise, une cami-*

(1) *Pompe funebre de Louis XII, François I, Henri II, Charles IX & Henri IV.*

(2) Dès que les Médecins avoient assuré que le Roi étoit mort, ou lui appliquoit de la cire sur le visage, pour en tirer *l'effigie* bien ressemblante. On a conservé dans l'Abbaye de St. Denis plusieurs de ces effigies.

Digitized by Google

ſole de ſatin cramoiſi, dont on ne voyoit les manches que juſqu'aux coudes, parce que le reſte étoit couvert de la tunique, qui étoit de ſatin azuré, bordée de grands paſſements d'or & d'argent, & ſemée de fleurs de lys d'or : les manches de cette tunique n'alloient que juſqu'aux coudes. Par-deſſus étoit le manteau Royal de velours violet cramoiſi, tirant ſur le bleu, & ſemé de fleurs de lys d'or ; ledit manteau étoit ſans manches, ouvert par-devant & doublé d'hermine ; le collet étoit auſſi d'hermine & renverſé de la largeur de dix pouces.

Le cercueil qui renfermoit le corps, étoit ordinairement ſous le lit de parade, & quelquefois dans un charriot à ſix chevaux qui le précédoit.

..... quatre Préſidents à Mortier, vêtus de leurs habits Royaux, portoient les quatres coins du drap mortuaire d'or du lit de parade, & tous Meſſieurs du Parlement étoient autour, vêtus d'écarlate. Le dais étoit porté par le Prévôt des Marchands & les Echevins. Le Grand-Ecuyer, ayant l'Epée Royale *en écharpe, marchoit devant le lit de parade, monté ſur un courſier caparaçonné de ſatin blanc. Devant le Grand-Ecuyer, marchoit le* cheval d'honneur, *avec une ſelle de velours violet, des étriers dorés, & un caparaçon du même velours ſe-*

Digitized by Google

mé de fleurs de lys d'or; deux Ecuyers à pied, vêtus de noir, tête nue, le menoient en mains, & quatre Valets-de-pied, auſſi vêtus de noir, & tête nue, ſoutenoient les quatre coins de ſon caparaçon.

Il me paroît que ce *cheval d'honneur*, ces deux Ecuyers & ces quatre Valets-de-pied, tête nue, qui l'accompagnent, reſſemblent beaucoup au cheval & aux domeſtiques qu'on tuoit & qu'on enterroit avec les Rois de la premiere Race, avant qu'ils euſſent embraſſé le Chriſtianiſme. On ne trouvera pas, je crois, mon idée extraordinaire, lorſqu'on aura vu qu'on faiſoit des offrandes de chevaux. Dans une tranſaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & de l'Egliſe du Saint-Sépulcre, il eſt dit qu'un mourant ſera libre de choiſir ſa ſépulture dans cette Egliſe; mais que ſon corps ſera d'abord porté à la Paroiſſe ſur laquelle il ſera mort, & que le Curé de cette Paroiſſe aura la moitié du luminaire & *des* (1) *hardes & chevaux* qui ſeront préſentés à l'offrande, lors de l'inhumation au Saint-Sépulcre. Le Continuateur de Nangis rapporte que le Roi Jean étant mort à Londres, Edouard III lui fit faire un magnifique ſervice, & qu'il préſenta à l'offrande pluſieurs che-

(1) *Pannis & equis.*

Digitized by Google

vaux de prix (1), caparaçonnés de noir, avec l'écuſſon de France. Au ſervice fait à Saint-Denis, en 1389, pour Bertrand Dugueſclin, par l'ordre de Charles VI, l'Evêque d'Auxerre qui célébroit la Meſſe, deſcendit de l'autel après l'Evangile; & s'étant placé à la porte du chœur, on vit arriver quatre Chevaliers, armés de toutes pieces, & des mêmes armes du feu Connétable Dugueſclin qu'ils repréſentoient; ils furent ſuivis de quatre autres, portant ſes bannieres, & montés ſur des chevaux caparaçonnés de noir, avec ſon écuſſon: c'étoient, dit l'Hiſtorien, les plus beaux chevaux de l'écurie du Roi. *L'Evêque reçut le préſent des chevaux en leur mettant la main ſur la tête* (2); *enſuite on les ramena: mais il fallut après compoſer pour le droit de l'Abbaye, à laquelle ils étoient dévolus.* Le Connétable de Cliſſon & les deux Maréchaux (Louis de Sancerre, & Mouton

(1) *Offerens pro eo multos equos inſignitos armis Franciæ, cum equitibus...* Guilem. Nangii continuat.

Chardin rapporte qu'*en Mingrelie, les chevaux, les habits, les armes & toute l'argenterie du mort, appartiennent à l'Evêque qui a dit la Meſſe. Les cérémonies des enterrements*, ajoute-t-il, *ruinent les familles; mais on y eſt obligé.*

(2) *Hiſt. de l'Abbaye de S. Denis, par D. Félibien, l. 6. p. 404.*

Digitized by Google

de Blainville) firent auſſi leur offrande, accompagnés de huit Seigneurs qui portoient chacun un écu aux armes du défunt, & tout entouré de cierges allumés. Après eux vinrent le Duc de Touraine, frere du Roi; Jean, Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne; le Prince de Navarre, & Henri de Bar, tenant chacun par la pointe une épée nue. Au troiſieme rang marchoient quatre autres Seigneurs, armés de pied en cap, & conduits par huit jeunes Ecuyers, dont les uns portoient des caſques, & les autres des pennons & bannieres aux armes de Dugueſclin. Ils allerent tous ſe proſterner au pied de l'autel, & dépoſerent *ces pieces d'honneur.*

Il n'eſt pas douteux que ces cérémonies étoient de tradition. Céſar & Tacite rapportent que les Gaulois & les Germains brûloient ou enterroient, avec le mort, ſes armes & ſon cheval. Les Druïdes auroient pu ſauver la vie à tant de pauvres chevaux, & les tourner à leur profit : étoient-ce les ténebres du Paganiſme qui les empêchoient de voir clair à leurs intérêts?

Louis XIII mourut à Saint Germain-en-Laye; ſon corps ne fut point apporté à Paris; ainſi ſon convoi n'eut pas tout ce cortege & cet appareil frappant & majeſtueux des convois de ſes prédéceſſeurs; mais d'ailleurs, on obſerva les mêmes cérémonies à ſes funérailles. Lorſque la Meſſe fut achevée, le

Digitized by Google

Maître des Cérémonies alla prendre le premier Préſident & les Préſidents de Novion, de Meſmes & de Bailleul, pour tenir les quatre coins du drap mortuaire. Vingt-cinq Gardes de la Compagnie Ecoſſoiſe, commandés par un Lieutenant & un Exempt, ayant porté le corps dans le caveau, le Roi d'Armes s'approcha de l'ouverture, y jetta ſon chaperon & ſa cotte-d'armes, & enſuite cria à haute voix : *Héraulds d'Armes de France, venez faire vos offices.* Chacun d'eux ayant auſſi ôté ſon chaperon & ſa cotte-d'armes, & les ayant jettés dans le caveau, il ordonna au Hérauld d'Armes du titre d'Orléans, d'y deſcendre pour ranger ſur le cercueil *toutes les pieces d'honneur* qu'on alloit apporter; & qu'il appella dans l'ordre ſuivant:

M. de Bouillon, apportez l'Enſeigne des Cent-Suiſſes de la garde, dont vous avez la charge.

M. de Bazoche, Lieutenant des Gardes du Roi, en l'abſence de M. le Comte de Charoſt, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. de Rebais, en l'abſence de M. de Villequier, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. d'Yvoy, en l'abſence de M. le Comte de Treſmes, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. Ceton, en l'abſence de M. de Champ-

Digitized by Google

denier, apportez l'Enseigne des Cent Archers de la garde Ecossoise, dont il a la charge.

M. l'Ecuyer de la Boulidiere, apportez les éperons.

M. l'Ecuyer de Poitrincour, apportez les gantelets.

M. l'Ecuyer de Vantelet, apportez l'écu du Roi.

M. l'Ecuyer de Belleville, apportez la cotte d'Armes.

M. le Premier, apportez le héaume timbré à la Royale.

M. de Beaumont, premier Tranchant, apportez le panon du Roi.

M. le Grand-Ecuyer, apportez l'épée Royale,

M. le Grand & premier Chambellan, apportez la Banniere de France.

M. le Grand-Maître & Chef du Convoi, venez faire votre office.

M. le Duc de Luynes, apportez la main de Justice.

M. le Duc de Ventadour, apportez le sceptre Royal.

M. le Duc d'Uzès, apportez la couronne Royale.

Ces trois Ducs apporterent la main de Justice, le sceptre & la couronne sur des oreillers de velours noir; & le Roi d'Armes les reçut sur un grand morceaux de taffetas; le Hérauld-d'Armes d'Orléans les mit sur le cer-

Digitized by Google

cueil avec les autres *pieces d'honneur* ci-dessus spécifiées, excepté l'épée Royale, que le Grand-Ecuyer tint toujours par la poignée, n'en mettant que la pointe dans le caveau; le Grand-Chambellan n'y mit que le bout de la banniere de France.

Seize Maîtres d'Hôtel nommés, ayant jetté dans le caveau leurs bâtons couverts de crêpe, le Duc de la Trémoille, faisant les fonctions de Grand-Maître de la Maison du Roi pour le Prince de Condé, y mit le bout du sien, & dit à voix basse : *Le Roi est mort.* Le Roi d'Armes, se tournant vers le peuple, répéta à haute voix : *Le Roi est mort, le Roi est mort, le Roi est mort; prions pour le repos de son ame.* Après quelques moments de silence, le Duc de la Trémoille dit : *Vive le Roi, Vive le Roi, Vive le Roi Louis XIVe. du nom, Roi de France & de Navarre.* Le Grand-Chambellan releva la banniere de France; le Grand-Maître de la Maison du Roi, son bâton; toute l'Eglise retentit du son des trompettes & des timbales, des fifres & des hautbois; chacun se retira, & alla dîner. Le Doyen des Aumôniers du Roi (pour le Grand-Aumonier) bénit les tables du Grand-Maître & du Parlement, & y dit *les Graces*, après lesquelles la Musique du Roi chanta le *Laudate* au bout des mêmes tables. Ensuite, en présence du Parlement, le Prince de Condé (Grand-Maître) ayant fait appel-

Digitized by Google

ler tous les Officiers de la Maison du Roi, cassa son bâton (1), en disant à ces Officiers, que la maison étoit rompue, & qu'ils eussent à se pourvoir, leur promettant en même-temps ses bons offices auprès de leur nouveau Maître, & qu'il tâcheroit de les faire rétablir dans leurs mêmes charges & fonctions.

On ne fait ordinairement les funérailles de nos Rois, que quarante jours après leur mort; on expose, pendant ces quarante jours, leur image en cire, à la vue du peuple, sur un lit de parade (2), & dans tout l'éclat de la majesté; on continue de les servir aux heures des repas, comme s'ils étoient encore vivants : *Etant la table dressée par les Officiers de fourriere; le service apporté par les Gentilshommes servants, Panetier, Echanson, & Ecuyer tranchant* (3); *l'Huissier marchant devant eux, suivi par les Officiers du retrait*

(1) Le Grand-Aumônier, dit M. de Thou *, faisoit la priere, avant & après le repas, à la table du Parlement; & le Grand-Maître de la Maison du Roi y cassoit son bâton, pour marquer que les fonctions de sa charge étoient finies par la mort & l'inhumation du Roi : ensuite il reprenoit un autre bâton, & faisoit crier : *Vive le Roi*, par le Hérault.

(2) Le corps est dessous, embaumé, dans un cercueil de plomb.

(3) *Mémoire de l'Etat de France, T. III, p.* 374.

* *T. XV, liv.* 3, *p.* 112 *& suiv.*

Digitized by Google

du gobelet qui couvrent la table avec les révérences & essais que l'on a accoutumé de faire; puis après le pain défait & préparé, la viande & service conduits par un Huissier, Maître-d'Hôtel, Panetier, Pages de la Chambre, Ecuyer de Cuisine & Garde-Vaisselle; la serviette pour essuyer les mains, présentée par ledit Maître-d'Hôtel au Seigneur le plus considérable qui se trouve-là présent, pour qu'il la présente audit Seigneur Roi; la table bénite par un Cardinal ou autre Prélat; les bassins à eau à laver présentés au fauteuil dudit Seigneur Roi, comme s'il étoit encore vivant & assis dedans; les trois services de ladite table continués avec les mêmes formes, cérémonies & essais, sans oublier la présentation de la coupe aux moments où ledit Seigneur Roi avoit accoutumé de boire en son vivant; la fin du repas continuée par lui présenter à laver, & les graces *dites en la maniere accoutumée, sinon qu'on y ajoute le* De profundis.

Tout ce cérémonial fut sans doute dicté par notre amour pour nos Rois; on cherche à tromper sa douleur : il semble qu'on les ait fait revivre, en continuant de les servir, lors même qu'ils ne sont plus.

Aux pompes funebres, chez les Romains (1), on louoit un Pantomime, à-peu près de

(1) *Suet. in Vespas.*

Digitized by Google

la taille & de la figure du mort, & qui contrefaifoit quelquefois ſi bien ſon air, ſa contenance & ſes geſtes, qu'il ſembloit que c'étoit lui-même qui marchoit à ſon convoi.

Dans un compte de dépenſes de la Maiſon de Polignac, de l'an 1375, on trouve un article *de cinq ſols baillés à Blaiſe, pour avoir fait le Chevalier défunt à l'enterrement de Jean, fils de Randonnet Armant, Vicomte de Polignac.*

Les Chevaliers morts dans leur lit, étoient repréſentés ſur leurs tombeaux, ſans épée, la cotte-d'armes ſans ceinture, les yeux fermés, & les pieds appuyés ſur le dos d'un lévrier; au-lieu qu'on y repréſentoit les Chevaliers tués dans une bataille, l'épée nue à la main, le bouclier au bras gauche, le caſque en tête, la viſiere abattue, la cotte-d'armes ceinte ſur l'armure avec une écharpe ou une ceinture, & un lion à leurs pieds.

On mettoit quelquefois des grilles autour des tombeaux, pour empêcher de les toucher & de les gâter; mais outre cette grille, on en mettoit une autre qui couvroit entiérement le tombeau, ſi c'étoit celui d'un Prince ou d'un Chevalier mort priſonnier. Philippe d'Artois, Connétable de France, ayant été pris par les Turcs à la bataille de Nicopolis, en 1396, ſon tombeau, dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Eu, eſt couvert d'une grille, & comme enfermé dans une eſpece de cage de fer,

Digitized by Google

pour marquer qu'il étoit mort en prison.

J'ignore si un Chanoine, dont il est souvent parlé dans les Registres de la Cathédrale d'Evreux, sous le nom de *Jean Bouteille*, mourut une bouteille à la main; mais on voit dans ces Registres, qu'il fonda un *Obit* accompagné d'une cérémonie assez singuliere (1): pendant cet *Obit*, on étendoit sur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire, aux quatre coins duquel on mettoit quatre bouteilles pleines du meilleur vin, & une cinquieme au milieu, le tout au profit des Chantres qui assisteroient à ce service.

En 1240, Isabelle de Blois, Comtesse de Chartres, fit une donation annuelle & perpétuelle de deux cruches d'huile & d'un millier de harengs, à l'Abbaye de Fontaines les-Blanches (2), à la charge de faire, tous les ans, un service pour le repos de son ame & de celle de son mari. Quelques années après, les Religieux de cette Abbaye obtinrent que cette donation seroit convertie en une rente annuelle & perpétuelle de trente sols. Je crois que trente sols de ce temps-là vaudroient trente-six livres de ce temps-ci.

Louis de Beaumont de la Forêt (3), Evêque de Paris, décédé en 1492, souhaita,

(1) *Mémoire pour servir à la Fête des Foux, p.* 31.
(2) En Touraine.
(3) *Gallia Christ. T. VII, col.* 154.

Digitized by Google

par son testament, que la fosse où il seroit inhumé dans la Cathédrale, fût remplie de terre apportée du Cimetiere des Innocents. C'étoit sans doute par humilité : y a-t-il donc de l'orgueil à pourrir dans quelque terre que ce soit?

Si l'on continuoit, par amour & par respect, de servir la table d'un mort, on faisoit aussi quelquefois, par mépris, l'enterrement d'un homme vivant (1). En 1523, le Capitaine Frauget, Gouverneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement cette place aux Espagnols, fut condamné à être dégradé de noblesse. On l'arma de pied-en-cap ; on le fit monter sur un échafaud, où douze Prêtres, assis en surplis, commencerent à chanter les *vigiles des morts* (2), après qu'on lui eut lu la Sentence qui le déclaroit *traître*, *déloyal*, *vilain & foi-mentie*. A la fin de chaque Pseaume, ils faisoient une pause, pendant laquelle un Hérault-d'Armes le dépouilloit de quelque piece de son armure, en criant à haute voix (3) : *Ceci est le casque du lâche*, *ceci son corselet*, *ceci son bouclier*, &c. Lorsque le dernier Pseaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude ; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les aisselles ; on le

(1) *Pierre de Béloy.*
(2) *André Favien.*
(3) *Le vrai Théâtre d'honneur*, p. 572.

Digitized by Google

mit sur une claie; on le couvrit d'un drap mortuaire, on le porta à l'Eglise, où les douze Prêtres l'environnerent & lui chanterent sur la tête le Pseaume, *Deus, laudem meam ne tacueris*, dans lequel sont contenues plusieurs imprécations contre les traîtres. Ensuite on le laissa aller & survivre à son infamie.

ENCENSEMENTS.

Dans l'Eglise Métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, le 18 d'Octobre 1615, aux fiançailles de Madame Elisabeth de France, & de D. Philippe, Prince d'Espagne, représenté par le Duc de Guise, *l'Autel & Monseigneur le Cardinal de Sourdis furent encensés* (1), *& non le Roi; disant les Chapelains de Sa Majesté, qu'on avoit autrefois empoisonné des Rois par le moyen des encensements, & qu'où le Roi est, on ne doit pas même encenser l'Autel.*

Le 25 Novembre suivant, dans la même Cathédrale, au mariage de Louis XIII & d'Anne d'Autriche, l'Evêque de Xaintes officiant, *l'Autel ni le Roi ne furent point encensé* (2), *& le Sieur de Boulogne, le plus ancien des Chapelains de Sa Majesté, dit*

(1) *Extrait des Archives de l'Eglise de Bordeaux. Mss. Biblioth. du Roi.*
(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

qu'on peut quelquefois encenſer le Roi, non de près, mais de loin.

A l'entrée de ce même Prince dans la ville de Troyes (1), le 25 Janvier 1629, *Meſſieurs les Prévôt & ſous-Doyen, à la porte de la Cathédrale, portoient chacun un encenſoir où le feu étoit ſans encens.*

CONNÉTABLES.

Il y a eu quatre Connétables de la Maiſon de Montmorenci; Mathieu de Montmorenci, en 1139; Mathieu II de Montmorenci, en 1218; Anne de Montmorenci, en 1538; & Henri de Montmorenci, en 1593. Mathieu de Montmorenci épouſa Alix de Savoie, veuve de Louis-le-Gros; & Henri de Montmorenci, étant très-jeune, & né s'appellant encore que le Duc de Damville, auroit épouſé Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, veuve de François II, s'il n'eût pas été marié. Cette Reine cachoit ſi peu ſon inclication pour lui, & le plaiſir qu'elle auroit eu à lui offrir ſa main & ſa couronne, qu'un homme attaché à ce Seigneur, & qui ſavoit qu'il n'aimoit pas ſa femme, fut aſſez ſcélérat pour lui offrir de l'empoiſonner : il chaſſa de chez lui ce méchant homme, en lui marquant toute l'horreur qu'il lui inſpiroit.

(1) *Annales de la ville de Troyes, par Hugot, Chanoine de S. Etienne. Mſſ. Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

CHANCELIERS.

Guérin, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, fut nommé Garde-des-Sceaux en 1202, & Evêque de Senlis en 1213. Il rangea en bataille l'armée de Philippe-Auguſte à Bovines, & fut fait Chancelier en 1223. Dans ces temps-là, lorſque le Chancelier voyageoit, il n'avoit, pour lui & pour ſa ſuite, que ſept ſols par jour; & on lui rabattoit les ſept ſols quand il logeoit dans des Abbayes & autres lieux où il ne lui en coûtoit rien.

Pierre Flote, Chancelier & Garde-des-Sceaux, combattit vaillamment à la bataille de Courtray, en 1302, & y fut tué.

Dans l'Egliſe de Sainte-Catherine, rue Culture-Sainte-Catherine, le Chancelier d'Orgemont, mort en 1389, eſt repréſenté ſur ſon tombeau, vêtu d'une jacques-de-mailles, l'épée au côté, & un caſque à ſes pieds.

En 1452, à l'entrée du Comte de Dunois dans Bordeaux (1), *venoit gentillement, entre un chauffecire & un valet qui la conduiſoit, une hacquenée blanche, toute couverte de velours cramoiſi, ayant ſur ſa croupe un drap de velours azuré, ſemé de fleurs-*

(1) *Mſſ. Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

de-lys d'or ; laquelle hacquenée portoit ſur ſa ſelle un coffret auſſi couvert de velours azuré & enrichi d'orfévrerie, dans lequel étoient les ſceaux du Roi ; marchoit enſuite Guillaume Juvenal des Urſins, Chancelier de France (1), *armé d'un corſelet d'acier fort riche, & ayant par-deſſus une caſaque de velours cramoiſi.*

Pierre de la Foreſt, après avoir exercé pendant long-temps la profeſſion d'Avocat, fut Evêque de Tournay en 1349, Chancelier de France la même année, Evêque de Paris l'année ſuivante, Archevêque de Rouen en 1352, & Cardinal en 1356. Les gages de Chancelier étoient alors de deux mille francs : il voulut les toucher ; la Chambre des Comptes refuſa de paſſer en compte ſa quittance, parce qu'il étoit Evêque, & que, dans ce temps-là, les Ordonnances Royaux portoient que les Prélats qui avoient des charges & offices à la Cour, étoient cenſés ſuffiſamment payés par le revenu de leurs bénéfices. En 1354, cet Evêque, cet Archevêque, ce Chancelier acheta la Terre & Châtellenie de la Loupelande, dans le pays du Maine ; comme c'étoit un fief noble, & qu'alors les fiefs nobles ne pouvoient être poſſédés que par les perſonnes qui l'étoient, il fut obligé de

(1) *Belleforeſt.*

Digitized by Google

demander les lettres d'ennobliſſement. La Roque obſerve, dans ſon Traité de la Nobleſſe, que les Prélats, combattant ſans ceſſe pour nous contre le Prince des ténebres, doivent jouir aujourd'hui de la nobleſſe perſonnelle, de même qu'en jouiſſent tous les Officiers qui ne ſont pas nés Gentilshommes, mais qui combattent pour la défenſe de la patrie.

Le Chancelier du Prat, devenu veuf, ſe fit d'Egliſe pour s'enrichir : il fut Evêque de Gap, de Valence, de Meaux, d'Alby, Archevêque de Sens, & Cardinal. Quelques Hiſtoriens prétendent qu'après la mort de Clément VII, il ſongeoit à ſe faire Pape ; que François Ier., à qui il en parla, lui ayant répondu qu'il en coûteroit trop, il répliqua qu'il fourniroit quatre cents mille écus ; que François Ier., indigné, envoya prendre le lendemain ces quatre cents mille écus chez du Prat, & les fit porter à l'Epargne.

Le Chancelier ne porte aucun deuil, parce qu'étant l'homme de l'Etat, il doit être inſenſible à toutes affections & afflictions particulieres.

CHAMBRE DES COMPTES.

Les Officiers de cette Chambre portoient anciennement de grands ciſeaux à leur ceinture, pour marquer le pouvoir qu'ils ont de

Digitized by Google

rogner & de retrancher les mauvais emplois dans les comptes qu'on leur préſente.

LE GRAND-CONSEIL.

A la fin de la derniere audience, avant les jours-gras, celui qui préſide, ſe lève, va à la table du Greffier, y trouve un cornet & des dez, commence le jeu, & le cornet paſſe enſuite ſucceſſivement aux Conſeillers, aux Avocats, aux Procureurs, aux Huiſſiers, & même aux Laquais, qui continuent de jouer juſqu'à la nuit. J'ai demandé l'origine de cet uſage à pluſieurs Avocats & Conſeillers du Grand-Conſeil : ils m'ont dit qu'ils croyoient que, ſous le regne de Henri II, le Parlement ayant fait publier & afficher un Arrêt qui défendoit les jeux de haſard, le Grand-Conſeil imagina cette ſéance du jeu, pour montrer qu'il ne connoît point les Arrêts du Parlement, & qu'il n'eſt pas obligé de s'y conformer. Cette raiſon ne m'a point ſatisfait, & ne ſatisfera, je crois, perſonne ; car enfin, les ſuites ordinaires du jeu ſont tout au moins auſſi dangereuſes que les déſordres que peuvent occaſionner les lieux de proſtitution publique. Or, il n'y a pas encore deux cents ans qu'à la Cour, à Paris, & dans toutes les grandes villes du Royaume, les lieux des proſtitution publique étoient tolérés, & ſous la protection des Loix. Si le Parlement avoit fait publier & afficher un Ar-

Digitized by Google

rêt pour les abolir, certainement des Juges auſſi reſpectables que le ſont Meſſieurs du Grand-Conſeil, n'auroient pas prétendu en conſerver un dans l'enceinte du palais où ils rèndent la juſtice; ils n'auroient pas affecté d'y aller en corps à certain jour marqué : voici donc mon idée. Nos Rois avoient des Foux en titre d'office, & qui, étant couchés ſur l'état de leur maiſon, avoient leurs cauſes commiſes à la Prévôté de l'Hôtel, & par appel au Grand-Conſeil. Ces Foux, pour ſe divertir, pour divertir les autres, ou autrement, ſe faiſoient des procès, dont le Grand-Conſeil renvoyoit apparemment la plaidoierie aux jours de Carnaval, de même que l'on plaidoit, & que l'on plaide encore, je crois, ces jours-là, une *cauſe graſſe*, au Châtelet & au Parlement. Le Préſident du Grand-Conſeil, après avoir ouï les Avocats, demandoit un cornet & des dez pour décider des affaires ordinairement ridicules. Voilà ma conjecture : j'avoue en même-temps qu'elle n'eſt appuyée ſur aucune preuve.

CONFORMITÉS, CHANGEMENTS ET DIFFÉRENCES DANS NOS MŒURS, USAGES ET COUTUMES.

Les Germains, dit Tacite, (1) ont beaucoup

(1) *De morib. Germ. c.* 15.

coup de goût pour ne rien faire, & une antipathie étonnante pour le repos.

Ils s'appliquent (1) à bien choisir leurs Généraux, & comptent moins sur l'armée, que sur celui qui la commande.

Les affaires de peu d'importance (2) sont jugées & décidées par le Prince; on renvoye les autres à l'assemblée générale de la Nation; le Prince y parle le premier; les Grands opinent ensuite, & sont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse & leurs exploits. Si l'avis déplaît à l'assemblée, elle le rejette par un murmure; si elle l'approuve, chacun frappe son bouclier de sa lance, & cet éloge militaire est regardé comme le signe d'approbation le plus honorable.

Nos Rois de la premiere & de la seconde Race, ne faisoient publier aucune Ordonnance, aucun Edit, sans employer quelqu'une de ces formules : *C'est ce que Nous & les* (3) *principaux de la Nation, avons conclu & arrêté : c'est ce que nous ordonnons du consentement de nos fideles : c'est ce qui a été fait & déterminé, Nous présents & les principaux de nos fideles.*

---

(1) *De morib. Germ. c.* 30.

(2) *Ibid. c.* 11.

(3) *Unà cum nostris optimatibus fidelibus pertractavimus : de consensu fidelium nostrorum : in nostrâ & procerûm nostrorum præsentiâ.*

Digitized by Google

Tels ſont, dit Charles-le-Chauve, *les Capitulaires de nos Peres, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu, dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tout temps.*

Quelques Hiſtoriens, Moines Grecs (1), ont cru & écrit très-ſérieuſement, que tous nos Rois de la premiere race naiſſoient avec l'épine du dos toute couverte & hériſſée d'un poil de ſanglier.

Charlemagne avoit établi l'uſage d'envoyer chaque année, dans chaque Province, deux ou trois Commiſſaires (*Miſſi dominici*), qui s'informoient des abus, recevoient les plaintes du peuple, examinoient la conduite des Juges & des Commandants, & renvoyoient les procès & les jugements à la requête des parties. On fourniſſoit par jour, à chacun de ces Commiſſaires (2), ſi c'étoient des Evêques, beaucoup plus qu'il n'auroit fallu pour régaler les douze Apôtres : quarante pains, trois agneaux, un cochon de lait, trois poulets, quinze œufs, trois rations de vin, & quatre rations de fourrage pour leurs chevaux. Mais ſi ces Commiſſaires n'étoient que des Laïques, des Commandants de Province, ou de grands Officiers du Palais, ils ne devoient

(1) *Theophanes. Cedrenus.*
(2) *Capitul. Ludovici Pii. anno* 819.

Digitized by Google

pas tant manger : on ne leur fourniſſoit que trente pains, deux agneaux, le cochon de lait, deux poulets, quinze œufs, deux rations de vin, & trois rations de fourrage. On peut évaluer le prix de ces denrées, par la remarque ſuivante : la contribution qu'un Curé étoit tenu de fournir à ſon Evêque, ſavoir, un minot de froment (1), un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau, étoit évaluée deux ſols; or, le ſol étoit d'argent pur; combien vaudroit-il aujourd'hui ? L'or & l'argent étoient-ils plus rares, & les denrées étoient-elles par conſéquent à meilleur marché? Conſidérons encore qu'il n'y avoit aucun impôt ſur les denrées.

Perſonne, chez les Germains (2), n'avoit le droit d'être armé ſans l'aveu de ſes concitoyens. Le Prince, le pere, ou le plus proche parent du jeune homme en âge de porter les armes, l'introduiſoit dans l'aſſemblée générale de la nation, & lui donnoit ſolemnellement le javelot & le bouclier.

Anciennement en France, le fils d'un Noble, quand il avoit atteint l'âge de quatorze ans, alloit à l'Egliſe, ayant au cou un ceinturon avec une épée; ſon pere & ſa mere, chacun un cierge à la main, le conduiſoient

(1) *Abrégé Chronol. de M. le P. Hénault, année* 840.

(2) *De Morib. Germ. c.* 13.

Digitized by Google

à l'autel, & le préſentoient au Prêtre au moment de l'offrande; le Prêtre prenoit l'épée, la béniſſoit & la rendoit au jeune homme, qui la tenoit nue pendant le reſte de la Meſſe, & la mettant enſuite à ſon côté, commençoit à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à la naiſſance.

En 1663, l'Evêque de *** s'aviſa de donner le nom de valet de chambre à ſon premier laquais, & de lui faire porter l'épée. Le lendemain la garniſon allant au lever du Gouverneur, le trouva qui ſe faiſoit faire la barbe par un de ſes gens en ſoutane & avec un petit collet. Seroit-ce depuis ce temps-là que tout vagabond, tout fainéant, l'homme le plus vil par ſa naiſſance & par ſes mœurs, peut, un matin, en ſe levant, choiſir, à ſon gré, s'il portera déſormais la marque de l'état le plus vénérable, ou celle de la nobleſſe, un petit collet ou une épée?

Pluſieurs contrées de la Germanie ne pouvant pas nourrir leurs habitants, un pere choiſiſſoit parmi ſes enfants celui qu'il deſtinoit à demeurer avec lui, & à être ſon héritier: voilà, dit-on, l'origine de la coutume qui donne tout le bien, ou la plus grande partie, à l'aîné.

Les Sicambres, une des tribus des Francs, commençoient à plier & à fuir dans une bataille; leurs femmes les arrêtent, & leur diſent, en découvrant leur ſein: *Frappez, là-*

Digitized by Google

ches, frappez, & tuez-nous, plutôt que de nous exposer aux opprobres de l'esclavage. Ce spectacle & ces reproches raniment le courage & la fierté des Sicambres; ils se rallient; le combat recommence; ils repoussent & défont entiérement l'ennemi qui se croyoit déja vainqueur. Un Historien prétend que c'est depuis cette victoire, & en mémoire de la part que les femmes y avoient eue, qu'elles commencerent, & qu'elles ont continué de laisser leur gorge découverte.

Les Germains croyoient qu'il y avoit quelque chose de divin (1) dans une jeune fille.

A l'entrée de nos Rois dans une ville, c'étoit ordinairement une jeune fille qui les haranguoit & leur présentoit les clefs, marchant devant le Maire & les Echevins, vêtue de blanc, la chevelure flottante, & couronnée de fleurs.

Il étoit de l'essence de l'ancienne Chevalerie d'avoir *sa Dame*, à qui, comme à un Etre suprême, on rapportoit tous ses sentiments, toutes ses pensées, toutes ses actions. On étoit persuadé que l'amour perfectionnoit les ames bien nées, & qu'il étoit *entrepreneur* de grandes choses. *Ah! si ma Dame me voyoit*, disoit Fleuranges, en montant le premier à l'assaut.

(1) *Ineſſe quin etiàm ſanctum aliquid & providum putant.* Tacit. c. 8. de Morib. Germ.

Digitized by Google

Il eſt rare que l'homme de courage ne regarde pas ſa femme comme un ami. Le poltron eſt preſque toujours impérieux & tyran avec la ſienne & dans ſon domeſtique : un gueux a un chien, pour avoir un être ſur qui dominer.

Un vieux proverbe diſoit que *ſi le Diable ſortoit de l'Enfer pour ſe battre, il ſe préſenteroit auſſi-tôt un François pour accepter le défi.*

A la mort d'un Chevalier qui s'étoit diſtingué par ſon intégrité, ſon déſintéreſſement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les Rois même, ambitionnoient d'avoir ſon épée, ou ſon cheval de bataille. Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton ; il offrit en même-temps de donner à la fille de ce vaillant homme, une dot aſſez conſidérable : elle ſe trouvoit abſolument ſans bien ; Guillaume de Roſnivinen l'épouſa, refuſa la dot, & garda l'épée.

Il n'étoit permis qu'aux Nobles, de mettre des girouettes ſur leurs maiſons ; on prétend même que dans l'origine, il falloit avoir monté des premiers à l'aſſaut de quelque ville, & avoir planté ſa banniere, ou ſon pennon, ſur le rempart. Les girouettes étoient peintes, armoriées, & repréſentoient les bannieres ou les pennons de la nobleſſe.

Un François coupoit la tête à l'ennémi qu'il

Digitized by Google

avoit tué, l'emportoit chez lui, & la clouoit ſur ſa porte (1), ſur-tout ſi cet ennemi avoit paſſé pour un homme redoutable : c'eſt apparemment d'où eſt venue la coutume de clouer ſur la porte des châteaux, un oiſeau de proie, ou la tête de quelque animal carnaſſier.

Le Dieu Irmenſul, adoré chez les Saxons, & dont Charlemagne détruiſit le temple, y étoit repréſenté ſous la ſimple forme d'une longue pierre, où étoit gravée la figure du Soleil avec ſes rayons. En Breton, *hirr*, ſignifie long, *mein*, pierre, & *Sul*, Soleil : voilà encore une preuve en faveur de ceux qui croyent que le Breton eſt l'ancienne langue des Celtes.

Combien y a-t-il en France de Couvents de Religieux mendiants & valides ? Mille, deux mille, trois mille ? Je ne ſais. Combien y a-t-il de maiſons pour les pauvres Officiers & pour les ſoldats eſtropiés ? Une. Quand fut-elle fondée ? Sous la premiere Race ſans doute ? Non ; ſous la troiſieme, par Louis XIV, en 1671, environ douze cents ans depuis Clovis, & pluſieurs ſiecles après l'établiſſement des Carmes, des Cordeliers & au-

(1) La Loi des Saliens contient une expreſſe défenſe d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maiſons. *Lex Salica, tit. 69, art. 3.*

Digitized by Google

tres. *Nos Rois* (1), *dans plusieurs Monastres de fondation Royale, s'étoient réservé le droit*, dit le P. Daniel, *d'y placer un soldat estropié, qui avoit une portion monacale, & qui étoit en même-temps obligé d'y rendre de certains services, comme de balayer l'Eglise, & de sonner les cloches; c'est ce qu'on appelloit* Moine lay *ou* oblat. *Outre que cette mince fortune*, ajoute-t-il, *avilissoit le soldat, la ressource étoit bien foible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit, par leurs blessures, hors d'état de subsister.*

On exigeoit des Religieuses qu'elles apprissent la langue Latine, qui avoit cessé d'être (2) la langue vulgaire. Il paroît que cet usage, qui auroit dû toujours subsister, commença à s'abolir dans le commencement du douzieme siecle.

Vers l'an 1125 (3), un Hérétique, nommé Tanchelin, étoit en si grande vénération dans quelques Provinces, qu'on buvoit de ses urines, & qu'on gardoit ses excréments comme des reliques; l'argent qu'en retiroient les principaux de sa secte, servoit à l'entre-

(1) *Histoire de la Milice Françoise, l. 2. p.* 565.
(2) Elle commença de cesser d'être la langue vulgaire dans le commencement du neuvieme siecle, sous le regne de Louis-le-Débonnaire.
(3) *Mézerai, T. II, p.* 173.

Digitized by Google

tien de sa table, qui étoit toujours délicatement servie; les peres & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes.

Un habitant de Padoue, au commencement du quatorzieme siecle, inventa le papier; c'est une composition de vieux linge pilé & broyé par le moyen d'un moulin à eau, & qu'on étend ensuite par feuilles : on ne commença de le connoître & de s'en servir en France, au-lieu de parchemin, que sous le regne de Philippe-de-Valois.

En 1471, Louis XI (1), desirant de mettre dans sa Bibliotheque une copie du Livre du Médecin Rasis, emprunta l'original de la Faculté de Médecine de Paris, & donna pour sûreté de ce manuscrit, douze marcs d'argent, vingt livres sterling, & l'obligation d'un Bourgeois pour la somme de cent écus d'or. Il est bien singulier qu'un Roi donne non-seulement des gages, mais encore caution bourgeoise, pour un Livre qu'il emprunte dans son Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des Livres, & combien ils étoient chers avant & même plusieurs années après l'invention de l'Imprimerie. Elle fut inventée à Strasbourg ou à Mayence en 1440. Il s'établit des Imprimeurs à Paris en 1470; ils

(1) *Additions aux Mémoires de Commines, T. IV, pag.* 39.

Digitized by Google

dédierent à Louis XI, cette même année 1470, un des premiers Livres qu'ils y avoient imprimé; c'eſt l'année ſuivante, en 1471, que ce Prince emprunte un Livre pour en avoir une copie manuſcrite. On prétend que vingt mille perſonnes en France ſubſiſtoient de la vente des Livres qu'elles copioient, & que c'étoit une raiſon pour ne pas favoriſer l'établiſſement de l'Imprimerie.

Y a-t-il un trait d'ignorance & d'impertinence égal à celui du célebre *Louis Cigoli*? Ce Peintre, dans un tableau de la Circonciſion de l'Enfant Jeſus, a repréſenté le Grand-Prêtre Siméon avec des lunettes, ſuppoſant qu'attendu ſon grand âge, il devoit en avoir beſoin pour l'opération qu'il alloit faire. Il eſt certain que les anciens n'ont point connu les lunettes ſur le nez, & que par conſéquent ils ne s'en ſervoient pas. *Salvino Degli Armati*, Florentin, en fut l'inventeur vers la fin du treizieme ſiecle, ou au commencement du quatorzieme. Il y a beaucoup d'arts dont l'invention eſt plus préjudiciable qu'utile. On veut ſoulager ſes ſens, on les affoiblit. Un homme dans l'âge le plus avancé, & juſqu'à la mort, auroit lu ſans lunettes; il commence à s'en ſervir, & ne peut plus s'en paſſer.

Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant ſur la vue de Dieu, dont jouiſſent dans l'autre vie les ames bienheureuſes, avoit avancé que cette vue ne ſeroit entiere & parfaite

Digitized by Google

qu'après la réſurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Légats en France pour y ſoutenir & y répandre cette opinion. Philippe-de-Valois convoqua au château de Vincennes tous les Maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbés qui étoient alors à Paris : la déciſion unanime de l'aſſemblée fut, que, depuis la mort de Jeſus-Chriſt, les ames des fideles jouiſſent dans le Ciel de la vue parfaite de Dieu, appellée par Saint Paul, *de face à face*, & que cette vue demeurera la même après la réſurrection générale. Philippe-de-Valois envoya cette déciſion au Pape, & *lui manda qu'il le feroit brûler* (1), *s'il ne ſe rétractoit*. C'étoit lui déclarer en termes énergiques, qu'il ne le croyoit pas infaillible.

L'Abbé de St. Pierre (2) prétend qu'il falloit peu-à-peu laiſſer anéantir les écoles de Théologie, afin d'éteindre les diſputes ſur des myſteres impénétrables, & que l'eſprit humain doit adorer, ſans chercher vainement à les approfondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu eſt, ſelon lui, très-blâmable, pour avoir rétabli à grands fraix le College de Théologie de Robert Sorbon, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent, dit-il,

(1) *Hiſtoire de Paris, par D. Lobineau, T. I, liv.* 12. *p.* 588.

(2) *Annales politiques, T. I, p.* 38.

Digitized by Google

à disputer avec aigreur & avec un orgueil opiniâtre, sur des questions de Théologie de pure spéculation. Permettre les disputes, ajoute-t-il, & fonder des écoles pour disputer de Théologie, c'est permettre aux hommes de travailler à troubler les consciences, à fomenter des erreurs, des schismes, des hérésies & des partis dans l'Etat; ce qui est très-opposé à la saine politique, dont l'objet est d'entretenir la concorde & la tranquillité.

Nous reconnoissons, nous convenons aisément que nous nous trompions, quand la dispute n'a roulé que sur des choses qui ne concernoient pas notre profession; mais sur celles que nous sommes censés avoir étudiées & ne devoir pas ignorer, nous dépouillons-nous aisément de notre orgueil?

Chez les Assyriens, les Medes, les Perses, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, en un mot, dans l'histoire d'aucun des anciens peuples, il n'est point fait mention de la guerre de Religion. Comment se peut-il qu'elles ayent pris naissance dans le sein du Christianisme, qui ne recommande que la douceur & la charité?

Jésus Christ (1), allant à Jérusalem, avoit envoyé quelques personnes pour lui préparer, & à ses Disciples, un logement dans une

(1) *Luc. c. XI*, 51.

Digitized by Google

de s villes des Samaritains ; les habitants ne voulurent point le recevoir, & l'insulterent. *Voulez-vous, Seigneur*, lui dirent deux de ses Disciples, *que nous fassions descendre le feu du ciel sur ces impies ? De quel esprit êtes-vous animés*, leur répondit Jesus-Christ, en b'âmant leur zele ? *Le fils de l'homme*, ajouta-t-il, *n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.* Il alla loger dans une autre ville.

Le P. Daniel prétend que nos Rois ont eu de tout temps une garde (1) ; il cite Grégoire de Tours & une ancienne chronique. Grégoire de Tours dit que *le Roi Gontran, se défiant de quelques-uns de la Cour de Frédégonde, & ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer, se précautionna* (2) *& n'alloit plus sans gardes.* La vieille Chronique rapporte le fait que nous avons déjà cité, page 84, au sujet du Roi d'Angleterre & du Vieux de la Montagne (3). Je

(1) *Hist. de la Milice Françoise, T. II, p. 92.*

(2) *Armis se munivit ; nec penitùs ad loca sancta, nec aliò, nisi vallatus armatis atque custodibus procedebat.* Lib. 7, c. 8, & 18.

(3) Les Emissaires du Vieux de la Montagne, croyoient, comme le Moine fanatique Jacques-Clément, que s'ils périssoient en exécutant les ordres de leur chef, ils iroient tout droit en Paradis.

Digitized by Google

crois qu'on doit conclure du récit de Grégoire de Tours, que les Rois de la premiere Race n'avoient point ordinairement de gardes. Il me ſemble auſſi que la vieille Chronique prouve que Philippe-Auguſte eſt le premier Roi, dans la troiſieme Race, qui en ait eu une, & qu'ainſi le P. Daniel ſe trompe, & eſt contredit par les autorités même qu'il cite.

On donnoit aux Rois le titre d'*Illuſtriſſime*, de *votre Sérénité*, *votre Grace* : l'uſage de leur donner celui de *Majeſté*, ne s'établit entiérement que ſous Louis XI, le Prince le moins majeſtueux dans toutes ſes actions, ſes manieres & dans ſon extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître aux plus grandes cérémonies avec un pourpoint & une caſaque d'une étoffe groſſiere, une calotte à oreilles, & un bonnet, ordinairement très-ſale, ſur lequel il attachoit de petites *Notre-Dame* de plomb : c'eſt ainſi qu'il ſe préſentoit aux Ambaſſadeurs, affectant d'être aſſis dans un mauvais fauteuil, & ayant preſque toujours quelque vilain chien ſur ſes genoux. On trouve dans les comptes de ſa maiſon, un article de quinze ſols pour deux manches neuves qu'on avoit miſes à un de ſes vieux pourpoints.

L'Hiſtorien Ferréras rapporte que D. Juan, Roi de Caſtille, reçut, en 1434, les Ambaſſadeurs de France, aſſis ſur un Trône magnifique, & ayant à ſes pieds un gros lion qu'il avoit apprivoiſé.

Digitized by Google

On appelloit (1) l'Empereur de Conſtantinople, *Sa Sainteté* : on voit dans l'Hiſtoire que ſouvent *Sa Sainteté* étoit un très-méchant homme.

Les Rois ne traitoient de *Couſins*, que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parents; ils écrivoient, *très cher & fidele ami*, aux Pairs, aux Grands-Officiers dela Couronne & aux Cardinaux: ce n'eſt que depuis François Ier, environ l'an 1540, qu'ils ont commencé à avoir tant de Couſins.

Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Catherine de Médicis eſt la premiere qui ait eu un carroſſe. Le Premier Préſident de Thou en fit faire un, parce qu'il avoit la goutte; ſa femme alloit dans Paris à cheval, en croupe derriere un domeſtique. Ces carroſſes ou coches étoient faits comme le ſont ceux des Meſſageries, avec de grandes portieres de cuir qu'on abaiſſoit pour y entrer; on n'y mettoit que des rideaux. S'il y avoit eu des glaces au carroſſe de Henri IV (2), peut-être n'auroit-il pas été tué. Baſſompierre, ſous le regne

(1) *Hiſt. Eccléſ. de Fleuri.*

(2) On prétend que ce Prince n'eut, pendant aſſez long-temps, qu'un carroſſe pour lui & pour la Reine; & qu'il exiſte une Lettre où il écrivoit à M. de Sully, qui avoit pris médecine : *Je comptois aller vous voir; mais je ne pourrai, parce que ma femme ſe ſert de ma coche.*

Digitized by Google

de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carrosse avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, presque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encore à cheval, & se présentoient chez les Dames & aux assemblées, & se mettoient à table avec leurs bottines & leurs éperons. Le nombre des carrosses, qui ne montoit dans Paris, en 1658, qu'à trois cents dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze mille.

Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence; c'est ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence est essentielle à un Etat monarchique, & nécessaire dans les Grands; elle fait éclore, encourage & soutient les arts utiles & agréables; ce n'est point l'orgueil, c'est un caractere noble qui la guide; elle offense d'autant moins, qu'elle fait économiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le luxe, au contraire, est insultant, parce qu'il est journellement & frivolement dépensier; c'est l'appétit & le triomphe des petites ames; il naît & se nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'est, en s'égalant, par l'extérieur, à ceux qui sont d'une condition au-dessus de la nôtre. Créateur & toujours avide de nouvelles superfluités, il nous met hors d'état de soulager les véritables besoins des

Digitized by Google

autres ; on y devient insensible, & sa fastueuse ivresse nous rend mauvais parents, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les manufactures, & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces superfluités qu'il invente sans cesse, & qui se débitent dans toute l'Europe. Eh bien ! en supposant que l'argent vaut mieux dans un Etat que des mœurs, tolérons cette sorte de luxe ; mais est-il concevable que le Gouvernement ne s'éveille pas enfin sur le nombre prodigieux des laquais ? Depuis 1720, il a augmenté insensiblement de près des deux tiers dans la Capitale & dans les Provinces : premiérement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne Bourgeoise, qui ne veuille avoir une espece de laquais ; sa mere n'avoit qu'une servante : secondement, parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maisons que deux laquais pour *Madame*, & un valet-de-chambre & deux laquais pour *Monsieur ;* au-lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets-de-chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets-de-chambre & de laquais pour *Monsieur :* troisiémement, parce que l'on se contentoit d'une simple cuisiniere & d'une femme pour l'office ; aujourd'hui c'est un cuisinier avec ses aides-de-cuisine, & un officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carrosses, & par conséquent des cochers ; & vous verrez que, par une dépopulation

Digitized by Google

ſucceſſive des campagnes, d'année en année, il n'eſt pas poſſible que la troiſieme génération y fourniſſe la ſeptieme partie des hommes néceſſaires à la Marine & à l'Agriculture.

Un grand Seigneur peut être diſtingué dans le public, en n'ayant qu'un laquais derriere ſon carroſſe, mais un Page ſur le devant; ce Page, qui ſervira à le faire diſtinguer, procurera en même-temps un bien, en ce que, par vanité même, ces hommes d'or, & qui n'ont d'autres titres que leurs richeſſes, ne voudront plus avoir derriere leurs carroſſes trois ou quatre valets, qui ne ſerviroient alors qu'à les faire mieux remarquer, & qu'à rendre leur faſte plus ridicule, n'ayant pas de Page. A l'égard des Magiſtrats, je penſe que dans un carroſſe ſimple & dont la couleur leur ſeroit affectée, ils s'attireroient bien mieux la conſidération publique, que dans ces carroſſes dorés, chargés de valetaille, & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modeſtie de leurs vêtements, ni avec la gravité de leur état.

Gilles le Maître, Premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les Fermiers de ſa terre près de Paris, *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges, ils lui ameneroient une charrette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y aſſeoir ſa*

Digitized by Google

femme & ſa fille, & qu'ils lui ameneroient auſſi un ânon ou âneſſe, pour monture de leur chambriere: il alloit devant, ſur ſa mule, accompagné de ſon Clerc à pied.

François de Montholon, Garde-des-Sceaux, avoit accompagné François Ier. à la Rochelle, où il y avoit eu une ſédition; ce Prince lui fit préſent de l'amende de deux cents mille livres, à laquelle il condamna les Rochellois; Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur ville un hôpital pour les malades. Il logeoit, avec toute ſa famille, au coin de la rue Saint-André-des-Arcs & de la rue Gît-le-Cœur, dans une maiſon où il n'y avoit qu'une ſalle & une petite cuiſine au rez-de-chauſſée, deux chambres au premier étage, deux au ſecond, & un grenier au troiſieme.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris ſans famille & ſans enfants; Henri III fit préſent de la moitié de *cette aubaine* à Geoffroy Camus de Pontcarré. Ce Magiſtrat envoya chercher trois Négociants qui s'étoient nouvellement aſſociés, & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas de ſoie, qu'une de ſes tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyée pour étrennes.

Digitized by Google

Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenſes inutiles & frivoles, que Henri II. Cependant, dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de Saint-Quentin, les Bourgeois de Paris s'aſſemblerent, & donnerent d'eux-mêmes cent mille écus. Chaque Seigneur un peu conſidérable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une Place à ſes dépens. Le Maréchal de Briſſac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ſes revenus, ne ſe réſervant que deux mille livres par an pour l'entretien de ſa famille. Deux ans après, lorſqu'on ſut que ce même Henri II, trompé par les fauſſes conſidérations de ſon Conſeil, avoit envoyé ordre à ſes Plénipotentiaires de ſigner la paix du Cateau-Cambréſis, la plupart des villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui écrivirent qu'elles étoient prêtes à lui fournir de nouvelles forces & de nouvelles contributions, s'il vouloit ne pas ratifier un Traité qui faiſoit perdre à la France des conquêtes ſi conſidérables, & qui avoient coûté tant de ſang & d'argent. Tels étoient les François, & dans quel temps? Lorſque leurs mœurs étoient auſſi corrompues qu'elles l'ayent jamais été : mais leur caractere n'étoit pas dépravé. La corruption des mœurs eſt à-peu-près égale dans tous les ſiecles; c'eſt la dépravation du caractere d'une nation, qui préſage ſa décadence. J'appelle dépravation dans ſon caractere, lorſqu'elle n'a plus cet

Digitized by Google

orgueil pour ſon nom, cet amour, cette eſtime pour elle même, ſources continuelles d'émulation, de force & d'harmonie dans l'Etat.

On ne ſauroit inſpirer aux jeunes gens trop d'eſtime pour leur nation, s'il eſt vrai que plus on chérit & l'on eſtime ſa famille, plus on eſt éloigné de toute lâcheté.

Notre hiſtoire nous préſente ſans ceſſe les plus grands exemples d'humanité, de déſintéreſſement, de courage, & d'un empreſſement général à courir à la gloire; pourquoi dans les Colleges ne nous pas citer ces exemples? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frappent que notre eſprit & n'excitent que notre ambition; celles de notre nation imprimeroient dans notre ame un ſentiment plus vif, l'émulation.

L'honnête homme s'intéreſſe d'autant plus à ſes citoyens, qu'il les regarde comme des témoins de la façon dont il a toujours vécu: le malhonnête homme & l'homme de néant qui a fait fortune, ſouhaitent une mortalité, une peſte.

Nous avons vu de nos jours ce que nos peres n'auroient jamais imaginé; nous avons vu des François qui ſembloient, en écrivant, n'avoir d'autre objet que d'inſpirer du mépris pour les femmes. Nous avons vu d'autres François nous déprimer ſans ceſſe, pour exalter un peuple voiſin.

Digitized by Google

Je crois que le Roi (1) *va déclarer la guerre aux Anglois*, disoit Philippe de Crevecœur, si connu sous le nom de Maréchal de Querdes : *je consentirois volontiers de passer deux ans en enfer*, ajoutoit-il, *pourvu que j'aye le plaisir de les chasser de Calais.*

Nos ancêtres chassoient des assemblées & des Tournois, ceux qui étoient accusés d'avoir mal parlé des femmes. Ce n'étoit pas seulement par humanité ou par galanterie qu'ils en usoient ainsi, mais encore par politique ; ils étoient persuadés que plus les femmes se voyent respectées, plus elles s'attachent à se rendre respectables; qu'un Gouverneur peut cultiver notre esprit; qu'à l'égard de notre caractere, ce sont elles qui le forment dans cet âge où le plus doux des penchants nous presse de leur offrir les prémices de notre cœur; que tel qui se distingue par l'élévation de ses sentiments, n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune, si le desir de leur plaire n'avoit pas éveillé son amour-propre.

Les *Bardes* (2), chez les Gaulois, étoient

(1) Louis XI.

(2) *Bardd*, en Breton, signifie un Poëte, & *Baddoneg*, un Poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *Bardes*, des especes de Poëtes Musiciens, qui vont de châteaux en

Digitized by Google

les Poëtes, & jouiſſoient d'une grande conſidération; ils marchoient à la tête des armées, chantant des chanſons à la gloire de la nation, & de ceux qui s'y étoient le plus diſtingués par leur valeur, & en prodiguant leur ſang pour la patrie. Sous la premiere, la ſeconde, & aſſez avant ſous la troiſieme Race, on chantoit auſſi de ſemblables chanſons, en ſe rangeant en bataille, & en attendant le ſignal, ou le cri de guerre (1), pour fondre ſur l'ennemi.

Il n'eſt pas douteux que les chanſons militaires, ou *grivoiſes*, diſtraient & délaſſent l'eſprit du ſoldat au milieu des fatigues; qu'elles l'amuſent dans les marches, & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & néceſſaire. Si les Aumôniers de l'armée s'aviſoient de les défendre, que diroit le

---

châteaux chanter les éloges des grands Hommes, en accompagnant leurs chanſons avec la harpe. Tacite * dit que les Germains avoient des chanſons où les belles actions de leurs Héros étoient célébrées, & qu'en allant au combat, le chant de ces chanſons, appellé *Barbitum*, enflammoit leur courage.

(1) *Mont-joie Saint-Denis* étoit le cri général des François en allant à la charge; chaque Seigneur Banneret avoit auſſi ſon cri particulier, qui ſervoit à rappeller ſes vaſſaux ſous ſa banniere.

* *De Moribus Germ. c. 3.*

Digitized by Google

Général? La Tragédie & la Comédie ne ſont pas moins utiles dans les villes; elles adouciſſent les mœurs, purgent les paſſions, peignent les égarements où elles peuvent entraîner, tâchent de rendre le vice odieux, & de corriger les travers & les ridicules.

On cultive, on exerce la mémoire des jeunes gens afin de la fortifier; il me ſemble qu'il eſt encore plus intéreſſant d'exercer, d'habituer leur ame à la pitié, par des ſcenes pathétiques & touchantes. L'homme le plus vertueux eſt celui dont l'ame eſt la plus inquiete à la vue de ſon ſemblable dans la miſere.

Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'eſprit, qui le rend peu compatiſſant; il ne ſoulage guere les malheureux que par devoir; l'homme du monde les ſoulage par ſentiment: j'honore l'un, j'aime l'autre.

Je m'arrête & me divertis à regarder deux animaux qui jouent enſemble; je conçois de l'antipathie pour l'homme qui les agace l'un contre l'autre, & qui ſe plaît à les voir ſe déchirer.

Luther aimoit la Poéſie & la cultivoit avec ſuccès; s'il n'avoit jamais fait que des vers, quatre ou cinq millions d'hommes ne ſe ſeroient pas égorgés.

Philippe de Comines rapporte que *Charles VIII avoit établi une audience publique où*

Digitized by Google

où il écoutoit tout le monde, & sur-tout les pauvres; il ne se faisoit pas, ajoute-t-il, *grandes expéditions à cette audience: mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, & principalement ses Ministres & ses Officiers, dont aucuns avoient été suspendus pour pillerie.*

Louis XIV, en revenant de la Messe, jettoit toujours les yeux de côté & d'autre, &, par son air & ses regards, invitoit à l'approcher. Un jour, un Suisse, quoique le passage fût assez large, crioit de faire place, & repoussoit plusieurs personnes : *Ne voyez-vous pas*, lui dit Louis XIV, d'un ton sévere, *que voilà une femme qui a un placet à me présenter?* Il renfermoit les placets qu'on lui donnoit, dans une cassette dont lui seul avoit la clef.

A Rome, les esclaves qui avoient des maîtres injustes & cruels, alloient, sur la place publique, embrasser la statue de l'Empereur; c'étoit un asyle dont il n'étoit pas permis de les arracher; & il étoit du devoir de l'Empereur, avant que de se mettre à table, d'envoyer voir si personne ne s'étoit réfugié aux pieds de sa statue.

Nos Historiens se sont rarement attachés à nous laisser des détails sur les anciens usages; ils n'en parlent qu'en passant. Le procès-verbal qu'on va lire, & que j'ai copié d'après un manuscrit de la Bibliotheque du Roi,

Digitized by Google

contient les formalités que nos Rois & les autres Princes de l'Europe obſervoient avant que de commencer la guerre; elles ont quelque rapport avec la façon dont les Romains la déclaroient : le Sénat envoyoit un Fécial ſur la frontiere de la nation contre qui elle étoit réſolue; & ce Fécial, appellant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard ſur le territoire de cette nation.

„ Jean Gratiolet, Commis à la charge de „ Hérault d'Armes de France au titre d'A- „ lençon, en vertu de la commiſſion donnée „ à St. Quentin ſous le ſecret, le 12 du pré- „ ſent mois de Mai 1635, *ſignée* LOUIS, „ & plus bas, par le Roi, Servien, certifie à „ tous qu'il appartiendra, être parti de Neuf- „ châtel-ſur-Aine, le 12 deſdits mois & an, „ & m'être acheminé aux Pays-Bas pour „ trouver le Cardinal-Infant d'Eſpagne; & „ ayant appris qu'il étoit à Bruxelles, je me „ ſuis rendu le 19 du préſent mois, ſur les „ neuf heures du matin, à la porte de ladite „ ville, appellée la porte de Hau, accom- „ pagné de Gratien Eliſſavide, Trompette „ ordinaire du Roi, & ayant pris ma cotte- „ d'armes au titre d'Alençon, la toque & „ le bâton en telle action requis, je me ſuis „ arrêté environ à deux cents pas de la por- „ te, tandis que ledit Trompette étoit allé „ proche d'icelle faire les chamades à la ma- „ niere accoutumée; & ledit Trompette ayant

Digitized by Google

„ vu quatre ou cinq hommes qui faiſoien
„ garde à ladite porte, il ſe ſeroit adreſſé à
„ un d'iceux, lui diſant qu'il conduiſoit un
„ Hérault-d'Armes du Roi ſon maître vers
„ le Cardinal-Infant; & cet homme étant
„ allé parler au Sergent-Major de ladite vil-
„ le, & ledit Sergent étant venu me trou-
„ ver, je l'aſſurai que j'étois venu pour par-
„ ler au Cardinal-Infant : lors ledit Sergent-
„ Major s'en retourna dans la ville avertir
„ ledit Cardinal de mon arrivée; & étant
„ revenu ſur les douze heures, il me dit que
„ ce Prince avoit promis de me donner au-
„ dience, & l'avoit chargé de me mener chez
„ lui en attendant l'heure qu'il me la pour-
„ roit donner; ledit Sergent-Major me priant
„ à cette fin de vouloir entrer dans la ville
„ ſans l'habillement de Hérault, lequel je lui
„ déclarai ne pouvoir quitter : il avoit avec
„ lui le Roi des Hérauts-d'Armes des Pays-
„ Bas (Toiſon d'or). Etant arrivé en leur
„ compagnie au logis dudit Sergent-Major
„ ſur la place du Sablon, icelui Sergent-Ma-
„ jor retourna au palais du Prince, pour ſa-
„ voir l'heure ou je pourrois être mené de-
„ vant lui; il ne revint qu'à deux heures après-
„ midi, & m'aſſura que je ſerois ouï dudit
„ Prince, mais qu'il étoit empêché au Con-
„ ſeil à cauſe de ſon départ, qui ſeroit ſur
„ les quatre heures, pour aller coucher à
„ Louvain; quoique ledit Sergent-Major,

Digitized by Google

„ le Roi des Hérault & pluſieurs perſonnes
„ m'euſſent aſſuré que ledit Cardinal-Infant
„ ne devoit partir que le Lundi 21. Voyant
„ ces longueurs, je preſſai ledit Sergent-Ma-
„ jor de me dire ſi je devois eſpérer d'être
„ ouï dudit Cardinal-Infant; m'en ayant
„ aſſuré, il retourna pour la troiſieme fois au
„ palais dudit Prince pour en ſavoir préciſé-
„ ment l'heure. Cependant il vint deux au-
„ tres Hérault dans le logis où j'étois, l'un
„ du titre de Hainault, & l'autre de Guel-
„ dres, qui me tinrent pluſieurs diſcours ſur
„ la couleur de ma cotte-d'armes, & ſur la
„ façon dont je me tiendrois en parlant au
„ Prince; je leur répondis qu'ils me fiſſent
„ ſeulement dépêcher promptement, & qu'ils
„ demeureroient ſatisfaits de leur curioſité.
„ Sur les ſix heures après-midi, ledit Ser-
„ gent-Major revint avec un homme envoyé
„ pour me demander ſi j'avois lettres, ou
„ autre papier, à donner à leur Prince; je
„ dis avoir répondu à cette demande que l'on
„ m'avoit faite dès le matin; ils continuerent
„ de me dire que, ſi j'avois bonne commiſ-
„ ſion pour parler audit Prince, il falloit la
„ montrer; je répondis que ma commiſſion
„ étoit ce que je devois dire, & que je ne
„ la pouvois montrer qu'en parlant audit
„ Prince; enſuite on me demanda ſi j'avois
„ un émail marqué de ma charge, & ſi
„ j'avois obſervé les formalités en entrant

„ dans les Pays-Bas; je dis à tout cela que, „ puiſqu'on m'avoit empêché de parler au „ Cardinal-Infant par tant de remiſes, j'al- „ lois montrer l'effet de mon pouvoir; „ alors tirant de ma poche la déclaration „ que je devois faire audit Cardinal Infant, „ & voulant la donner audit Envoyé, il dit „ n'avoir charge de rien prendre, & s'en- „ fuit; le Sergent-Major s'évada auſſi d'un „ autre côté; je ſortis donc du logis avec „ les trois Hérault ſuſdits; & étant remonté „ à cheval, je leur dis de recevoir ladite dé- „ claration; ils me dirent qu'ils ne le pou- „ voient, me priant d'attendre encore quel- „ que temps, & que ces Meſſieurs revien- „ droient; mais ſept heures étant ſonnées ſans „ qu'ils revinſſent, je dis aux Héraults, te- „ nant en mes mains ledit papier, que c'é- „ toit la déclaration que je devois faire de „ la part du Roi mon Maître au Cardinal- „ Infant, & jettai ladite déclaration à leurs „ pieds, devant le logis dudit Sergent-Ma- „ jor, ſur la place du Sablon; lors leſdits „ Héraults commencerent à crier au peuple „ qui étoit là aſſemblé, qu'il ne touchât point „ à ce papier. Le contenu d'icelui étoit:

„ Le Hérault-d'Armes de France au „ titre d'Alençon, ſouſſigné, certifie à tous „ qu'il appartiendra, être venu aux Pays- „ Bas de la part du Roi ſon Maître, ſon „ unique & ſouverain Seigneur, pour trou-

Digitized by Google

„ ver le Cardinal-Infant d'Eſpagne, & lui
„ dire que, puiſqu'il n'a pas voulu rendre
„ la liberté à Monſieur l'Archevêque de Tre-
„ ves, Electeur de l'Empire, qui s'étoit mis
„ ſous la protection de Sa Majeſté, lorſqu'il
„ ne pouvoit la recevoir de l'Empereur, ni
„ d'aucun autre Prince; & que, puiſque contre
„ la dignité de l'Empire & le droit des gens,
„ il retient priſonnier un Prince ſouverain qui
„ n'avoit point guerre contre lui, Sa Majeſté
„ lui déclare qu'elle eſt réſolue de tirer rai-
„ ſon par les armes, de cette offenſe qui inté-
„ reſſe tous les Princes de la Chrétienté".

„ Et ſoudain après avoir jetté ladite dé-
„ claration, j'ai traverſé, parmi la foule du
„ peuple, ladite place du Sablon, & ſuis ſorti
„ par la porte de Hau pour me retirer en
„ France. Etant arrivé vers les neuf heures
„ du matin, le 21 du préſent mois & an,
„ ſur la frontiere des Pays-Bas, au village
„ appellé Rouilli, ayant un poteau à la main,
„ je l'ai planté ſur le grand chemin d'Aveſ-
„ nes à la Chapelle, du côté d'Eſtreule Cau-
„ chi, autre village des Pays-Bas; auquel
„ poteau j'ai attaché ladite déclaration; &
„ ayant rencontré un payſan qui ſortoit de
„ l'Egliſe, je lui ai dit que j'avois attaché
„ ledit placard, de la part du Roi mon Maî-
„ tre, contre le Cardinal-Infant d'Eſpagne,
„ & qu'il eût à en avertir le Mayeur, ou
„ quelque autre Magiſtrat du lieu; & le-

Digitized by Google

„ dit payſan ayant appellé ledit Mayeur & „ me l'ayant montré, j'ai fait audit Mayeur „ la même certification, & l'ai vu, avec au- „ tres perſonnes, s'acheminer vers ledit po- „ teau : le ſuſdit Eliſſavide, Trompette or- „ dinaire du Roi, faiſant les chamades ac- „ coutumées. Ce que nous certifions véritable leſdits jour & an".

Un Prince ſe dépouilloit, & donnoit ſon habit au Hérault qui lui apportoit une nouvelle agréable. *La Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils, le 4 Février* 1435, *le Roi* (Charles VII) *dépêcha le Hérault, nommé Conſtance, pour en porter la nouvelle au Duc de Bourgogne; de laquelle nouvelle ce Duc témoigna d'être joyeux, & donna à ce Hérault cent riders d'or, & une robe brodée dont il étoit alors vêtu.*

Louis d'Anjou-Tarente, de la Maiſon (1) de France, Roi de Jéruſalem & de Sicile, par ſon mariage avec Jeanne Iere., Reine de Naples, ſa couſine, inſtitua dans cette ville, en 1352, un Ordre du Saint-Eſprit. Tous nos Hiſtoriens, entre autres, le Gendre, Daniel, le Laboureur dans ſes notes ſur les Mémoires de Caſtelnau, & le nouvel Editeur du Journal de l'Etoile, diſent qu'attendu les troubles dont ſon regne fut agité dès l'année 1354,

(1) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frere de Saint Louis.

Digitized by Google

cet Ordre du Saint-Esprit ne put se soutenir, & que peut-être même ignoreroit-on qu'il eût existé, si le hasard n'avoit pas fait tomber le titre original de son institution, entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit présent à Henri III, lorsqu'il passa par Venise à son retour de Pologne; que ce Prince, voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché; & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conserva cette piece rare & curieuse, en partie à cause des belles miniatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après sa mort, elle passa dans la Bibliotheque de l'Evêque de Chartres, son fils, & de cette Bibliotheque dans celle du Président de Maisons. Si les Historiens que je viens de citer, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres, avoient confronté les statuts de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples, institué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Etoile, institué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils sont les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Etoile étant très-connus en France, Henri III, par conséquent, n'avoit pas pu penser à s'en approprier l'idée. D'ailleurs, parmi les statuts de notre Ordre du Saint-Esprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq qui ressemblent

Digitized by Google

à ceux de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples ; & ces quatre ou cinq se trouvent-aussi parmi ceux de l'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI. Ainsi ce ne seroit pas de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples que Henri III les auroit pris, mais de l'Ordre de Saint-Michel. Enfin, quiconque lira les statuts de nos Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit, verra que le fonds en est entiérement le même ; & l'on n'y trouvera que les changements qu'exigeoit la différence des temps & des usages. Le gouvernement féodal subsistoit encore du temps de Louis XI, au-lieu qu'il ne subsistoit plus du temps de Henri III.

L'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI, en 1469, se soutint avec éclat sous les regnes de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier. & de Henri II ; mais le grand nombre de gens sans mérite ou sans naissance qu'on en décora sous les regnes de François II & de Charles IX, le fit tomber dans l'avilissement. Henri III, sans l'abolir, & même (1) sur cet Ordre, résolut d'en établir un qui seroit une marque de la plus haute distinction ; il l'institua sous le nom & à l'honneur du Saint-Esprit, parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour, en 1574, il avoit succédé à

(1) Il faut être reçu Chevalier de Saint-Michel, avant que d'être reçu Chevalier du Saint-Esprit.

Digitized by Google

la Couronne de France. Il se flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir & s'attacheroit la Noblesse de son Royaume (1), non-seulement par l'espoir d'entrer dans ce nouvel Ordre, & le serment particulier que chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt. Il fit demander au Pape son approbation pour mettre en Commanderies Militaires jusqu'à la concurrence de cent mille écus de biens Ecclésiastiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ses nouveaux Chevaliers qui en auroient joui, quoique mariés. Le Pape n'y voulut pas consentir; & le Clergé ne manqua pas de s'y opposer, excité d'ailleurs par les Chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, continuerent, & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur institution; & ils jouissent chacun, en attendant les *Commanderies*, d'une gratification annuelle de mille écus sur le revenu du Marc-d'or.

Le Roi, quand il nomme quelqu'un pour être simplement Chevalier de Saint-Michel, commet un Chevalier Commandeur de ses (2) Ordres pour le recevoir, c'est-à-dire,

(1) C'étoit dans les mêmes circonstances & dans les mêmes vues, que le Roi Jean & Louis XI avoient institué les leurs.

(2) Les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit

Digitized by Google

pour lui faire prêter le ſerment, & lui donner l'accolade & le collier; mais Sa Majeſté reçoit elle-même, dans ſa Chapelle, ou dans quelque Egliſe, après la Meſſe, ceux qu'elle a choiſis pour être Chevaliers du Saint-Eſprit; elle commence la veille, ou le matin même avant la Meſſe, par les recevoir, dans ſon cabinet, Chevaliers de Saint-Michel.

Après que le nouveau Chevalier a prêté le ſerment, celui qui le reçoit tire ſon épée & lui donne un coup du plat *ſur le chignon du cou;* enſuite il l'embraſſe en ſigne de fraternité. Anciennement on donnoit quelquefois ce coup du plat de la main. Dans le roman de Guillaume au court Nez, en décrivant les cérémonies de ſa réception, lorſqu'il fut reçu Chevalier par Charlemagne, il eſt dit :

Karles li baiſe la bouche & le menton;
De ſa main dextre le fiert el chaagnon (1).

Que ſignifie ce coup? Les uns diſent *que c'eſt pour que le nouveau Chevalier ſe ſouvienne du ſerment qu'il vient de faire, & de toutes les*

ſont qualifiés Chevaliers des Ordres du Roi, parce qu'ils ſont Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel & de celui du Saint-Eſprit.

(1) Charlemagne le frappe au chignon.

Digitized by Google

peines auxquelles il doit se préparer & qu'il doit supporter avec patience, s'il veut remplir dignement son nouvel état. D'autres prétendent *que c'est pour l'avertir que cet affront est le dernier qu'il doit souffrir :* l'avertissement ne seroit pas poli. Je risquerai ici quelques idées qui me sont venues sur l'origine de cette ancienne coutume.

On n'étoit censé commencer à être Soldat, que lorsqu'on avoit été fait Chevalier. On voit dans un registre de la Chambre des Comptes, intitulé *Jornale Thesauri*, que Soldat & Chevalier signifioient la même chose ; il y est dit : *Philippus, filius Ludovici, factus est miles in Pentecoste, anno* 1267. *Philippus Pulcher factus est miles, anno* 1284. Ne donnoit-on point un coup à celui qu'on faisoit Chevalier, c'est-à-dire Soldat, pour l'avertir de la soumission que tout Soldat doit à celui qui commande ?

Dès qu'on avoit été reçu Chevalier, quelque jeune que l'on fût, on étoit émancipé ; *on pouvoit user des armes, & de ses droits ; on devenoit un vrai homme* (1), *un membre de l'Etat ; au-lieu que jusqu'alors on ne l'avoit été que de sa famille.* La coutume de donner un coup à celui qu'on faisoit Che-

(1) *Militaribus eum in virum perfectum dedicavit sacramentis.* Lambertus Ardensis.

Digitized by Google

valier, & que par conſéquent on émancipoit, ne venoit-elle point de ce qui ſe pratiquoit chez les Romains, lorſqu'on affranchiſſoit quelqu'un ; le Préteur le frappoit d'une baguette ſur le cou, en lui diſant : *Je déclare que tu es libre comme tout Romain?*

On ne pouvoit, chez les Romains, uſer des armes ; on n'étoit Soldat qu'après avoir prêté le ſerment militaire ; chaque Soldat, en le prêtant, appuyoit ſon épée nue ſur ſon cou, pour marquer ſon entier dévouement à l'Empereur : *Gladiis* (1) *cervicibus ſuis admotis, ſolemniter juravêre.* Amm. Marcellin, liv. 21.

Les Seigneurs François du Royaume d'Auſtraſie avoient jetté les yeux ſur Chrodin pour être Maire du Palais ; mais malgré toutes leurs inſtances, il refuſa touiours d'accepter cette dignité : *Du moins*, lui dirent-ils, *nommez-nous celui que vous choiſiriez.* Il prit la main d'un Seigneur nommé Gogon, & la mit ſur ſon cou, *pour marquer*, dit Frédégaire (2) *que lui & les François alloient lui être ſoumis.*

L'Accollade, ſelon les uns, eſt l'embraſſade ; &, ſelon les autres, c'eſt le coup qu'on donne ſur le cou du nouveau Chevalier, *ad-*

(1) On voit dans Calepin & dans tous les gloſſaires, que *cervix* ſignifie le chignon du cou.

(2) *Chap.* 58, 59.

Digitized by Google

colata. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſur le cou qu'on doit le frapper, & non pas ſur l'épaule, comme on fait aujourd'hui.

Tacite dit que (1) *chaque Prince, chez les Germains, a autour de lui pluſieurs guerriers qui lui ſont particuliérement & indiſſolublement attachés. Le plus ſaint de leurs engagements*, ajoute-t-il, *eſt de le couvrir & de le défendre en toute occaſion, de n'avoir point d'autre gloire que la ſienne, & de rapporter à lui tout le mérite, tout l'honneur de leurs exploits. S'il eſt tué dans le combat, ils ſeroient regardés avec mépris* (2), *s'ils lui ſurvivoient.* Il me ſemble que voilà l'origne des Ordres de Chevalerie, & du ſerment particulier par lequel chaque Chevalier renonce en quelque ſorte à lui-même, pour ſe dévouer entiérement à la perſonne du Prince.

L'habillement du Novice, c'eſt-à-dire, de celui qui a été nommé pour être reçu Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, conſiſte dans

---

(1) *De morib. Germ. c.* 13 & 14.

(2) Chez les Cimbres & les Cimmériens, il y avoit auſſi des guerriers qui faiſoient ſerment au Roi de ne lui point ſurvivre, ſoit qu'il mourût de maladie, ou qu'il fût tué dans une bataille. De ſon côté, le Roi étoit obligé de ſe couper un petit morceau de l'oreille, lorſque quelqu'un de ces guerriers venoit à être tué.

Digitized by Google

un pourpoint & trouſſes d'étoffe (1) d'argent, caleçon, bas de ſoie, & ſouliers blancs; le fourreau de l'épée eſt de la même couleur: la garde & la poignée ſont d'argent. Il a au cou un rabat de point d'Angleterre, & ſur les épaules un capot de velours ras noir; ſa toque, au-lieu de chapeau, eſt noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une maſſe de héron; il ſe proſterne aux genoux du Roi, qui eſt aſſis ſur ſon trône auprès de l'autel; & après qu'il a fait & ſigné le ſerment, on lui ôte le capot; & S. M. lui donne le grand manteau & le grand Collier de l'Ordre. Ce grand manteau, retrouſſé du côté gauche, & ouvert du côté droit, eſt de velours noir, doublé de ſatin orangé; il eſt ſemé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or; il regne tout autour une broderie auſſi en or, large de dix pouces; le mantelet par-deſſus ce manteau, & brodé de la même façon, deſcend aſſez bas ſur la poitrine & ſur les épaules; il eſt de moire vert-naiſſant & argent. La broderie du manteau & du mantelet, & les chaînons du grand Collier, formoient des *Lambda*, des *Phi*, des *Delta*, lettres grecques, des H & des M. Les Li-

(1) C'eſt pour rappeller les anciens uſages: un Prince même & ſa femme ne pouvoient pas avoir de l'or, & n'avoient que de l'argent ſur leurs habits, juſqu'à ce qu'il eût été Chevalier.

Digitized by Google

gueurs qui tâchoient sans cesse de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple que des idées de galanterie, plutôt que de dévotion, avoient fait imaginer à ce Prince son nouvel Ordre; que l'orangé, le vert-naissant, le blanc & le bleu étoient les couleurs de sa maîtresse; que les H (1) & les M enlacées désignoient son nom & celui de cette maîtresse; que le *Phi* & les *Delta* signifioient les assurances de sa fidélité; & les fleurs de lys au milieu des flammes, l'ardeur de son amour. Henri IV, disent tous nos Historiens, pour faire cesser ces malignes (2) interprétations, fit ôter, en 1597, ces chiffres & ces monogrammes; en sorte que les chaînons du grand Collier & la bro-

(1) Henri & Marguerite sa sœur.

(2) Ce que rapportent la plupart des Historiens sur l'Ordre de la Toison d'or, est encore plus ridicule & plus indécent. *On prétend*, disent Favin & la Colombiere, *que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, étant entré un matin dans la chambre d'une Dame qu'il aimoit, trouva sur sa toilette une petite touffe de poil blond & frisé; que cette Dame, par la pudeur & rougeur de son visage, témoigna être très-fâchée de cette aventure, & d'autant plus que quelques Courtisans, qui étoient présents, se mirent beaucoup à rire; que le Duc l'appaisa par ses caresses, & lui promit d'instituer un Ordre qui auroit pour marque une Toison d'or, & dans lequel ceux qui s'étoient moqués de ce beau poil blond & doré, n'auroient pas l'honneur d'être admis.*

Digitized by Google

derie du grand Manteau & du Mantelet, ne forment plus aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne sais pas si Henri IV fit ces changements pour faire cesser ces malignes interprétations; mais il est très-certain qu'il n'y en eut jamais de plus fausses. Marguerite de Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit entiérement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ses révoltes; Henri III devoit la haïr & la haïssoit mortellement; il l'avoit enfin éloignée de Paris; & elle étoit au fond de la Gascogne, lorsqu'il institua son Ordre du Saint-Esprit. On peut croire que les M désignoient Catherine de Médicis, les H & les Lambda, Henri & Louise de Vaudemont, sa femme; les fleurs de lys dans les flammes, leur tendre & fidelle union. A l'égard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois; & le vert naissant étoit, dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers: les vingt-deux qui furent les principaux tenants dans le Tournoi que Charles VI donna à Saint-Denis, en 1380, étoient vêtus de vert, *pour observer religieusement*, dit l'Historien contemporain, *les formalités de l'antique Chevalerie.* Je pourrois encore dire que Marie de Cleves, Princesse de Condé, fut la seule personne que Henri III aima passionnément; que, depuis la mort de la Princesse, on remarqua

Digitized by Google

qu'il mêloit toujours du noir aux autres couleurs qu'il portoit ; que voilà peut-être la cause de la couleur noire qu'il choisit pour le grand Manteau de l'Ordre du Saint-Esprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'est qu'il est très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de Marie de Cleves.

En 1584, on voit le Roi (1), le Chancelier, les Courtisans & les Ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, ceints d'une grosse corde, & tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules. En 1590, on vit toute sortes de Moines, avec l'habit de leurs différents Ordres, le casque en tête, l'épée au côté, le fusil sur l'épaule, marchant quatre à quatre, commandés par un Evêque la hallebarde à la main.

Etienne Pasquier (2) fait une remarque à l'occasion de Henri III ; il dit que tous les Princes de la Maison de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou, sont devenus Rois, & dans des Royaumes où il n'y avoit guere d'apparence qu'ils régneroient. En effet, Charles, frere de Saint-Louis, Chef de la premiere branche d'Anjou, & Louis

(1) *Henri III.*
(2) *T. 2, liv. 5, page 187.*

Digitized by Google

frere de Charles V, Chef de la ſeconde, furent l'un & l'autre appellés, par des événements ſinguliers, à la Couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou, vulgairement dit Charobert, devint Roi de Hongrie, & joignit à ce Royaume la Dalmatie, la Croatie, la Servie & la Boſnie. Henri III, qui le premier, après l'extinction de ces deux branches d'Anjou, avoit porté le titre de Duc d'Anjou, fut Roi de Pologne. Paſquier, s'il avoit vécu de nos jours, auroit vu une nouvelle branche d'Anjou ſur le Trône d'Eſpagne & des deux Siciles.

Pendant le ſiege de Paris, en 1590, après avoir mangé la paille des lits, les vieux cuirs & les animaux les plus immondes, on alla prendre les oſſements des morts dans les cimetieres : on les fit moudre, & on tenta de s'en nourrir. Plus de dix mille perſonnes étoient déja mortes de faim, ou de ces exécrables aliments, lorſqu'on ordonna qu'il ſeroit fait une recherche dans les maiſons des Religieux. On trouva chez les Carmes, les Jacobins, les Jéſuites, les Auguſtins, les Feuillants, les Cordeliers, les Capucins, en un mot chez tous, du bled, du biſcuit, des viandes ſalées, & autres proviſions, pour plus de huit mois. Je conçois qu'on peut exhorter les autres à ſouffrir des extrémités qu'on partage & qu'on ſouffre ſoi-même ; mais que des hommes, après s'être procuré une ſecrete

Digitized by Google

abondance par leurs quêtes & leur intrigue, prêchent la patience à un peuple, la lui commandent de la part de Dieu, & l'abusent journellement par de fausses nouvelles & de vaines espérances de secours; que ces hommes rencontrant à chaque pas des enfants expirants sur le sein de leurs meres languissantes de faim, soient insensibles à ce spectacle, & continuent d'être les ministres de la mort lente & cruelle, qui, chaque jour, entasse & dévore les malheureuses victimes de leurs prédications; c'est le comble de la barbarie la plus atroce.

Le Duc de Nemours, que la Ligue avoit nommé Gouverneur de Paris, allant visiter quelques postes du côté de la Porte Saint-Michel (1), rencontra un homme qui lui dit d'un air effrayé : *Monsieur, n'entrez pas dans cette rue; j'en viens; elle est pleine de serpents; & j'y ai vu une femme à demi-morte, dont le cou & les bras étoient entortillés de couleuvres.* Le Duc de Nemours fit avancer quelques-uns de ses gens; ils revinrent bien vîte, & confirmerent le récit de cet homme. Les Historiens disent que les chaleurs excessives de la canicule, & la puanteur de tant de corps infectés par de mauvaises nourritures, engendroient cette quantité pro-

(1) Au haut de la rue de la Harpe.

Digitized by Google

digieuſe de ſerpents qu'on trouvoit dans différents quartiers de la ville, vers la fin du ſiege : je doute que cette cauſe paroiſſe phyſique aux Naturaliſtes.

Le jour de la Touſſaint 1604, le Curé de Saint-Paul s'étant tranſporté dans quelques Egliſes de Religieux de ſa Paroiſſe, & y ayant trouvé les nappes miſes pour la communion, les ôta, & avec une âpre & ſévere réprimande, exhorta les aſſiſtants à ne communier que dans leur Egliſe Paroiſſiale ; il déclama fortement contre les Confréries, & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrôleroient. Pluſieurs Curés (1) firent la même choſe & les mêmes menaces dans leurs Paroiſſes. *Les Moines*, dit Mézeray, *ont un avantage ſur les Ordinaires ; c'eſt l'union conſtante de toute la Communauté à travailler d'un même eſprit, & à ne quitter jamais la fin qu'elle s'eſt propoſée. Les Egliſes des Couvents*, ajoute-t-il, *ſont pleines, tandis que celle des Paroiſſes ſont preſque déſertes, les ouailles quittant leurs Paſteurs naturels & la ſolide viande de leur nourrice, pour courir à ces friandiſes ſpi-*

(1) Le Concile d'Arles *, en 1260, défendit expreſſément aux Religieux de recevoir le peuple à l'Office divin dans leurs Egliſes, les Dimanches & les Fêtes.

* *Hiſt. Eccl. T. XVIII, p. 9.*

Digitized by Google

rituelles. Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande eſtime pour les Curés de Paris; il étoit perſuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour, & leur accorder, autant qu'il étoit poſſible, les petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la conſidération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaiſance.

Je ne connois point d'hommes qui faſſent plus d'honneur à l'humanité, que les Curés de Paris, diſoit le Docteur Burnet, à ſon retour à Londres.

Nombre de gens, par un eſprit de pareſſe & de fainéantiſe, abandonnent les charges publiques, & s'aſſocient, ſous prétexte de Religion, aux Communautés Monaſtiques; nous voulons, après avoir mûrement délibéré ſur cet abus, qu'on tire ces gens-là de leurs retraites, & qu'on les ramene aux fonctions & aux charges envers la Patrie (1).

Perſonne ne pourra embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique, ſans la permiſſion du Roi ou du Juge. Concile d'Orléans en 511, ſous Clovis, c. 6. Capitulaires de Charlemagne, année 805, art. 15.

(1) *Théodoſe & Juſtinien, Cod. L.* 10, *Tit.* 31.

Digitized by Google

Les filles ne ſeront point voilées avant l'âge de vingt-cinq ans. Concile d'Afrique, c. 16. Concile de Tours, c. 28. Capitulaires de Charlemagne.

Le Concile de Latran, en 1215, défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres Religieux. S'il y en avoit vingt avant cette défenſe, on en a inventé & il s'en eſt établi depuis au moins cent cinquante de plus.

Au Concile de Trente, les Généraux d'Ordres repréſenterent que : Si l'on ne permettoit pas de pouvoir faire les derniers vœux Monaſtiques à ſeize ans, & ſi on les retardoit juſqu'à vingt-cinq, il y auroit très-peu de Religieux & de Religieuſes. Je crois que tout homme conviendra qu'il y avoit bien de l'inhumanité dans de pareilles repréſentations; car enfin, n'étoit-ce pas dire : pourvu que nous ayons beaucoup de Religieux & de Religieuſes, que nous importe que ſucceſſivement, d'âge en âge, quinze ou ſeize cents mille perſonnes, dans les Pays Catholiques, s'expoſent à paſſer leur vie dans le repentir, l'amertume, le déſeſpoir & l'horreur d'un état qu'elles auront trop légérement & trop précipitamment embraſſé?

Etats Généraux continués à Orléans, ſous Charles IX, en 1560. *Cahiers de Remontrances, article* 37.

Demandes des Etats. *Soit défendu de re-*

Digitized by Google

cevoir aucuns Religieux à faire profeſſion, avant qu'ils ayent atteint l'âge de trente ans, & les filles de vingt-cinq au moins.

Reponſe du Roi. *Ordonné pour les mâles à vingt-cinq ans, & pour les filles à dix-huit.*

Cette Ordonnance fut abrogée aux Etats de Blois en 1588; & il y fut ſtatué qu'on pourroit ſe lier par les derniers vœux Monaſtiques à l'âge de ſeize ans accomplis. Perſonne n'ignore que les Chefs de la Ligue, ces Tyrans de la Patrie & de leur Roi, dominoient aux Etats de Blois, & qu'ils avoient & devoient avoir de grands égards pour les Moines, qui preſque tous étoient Ligueurs.

Les Prêtres ſont d'inſtitution divine; les Moines n'en ſont pas. Augmentez le nombre des Prêtres; défendez à tous Religieux & Religieuſes de recevoir à l'avenir des novices; attribuez une partie de leurs biens aux Paroiſſes des villes & des campagnes; conſervez les menſes Abbatiales pour les donner aux Cadets de la Nobleſſe qui ſe feront voués à l'Egliſe : conſervez auſſi les riches Abbayes de Religieuſes; mais qu'elles ſoient déſormais à l'inſtar des Chapitres de Chanoineſſes; c'eſt-à-dire, pour y recevoir des filles de condition qui n'y feront que le vœu d'Obéiſſance, & qui pourront y demeurer toute leur vie, ou en ſortir, ſi elles trouvent à ſe marier convenablement. Les filles des bons Bourgeois formeront

Digitized by Google

formeront des Communautés d'Hoſpitalieres, avec la liberté, comme les Chanoineſſes, d'en ſortir pour retourner chez leurs parents, ou pour ſe marier; elles auront ſoin des pauvres malades, ou de l'éducation des enfants.

Le petit peuple de Rome ſe plaignoit à Pie IV d'un impôt qu'il avoit mis ſur le bled, & qui pouvoit aller par an à trois ſols au plus par tête : *Vous avez bien plus ſujet de vous plaindre*, répondit-il, *de Paul IV, mon Prédéceſſeur, qui vous a fait perdre une journée de cinq ſols, en inſtituant une nouvelle fête, la Chaire de Saint-Pierre.*

Il n'y a perſonne qui ne convienne que, s'il n'y avoit dans l'année que les quatre grandes Fêtes & les Dimanches, il arriveroit bien moins de déſordres parmi le peuple, & que la dévotion y ſeroit plus fervente.

Il y dix-huit millions d'habitants en France; ſuppoſons qu'il n'y ait que ſix millions de Laboureurs, Journaliers, Ouvriers, Artiſans; ne mettons la journée de chacun qu'à dix ſols; cela fait trois millions de livres; ſupprimez dix Fêtes, cela fera trente millions.

Il n'y a pas cent ans qu'il étoit encore d'uſage de retenir ſon ami à coucher avec ſoi, ou d'aller coucher avec lui; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la pureté du lit nuptial ne s'effarouchoit point de l'approche d'un étranger; la femme y reſtoit, apparemment du côté de ſon mari.

Digitized by Google

Louis XIII aimoit la guerre, la savoit, se plaisoit aux travaux & aux dangers d'un siege : il étoit intrépide dans une tranchée; mais avec beaucoup de courage dans le cœur, il n'en avoit point dans l'esprit; les détails du Gouvernement effrayoient son imagination & sa conscience; personne n'étoit moins ferme & plus irrésolu dans le Cabinet & dans le Conseil.

La vue d'une belle femme le ravissoit; il aimoit à se trouver avec elle, à la regarder & à l'entendre; *mais ses amours*, dit un Ecrivain de ce temps-là, *étoient purement spirituelles, d'ame à ame; & les jouissances en étoient vierges.* Il alloit souvent coucher avec le Connétable de Luynes; & quoiqu'amoureux de la Connétable, il s'endormoit tranquillement sur le même chevet, sans idées & sans desirs.

Charles d'Albert, Duc de Luynes, posséda jusqu'à sa mort la premiere dignité militaire & la premiere dignité de la Magistrature; il fut Connétable & Garde-des-Sceaux.

On bandoit les yeux de ceux qu'on décapitoit pour crimes de trahison envers le Roi & l'Etat; c'étoit une ignominie de plus qu'on ajoutoit à celle de leur supplice. On banda les yeux du Maréchal de Biron. On lit dans la relation de la mort du Duc de Montmorency, publiée en 1633, qu'il dit à l'Exécuteur: *Bande-moi les yeux, & fais promptement*

Digitized by Google

ton office; qu'on lui répondit *que, s'il vouloit, il n'auroit point les yeux bandés, & que le Roi l'avoit ainſi ordonné*; qu'il répliqua *qu'il ne pouvoit mourir avec aſſez de honte.* Ceux qu'on ne décapitoit point pour crimes de trahiſon, étoient les maîtres d'avoir ou de n'avoir pas les yeux bandés. On demanda (1) à Bouteville & à Deſchapelles, condamnés pour duel, s'ils vouloient qu'on leur bandât les yeux; ils répondirent que non.

Théophraſte Renaudot, Médecin à Paris, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes malades: il ſe vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ſes confreres; mais comme toute une ville n'eſt pas malade, ou ne s'imagine pas l'être, il réfléchit, au bout de quelques années, qu'il pourroit ſe faire un revenu plus conſidérable, en donnant, chaque ſemaine, au Public, des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers Pays. Il falloit une permiſſion; il l'obtint, avec privilege, en 1632. Il y avoit long-temps qu'on avoit imaginé de pareilles feuilles à Veniſe, & on les avoit appellées *gazettes*, parce qu'on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite piece de monnoie: voilà l'origine de notre gazette & de ſon nom.

Le Parlement, dans les commencemens

(1) *Mercure de France*, 1627, *p.* 453.

Digitized by Google

qu'il fut sédentaire, étoit composé mi-parti d'Evêques; Philippe-le-Long, par son Ordonnance de 1319, les en exclut, *se faisant conscience*, disoit-il, *de les empêcher de vaquer à leur spiritualité.* Ils sont aujourd'hui de l'Académie Françoise.

Croiroit-on qu'une Académie a mis en problême : *Si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs?* Croiroit-on que cette Académie a accordé le prix à un discours où l'Auteur prétend prouver que les Sciences & les Arts ne servent qu'à corrompre les mœurs? Et croiroit-on que cette Académie a cependant toujours continué depuis ses séances?

Chez une nation où les femmes ne seront que belles, le goût dans les arts agréables n'acquerra jamais un certain degré de perfection : ce sont les graces qui l'inspirent, le guident, le forment & l'éclairent.

Proscrire les arts agréables, & ne vouloir que ceux qui sont absolument utiles, c'est blâmer la nature qui produit les fleurs, les roses, les jasmins, comme elle produit des fruits.

Le *mieux* n'est-il point quelquefois le contraire du *bien*? En entrant dans nos Eglises nouvellement bâties & qu'on a rendu si claires, sent-on ce frémissement religieux, ce même recueillement qu'inspiroit l'obscurité des anciennes?

Les vieux châteaux ont un air de noblesse :

Digitized by Google

ceux qu'on bâtit aujourd'hui, n'ont que l'air de maisons de campagne.

Un style tendu, recherché, semé de brillants, d'antitheses, n'éblouit que les sots. Tâchez d'être simple, naturel, précis; ayez une maniere à vous, sur-tout soyez clair : tout Auteur qu'on est obligé de lire deux fois pour l'entendre, écrit mal.

Petits aigles, qui planez si dédaigneusement au-dessus de vos chétifs Compatriotes, nouveaux phénomenes dans la littérature, je prends la liberté de vous considérer dans votre apogée; & je crois m'appercevoir que les rayons de votre gloire ne sont composés que de paradoxes, d'idées singulieres, de traits contre les femmes, contre votre nation, & d'un vernis d'irréligion.

Rien n'est si aisé, & par conséquent rien ne prouve moins qu'on a de l'esprit, que de soutenir des paradoxes & des idées singulieres.

Il parut, il y a environ quarante ans, deux petits Ouvrages, *les Dialogues des Dieux*, & *les Lettres Galantes & Philosophiques*. Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir, de confondre & de brouiller toutes les idées, tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes; il tâchoit d'établir que la fausseté, l'avarice, la paresse & l'ingratitude ne sont point des vices; que la pudeur & la chasteté ne sont pas des vertus; ou un mari, loin de s'opposer aux galante-

Digitized by Google

ries de sa femme, peut en tirer vanité ; qu'un fils ne doit à ses parents aucune reconnoissance ni de la vie qu'il en a reçue, ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée, & qu'on n'est obligé ni d'aimer, ni de servir, ni de défendre la Patrie. Ne seroit-il pas plaisant qu'en blutant, ressassant & commentant deux Ouvrages (je me sers du terme) si mépriſables de toutes façons, ne seroit-il pas plaisant, dis-je, qu'on s'imaginât que la philosophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous ?

C'est pour être utile que Dieu vous a donné des talents ; c'est pour vous mettre en occasion d'être bienfaisant, qu'il vous a donné des richesses : il me semble que cette vieille morale de l'Evangile vaut bien celle de la nouvelle philosophie.

Un Charlatan au bout du Pont-Neuf, pour attirer le peuple, prend un bonnet singulier. Tel Auteur ne déprime sa nation, que parce qu'il sait qu'un certain ton de singularité & de hardiesse ne manque guere de frapper les jeunes sots. Comment donc, disent-ils en eux-mêmes, oh ! certainement cet Auteur a bien de l'esprit ; voyez comme il nous mépriſe ! Ayons aussi de l'esprit ; mépriſons nos Concitoyens ; louons bien les Anglois.

Tacite (1), parlant de nos ancêtres, rap-

(1) *De Morib. Germ. c. 7 & 8.*

Digitized by Google

porte que *du champ de bataille, ils entendoient les cris de leurs femmes; qu'elles* (1) *étoient les témoins & les panégyriſtes qu'ils vouloient avoir de leurs actions; qu'elles avoient quelquefois empêché la déroute des armées, & rétabli le combat par leurs exhortations & leurs remontrances.* Je ne prétends pas que nos Françoiſes aillent camper; mais elles ont un empire naturel ſur nos ſentimens, & elles peuvent ſe rendre très-utiles, en inſpirant ſans ceſſe l'amour pour la Patrie. & en traitant avec le dernier mépris ces hommes qui veulent déprimer leur nation.

On nous reproche que ce même François qui vante ſes aïeux & la nobleſſe de ſon origine, ſe marie, par avarice, à la fille d'un de ces hommes de néant, vampires engraiſſés du ſang du peuple. Chez les Romains, dont on veut ſans ceſſe nous faire admirer la grandeur d'ame, un homme qui n'étoit pas riche, tâchoit de s'inſinuer dans les bonnes graces de quelque vieillard opulent, afin de s'en faire adopter; or le pere adoptif entroit dans les mêmes droits que le pere naturel; & le pere naturel avoit droit de vie & de mort ſur ſes enfants: il falloit avoir l'ame bien baſſe, pour donner à un étranger le droit de vie & de mort ſur ſoi.

(1) *Præcipuum fortitudinis incitamentum.*

Digitized by Google

„ Un Gentilhomme qui se rabaissoit par
„ mariage, & qui se marioit à une femme
„ roturiere & non noble, dit René, Roi de
„ Sicile, Comte d'Anjou, devoit subir la pu-
„ nition, qui étoit qu'en plein Tournoi, tous
„ les autres Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers
„ se devoient arrêter sur lui & tant le battre,
„ qu'ils lui fissent dire qu'il donnoit son che-
„ val, & qu'il se rendoit ".

On mettoit à Rome un anneau de fer au doigt des Triomphateurs, le jour de leur triomphe, afin de les faire souvenir qu'ils étoient hommes, & que la fortune, qui les élevoit au faîte de la gloire, auroit pu & pouvoit encore les faire tomber dans l'esclavage. On brûle de l'étoupe devant le Pape, le jour de son couronnement, en lui disant que la gloire du monde passe & s'évanouit comme cette flamme, *sic transit gloria mundi.*

Au triomphe de Scipion l'Africain, les Rois & les Généraux qu'il avoit vaincus, marchoient devant son char, enchaînés & ayant la tête rasée, pour marque de leur servitude. Deux ou trois bouffons, aussi enchaînés, & vêtus de longues & magnifiques robes, contrefaisoient, par leurs mines & leurs gestes, ces malheureux captifs, pour divertir le peuple. Il faut avouer que ces illustres Romains étoient d'indignes hommes !

Les combats de Gladiateurs feront toujours regarder les Romains comme une nation san-

Digitized by Google

guinaire & féroce ; mais pour achever de connoître à quel point leur naturel les portoit à la cruauté, il n'y a qu'à lire leurs Hiſtoriens ; ils rapportent qu'à chaque bleſſure que recevoit un Gladiateur, le peuple crioit, en battant des mains, *hoc habet* (1) ; & que, lorſque ce Gladiateur, étendu ſur l'arene & percé de coups, demandoit quartier, ſon adverſaire s'arrêtoit & regardoit le peuple, qui ſouvent lui ordonnoit d'achever d'ôter la vie au malheureux vaincu. Il faut obſerver que les Gladiateurs étoient communément des priſonniers faits à la guerre, & qu'au-lieu de traiter avec humanité, on obligeoit de combattre les uns contre les autres. Quelquefois, dans un ſeul jour, l'arene étoit couverte de douze ou quinze cents hommes eſtropiés ou tués.

Aucun animal n'attaque ſon ſemblable que par colere, ou que preſſé par la faim ; les Romains, en faiſant tuer les hommes pour s'amuſer, ont prouvé que de tous les animaux l'homme étoit le plus méchant.

On attribue les combats de Gladiateurs à un eſprit de politique. *C'étoit*, dit-on, *pour entretenir l'humeur guerriere parmi les Romains* ; mais l'humeur guerriere & l'humeur meurtriere ſont très-différentes : l'humeur guerriere eſt généreuſe ; c'eſt l'honneur & l'amour de la Patrie qui l'inſpirent.

(1) Il en tient.

Digitized by Google

Quelquefois les Romains raſſembloient de tous côtés des Nains pour les faire combattre les uns contre les autres & s'égorger : le comble de la barbarie eſt de tâcher de rendre plaiſants des ſpectacles cruels.

On ne doit pas appeller Nains, certaines créatures qui n'ont pu grandir, parce qu'il leur eſt arrivé quelque accident, ou parce qu'elles ont été contrefaites dans leur formation. Je viens de voir un véritable Nain chez Madame la Comteſſe Humiecska ; il eſt Polonois, fils d'un Gentilhomme ; il a vingt-deux ans, & n'eſt haut que de vingt-huit pouces : on diroit que la nature, loin de vouloir le diſgracier, s'eſt plu à perfectionner la miniature d'un homme ; ſa tête, ſon cou, ſes épaules, ſes bras, ſa taille, ſes jambes, ſes pieds, en un mot, toutes les parties de ſon corps ſont exactement proportionnées ; il a les yeux vifs & brillants ; & tous les traits de ſon viſage ſont gracieux ; il parle avec retenue, & répond avec beaucoup d'eſprit & de politeſſe. On m'a aſſuré que la taille de ſon pere & de ſa mere, eſt fort au-deſſus de la médiocre ; qu'ils ont ſix enfants ; que l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & eſt bien fait ; que celui que j'ai vu, eſt le ſecond ; qu'il a trois freres cadets, qui ont chacun environ cinq pieds ſix pouces, que le ſixieme enfant eſt une fille âgée de ſix ans, qui n'a que vingt à vingt-un pouces, & qui annonce

Digitized by Google

déja des graces dans toute ſa petite perſonne.

La taille ordinaire des hommes a toujours été de cinq pieds quatre à cinq pouces ; c'eſt une vérité qu'on a bien examinée, & qui a été démontrée par des preuves inconteſtables. Les Nains & les Géants ne ſont point des races particulieres ; les uns & les autres naiſſent de peres & de meres d'une taille ordinaire. Le plus petit Nain, quand il a atteint l'âge de maturité, n'a jamais moins de deux pieds huit pouces ; on doit préſumer que le plus grand Géant n'a jamais plus d'onze pieds ; c'eſt-à-dire que le Nain a la moitié moins, & le Géant la moitié plus de la taille ordinaire des hommes. Laiſſons la Fable & le merveilleux ; examinons dans l'Ecriture-Sainte la taille de Goliath, & d'Og, Roi de Bazan ; prenons-en la meſure, & nous verrons que Goliath n'avoit que neuf pieds quatre pouces, & qu'Og avoit onze pieds (1).

Petits hommes de cinq pieds quatre à cinq pouces, nous avons fait le tour du monde ; nous avons établi des Colonies & porté la guerre à quatre & cinq mille lieues de notre patrie ; s'il y avoit des Pays & des races de Géants, quels voyages n'auroient-ils pas

(1) Le lit d'Og, ſuivant l'Ecriture, avoit neuf coudées ; la coudée étant à-peu-près d'un pied & demi, ce lit avoit treize pieds & demi de long ; or le lit eſt toujours plus grand que la perſonne.

Digitized by Google

faits ? Quelles entrepriſes n'auroient-ils pas tentées?

Auguſte, dit Suétone, *voyant que peu de parents d'une naiſſance diſtinguée s'empreſſoient de préſenter leurs filles pour être Veſtales, parce qu'ils appréhendoient pour elles les ſuites dangereuſes & délicates* (1) *d'une ſi longue continence, fit un réglement par lequel il étoit permis d'admettre les filles d'Affranchis.*

Il n'y avoit que ſix Veſtales; nous avons des milliers de Couvents de filles; ces Couvents, dit-on, ſont à la décharge des familles : les Romains faiſoient tout autant d'enfants que nous; mais ils n'étoient pas, comme nous, barbares envers leurs enfants.

Le peuple & les Magiſtrats ſont en deuil, toutes les boutiques ſont fermées, un morne ſilence & la conſternation regnent dans Rome; & pourquoi? A-t-on perdu quelque bataille ſanglante? Non; mais c'eſt qu'une des Veſtales n'a pas été fidelle à ſon vœu de chaſteté. Quoi! parce que la nature ſacrifiée a repris ſes droits, parce qu'une fille a cédé à ſes deſirs & à ceux de ſon Amant, tout un Empire eſt allarmé, tout un Empire regarde cette amourette comme le préſage de quelque évé-

(1) On enterroit vives celles qui étoient convaincues de n'avoir pas gardé leur vœu de virginité.

Digitized by Google

nement terrible ! De tout temps les hommes ont été bien ridicules !

Quelques Empereurs Romains (1) déclarerent que tout l'air dans l'Empire leur appartenoit, & que, pour avoir la permiſſion de le reſpirer, chaque homme, ſelon ſes facultés, payeroit un impôt qu'on appelloit *aëris centiſio.* On tue des bœufs : mais imagine-t-on de dire que l'air qu'ils reſpiroient, ne leur appartenoit pas?

Il part ſans ceſſe des Couriers, & on peut chaque ſemaine, à certains jours marqués, écrire non-ſeulement dans le Royaume, mais encore dans les pays étrangers, & recevoir aſſez promptement des réponſes. Croiroit-on qu'un établiſſement ſi ſimple, ſi utile, ſi agréable, qui coûte ſi peu, & qui rapporte des ſommes ſi conſidérables au Prince, n'a été connu ni des Grecs, ni des Romains, & que ce n'eſt qu'en 1630 qu'on l'a imaginé en France, d'où il a paſſé dans les autres Royaumes. Il y avoit des Meſſagers ; mais, outre leur lenteur, & qu'ils n'étoient que pour le Royaume, ils ne partoient que lorſqu'ils avoient un certain nombre de paquets. Dans les Gaules, comme dans les autres Provinces de l'Empire, les Romains avoient établi des poſtes ſur les grandes routes, de diſtance en diſtan-

(1) *Plin. liv.* 12, *c.* 1.

Digitized by Google

ce ; mais ces poſtes étoient uniquement deſtinées pour les affaires du Prince ; les Couriers ne ſe chargeoient point des lettres des particuliers.

Un Moine inventa la poudre à canon ; un Evêque (1), les bombes ; un Capucin, le Pere Joſeph, ſi fameux ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, imagina les eſpions ſoudoyés par la Police, & les lettres-de-cachet.

Je tins un jour un propos très hardi ; quelques jours après, j'eſſuyai une vive réprimande d'un Miniſtre, qui m'a toujours honoré de ſon amitié. Pardonnez-moi ce propos, lui dis-je ; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curioſité. Depuis long-temps, en toutes occaſion, il exagere nos pertes ; il diminue nos avantages, & ne ceſſe point de parler contre le Gouvernement : je ſoupçonnois qu'il étoit un eſpion ; je voulois m'en éclaircir.

Un homme qui paroiſſoit aſſez à ſon aiſe, devint amoureux, & épouſa une fille que la mort de ſes parents & la miſere avoient jettée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle ſut que ſon mari étoit Eſpion de la Police : *Apparemment*, lui dit-elle, *que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir réfléchi qu'on riſque ſa vie à faire celui de vo-*

(1) Galen, Evêque de Munſter.

Digitized by Google

leur & d'assassin? Elle sort, & va se précipiter du Pont-Royal dans la Seine, où elle se noya.

Monseigneur, disoit un Délateur à Louis de Bourbon, beau-frere de Charles V, *voilà un Mémoire qui vous instruira de plusieurs fautes que des personnes, pour qui vous avez trop de bonté, ont commises contre vous. Avez-vous aussi tenu registre des services qu'elles m'ont rendus*, répondit ce Prince ?

Charles-Quint passoit par une ville où l'on ne l'attendoit pas; on vint lui dire qu'un homme qui avoit fait des satyres contre lui, étoit dans une petite maison de campagne peu éloignée : *Il eût été mieux*, répondit-il, *de l'avertir que j'étois ici, que de m'apprendre qu'il est là.*

L'Empereur Théodose fit une Loi, par laquelle il condamnoit à mort tout Délateur qui l'étoit pour la troisieme fois, quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses. Ce Prince croyoit, sans doute, qu'un homme infâme n'avoit point de droit à la vie.

Attenter, disoit Henri IV, *à la liberté d'un François, & refuser de lui confronter ses Délateurs, c'est violer la premiere Loi de l'Etat.*

Il importe à la gloire du Roi, dit Omer Talon (1), *que nous soyons des hommes libres, & non pas des esclaves; la dignité de sa Cou-*

(1) *Mémoires, T. IV. p.* 187.

Digitized by Google

ronne se mesure par la qualité de ceux qui lui obéissent.

Le peuple se croit libre, quand son Roi reçoit ses placets, les lit, ou que du moins il laisse croire à ses Ministres qu'il les lira.

A son retour de la Palestine, Saint-Louis débarqua aux Isles d'Hieres. L'Abbé de Clugny lui envoya deux chevaux, & obtint du Roi une audience qui fut fort longue. „ N'est-„ il pas vrai, Sire, dit Joinville, que le pré-„ sent du Moine n'a pas peu contribué à le „ faire écouter si longuement " ? le Prince en convint. „ Jugez donc Sire, ce que feront „ les Gens de votre Conseil, si vous ne leur „ défendez pas de prendre des présents ".

Le Roi doit être aimé comme un bien public; tout Ministre qui l'expose à perdre l'affection de son peuple, mérite la mort.

Ce ne sont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres supérieurs, qui caractérise le joug & le rend insupportable.

En Angleterre, si le Ministere fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher au bout de vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de six semaines.

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inspirer de la bienfaisance, & non pas de l'orgueil.

Je suis sans armes & sans défense; un homme cuirassé depuis la tête jusqu'aux pieds, & le pistolet à la main, m'insulte : que pensez-

Digitized by Google

vous de cet homme ? Ce que vous devez penſer d'un Miniſtre qui me répond d'un air bruſque, ou d'un ton léger & moqueur.

On lit dans les Lettres Edifiantes, t. XXIV, Lettre premiere, 2 Décembe 1750, qu'à la Chine, un Miniſtre diſgracié eſt ordinairement condamné à balayer, tous les matins, la ſalle d'audience de ſon Succeſſeur, & les cours du palais de l'Empereur.

Autrefois on mépriſoit trop les Financiers; les Gens en place les conſiderent trop aujourd'hui. Un Auteur célebre a dit que, *ſi l'on attache, en France, la conſidération aux richeſſes, tout eſt perdu :* jamais maxime ne fut plus vraie.

Les richeſſes ne ſont point le partage ordinaire du Militaire, du Magiſtrat, de l'Homme d'Arts & de l'Homme de Lettres; il faut donc les dédommager par la conſidération & les égards; la conſidération anime & entretient le point-d'honneur ; & c'eſt le point-d'honneur qui fait la force de notre nation.

„ C'eſt à l'aide de ce mobile, dit un Au-
„ teur Anglois (1), que le caractere des Fran-
„ çois, malgré ſes contradictions, devient
„ reſpectable, & qu'ils ont trouvé l'art de
„ faire toucher les extrêmes. En eux ſe réu-

(1) *Mœurs Angloiſes, par le Docteur Brown, c. 6, ſeconde partie.*

Digitized by Google

„ niſſent des vertus & des vices, des traits de
„ foibleſſe & des traits de force que tout le
„ monde auroit eſtimé incompatibles ; ils ſont
„ efféminés, mais braves ; peu ſinceres, mais
„ pleins d'honneur ; empreſſés pour l'étran-
„ ger, ſans lui vouloir du bien ; vains, mais
„ inſinuants & aviſés ; magnifiques, ſans être
„ généreux ; guerriers, mais polis ; bienſéants,
„ plutôt que vertueux ; propres au commer-
„ ce, ſans s'y avilir ; ſérieux dans la bagatel-
„ le, enjoués juſques dans l'exécution des
„ entrepriſes les plus difficiles ; des femmes à
„ la toilette, & des Héros aux champs de
„ Mars ; corrompus au fond du cœur, mais
„ décents dans leur conduite ; diviſés dans
„ leurs ſentiments, mais réunis dès qu'il faut
„ agir ; autant que leurs mœurs ſont relâ-
„ chées, autant ils ſont fermes dans le prin-
„ cipe du point d'honneur : on ne peut s'em-
„ pêcher de les mépriſer, quand on les exa-
„ mine dans la vie privée ; & de les trouver
„ formidables, quand on les conſidere com-
„ me nation ".

Selon ce portrait, le point d'honneur eſt parmi nous un moyen adroit, par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu ; mais la vanité pourroit-elle produire parmi nous ces effets, ſi la généroſité, la douceur & la bienfaiſance ne faiſoient pas le fond de notre caractere ?

On n'eſt point obligé d'animer nos Soldats

Digitized by Google

au combat par des liqueurs fortes; au-lieu que Mylord Malborough, dans une occaſion où le Prince Eugene le preſſoit d'attaquer, lui répondit : *J'attends les Brandeviniers; ils ne tarderont pas.*

Un Soldat François, ſe battant l'épée à la main contre un de ſes camarades, en reçut un coup mortel; & cependant ayant eu encore aſſez de force pour le renverſer ſous lui & le déſarmer : *Vas*, lui dit-il, *je te donne ce que tu m'ôtes*, & il tombe mort.

La France a donné des Rois, & de grands Rois, à la plus grande partie de l'Europe. Torquat, ou Tercelle, Seigneur Breton, & qui poſſédoit des terres conſidérables en Anjou, fut pere d'Ingelger, tige de la famille des Plantagenets, Comtes d'Anjou, & qui ont régné ſi long-temps en Angleterre.

Henri de Bourgogne, dont les Rois de Portugal deſcendent, & qui fut le fondateur de ce Royaume, étoit arriere-petit-fils de Hugues-Capet.

Les Courtenay ont été Empereurs de Conſtantinople.

Charobert d'Anjou, arriere-petit-fils de Saint-Louis, poſſéda la Hongrie, la Dalmatie, la Boſnie & la Servie. Son fils Louis, ſurnommé le Grand, joignit à ces Etats la Pologne, la Courlande & la Lithuanie. L'un & l'autre furent adorés de leurs ſujets.

De tout temps, les Rois malheureux, &

Digitized by Google

les Hommes illustres persécutés dans leur patrie, ont choisi leur asyle en France; parce que de tout temps le François a eu la réputation d'être un peuple doux, humain, & compatissant.

Il faut qu'une nation s'estime, & qu'elle ait un certain orgueil : mais cet orgueil doit être noble; il doit la rendre affable & prévenante, au-lieu que celui des Romains étoit arrogant. Avec quelle hauteur ils parloient aux Rois leurs alliés! Avec quelle barbarie ils insultoient au malheur de ceux qu'ils avoient vaincus! Aussi, quand je lis qu'un de leurs Empereurs (1) leur désigne son cheval pour Consul, & qu'un autre (2) convoque le Sénat pour décider dans quel vase il fera cuire un turbot monstrueux qu'on lui a envoyé (3), j'avoue que je sens un vrai plaisir de l'avilissement honteux qu'ils éprouvent.

Tacite dit, en parlant des Germains, nos ancêtres (4), qu'*on est étonné de voir dans les mêmes hommes tant de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos.* On en peut dire autant de nous, & que nous sommes par conséquent la nation de l'Eu-

(1) Caligula.
(2) Domitien.
(3) *Juvénal, Sat.* 4.
(4) *De Morib. Germ. c.* 15.

Digitized by Google

rope qui s'ennuye & qui s'amuſe le plus aiſément.

Les Romains laiſſoient aux eſclaves & aux gens de la plus baſſe extraction, le ſoin de cultiver les terres, & d'aller à la chaſſe. Les *Francs*, ſortis d'un pays barbare, & ne connoiſſant d'autre profeſſion que celle des armes, chargerent, après la conquête des Gaules, le peuple ſubjugué de la culture des terres; mais ils ſe réſerverent la chaſſe, qui devint alors un exercice noble, parce qu'elle amuſoit l'oiſiveté ſauvage des Nobles, c'eſt-à-dire, des vainqueurs.

Les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, hommes & femmes, portoient toujours en voyage un épervier ſur le poing (1). La loi défendoit à un François, fait priſonnier, de donner pour ſa rançon ſon épée ou ſon épervier; mais il pouvoit donner cent, deux cents payſans de ſes terres. L'Abbé de Saint-Denis, en 858, ayant été pris par les Normands, on donna pour ſa rançon pluſieurs ſerfs de ſon Abbaye (2), avec leurs femmes & leurs enfants, qui furent ſans doute tranſportés dans le Nord, où peut-être embraſſerent-ils la Religion de leurs nouveaux maîtres, le Paganiſme.

(1) *Capitul. Baluſ. Tome I, page* 600.
(2) *Annal. Bened. T. III, liv.* 35, *num.* 33.

Digitized by Google

Corneille de la Pierre, dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, rapporte qu'un Moine ſoutenoit & prêchoit que le bon gibier avoit été créé pour les Religieux, & que ſi les perdreaux, les faiſans, les ortolans pouvoient parler, ils s'écrieroient: *Serviteurs* (1) *de Dieu, ſoyons mangés par vous, afin que notre ſubſtance, incorporée à la vôtre, reſſuſcite un jour dans la gloire, & n'aille pas en enfer avec celles des impies.*

On diſoit au Duc de Longueville, que les Gentilshommes voiſins de ſes terres y chaſſoient continuellement, & qu'il ne devroit pas le ſouffrir: *J'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

Je ne ſuis pas fâché que les grands Seigneurs ſe rendent odieux à la Nobleſſe & au peuple (2), répondit le Cardinal de Richelieu à un homme qui lui contoit les vexations que le Prince de *** faiſoit à l'occaſion de la chaſſe.

La fable d'Actéon, dévoré par ſes chiens, ne ſeroit-elle point l'emblême de tant de

(1) *Subſtantia noſtra, caro noſtra, incorporetur ſanctis, ut in iis reſurgat ad gloriam, non in peccatoribus ad gehennam.*

(2) Les grands Seigneurs dans ces temps-là formoient ſouvent des partis dans l'Etat, & cauſoient des troubles.

Digitized by Google

grands & petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chaſſe?

On voit dans l'Ecriture-Sainte (1) que ce ne fut qu'après le déluge, l'an du monde 1656, que l'homme commença de ſe nourrir de la chair des animaux. Il y a encore des pays très-vaſtes & très-peuplés, où l'on ne ſe fait point une néceſſité & un divertiſſement barbare de les tuer. On y vit de légumes, de fruits & de laitage. Nous tâchons fauſſement de nous cacher à nous-mêmes notre cruauté, en diſant que, ſi on ne les détruiſoit point, ils ne laiſſeroient point à l'homme de quoi ſe nourrir.

Ce jeune homme qui ſuit ſon pere à la chaſſe, & qui s'accoutume à tuer des êtres ſenſibles, innocents, & qui faiſoient ſes délices pendant ſon enfance, ne s'accoutume-t-il point auſſi peu-à-peu à moins de ſenſibilité & de reconnoiſſance pour ceux qui l'ont élevé?

Les *Jurés* en Angleterre ſont des Juges choiſis dans toutes ſortes de profeſſions & de métiers; il n'y a que les Bouchers qu'on n'admet point parmi les *Jurés*. Pourquoi admet-on des chaſſeurs, diſoit Newton?

Je ſoutiens qu'il n'y a point d'homme qui ne diſe quelquefois en lui-même, qu'il vou-

(1) *Geneſ. c.* 1, *v.* 29 & 30, *c.* 9, *v.* 3.

Digitized by Google

droit qu'on ceſſât de ſe nourrir de la chair & du ſang des animaux; nous continuons d'être entraînés par l'habitude, & par l'idée qu'il faudroit renoncer au plaiſir de recevoir chez nous nos amis & d'aller manger chez eux.

J'ai ſouvent entendu dire à des Dames: *Nous nous promenâmes dans la forêt; & ſans nous être fatiguées à ſuivre la chaſſe, nous eûmes le plaiſir de nous trouver à la mort du cerf;* c'eſt-à-dire, qu'elles avoient eu le plaiſir de voir un animal, tombé de laſſitude, que l'on tue, & dont les regards & les larmes (1) devroient nous faire ſentir notre férocité. Le cerf eſt doux, tranquille; il ne s'embuſque point dans l'épaiſſeur des forêts pour y commettre un crime; plus on le conſidere, plus on admire ſa taille élégante, légere, & la nobleſſe de ſon maintien. Sans vouloir déprimer l'homme, il eſt plus beau que lui, & n'en a pas la méchanceté.

L'exercice trop continu du cheval groſſit la taille; c'eſt une preuve qu'il appeſantit le corps; nous avons d'autres exercices pour le fortifier.

En ſe promenant ſeul, ou en compagnie, on peut réfléchir à des choſes utiles; les penſées d'un chaſſeur ſont concentrées dans ſon objet. Dans

(1) Le cerf pleure.

Digitized by Google

Dans ſes Obſervations Militaires, imprimées à Paris en 1760, M. de Bouſſanelle, Capitaine de Cavalerie, dans le Régiment de Beauvilliers, rapporte, „ qu'en 1757, un „ cheval de ſa compagnie, hors d'âge, très-„ beau & du plus grand feu, ayant tout-à-„ coup les dents uſées au point de ne pou-„ voir plus mâcher le foin, & broyer ſon „ avoine, fut nourri pendant deux mois, & „ l'eût été davantage, ſi on l'eût gardé, „ par les deux chevaux de droite & de gau-„ che qui mangeoient avec lui ; que ces „ deux chevaux tiroient du ratelier du foin „ qu'ils mâchoient, & jettoient enſuite de-„ vant le vieillard ; qu'ils en uſoient de même „ de l'avoine, qu'ils broyoient bien menu, „ & mettoient enſuite devant lui. C'eſt ici, „ ajoute-t-il, l'obſervation & le témoignage „ d'une compagnie entiere de Cavalerie, Of-„ ficiers & Cavaliers ".

Quand on voit de pareils traits des animaux, peut-on les tuer ? Peut-on croire qu'on en a le droit ?

Un homme ſans armes ſe trouve dans un bois avec ſes enfants, dont le plus âgé n'a pas ſix ans ; il apperçoit un tigre qui vient à lui ; que fera-t-il ? Une poule, dès qu'elle a des petits, ne connoît point le danger ; elle ſaute aux yeux du plus gros chien.

Adorer l'Etre ſuprême, ſe marier & peupler la terre ſuivant ſon commandement, ſe-

Digitized by Google

courir ſes voiſins, planter un arbre fruitier, défricher une terre inculte, ne tuer que les inſectes nuiſibles & les animaux carnaſſiers, féroces ou venimeux; tels étoient les premiers principe de la ſage & belle morale des Mages.

Je crois qu'après un mûr examen des différentes Religions, tout homme qui n'aura pas eu le bonheur d'être éclairé des lumieres du Chriſtianiſme, adoptera la croyance de la Métempſycoſe: auſſi voyons-nous qu'elle a toujours été & qu'elle eſt encore aſſez univerſellement répandue dans l'Aſie, l'Afrique & chez les Sauvages de l'Amérique. C'étoit l'ancienne Religion des Gaulois & de tous les peuples du Nord de l'Europe; ſes dogmes ſont ſimples, naturels, rien n'y répugne à la raiſon; les douceurs & les maux de la vie préſente étant la récompenſe ou la punition de nos actions dans une vie antérieure, on n'eſt plus étonné que, parmi les hommes & les animaux, les uns jouiſſent d'une vie douce & agréable, tandis que les autres ſemblent nés pour ſouffrir toutes ſortes de miſeres.

Toutes les Religions ſont tolérées dans les Etats des Turcs & des Perſans; elles n'y cauſent aucuns troubles, parce qu'en permettant à chacun d'avoir ſes ſentiments & ſa doctrine, on punit ſévérement quiconque entame le premier la diſpute ſur les ſentiments & la doctrine des autres. Des Juifs s'aviſerent de dire

Digitized by Google

en converſation, qu'ils ſeroient les ſeuls qui entreroient dans le Paradis : Où ſerons-nous donc nous autres, leur demanderent quelques Turcs avec qui ils s'entretenoient? Les Juifs n'oſant pas leur dire ouvertement qu'ils en ſeroient exclus, leur répondirent qu'ils ſeroient dans les cours. Le Grand-Viſir, informé de cette diſpute, envoya chercher les Chefs de la Synagogue, & leur dit que, puiſqu'ils plaçoient les Mulſulmans dans les cours du Paradis, il étoit juſte qu'ils leur fourniſſent des tentes, afin qu'ils ne fuſſent pas éternellement expoſés aux injures de l'air. On prétend que c'eſt depuis ce temps-là, que les Juifs, outre le tribut ordinaire, payent une ſomme conſidérable pour les tentes du Grand-Seigneur & de toute ſa maiſon, quand il va à l'armée.

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes conteſtations touchant la préſéance entre les gens de guerre & les gens de loi; le Grands-Seigneur, pour les mettre d'accord, declara que la main gauche ſeroit déſormais la plus honorable parmi les gens de guerre; & la main droite, parmi les gens de loi : ainſi, quand ces deux corps marchent enſemble, chacun croit être dans la place d'honneur. Combien de fois a-t-on vu au Parlement de Paris & à la Cour, des minucies de cérémonial & de préſéance, retarder l'expédition des affaires les plus importantes!

Digitized by Google

Anciennement, en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit accusé & convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. Un calomniateur étoit condamné à se mettre à quatre pattes, & à aboyer pendant un quart-d'heure comme un chien. On prétend que notre Roi Charles V avoit introduit cette punition à sa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboyements pendant toute la matinée.

Les anciens peuples du Nord croyoient qu'on ne pouvoit paroître favorablement devant les Dieux, que couvert de sang, & mort les armes à la main.

Souvent en France, & dans les autres Pays de la Chrétienté, les Princes & les grands Seigneurs ordonnoient, par leur testament, qu'on les enterrât en habits de Moine; les uns en Cordeliers, les autres en Carmes ou en Jacobins.

Une Dame, jeune encore, & qui n'avoit fait son testament qu'à tout hasard, me confia qu'elle y avoit ordonné qu'on ouvrît son corps après sa mort, uniquement dans la crainte d'être enterrée vivante. Pourquoi ne pas brûler les corps? Il me semble que cette façon de les rendre aux éléments, est moins attristante pour l'imagination, que celle qui est en usage.

Le plaisir nous fait oublier que nous existons : l'ennui nous le fait sentir.

Digitized by Google

On ne rend guere juſtice aux grands Hommes qu'après leur mort ; c'eſt-à-dire, que nous voulons bien qu'ils ayent été, mais que nous ne leur pardonnons pas d'être.

Il eſt un moyen de rendre les hommes meilleurs ; c'eſt de leur inſpirer, dès l'enfance, toute l'horreur poſſible pour l'ingratitude, & de leur faire ſans ceſſe le plus grand éloge des cœurs reconnoiſſants. Nous naiſſons tous avec de la bienfaiſance dans l'ame ; d'ailleurs, notre amour-propre eſt flatté qu'on ait recours à nous ; & l'on ne ſe refuſe au plaiſir d'obliger, que par l'expérience du monde, & l'idée qu'on ne ſera peut-être que des ingrats : or on ſeroit preſque ſûr de n'en pas trouver, ſi l'éducation nous avoit accoutumés à regarder l'ingratitude comme une infamie auſſi déshonorante, & pareille à celle d'un homme qui fuit dans une bataille, ou qui ſe laiſſe maltraiter, ayant une épée à ſon côté. La reconnoiſſance eſt la ſource de bien des vertus ; elle contribue à nous former un cœur humain & ſenſible ; elle nous inſpire l'amour pour la patrie, & nous fait conſidérer les liens les plus doux dans notre attachement pour nos parents, nos égaux, nos ſupérieurs, nos inférieurs. Au-lieu d'entretenir un jeune Prince d'idées de grandeur & de puiſſance, parlez-lui des vœux que ces millions d'hommes, ſur qui il doit régner un jour, font ſans ceſſe pour lui depuis qu'il eſt né : faites-lui

Digitized by Google

ſentir la barbarie qu'il y auroit à n'être pas ſenſible à leur affection ; il s'accoutumera à chérir ſes ſujets. Un Roi qui aime ſon peuple, en eſt adoré, & devient un Monarque bien redoutable à ſes ennemis.

L'amour du peuple & la haine des courtiſans font l'éloge d'un Miniſtre.

L'opulence, diſoit Mécénas à Auguſte, vient plutôt du retranchement de la dépenſe, que de la recette d'un grand revenu : *Non tàm multa recipiendo quàm non multos ſumptus faciendo.*

D. du Breuil, dans ſon Livre des Antiquités de Paris (1), dit qu'*au-deſſus de la porte de la Grand'Chambre du Parlement, il y a un lion taillé en pierre & doré, lequel ayant les jambes pliées & la tête baiſſée, dénote que celui qui entre dans cette Chambre, tant grand ſoit-il & riche, doit s'humilier & obéir à juſtice.*

L'armée du Duc de Bourgogne étant venue camper devant Paris, un Soldat des Troupes que Louis XI avoit envoyées dans cette Capitale pour la défendre, s'aviſa de dire que les Pariſiens étoient tous Bourguignons : *En réparation de laquelle injure & contumélie, il fut arrêté*, dit Corrozet. (2)

(1) *Page* 172.
(2) *Antiquités de Paris, p.* 145.

Digitized by Google

& fit amende-honorable devant l'Hôtel-de-Ville, en chemise, tête nue, une torche ardente dans la main, & eut ensuite la langue percée d'un fer chaud.

Jean Petit, Abbé de Saint-Martin d'Autun, est représenté sur son tombeau, dans cette Eglise, tout nud, & la mître hors de la tête, pour signifier qu'on lui avoit ôté cette Abbaye, & qu'il ne l'avoit plus, lorsqu'il mourut.

On appelle le Maire d'Autun le *Vierg*; & de temps immémorial, le premier Juge de cette ville s'est toujours appellé ainsi. Il porte, à certain jour de cérémonie, en rendant la justice, un bâton de commandement, enrichi de pierreries. On ne peut guere douter que *Vierg* & *Vergobret* ne soient un même nom. César dit que les *Vergobrets* étoient les principaux Magistrats dans les villes des Gaules.

L'Empereur Adrien, voyant un de ses esclaves de confiance se promener gravement entre deux Sénateurs, envoya lui donner un soufflet, & lui dire : *Respectez ceux dont vous pouviez être l'esclave & le valet.* Que de nouveaux enrichis qui méritent tous les jours des soufflets!

L'Homme de Cour, le Militaire & le Magistrat sont polis; on reconnoît le Publicain à son orgueil : tout état mépriſé est insolent.

Digitized by Google

Tacite, en parlant des (1) Bataves, dit *que Rome continue de marquer l'eſtime qu'elle fait de leur alliance; qu'elle ne les inſulte point par des impôts, ni ne les écraſe point par des gens d'affaires; que, libres de contributions & de charges, ils ſont deſtinés uniquement au ſervice militaire. Nous les réſervons*, ajoute-t-il, *comme nos armes, pour les employer un jour de combat.* Anciennement il en étoit de même de la Nobleſſe Françoiſe; mais les choſes ont dû changer, dès qu'on a pu devenir noble avec de l'argent.

Un homme de qualité maltraitoit un valet-de-pied de Louis XIV : ce Prince, entendant des cris derriere ſon carroſſe, demanda ce que c'étoit : *Ce n'eſt rien, Sire; ce ſont deux de vos gens qui ſe battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle baſſe, quelle indigne réponſe! Ce vil courtiſan méritoit que Louis XIV le dégradât de nobleſſe.

On appelle aujourd'hui *bonne maiſon*, celle où nombre de gens, qui ne ſont que ſuperficiellement connus du maître & de la maîtreſſe, arrivent à deux heures, & trouvent à dîner : ces *bonnes maiſons*, qui ont fait ſi prodigieuſement pulluler les paraſites

(1) C'étoit une colonie des *Cattes*, & qui forma dans la ſuite une des tribus des *Francs*.

Digitized by Google

dans Paris, auroient paru bien ridicules il y a trente ans. Tout bon citoyen qui veut tenir une table, devroit réfléchir qu'en contribuant à augmenter le nombre des paraſites, il augmente celui des flatteurs, des menteurs, des plats bouffons, des diſtributeurs de faux bruits & des faiſeurs de nouvelles; car il n'y a aucun de ces chercheurs de dîners, qui ne diſe en entrant : *Je viens d'apprendre une nouvelle.* Il eſt bien honteux pour les Gens de Lettres, que l'on en nomme pluſieurs qui, depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin, ne vivent pas un ſeul jour à leurs dépens; & c'eſt peut-être une des cauſes de la rareté des bons Livres. Un paraſite doit avoir un caractere bien liant; or un caractere bien liant exclut l'élévation dans le cœur & dans l'eſprit, & confine beaucoup au caractere du faquin. Sous le regne de Louis XIV, le Militaire vivoit avec le Militaire; l'Homme de Lettres avec l'Homme de Lettres; l'Artiſte avec l'Artiſte; on alloit au cabaret; on y parloit de ſon métier; on s'inſtruiſoit les uns avec les autres; & l'honnête franchiſe, la gaieté, la liberté qui régnoient dans ces repas, entretenoient dans l'ame une certaine force, une certaine vigueur dont il me ſemble qu'on dégénere tous les jours.

On lit dans le Livre des Rois, *que tout le peuple d'Iſraël mangeoit & buvoit du fruit de ſes mains, & chacun ſous ſa vigne &*

Digitized by Google

ſon figuier, étoit en joie. Ce beau tableau eût été celui de la France, ſi Henri IV eût vécu dix ans de plus : ce bon Prince ſe le promettoit ainſi.

Le goût pour l'agriculture s'eſt généralement répandu dans nos Provinces ; & nous devons en attendre les plus heureux effets, ſur-tout dès que le Miniſtre eſt réſolu d'employer tous les moyens poſſibles pour l'encourager. Le payſan ne ſera plus excédé des corvées, ſous prétexte de conſtruire ou de réparer des grands chemins. Au-lieu de craindre, s'il améliore ſon terrein, d'être auſſi-tôt hauſſé à la taille, il enviſagera de petites récompenſes. Sûr de retirer le prix de ſon labeur, & d'avoir de quoi nourrir & élever ſes enfants juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de le ſoulager, il n'appréhendera plus d'en augmenter le nombre. Les ouvriers des campagnes, y trouvant ſans ceſſe du travail, ne rempliront pas nos villes de mendiants ; l'induſtrie, la population, & l'abondance qui les ſuit, augmenteront ; & l'on verra, avant la fin du ſiecle, que la trentieme partie de ces terres immenſes qui demeuroient incultes, aura été miſe en valeur.

Les Moines mendiants font tort dans une nation, en ce qu'ils diminuent, dans l'eſprit du peuple, la honte de mendier. Il eſt certain qu'il il y a infiniment plus de mendiants dans les Pays Catholiques que dans les autres.

Digitized by Google

Louis XII (1), en 1508, pour rétablir ſes forces maritimes, demanda des vaiſſeaux aux principales villes du Royaume ; la ville de Paris, à qui il en demandoit un de quatre cents tonneaux, ſupplia qu'elle en fût quitte pour un de deux cents, c'eſt-à-dire, pour un vaiſſeau de dix ou douze pieces de canon. Il y a deux ans que la ville de Paris offrit & donna au Roi un vaiſſeau de quatre-vingts pieces de canon.

Une ame noble devient intraitable dans l'adverſité, au-lieu que la bonne fortune la rend douce & généreuſe.

Il faut tâcher d'écrire avec tant de clarté & de netteté, que le Lecteur le plus borné croye qu'on ne fait que lui rappeller ce qu'il avoit déja penſé.

SUITE DE LA CONFORMITÉ OU DIFFÉRENCE DE NOS MŒURS, USAGES ET COUTUMES, ET DES MŒURS, USAGES ET COUTUMES DES AUTRES NATIONS.

Sous la premiere, la ſeconde, & pendant plus de deux cents ans ſous la troiſieme Race, on n'obſervoit que très-rarement l'article du Concile de Nicée, qui preſcrivoit de prendre au Baptême le nom d'un Saint : je ne

(1) *Hiſtoire de Paris, T. II, p.* 907.

Digitized by Google

citerai pour exemple que le nom de *Louis*; huit Rois, & Saint-Louis lui-même, avoient été baptisés sous ce nom, quoiqu'aucun *Louis* n'eût été mis au rang des Saints.

Sous la premiere, & jusques vers la fin de la seconde Race, on ne portoit qu'un nom; & ce nom n'étoit point attaché à la filiation (1) & parenté; celui du fils étoit presque toujours différent de celui du pere. Tous les noms étoient communs, comme le sont aujourd'hui les noms de Baptême *Jacques*, *François*, *Pierre*, *Paul*, *Philippe*, &c. Le pere, à la naissance d'un fils, lui donnoit le nom qui lui venoit dans l'idée, *Filmer*, *Thierri*, *Cogon*, *Gontran*, *Eudes*, *Pepin*, &c.; & on le baptisoit sous ce nom. Il pouvoit arriver que vingt hommes dans une Province portassent le même nom, sans être parents.

Ce ne fut que vers la fin de la seconde Race, que les fiefs, qui n'étoient auparavant qu'à vie, étant devenus héréditaires, on prit le nom du fief que l'on possédoit; & ce nom devint aussi héréditaire dans la famille.

Chez les Grecs & les Romains, & je crois,

---

(1) Les dénominations de *Mérovingiens* & de *Carlovingiens* ne furent imaginées qu'avec celle de *Capetiens*, & par conséquent sous la troisieme Race.

Digitized by Google

chez tous les peuples, les filles conſervoient leur nom en ſe mariant: ce n'eſt que depuis l'entier établiſſement du Chriſtianiſme, qu'elles prennent celui de leurs maris.

Les Moines, dans le neuvieme ſiecle, héritoient de leurs parents; & leurs parents laïcs n'héritoient point d'eux. Lorſque, dans la ſuite, on ôta aux Moines le droit d'hériter, ils s'en réſerverent le talent.

L'Empereur Auguſte ſe fit bâtir une maiſon qu'on appella *Palatium*, du Mont Palatin où elle fut bâtie: dans la ſuite, on s'accoutuma à donner ce nom à toutes les maiſons des Empereurs & des Princes.

D'autres prétendent que *palais* vient de *palam & apertus*, parce que la maiſon du Prince doit être ouverte à tous, & que tous ont droit d'y aller demander audience & juſtice.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, s'étant égaré à la chaſſe, ſe trouva ſeul dans un chemin, où il vit une vieille femme qui tâchoit de faire ſortir ſon âneſſe d'un foſſé où elle étoit tombée; il deſcendit de cheval, & l'aida: quelle idée a-t-on dans ce pays-ci du caractere & du cœur des Princes, eût pu dire un Sauvage, qui auroit entendu toutes les exclamations & les louanges dont Verſailles & Paris retentirent ſur une action ſi naturelle?

L'Envoyé d'un Prince Indien voyant quelques Portugais rire de ce que ſon Maître ſe

Digitized by Google

qualifioit Frere du Soleil, leur demanda ſi le leur, qu'ils qualifioient Sa Majeſté, avoit l'air bien majeſtueux ?

Les Statues des Rois les repréſentent preſque toujours à cheval ; c'eſt comme un attribut aux chevaux, de relever la bonne mine des Maîtres de la terre.

On prétend que vingt hommes aſſis le long d'une table, & rangés des deux côtés, ſeroient à l'aiſe dans le corps du cheval de la Place Vendôme.

Un Peintre, à qui Gabrielle d'Eſtrées avoit commandé un portrait d'Henri IV, le peignit tenant ſon caſque, qu'un Amour, ſous les traits de cette Favorite, entouroit d'un laurier, avec ces mots : *Addit fortibus alas.*

Le laurier, qui reſte toujours verd, fut choiſi pour le ſymbole de la gloire immortelle des Héros & des Poëtes. On peignoit les Médecins une branche de cyprès à la main ; les Prêtres portoient une couronne de fleurs, pour ſignifier le peu de durée & la fragilité de la vie.

Sous le regne de Conſtance Chlore, un Patrice des Gaules prétendit qu'un Evêque qui s'étoit rencontré ſur ſon paſſage, auroit dû s'arrêter & le ſaluer le premier, *d'autant plus*, diſoit-il, *qu'on porte devant moi l'image de l'Empereur.* Cet Evêque prit le parti de ne plus paroître en public ſans faire porter devant lui ſa croix ; ce qui devint bientôt

Digitized by Google

un usage & une prérogative de l'Episcopat.

L'Empereur Maximilien Ier. forma le projet, en 1511, d'abdiquer l'Empire, & de se faire élire Pape : *J'envoyons demain à Rome*, écrivoit-il à sa fille, l'Archiduchesse Marguerite, *pour trouver façon que le Pape* (Jules II) *nous prenne pour son Coadjuteux, afin qu'après sa mort puissions être assuré du Papat, & devenir Prêtre, & après être Saint; & vous sera de nécessité de me adorer après ma mort, dont je me trouverai bien glorieux.... Le Pape a encore les fievres doubles, & ne peut longuement vivre. Ce* 18 *Septembre* 1511.

Dans son Histoire du Concile de Trente, Fra-Paolo rapporte que Paul IV, à toutes les audiences qu'il donnoit aux Ambassadeurs, leur répétoit : *Je suis le maître des couronnes; je puis les ôter & les donner à qui bon me semble; si Saint-Pierre venoit, & qu'à ma priere il ordonnât à un Roi de descendre de son Trône, ce Roi oseroit-il lui résister? Ce que Saint-Pierre peut ôter & donner, n'appartient-il pas à Saint-Pierre, & par conséquent à moi, qui suis son Successeur?*

Un Roi de la Floride, pour persuader à ses peuples que tout ce qu'ils possédoient lui appartenoit : *Vous avez tiré cet or de la terre*, leur disoit-il; *vous avez labouré votre champ où il est venu du millet; vous vous êtes bâti une maison : mais pour tirer cet or*

Digitized by Google

de la terre, pour labourer votre champ, pour vous bâtir une maiſon, il vous falloit des forces que vous n'auriez pas eues, ſi je n'avois prié le Soleil, mon ancêtre, de vous les donner.

Chez les Romains, lorſqu'on avoit expoſé ſur ſon lit de parade le corps de l'Empereur, ſix jeunes garçons, choiſis dans les plus nobles familles, étoient chargés du ſoin d'en chaſſer les mouches. *Je commandois à des Rois & pouvois les chaſſer de leur Trône*, diſoit Trajan la veille de ſa mort; *demain je ne pourrai pas chaſſer une mouche de deſſus mon viſage.*

Un étranger, à qui nos uſages ſont inconnus, voit pluſieurs hommes s'aſſembler & marcher en ordre en allumant en plein jour, au milieu de la rue, des torches & des flambeaux: ne croiroit-il pas qu'ils ſont commandés pour aller mettre le feu à la maiſon de quelque criminel envers la patrie? Si on lui dit que c'eſt une cérémonie qu'on pratique aux funérailles d'un mort, ne croiroit-il pas qu'on va brûler ce mort ſur un bûcher? Ne ſera-t-il pas bien étonné de voir qu'on l'enterre?

On doit être ſurpris, que chez les François, qui ſe piquent d'être ſi galants, le réglement pour les deuils preſcrive que la femme portera un an & ſix mois le deuil de la mort de ſon mari, & que le mari ne le portera que ſix mois de la mort de ſa femme.

Digitized by Google

L'Oraiſon funebre de Bertrand Dugueſclin, en 1380, eſt le premier exemple d'une Oraiſon funebre prononcée dans une Egliſe. Depuis ce grand homme, auſſi recommandable par ſes vertus civiles, que par ſes talents & ſes ſervices à la guerre, combien d'Oraiſons funebres, & ſouvent pour quels hommes, & où & par qui prononcées? Par les principaux Miniſtres de la Religion, à la face des Autels!

La mort ne s'offre que confuſément à l'imagination d'un Militaire : l'idée d'être défiguré, eſtropié, ou de perdre la vue, lui feroit plus d'impreſſion.

Les peuples de Surimpatan, dit un Voyageur Anglois, ſe ſont fait une loi de ne faire jamais que la guerre défenſive, comme auſſi de tâcher de ne tuer perſonne dans l'action; leur façon de combattre, ajoute-t-il, leur a réuſſi; on les a élevés de jeuneſſe à couper le nez de leurs ennemis; c'eſt à quoi ils ſe bornent; & ils le font avec tant d'adreſſe, que leurs voiſins, concevant une crainte horrible d'être défigurés, n'ont plus oſé les attaquer. Céſar, à la bataille de Pharſale, voyant que le premier rang de l'armée de Pompée étoit bordé de Chevaliers Romains, ordonna à ſes ſoldats de pointer au viſage.

Dans les bureaux de l'Amirauté en Hollande, on voit, ſur un tableau, le tarif du prix auquel eſt évalué chaque membre qu'un

Digitized by Google

ſoldat peut perdre : je ne conſeillerois pas d'afficher ce tarif, à la tête du camp, le jour d'une bataille.

Pour les deux yeux,	1500 florins.
Pour un œil,	350
Pour les deux bras,	1500
Pour le bras droit,	450
Pour le gauche,	350
Pour les deux mains,	1200
Pour la droite,	350
Pour la gauche,	300
Pour les deux jambes,	700
Pour une jambe,	350
Pour les deux pieds,	450
Pour un pied.	200

On peut perdre, par quelque accident, l'uſage de la main droite : pourquoi ne pas accoutumer les enfants à ſe ſervir de l'une & l'autre main avec la même aiſance & la même adreſſe?

Je coupe la tête de ce polype, de ce limaçon; il lui en repouſſe une autre : les deux morceaux de ce petit ſerpent que j'ai coupé par la moitié du corps, ſe réuniſſent; il continue de vivre : eſt-ce que ce polype, ce limaçon, ce petit ſerpent ſont plus néceſſaires ſur la terre que l'homme?

La chaſſe, les jeux de commerce, la plupart des viſites & des converſations, prou-

Digitized by Google

vent que l'homme s'ennuieroit & se plaindroit d'être immortel.

Combien de gens qui ne s'agitent que par ennui, & qui se mêlent de tout sans s'intéresser à rien !

Combien de dévots & de dévotes qui ne le sont que pour tuer le temps !

On n'a tant de répugnance à mourir, que par l'habitude d'exister.

Si l'amour double les plaisirs de la vie, souvent il en double aussi les peines.

Que d'occasions de gémir sur l'inutilité de la vertu, si l'on n'avoit pas la consolation de penser qu'il est un Etre juste, tout-puissant, qui lit dans notre ame, qui est le témoin de nos pensées & de nos actions les plus secretes !

On ne voit que trop souvent, que s'il arrive à un honnête homme d'avoir avec un coquin quelque démêlé, le coquin trouve de puissants protecteurs; parce que l'honnête homme se contente d'être honnête, au-lieu que le coquin est souple, flatteur, insinuant; les plus grandes bassesses ne lui coûtent rien; il fait tout ce qu'on veut : l'honnête homme ne fait que ce qu'il doit faire.

Y a-t-il bien des supérieurs dignes d'avoir des inférieurs ?

La politesse des manieres annonce toujours quelque naissance, & que nos parents étoient en état de nous donner & nous ont donné de l'éducation.

Digitized by Google

Je ne connois point le caractere de cet homme en place ; mais je ſuis preſque ſûr de pouvoir en juger au ton, à l'air, à la façon de parler & de répondre à ſes domeſtiques.

C'eſt moins par affection que les valets prennent tant à cœur les intérêts de leurs maîtres, que par l'idée d'importance qu'ils croyent ſe donner.

Qu'il ſe commet d'abus & d'injuſtices que l'on colore du nom de zele & d'empreſſement pour le ſervice du Prince! Je liſois, il y a quelques jours, cet Apologue dans un livre Oriental, le Guliſtan.

„ Un Renard fuyoit tout effrayé ; on lui „ demande le ſujet de ſa fuite & de ſa frayeur: „ Ne ſavez-vous pas, dit-il, qu'on prend „ tous les mulets & les chameaux pour porter „ les équipages du Roi qui part pour l'ar- „ mée ? Es-tu fou, lui répondit-on ? Qu'as- „ tu à démêler avec les mulets & les cha- „ meaux ? Je ſais ce que je fais, répliqua-t-il ; „ tel homme viendra, & dira : voilà un cha- „ meau ; je ſerai pris, chargé, obligé de „ marcher avant que l'on veuille m'enten- „ dre ".

Par une Ordonnance, en 1356, il fut défendu d'être Juge dans le lieu de ſa naiſſance : apparemment que dans la ſuite, quand on abrogea cette Ordonnance, on penſa qu'on y ſuppléoit, en admettant les récuſations de Ju-

Digitized by Google

ges, & en permettant de demander l'évocation à un autre Tribunal.

Maître Jean le Chatelier, Premier Préſident au Parlement de Paris en 1329, chaque fois qu'il y préſidoit, recevoit du Roi dix ſols.

Un mouton ne coûtoit alors que dix ſols. Deux bœufs & deux taureaux ne coûtoient que vingt-neuf livres.

Un Horloger m'a aſſuré qu'il y a trente ou quarante ans, que vingt de ſes confreres faiſoient des montres d'argent, & qu'aujourd'hui il n'y en a que trois ou quatre qui en faſſent; la plupart des Laquais ont la montre d'or.

En 1535, il fut preſcrit, & ſous peine de la hart, à tout Bourgeois de ſe faire raſer la barbe, parce qu'alors la longue barbe diſtinguoit les Nobles & les Militaires de ceux qui ne l'étoient point : aujourd'hui on ne peut pas diſtinguer le valet-de-chambre d'avec ſon maître.

Le luxe de la table augmente tous les jours, autant & plus par vanité que par gourmandiſe.

Les peuples qui s'abſtiennent de la chair des animaux, & qui ne ſe nourriſſent que de laitage, de légumes & de fruits, ont certainement la vue & l'ouïe bien meilleurs, & l'odorat & le toucher plus fins que nous. Ainſi pour flatter un de nos ſens, nous affoibliſſons & détériorons les quatre autres.

Digitized by Google

Chez les Grecs & les Romains, les Théâtres, où y il avoit quelquefois trente mille ſpectateurs, n'étoient couverts que de toile, pour garantir de la pluie, ou de l'ardeur du ſoleil, de ſorte que l'air y entroit, s'y renouvelloit ſans ceſſe, & que le même n'y ſéjournoit pas long-temps. Deux célebres Médecins ont prétendu que beaucoup de maladies, ſur-tout aux femmes, commençoient à ſe former dans nos ſalles de Spectacle. Il eſt certain que dans un lieu renfermé, on reſpire un air mal-ſain & très-corrompu par toutes les exhalaiſons de ce grand nombre de perſonnes, dont ſouvent un tiers ne jouit que d'une mauvaiſe ſanté.

D'habiles Naturaliſtes ont auſſi ſoutenu que ces corps de baleines ſerrés, ces eſpeces de cuiraſſes pour renfermer & contenir la taille des enfants, ſont très-pernicieuſes; par ce qu'elles gênent la nature, la forcent, & ſouvent l'étouffent. Ce fut Catherine de Médicis qui en introduiſit l'uſage en France.

L'Eſpagne a été long-temps le Royaume de l'Europe où il y avoit le moins de Médecins; leur profeſſion y étoit peu conſidérée, & par conſéquent peu lucrative. Les Moines perſuadoient aux malades, qu'il y avoit une eſpece d'indévotion à recourir à l'art, qui d'ailleurs étoit par lui-même très-foible & très-fautif; que c'étoit en quelque ſorte négliger les Saints & les Saintes, & douter du crédit de leur

Digitized by Google

interceſſion auprès de Dieu ; qu'enfin une cinquantaine ou centaine de Meſſes n'étoient pas, à beaucoup près, auſſi coûteuſes que des viſites de Médecins. Qu'arrivoit-il? Un grand nombre guériſſoit ſans avoir eu recours aux Médecins ; & ceux qui mouroient ſans en avoir auſſi vu, & mettant toute leur confiance dans les prieres qu'ils faiſoient dire, *n'en ſeroient pas moins morts, euſſent-il conſulté toute la Faculté*, diſoient les Moines, *puiſque l'interceſſion de tel Saint, ou de telle Sainte, n'avoit pas été efficace.*

La paſſion du gros jeu, cette paſſion hideuſe qui entraîne tant de déſordres après elle, eſt très-rare chez les Turcs ; ceux qui s'y livrent, encourent la diffamation publique : leur témoignage eſt ſuſpect en juſtice ; la plupart des juges ne l'admettent pas, ou n'y ont point égard.

L'Auteur de l'Eſprit des Loix dit que le pouvoir de l'Empereur Ottoman eſt deſpotique, arbitraire, & qu'il peut diſpoſer, ſelon ſa volonté, de la vie & de la fortune de ſes ſujets : rien n'eſt plus faux ; & voici des faits très-certains.

Il y a un code de Loix ; & le Grand-Seigneur, à ſon avénement à l'Empire, jure ſur l'Alcoran de s'y conformer ; elles établiſſent & aſſurent à chaque particulier la propriété de ſes biens ; le Grand-Seigneur n'eſt pas le maître de s'en emparer ; ils paſſent aux en-

Digitized by Google

ſants ou aux plus proches héritiers, comme en France, en Angleterre & autres Royaumes; il n'a le droit de mort ſur aucun de ſes ſujets; il faut que les coupables ayent été juridiquement condamnés; il ne peut hauſſer ni baiſſer les monnoies; ſon tréſor eſt ſéparé du tréſor public. Il eſt vrai que tout homme qui entre dans le Miniſtere, ou dans quelque charge du Gouvernement, devient à l'inſtant *Kul*, c'eſt-à-dire, eſclave de ſa Hauteſſe, & par conſéquent eſt cenſé n'avoir rien en propre; au-lieu que le Commerçant, l'Homme de Loi, le Laboureur, l'Ouvrier, étant uniquement les ſujets de l'Etat, & ne pouvant être accuſés de s'être enrichis aux dépens du public, ou du Souverain, jouiſſent tranquillement de leur fortune, qui paſſe, comme je viens de dire, à leurs enfants.

Les révolutions ſont fréquentes en Turquie, & ſouvent excitées par le Mufti, qui donne un *Felta*, ou Décret, dans lequel il déclare que l'Empereur régnant qui enfreint les loix, eſt un tyran, un infidele, qui ne peut plus lire le divin Livre ſans y trouver à chaque feuillet le ſceau de ſa réprobation. On eſt toujours étonné de voir, dans la vraie Religion, des exemples de pareils attentats. Sixte-Quint eut l'audace d'envoyer en France une bulle, par laquelle il privoit, diſoit-il, le Roi de Navarre & le Prince de Condé de tous leurs biens, héritages, Etats, & de leurs

Digitized by Google

leurs droits à la Couronne. Il fit, en plein Consistoire, l'apologie de l'exécrable Jacques Clément.

Fanatique vient du mot latin *Fanum*, un Temple.

L'Oracle de Delphes, consulté sur le culte qui pouvoit être le plus agréable aux Dieux, répondit que c'étoit pour chaque ville celui qui y étoit établi.

Les Gentils des Indes croyent que tout hommage, de quelque nature qu'il soit, est agréable à Dieu; que toutes les prieres sont sanctifiées par la bonne intention; que la vraie Religion est celle du cœur. Ils ne cherchent point à faire des prosélytes; si quelqu'un, parmi eux, change de Religion, ils ne le mépriſent, ni ne le persécutent; ils disent qu'apparemment il a agi suivant sa conscience.

Ce n'est point leur morale qu'on peut reprocher aux Docteurs Mahométans; je n'en citerai que ce qu'ils prescrivent à l'occasion du pélerinage de la Mecque : *Celui qui veut faire*, disent-ils, *le pélerinage de la Maison sacrée* (1), *doit purifier son intention, se repentir de ses péchés, payer ses det-*

(1) Cette Maison subsistoit & étoit en vénération chez les Arabes bien des siecles Mavant ahomet; ils croyoient, & tous les Musulmans croyent encore, qu'Abraham l'avoit bâtie par l'Ordre de Dieu, & qu'il y avoit demeuré.

Digitized by Google

tes, ſe réconcilier avec ſes ennemis, rendre les dépôts qu'il peut avoir en garde, laiſſer à ſa famille & à ſes eſclaves de quoi ſubſiſter juſqu'à ſon retour, & ſe munir d'argent bien acquis pour fournir à tous les fraix du voyage..... S'il a des forces ſuffiſantes, il mettra pied à terre, pour ſoulager ſa monture en montant & en deſcendant les montagnes.

Le territoire de la Mecque, qui s'étend à plus de quinze lieues, eſt un aſyle inviolable & ſacré pour tout ce qui a vie; il eſt défendu d'y tuer, même un ver de terre : c'eſt ainſi que les Mahométans honorent ce territoire; tandis que ces Grecs & ces Romains ſi vantés, croyoient honorer leurs Dieux, en arroſant leurs autels du ſang des animaux, & même des hommes.

Le vin & les femmes peuvent égarer notre raiſon, dit un Turc; abſtenons-nous donc du vin : & à l'égard des femmes, remercions le Prophete qui nous a permis d'affoiblir, par le nombre, l'empire qu'elles pourroient prendre ſur nous.

Nous voyons dans l'Ancien Teſtament, que la pluralité des femmes étoit permiſe chez les Arabes & chez les Juifs, & que les Patriarches mêmes en avoient plus d'une. Mahomet trouva donc cet uſage établi; & l'on ne doit pas dire qu'il l'introduiſit pour s'attirer plus aiſément des Sectateurs.

Digitized by Google

Il y a de très-grands revenus affectés à la subsistance & entretien du *Harem*, c'est-à-dire, des femmes du Serrail; ces revenus consistent en fonds de terres, & même en villes assez considérables en Asie & en Europe. Il y a ordinairement dans le Serrail quatre ou cinq cents jeunes filles qui y restent inutiles, & qui méritent de ne l'être pas.

Libres dans notre choix, Julie & moi, unis par le seul lien de l'amour, nous sentons que nos ames, dit un François, ne pouvoient jouir que l'une avec l'autre de ce ravissement inexprimable, de cette sensibilité délicate, de ces transports si délicieux & si supérieurs aux seuls plaisirs des sens.

On prétend que la population est moins nombreuse dans les pays où la pluralité des femmes est permise, que dans ceux où elle ne l'est pas.

Dans les différentes villes où l'on tient registre des enfants qui naissent, on a vu, dit-on, que pendant vingt années consécutives, le nombre des garçons surpassoit toujours celui des filles, & étoit comme de 18 à 17, c'est-à-dire, que s'il naît dans une ville 14000 enfants, il y en aura environ 7200 mâles & 6800 femelles. Cette différence est peut-être dirigée par la Providence, qui la compense avec ce nombre d'hommes qui périssent à la guerre, à la mer, & par d'autres accidents auxquels les femmes ne sont pas exposées.

Digitized by Google

Chez les Egyptiens & les Athéniens, on portoit en procession le *phallus*, un Priape. Dans les Indes, il y a une caste, *les Linganistes*, où les hommes les plus distingués portent cette même figure pendante du cou sur la poitrine, comme on porte en Europe un Ordre de Chevalerie. Les Juifs, par respect pour la génération, ne faisoient couper aucun animal; ils n'avoient ni bœufs, ni moutons, ni chapons; leurs taureaux, accoutumés de bonne heure au travail, étoient domptés, & pouvoient être employés au labourage.

Dans le Royaume d'Attingua, près le cap Comorin, c'est toujours une femme qui gouverne; il ne lui est pas permis de se marier; mais pour donner des héritiers au trône, elle peut choisir parmi les jeunes gens de sa Cour, ceux qui lui plaisent le plus; les filles seules ont droit à la Couronne.

Nous voyons dans la Mythologie, que les Déesses admettoient des mortels dans leur lit, & ne les admettoient pas à leur table.

On exigeoit dans le choix des Vestales, de la naissance & des charmes naissants. On les prenoit depuis l'âge de six ans jusqu'à dix. Il falloit aussi qu'elles fussent nées à Rome. Elles jouissoient des plus grandes prérogatives, & de revenus très-considérables. Elles sortoient quand elles vouloient, rendoient visite à leurs parents & à leurs amies, avoient

Digitized by Google

une place distinguée aux Spectacles & à toutes les fêtes publiques. Leur Ordre subsista dans Rome pendant mille ans, depuis Numa, qui l'avoit institué, jusqu'à l'Empereur Théodose Ier., qui acheva d'abolir tout le Sacerdoce payen. On remarque que pendant ces milles ans, il n'y en eut que dix-huit convaincues d'avoir violé leur vœu de chasteté: la punition en étoit terrible. On creusoit un caveau où l'on renfermoit la coupable, après y avoir mis une lampe allumée, un peu de pain, d'eau, de lait, & d'huile. Je me plais à imaginer que le lendemain ou le surlendemain de tout ce funebre appareil, quelque parent, ou un amant, trouvoit le moyen de la faire sortir de ce caveau, & de la rendre à la vie.

Je veux croire qu'une Maîtresse dit à un Roi des vérités qu'aucun homme dans son Royaume n'oseroit lui dire : mais les Rois trouvent-ils souvent des Agnès Sorel?

La plupart des femmes ont un tact naturel, un premier coup d'œil assez juste sur tout ce qui est ouvrage d'agrément.

Une femme, à sa premiere passion, n'aime que l'amant : souvent, dès la seconde, elle sacrifie moins à l'objet qu'à l'amour.

Une femme qui devient véritablement dévote, avoit l'ame véritablement tendre.

Trompé par un ami, trahi par une maîtresse, je n'en cherchois pas moins à m'atta-

Digitized by Google

cher encore : il me ſemble que l'ame a beſoin d'affections, comme le corps de nourriture.

Le Sénat ayant voulu, par la Loi Oppia, diminuer le luxe & la dépenſe des ajuſtements des Dames Romaines, elles délibérerent entr'elles de ne point coucher avec leurs maris, juſqu'à ce que cette loi fût abrogée; elle ne le fut qu'au bout de dix ans, & l'on ne s'apperçut point que pendant ce temps-là, il y eût eu parmi elles de *fauſſes-ſœurs*, comme il y a ſouvent de *faux-freres* dans les corps les plus reſpectables.

Autrefois toutes les femmes en France s'attachoient un voile ſur la tête; celui de la femme d'un Gentilhomme lui deſcendoit juſqu'aux talons; au-lieu qu'il étoit ordonné que le voile d'une Bourgeoiſe ne lui paſſât pas la ceinture.

Pourquoi n'accorderoit-on pas la Croix de Saint-Louis aux femmes d'Officiers qui auroient vingt-cinq ans de ſervice? Il en réſulteroit qu'aucun Officier ne ſe retireroit avant ce temps-là; que les femmes des Militaires, parées de leurs Croix, ne ſeroient plus humiliées par le faſte de l'opulence; qu'enfin, ſans entrer dans d'autres détails, cette diſtinction pourroit procurer des mariages avantageux à beaucoup de Militaires peu favoriſés des dons de la fortune. Ne ſeroit-il pas plus naturel que leurs femmes participaſ-

Digitized by Google

ſent à l'honneur qu'ils ont mérité, que de voir ce petit Bourgeois, dont le pere s'eſt enrichi dans quelque emploi de finance, participer tout-à-coup, en achetant une charge, à tous les privileges de la Nobleſſe, & la communiquer à ſes enfants?

Videntes (1) *filii Dei filias hominum quòd eſſent pulchræ, acceperunt ſibi uxores ex omnibus quas elegerant:* „ Pluſieurs Anges, dit Joſeph (2), ayant eu commerce „ avec des femmes, engendrerent une race „ fort orgueilleuſe & fort inſolente"

Voilà ſans doute l'origine de toutes ces prétendues Divinités, dont les premiers Philoſophes & Poëtes, Egyptiens & Grecs, peuplerent l'univers.

Rien ne pouvoit être plus agréable & plus ſéduiſant pour l'imagination, que la Théologie du Paganiſme : un jeune homme, au milieu d'un bois, dans ſes douces & tendres rêveries, pouvoit croire que pluſieurs Nymphes le regardoient; que quelqu'une le trouveroit peut-être aimable, ſe rendroit viſible, palpable, & le combleroit de faveurs & de plaiſirs.

On aſſure qu'un habile Chymiſte conſervoit, dans différentes phioles, la cendre de

(1) Gén. c. 6. v. 2.
(2) *Antiquités Judaïques, l.* 1, *c.* 4.

Digitized by Google

différentes plantes ; qu'il mettoit une de ces phioles (par exemple, celle qui renfermoit de la cendre de rosier) sur une bougie allumée ; qu'on voyoit alors cette cendre se remuer, monter, se disperser dans la phiole, & que l'on remarquoit bientôt une petite nuée qui, se divisant, représentoit une rose.

Il n'y a rien de si ridicule & de si absurde, que les hommes, dit Ciceron, n'ayent imaginé, n'ayent écrit, & que le plus grand nombre n'ait adopté comme très raisonnable.

Dans ces Compagnies dépositaires des Loix de l'Etat, n'a-t-on pas remarqué plus d'une fois, que plus l'assemblée étoit nombreuse, moins les délibérations qu'on y prenoit, étoient judicieuses.

Chez les Romains, le Grand-Pontife & les autres Prêtres, pour ne pas tomber, disoient-ils, dans l'indécence d'être vus tout nuds par Jupiter, ne changeoient de chemise que dans un endroit bien fermé. Quelle Religion, où l'on croyoit pouvoir cacher ses actions au Souverain des Dieux ! Les Courtisanes, en Italie, ont toutes dans leur chambre une image de la Vierge, qu'elles retournent aux moments de commencer l'exercice de leurs fonctions.

On vous salue quand vous éternuez, pour vous marquer, dit Aristote, qu'on honore votre cerveau, le siege du bon sens & de l'esprit. L'éternuement, quand on l'entendoit à

Digitized by Google

ſa droite, étoit regardé chez les Grecs & les Romains, comme un heureux préſage. Les Grecs, en parlant d'une jolie perſonne, diſoient que les Amours avoient éternué à ſa naiſſance. Lorſque le Roi de Sennar éternue, ſes Courtiſans lui tournent le dos, en ſe donnant de la main une claque ſur la feſſe droite.

Pendant plus de ſix cents ans, on renouvelloit à Rome, chaque année, en grand appareil, une proceſſion où l'on promenoit un chien, qu'enſuite on crucifioit, en mémoire & exécration du chien qui, par ſes aboyements, n'avoit pas averti lorſque les Gaulois avoient aſſailli le Capitole : *Etiam nunc*, dit Plutarque, *ſolemni in pompâ geſtatur canis in crucem actus.* J'ai déja parlé de la barbare coutume qui ſubſiſta dans Paris juſqu'au commencement du regne de Louis XIV, & qui, je crois, ſubſiſte encore dans quelques villes du Royaume : le Prévôt des Marchands & les Echevins faiſoient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, & les brûloient dans le feu de joie de la St. Jean.

Que penſer des procès-verbaux ou des témoins? Des Juges & des Greffiers atteſtoient qu'ils avoient vu enfoncer de groſſes aiguilles dans certaines parties du corps de Gaufredi & de la Palud ſa pénitente, ſans qu'ils ſentiſſent la moindre douleur. Le Parlement de Provence n'étoit pas le ſeul dont le Greffe pouvoit fournir de pareilles procédures, qui

Digitized by Google

n'étonnent pas moins qu'elles font frémir, & ſur leſquelles on brûloit tant de Sorciers, que le Diable depuis long-temps n'en veut plus faire.

Un Arrêt du Parlement condamne un homme à faire amende *honorable*, c'eſt-à-dire, à être expoſé à la vue du peuple, nud en chemiſe, la corde au cou, & conduit par le Bourreau : comment une punition infamante peut-elle être honorable?

Les combats de Gladiateurs étoient le ſpectacle le plus agréable qu'on pût donner aux Romains : avons-nous eu, dira-t-on, un caractere moins féroce? Deux Gentilshommes qui s'étoient donné rendez-vous pour ſe battre, invitoient quelques-uns de leurs amis à leur ſervir de ſeconds, c'eſt-à-dire, à s'égorger avec d'autres Gentilshommes, ſans aucun motif de querelle. La Nobleſſe s'enorgueilliſſoit de ces duels ; un jeune homme cherchoit à donner une preuve de ſon courage, en tuant un de ſes compatriotes dont il n'avoit pas le moindre ſujet de ſe plaindre. L'idée qu'il partageoit le danger du combat, répondra-t-on, en cachoit au François l'inhumanité ; s'il voyoit couler le ſang de ſon adverſaire, il s'arrêtoit, le ſecouroit s'il le voyoit tomber : au-lieu que le Romain, aſſis & ſpectateur tranquille, regardoit, comptoit les plaies que ſe faiſoient les combattants ; & ſi quelqu'un de ces malheureux, percé de

Digitized by Google

coups, étendu sur l'arene, demandoit quartier, souvent le peuple crioit qu'on l'achevât.

Ce Gentilhomme Espagnol, qui prétend être en droit de refuser de mesurer son épée avec un homme qui lui est inférieur en naissance, recherche l'honneur de se battre contre un taureau.

Anciennement, lorsque pour prouver son innocence, ou la justice de ses prétentions, le duel étoit en usage, il falloit se présenter devant le Juge; il examinoit l'affaire, tâchoit de découvrir qui avoit tort ou raison; & s'il ne le pouvoit pas, il ordonnoit le combat: alors l'accusateur & l'accusé déposoient entre ses mains une certaine somme, pour indemniser le vainqueur du préjudice qu'il pouvoit recevoir dans sa personne ou ses armes: c'est de-là probablement qu'est venu le proverbe, *les battus payent l'amende.*

On n'appelloit proprement *Athletes* que les Lutteurs, dit l'Auteur des Usages & Coutumes des Romains. *Ceux qui se destinoient à cette profession*, ajoute-t-il, *devoient être exempts de toute tache du côté de la naissance & des mœurs. Ils étoient sévérement examinés par les Inspecteurs des Jeux; & la premiere fois qu'ils se présentoient pour combattre, le Hérault les faisoit passer en revue devant les spectateurs, en demandant à haute voix si personne n'avoit d'accusa-*

Digitized by Google

tion à former contr'eux; s'il s'en trouvoit quelqu'une, ils étoient exclus. Je ne conçois pas pourquoi l'on exigeoit cette grande régularité de mœurs dans une pareille profession; nous l'exigeons dans ceux qui aspirent à la Magistrature ou à l'Etat Ecclésiastique; & le public voit tous les jours l'heureux succès des soins, des attentions & de toute la rigidité qu'on employe à cet égard.

L'Athlete s'abstenoit également des plaisirs de l'amour & de la table : *Abstinuit à venere & baccho*, dit Horace. Il ne se nourrissoit que de figues seches, de noix, de fromage mou, & de pain d'orge.

Deux Gentilshommes, l'un Espagnol & l'autre Allemand, recommandables par leur naissance & par les services qu'ils avoient rendus à l'Empereur Maximilien II, lui demandoient en mariage la belle *Hélene Scharfequinn*, sa fille naturelle. Ce Prince, après bien des délais, leur dit un jour, que les estimant également, & ne pouvant qu'être très-embarrassé sur la préférence, leurs propres forces & leur adresse alloient en décider; mais que ne voulant pas risquer de perdre l'un ou l'autre, & peut-être tous les deux, en leur permettant de se combattre avec des armes offensives, il avoit ordonné qu'on apportât un grand sac, & que celui qui viendroit à bout d'y faire entrer son rival, obtiendroit sa fille. Ce combat si étrange entre deux

Digitized by Google

Gentilshommes, se fit devant toute la Cour Impériale & dura près d'une heure. Enfin, l'Espagnol succomba; & l'Allemand, *André Eberhard*, *Baron de Talbert*, l'ayant enveloppé dans le sac, & chargé sur son dos, le déposa aux pieds de l'Empereur, & le lendemain épousa la belle *Hélene Scharfequinn.*

La taille du soldat Romain devoit être de cinq pieds sept pouces, *in quinque pedibus & septem unciis delectus habeatur*; mais il faut observer que le pied Romain avoit environ un pouce Romain de moins que le nôtre.

C'est une erreur de croire qu'on faisoit travailler les soldats Romains aux grands chemins. Chaque ville, un peu considérable, avoit ses esclaves publics, *servi publici*, que les Officiers Municipaux employoient à la construction & réparation des chemins & autres ouvrages publics.

Une mere venoit de donner le jour à un enfant; il étoit permis au pere, chez les Romains, d'envoyer l'exposer dans un champ, au coin d'une rue, au bord du Tibre : remarquons en même-temps, que les Célibataires y étoient notés d'une espece d'infamie, & même condamnés à des peines pécuniaires. Voilà ces Romains dont on ne parle qu'avec emphase !

Je suis obligé de répéter souvent, que dans

Digitized by Google

ces Eſſais Hiſtoriques, mon deſſein n'a pas été de rapporter uniquement des faits & des anecdotes, & d'y joindre quelques réflexions, mais de faire connoître par des faits & des anecdotes, le caractere, les mœurs, les uſages & coutumes de ma nation. C'étoit peut-être en préſenter l'hiſtoire ſous une forme nouvelle. Mon objet eſt donc auſſi de faire voir la conformité ou la différence entre nos mœurs, nos idées, nos uſages & nos coutumes, & les mœurs, les idées, les uſages & les coutumes des autre nations.

Sous le regne de Henri III, on appelloit encore *Reines blanches*, les Reines veuves de nos Rois. *Henri III* (1), *en arrivant à Paris, alla ſaluer la Reine blanche*, dit l'Etoile : c'étoit Eliſabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. A la Chine & à Siam, hommes & femmes portent le deuil en blanc.

Chez les Grecs, leurs premiers Poëtes étoient ou devinrent leurs Théologiens; ils diſoient que les ames, après la mort, alloient dans *la nuit éternelle, dans le ſombre & & ténébreux empire.* C'eſt peut-être, conformément à ces idées, qu'ils crurent que le noir étoit la couleur convenable pour le deuil; au-lieu que les Chinois & les Siamois choiſirent le blanc, parce que chaque famille ren-

(1) *Journal de Henri III, ann.* 1575.

Digitized by Google

doit un culte aux ames de ſes ancêtres, & croyoit qu'elles devenoient pour elle des génies bienfaiſants.

On continue de ſervir nos Rois pendant pluſieurs jours aux heures des repas, comme s'ils étoient encore vivants : on portoit à la ſépulture le corps de l'Empereur du Mexique ſur une eſpece de trône ; & le plus ancien des Princes du Sang lui ſouffloit, pendant la marche, quelque nourriture dans la bouche avec une ſarbacanne d'or.

En Egypte & au Mexique, on faiſoit toujours marcher un chien à la tête du convoi funebre : en France, ſur les anciens tombeaux des Princes & des Chevaliers, on voit communément un chien à leurs pieds.

Les Rois de Pologne ſont vêtus ſacerdotalement le jour qu'on les couronne : le ſoir, lorſqu'ils quittent cet habillement, on leur dit qu'il ne leur ſervira plus qu'à leur mort, pour être enſevelis dedans. Le Grand-Prêtre mettoit ſur la tête de l'Empereur du Mexique, à ſon couronnement, une eſpece de bonnet, ſur lequel étoient peints des oſſements & des têtes de mort.

On ne porte point le deuil du Pape. Quand le Roi de Congo meurt, c'eſt un crime de le pleurer, parce qu'on doit croire, dit-on, qu'il n'eſt mort que pour aller jouir d'une vie plus heureuſe.

Chez les Tartares Eluths, lorſque leur

Digitized by Google

Khan meurt, ce n'eſt point ſon fils qui lui ſuccede, mais le plus âgé des Princes du Sang.

Les Miſſionnaires diſent tous, que le Démon a ſouvent ſuggéré & fait imiter aux Idolâtres pluſieurs uſages de notre ſainte Religion. L'Empereur du Mexique paſſoit pour le fils du Soleil; & quand il étoit malade, on mettoit un maſque ſur la face de chaque Idole, & on ne l'ôtoit que lorſque ce Prince étoit mort ou guéri; de même que, pendant la ſemaine de la Paſſion, pour marquer la triſteſſe de l'Egliſe, on voile & on couvre les ſtatues & les images des Saints.

J'ai connu un homme qui commença à voyager à quatre-vingts ans, parce qu'il ne vouloit pas ſavoir, diſoit-il, où il ſeroit enterré.

Vos écrits tendent à prouver que tout finit pour nous avec la vie; mais réfléchiſſez donc qu'il y a eu de tous les temps ſur la terre des millions d'hommes qui ont preſque toujours ſouffert, depuis l'inſtant de leur naiſſance juſqu'à celui de leur mort : n'écrivez vous que pour ceux qui ſont riches, puiſſants, & dont les jours s'écoulent dans les plaiſirs?

Nier qu'il y ait des peines & des récompenſes après le trépas, c'eſt nier l'exiſtence de Dieu; puiſque, s'il exiſte, il doit être néceſſairement bon & juſte.

Les Grecs & les Romains croyent que les ames, dont les corps demeuroient ſans ſépul-

Digitized by Google

ture, n'étoient point admiſes dans les Champs Elyſées, ou que du moins elles reſtoient longtemps errantes & malheureuſes ſur les bords du Styx; ainſi le genre de mort qui leur paroiſſoit le plus affreux & le plus terrible, c'étoit de périr dans un naufrage ou dans un combat naval. Alloient-ils & combattoient-ils moins ſur mer que nous?

Les Tartares Kalkas croyent que leur Souverain Pontife, le *Kutuktus*, eſt immortel; il n'y a pas vingt ans que leurs Moines firent déterrer & jetter dans la voirie le corps d'un Savant, qui, dans ſes écrits, avoit paru en douter.

Ce pluriel : *Nous déclarons, nous ordonnons*, ſeroit fauſſement regardé comme l'expreſſion faſtueuſe d'un pouvoir arbitraire; les Princes qui ont commencé de prendre ce ſtyle & de s'exprimer ainſi, ont voulu au contraire éloigner toute idée de deſpotiſme, & marquer qu'ils n'ordonnoient telle & telle choſe, que conjointement après en avoir délibéré avec les principaux de la nation. Le Sultan, comme tous les Deſpotes, dit : *Je veux, je commande.*

On ſe frappe le front contre terre en approchant des Souverains Orientaux; on ne peut ſe préſenter devant le Roi de Siam que pieds nuds; on ſert les Rois & les Reines d'Eſpagne & d'Angleterre à genoux. Eſt-ce donc une marque de grandeur, que de tenir

Digitized by Google

tout ce qui nous approche, dans une posture gênée?

Nous ne saluons point le Roi; nous nous présentons devant lui comme devant un pere, qui sait que ses enfants sont toujours prêts à lui obéir.

Les Quakers prétendent qu'on ne trouve point, dans l'Ecriture-Sainte, qu'on donnât des titres fastueux aux Rois, aux Princes, aux Grands-Prêtres; que souvent les personnes à qui l'on donne ces titres, n'ont rien qui y réponde, & qu'aucune Puissance ne peut s'attribuer le droit d'obliger un Chrétien de mentir. Je me suis trouvé, disoit un Quaker, avec *une Excellence & une Alteſſe*; on ne sauroit être plus bête que *Son Excellence; & Son Alteſſe* n'avoit guere que quatre pieds huit pouces.

Dans l'Isle de Céilan, on ne donne aucun titre au Roi; mais par respect, en lui parlant, on se dépouille de la qualité d'homme. Par exemple, s'il demande d'où l'on vient, on lui répond que son chien vient d'un tel endroit; s'il demande combien on a d'enfants, on lui répond que sa chienne a donné deux enfants à son chien.

Les Religieuses, en Géorgie, prennent, comme parmi nous, des noms de Religion; l'une s'appelle *le Balai de l'entrée de la maison de Dieu*; l'autre, *le Torchon de la lampe*, &c.

Digitized by Google

Par une Bulle du 10 Juin 1630, le Pape Urbain VIII donna le titre d'*Eminence* aux Cardinaux, ordonnant à tout Chrétien de se servir de ce titre en leur écrivant & en leur parlant; cette Bulle n'en dispense que les Têtes couronnées.

Un esclave, chez les Romains, prenoit le nom de son maître, quand on l'affranchissoit; c'est-à-dire, qu'un affranchi de Scipion, ou de Pompée, ou d'Antoine, s'appelloit Scipion, ou Pompée, ou Antoine; mais il étoit obligé de joindre à ce nom celui qu'il avoit porté dans l'esclavage: d'ailleurs, cet esclave n'avoit pas été une sangsue du peuple. Un étranger vient en France; il entend prononcer un nom qu'il a lu plusieurs fois dans notre Histoire; il regarde, il considere celui qui le porte avec une attention mêlée de respect & de plaisir: il apprend que c'est le fils d'un vil Publicain, qui, s'étant enrichi par toutes les voies & les manœuvres ordinaires aux gens de sa profession, venoit d'acheter la Terre & le Château d'une illustre famille. Quoi! par le vol, la rapine & l'usure, on peut parvenir à porter les noms les plus chers & les plus recommandables à la nation!

Chez plusieurs peuples de l'Asie, les grandes oreilles sont une beauté; & l'on y en voit assez communément qui pendent presque jusqu'aux épaules, par le soin qu'on prend, dès l'enfance, pour les allonger. Autrefois on es-

Digitized by Google

timoit beaucoup en France un grand pied ; & la longueur des ſouliers, ſur-tout dans le quatorzieme ſiecle, étoit une marque de diſtinction : les ſouliers d'un Prince avoient deux pieds & demi de long ; ceux d'un haut Baron, deux pieds, & ceux d'un ſimple Chevalier, un pied & demi ; d'où nous eſt reſtée, ſans doute, cette expreſſion : *Il eſt ſur un grand pied dans le monde.*

Les Chiruguanes, peuple de l'Amérique méridionale, vont tout nuds ; cependant ils ont des culottes ; mais ordinairement ils les portent ſous le bras, comme nous nos chapeaux.

La façon de ſaluer des Turcs me paroît la plus naturelle ; ils regardent celui qu'ils veulent ſaluer, en mettant la main ſur leur cœur. Nous autres, nous ſaluons en baiſſant la tête & le dos, *& en hauſſant le cul*, dit l'Auteur de la Satyre Ménippée. Aux cérémonies de l'Ordre du Saint-Eſprit & à celle du Parlement, on fait les révérences comme on les faiſoit anciennement, comme les femmes les ont toujours faites ; on plie les genoux, ſans baiſſer la tête. Chez les Ayénis, on s'approche de la perſonne que l'on veut ſaluer ; & on lui ſouffle dans les oreilles, en lui frottant doucement l'eſtomac avec la main.

En Europe, à la fin du repas, on apporte du café & des liqueurs pour aider à la digeſtion. On lit dans l'Hiſtoire de l'Académie des

Digitized by Google

Sciences, année 1745, page 431, que chez les Omaguas, avant de se mettre à table, on présente une seringue à chaque convive.

Les femmes de la Floride se frottoient le tour des yeux avec de la mine de plomb, & se mettoient du bleu sur les joues.

Le Roi de Calicut livre sa fiancée à son grand Aumônier, pour qu'il le débarrasse d'une peine qu'ordinairement tous les maris envient, & se flattent de trouver.

A l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Baviere, Froissard rapporte *que la fiancée d'un Roi de France, quelque Dame ou fille de haut Seigneur qu'elle soit, doit être regardée & aviſée toute nue par les Dames, pour savoir si elle est propre & formée pour porter enfant.*

Dans le Royaume d'Arracan (1), parmi les plus belles filles, chaque Gouverneur, dans sa Province, en choisit six de l'âge de seize ans, & les envoye à la Cour; on les habille d'une grosse robe de coton, & on les fait danser à l'ardeur du soleil, jusqu'à ce que la sueur ait pénétré leurs robes; on porte ces robes au Roi; il les sent l'une après l'autre; & c'est ainsi qu'il se choisit des femmes & des maîtresses. Quelques Voyageurs, en raisonnant sur cette coutume singuliere, pré-

(1) Ce Royaume est dans l'Asie, au-delà du Gange.

Digitized by Google

tendent que c'eſt pour connoître laquelle de ces filles eſt d'une meilleure ſanté ; d'autres n'admettent point cette raiſon, & diſent que ce Prince ne ſentiroit pas lui-même ces robes, & qu'il en laiſſeroit le ſoin à ſes Médecins, ou à des matrones examinatrices. On raconte qu'un Roi & une Reine d'Arracan s'aimoient éperdument ; qu'il n'y avoit que ſix mois qu'ils étoient mariés, lorſque ce Roi vint à mourir ; qu'on brûla ſon corps ; qu'on en mit les cendres dans une urne ; & que toutes les fois que la Reine alloit pleurer ſur cette urne, ces cendres devenoient tiedes : l'idée de cette hiſtoriette eſt ingénieuſe. Les Philoſophes ſympathiſtes diront qu'il émane ſans ceſſe des corpuſcules de tous les corps, & que ces corpuſcules, en frappant nos organes, font dans le cerveau des impreſſions plus ou moins ſympathiques, ou plus ou moins anti-pathiques ; qu'on voit deux femmes pour la premiere fois, & que l'une, quoique moins jolie que l'autre, nous plaît davantage : qu'un homme devient ſubitement amoureux d'une femme ; & que, ſi cela arrive rarement, c'eſt qu'on rencontre rarement la perſonne dont les corpuſcules ſympathiſent entiérement avec nous ; qu'un Officier fut tué en duel, & enterré dans une Egliſe ; que la Juſtice ayant commencé à faire des pourſuites & des informations, ſes camarades le firent exhumer de

Digitized by Google

nuit; qu'on le porta, & qu'on l'enterra dans un champ; que son chien, qu'il avoit donné la veille de sa mort, à un de ses amis, & que cet ami avoit tenu à l'attache pendant près d'une semaine, passant au bout de dix ou douze jours sur l'endroit du champ où il avoit été enterré, s'y arrêta, s'y coucha, faisant des hurlements; qu'on eut beaucoup de peine à l'en arracher.

Le mariage du Roi de Navarre (1) avec Marguerite de Valois, & celui du Prince de Condé avec Marie de Cleves, furent célébrés le 18 Août 1572. Le festin se fit au Louvre. Marie de Cleves, âgée de seize ans, de la figure la plus charmante (2), après avoir dansé assez long-temps, & se trouvant un peu incommodée de la chaleur du bal, passa dans une garde-robe, où une des femmes de la Reine-mere, voyant sa chemise toute trempée, lui en fit prendre une autre. Il n'y avoit qu'un moment qu'elle étoit sortie de cette garde-robe, quand le Duc d'Anjou (3), qui avoit aussi beaucoup dansé, y entra pour raccommoder sa chevelure, & s'essuya le visage avec le premier linge qu'il trouva (4) : c'étoit la chemise qu'elle venoit

(1) Depuis Henri IV.

(2) *Elle étoit douée*, dit l'Etoile, *d'une singuliere beauté & bonté.* Journ. de Henri III, année 1574.

(3) Depuis Henri III.

(4) *Tract. de Sympath. p.* 317.

Digitized by Google

de quitter. En rentrant dans le bal, il jetta les yeux sur elle, la regarda, dit-on, avec autant de surprise que s'il ne l'eût jamais vue; son émotion, son trouble, ses transports & tous les empressements qu'il commença de lui marquer, étoient d'autant plus étonnants, que depuis six jours qu'elle étoit à la Cour, il avoit paru assez indifférent pour ces mêmes charmes qui, dans ce moment, faisoient sur son ame une impression si vive & qui dura si long-temps. *Il devint insensible*, disent tous les Mémoires de ce temps-là, *à tout ce qui n'avoit pas de rapport à sa passion; son élection à la Couronne de Pologne, loin de le flatter, lui parut un exil; quand il fut dans ce Royaume, l'absence, loin de diminuer son amour, sembloit l'augmenter; il se piquoit un doigt toutes les fois qu'il écrivoit à cette Princesse, & ne lui écrivoit jamais que de son sang. Le jour même qu'il apprit la nouvelle de la mort de Charles IX, il lui dépêcha un courier, pour l'assurer qu'elle seroit bientôt Reine de France; & lorsqu'il y fut de retour, il lui confirma* (1) *cette promesse, & ne pensa plus*

(1) Il se flattoit que cela lui seroit aisé, parce qu'elle étoit Catholique, & que le Prince de Condé s'étoit séparé de nouveau de la Communion Romaine.

Digitized by Google

plus qu'à l'exécuter ; mais cette résolution fut bien fatale à cette Princesse : car, peu de temps après, elle fut attaquée d'un mal si violent, qu'il l'emporta à la fleur de son âge ; les uns en accusent celle-là, les autres celui ci (1). *Le désespoir de Henri III ne se peut exprimer ; il passa plusieurs jours dans les pleurs & les gémissements ; & lorsqu'il fut obligé de se montrer en public, il parut dans le plus grand deuil, & tout couvert d'enseignes & petites têtes de mort : il en avoit sur les rubans de ses éguillettes ; & il commanda à Souvrai de lui faire faire des parements de cette sorte pour six mille écus.*

Il y avoit plus de quatre (2) mois que la Princesse de Condé étoit morte, & enterrée à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés (3), lorsque ce Prince, en entrant dans cette Abbaye, où le Cardinal de Bourbon l'avoit convié à un grand souper (4), se sentit des saisissements de cœur si violents, qu'il vouloit s'en retourner ; ils ne cesserent qu'après qu'on eut ôté

(1) Le Prince de Condé avoit l'ame aussi belle, aussi franche, aussi noble, que Catherine de Médicis l'avoit noire, lâche & perfide.

(2) Elle mourut le 30 Octobre 1574, & Henri III ne vint à Paris que le 27 Février 1577.

(3) *Tract. de Sympat. p.* 322.

(4) *Mémoires sur les trois derniers Valois, p.* 159.

Digitized by Google

de ſon tombeau (1), & tranſporté ailleurs, pour ce jour-là, le corps de cette Princeſſe.

Catherine de Médicis, en l'engageant à épouſer Louiſe de Vaudemont, une des plus belles perſonnes de l'Europe, avoit eſpéré qu'elle lui feroit oublier celle que la mort lui avoit enlevée; peut-être l'eſpéra-t-il lui-même; mais en vain, ajoutent quelques Mémoires de ce temps-là; l'image de la Princeſſe de Condé ſe retrouvoit toujours au fond de ſon cœur, & le rempliſſoit de triſteſſe & d'amertume; il ne ceſſa jamais de l'aimer, quelques efforts qu'il fît, & quelques moyens qu'il employât pour tâcher d'étouffer cette malheureuſe paſſion, & pour diſſiper une noire mélancolie qui le plongeoit quelquefois dans les accès du déſeſpoir : tantôt il ſe livroit à des exercices outrés de dévotion, & tantôt à tous les déſordres d'une vie voluptueuſe. Ce Prince étoit brave, affable, de la figure la plus noble & la plus prévenante; il avoit beaucoup d'eſprit, & s'énonçoit avec une éloquence naturelle & majeſtueuſe. Il me ſemble qu'en déchirant ſa mémoire, les Hiſtoriens n'ont pas aſſez réfléchi aux circonſtances où il ſe trouvoit; les Huguenots le regardoient comme leur ennemi; & la Ligue, dès l'année 1577, avoit préparé les eſprits des Catholiques à

(1) *Journal d'Henri III, T. I. ann.* 1574.

Digitized by Google

mépriser l'autorité Royale, & à former des associations contre elle, sous le prétexte spécieux de la Religion. Les Prédicateurs ne tarderent pas à donner des interprétations défavorables à toutes les actions de ce Prince; & les Moines, ceux même qui avoient eu le plus de part à ses libéralités, devinrent les Colporteurs ordinaires de toutes les absurdes & infâmes satyres qu'on faisoit contre lui. Sa Mere, ses Favoris (1) & ses Ministres, toujours guidés par des intérêts particuliers, le trahissoient sans cesse; & dès qu'il vouloit prendre quelque résolution ferme, ils en avertissoient ses ennemis, & concouroient avec eux pour lui susciter des obstacles & de nouveaux embarras. On lui reproche d'être devenu foible & fainéant; il est vrai que se voyant sans postérité & persécuté par ses sujets, éprouvant d'ailleurs que, malgré ses profusions, il n'avoit jamais fait que des ingrats, & qu'il ne pouvoit se fier à personne, il parut abondonner l'Etat à sa destinée & à des maux que le plus puissant génie eût eu peut-être bien de la peine à détourner. Mais lorsqu'enfin, à force d'affronts & d'attentats, les Guises l'eurent obligé

(1) Témoin le Duc de Joyeuse, qu'il avoit comblé de richesses & d'honneurs. Catherine de Médicis vouloit faire tomber la couronne au fils du Duc de Lorraine. Jeannin & Villeroi étoient Ligueurs.

Digitized by Google

de sortir de cet assoupissement, & de les punir, on le vit marcher jour & nuit à la tête de ses Troupes, supporter la fatigue, & s'exposer aux coups comme le moindre Soldat. La Cour de Rome, qui n'avoit jamais eu sujet de se plaindre de lui, fut toujours son ennemie, & porta même l'horreur jusqu'à donner à son exécrable assassin les noms respectables de Martyr & de Bienheureux; elle continua de fomenter nos troubles; & le trait que je vais rapporter, fera juger de son audace & de ses projets. Le quinzieme Janvier 1590, le Légat alla au Parlement (1), & voulut se mettre dans le coin au-dessous d'un dais destiné uniquement pour la personne du Roi : oui, il voulut se mettre à la place du Monarque, du Souverain des François; il n'auroit plus manqué que de garnir le banc des Pairs, de Cordeliers & de Capucins. Le Premier Président prit doucement ce Légat par la main, & le fit asseoir au-dessous de lui.

Le premier homme qui crut qu'il pouvoit être injuste & barbare envers les animaux, ne tarda pas à étendre son orgueil, & à croire qu'il pouvoit l'être envers son frere plus foible que lui. Ainsi, le despotisme sur les hommes tire son origine de celui qu'ils commencerent à s'attribuer sur les animaux.

(1) *Journal d'Henri IV, l'Etoile, année* 1590.

Digitized by Google

Nous ne nous contentons pas de ce que les plaines & les prairies fourniſſent à nos beſoins ; nous voulons dominer par-tout, & poſſéder les forêts, les antres, les cavernes & le ſommet des montagnes. Cependant, puiſque les animaux ont du ſentiment, il n'eſt pas douteux qu'ils doivent participer au droit naturel, & entrer en partage avec nous des choſes qui ſont ſur la terre.

N'eſt-il pas plaiſant que l'homme diſe à certains animaux, que ce n'eſt pas pour eux, mais que c'eſt pour lui, que la nature leur a donné une belle peau.

On eſt étonné que les hommes ayent adoré des animaux ; il eſt bien plus étonnant qu'ils ayent cru qu'ils pouvoient expier leurs crimes, en faiſant ſouffrir & en égorgeant des êtres à qui Dieu a donné la vie & du ſentiment.

Uu Juif s'arme d'un couteau, prend un coq, le tourne trois fois autour de ſa tête, & lui coupe la gorge en lui diſant : *Je te charge de mes péchés ; ils ſont à préſent à toi ; tu vas à la mort ; & moi je ſuis rentré dans le chemin de la vie éternelle.*

A l'élection de leurs Empereurs, les Romains immoloient trois ou quatre mille victimes : au ſacre de nos Rois, de temps immémorial (1), on ouvre les cages, & l'on

(1) *Sacre de Louis XV.*

Digitized by Google

donne la liberté à deux ou trois cents douzaines d'oiseaux.

Quelle peut avoir été l'origine du culte que toutes les nations, sans en excepter aucune, ont rendu aux animaux! Voici les idées & les réflexions qui me sont venues.

On voit dans l'Histoire que la plupart des Législateurs, pour faire recevoir leurs loix, disoient qu'elles leur avoient été communiquées par une Intelligence céleste sous la forme de tel ou tel animal. Dans la suite, lorsqu'une nation déifioit son Législateur ou le Fondateur de son Empire, il étoit naturel que, dans le Temple qu'elle lui élevoit, elle joignît à sa statue celle du vénérable animal, dans lequel une Intelligence céleste avoit bien voulu s'incorporer.

La guerre est presque aussi ancienne que le genre-humain; & les enseignes (1) sont aussi anciennes que la guerre. Outre l'ensei-

(1) Dieu parla encore à Moïse & à Aaron, & leur dit : *Les enfants d'Israël camperont autour du Tabernacle de l'Alliance, chacun sous ses enseignes & selon leurs tribus & familles.* Les Nombres, chap. 2.

Juda, Issachar & Zabulon portoient dans leurs enseignes, disent les Rabbins, un Lion; Ruben, Siméon & Gad, un Cerf; Ephraïm, Manassé & Benjamin, un Enfant sur un drap d'or; Dan, Asser & Nephtali, une Aigle.

Digitized by Google

gne général de la nation, chaque chef de famille, ou de tribu, voulut avoir la sienne; l'un prit pour symbole un lion, l'autre un serpent, celui-ci un taureau, celui-là un ours. On se persuadera sans peine qu'à la quatrieme ou cinquieme génération, on débita des histoires fabuleuses à l'occasion de ces figures d'animaux, & que ces histoires furent aisément adoptées par le peuple, toujours avide & amateur du merveilleux.

Parmi les Sauvages du Canada, il y a trois familles principales: l'une prétend descendre d'un grand lievre; l'autre dit qu'elle descend d'une très-belle & très-courageuse femme, qui eut pour mere une carpe, dont l'œuf fut échauffé par les rayons du soleil; la troisieme famille se donne pour premier ancêtre, un ours.

Y a-t-il beaucoup de Princes (1) en Europe, qui n'aimassent mieux qu'on crût qu'ils sont descendus d'un ours ou d'un loup, que d'un tailleur ou d'un boulanger? Cependant, il me semble qu'un tailleur ou un boulanger valent bien un ours ou un loup.

(1) Olaüs-Magnus rapporte qu'une famille très-puissante en Allemagne, mettoit à la tête de son arbre généalogique, *Ulphon*, qui se distingua par de grands exploits, & qui étoit fils d'un ours blanc, & d'une fille que cet ours avoit trouvée dans son chemin & emportée dans sa caverne.

Digitized by Google

Chez les Indiens du Maduré, une des premieres castes, la castes des Cavaravadouques, prétend descendre d'un âne ; ceux de cette caste traitent les ânes comme leurs freres, prennent leur défense, poursuivent en justice & font condamner à l'amende quiconque les charge trop, ou les bat & les outrage sans raison & par emportement. Dans un temps de pluie, ils donneront le couvert à un âne, & le refuseront à son conducteur, s'il n'est pas d'une certaine condition. Le Prince qui gouverne aujourd'hui le Maduré, est de cette caste ; ainsi les ânes doivent encore avoir acquis une nouvelle considération dans l'Etat.

Lorsque les eaux du Nil s'étoient abaissées, & que le débordement avoit cessé, le limon que ce fleuve laissoit sur la terre, échauffé par les rayons du soleil, produisoit une quantité prodigieuse de rats ; l'antipathie des chats contre eux, & les services qu'ils rendoient en les détruisant, méritoient de la reconnoissance : on vénéra, on adora les chats ; on quêtoit, dit un Historien, pour l'entretien d'un chat & de sa chapelle.

La cendre de fiente de vache, chez les Indiens, est sacrée ; ils s'en mettent tous les matins au front, sur la poitrine & aux deux épaules ; ils croyent qu'elle purifie l'ame ; & leurs Moines, les Bramins, en mêlent pendant leur noviciat dans tout ce qu'ils man-

Digitized by Google

gent. Il y a, chez les Banians, l'Ordre de la Queue de Vache; le Roi, après l'avoir passé au cou de celui qu'il honore de cette marque de distinction, l'embrasse, en lui disant; *Aimez les vaches, aimez les Moines.*

Sous les symboles du bœuf qui laboure, de la vache qui fournit du lait & d'autres animaux utiles, l'homme adoroit, dit-on, la bonté de l'Etre suprême qui fournit sans cesse à notre subsistance; mais comment se peut-il qu'il ait adoré les serpents, & qu'il les ait regardés comme des êtres utiles & divins? Le serpent, chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, étoit le symbole de la santé. On représentoit Esculape sous la figure d'un serpent, ou entortillé de serpents; & la plupart des Negres croyent encore aujourd'hui, que les ames des hommes qui ont bien vécu, entrent dans le corps de ces reptiles.

Premiere raison de la vénération pour les Serpents.

Moïse dit dans la Genese, chap. 2, v. 19, que la nature & les propriétés de chaque animal étoient renfermées dans la signification du nom qu'Adam lui donna. Or le mot Hébreu, *Hevah*, signifiant également un serpent & la vie, on en conclut qu'il y avoit dans les serpents un principe de vie bien supérieur

Digitized by Google

(1) à celui des autres êtres. Il eſt encore dit dans la Géneſe, chap. 1, v. 25, & chap. 7, v. 28, que Dieu, après avoir créé tous les reptiles, *vit que cela eſt bon;* & que dans la ſuite il commanda à Noé *de les recevoir dans l'Arche, afin d'en conſerver l'eſpece;* on en conclut encore qu'il falloit donc qu'il y eût dans les ſerpents quelques excellentes propriétés; & l'on s'imagina que, comme les poiſons, dans le regne végétal & minéral, deviennent, en les corrigeant, des remedes ſalutaires, de même auſſi les ſerpents, dans

---

(1) Il y a encore des Chymiſtes qui ſoutiennent que le ſerpent, en muant & en ſe dépouillant de ſa peau, rajeunit, croît, acquiert de nouvelles forces, & qu'il ne meurt que par des accidents, & jamais de mort naturelle. On ne peut pas prouver par des expériences la fauſſeté de cette opinion; car ſi l'on mettoit un ſerpent dans quelque endroit, ſi on l'y nourriſſoit & s'il venoit à mourir, les partiſans de ſon eſpece d'immortalité diroient qu'il eſt mort de chagrin de n'avoir pas ſa liberté, ou parce que la nourriture qu'on lui donnoit ne convenoit point à ſon tempérament.

Près de Lavinium, il y avoit un bois ſacré où l'on nourriſſoit des ſerpents; de jeunes filles étoient chargées de leur faire des gâteaux de farine & de miel, & de les leur porter: ſi l'un de ces ſerpents ne mangeoit pas ſon gâteau avec un certain appétit, ou s'il paroiſſoit languiſſant & malade après l'avoir mangé, c'étoit une preuve que celle qui avoit fait ce gâteau avoit perdu ſa virginité.

Digitized by Google

le regne animal, pouvoient fournir des sucs très-vivifiants, & capables de redonner au sang toute la force & l'activité que l'âge lui avoit fait perdre. La prévention pour les serpents s'étant ainsi établie, l'homme, quand il commença de tomber dans l'idolâtrie, ne manqua pas de leur accorder les honneurs divins comme aux autres animaux.

Autre raison de la vénération pour les Serpents.

Un homme cher à sa patrie mouroit; on alloit pleurer, prier & le consulter sur sa tombe; on y portoit & y laissoit, suivant l'usage, du lait, du miel & des gâteaux: un serpent, réveillé par le bruit, sortoit de cette tombe & goûtoit à ces oblations mortuaires; on croyoit que c'étoit l'ame du défunt qui apparoissoit sous cette forme; & lorsque sa famille & ses compatriotes lui élevoient une statue, ils ne manquoient pas d'y joindre la figure d'un serpent. La fourberie des Prêtres aidoit encore à cette superstition; ils savoient que les couleuvres, dont le peuple croit la piquure mortelle, n'ont point de venin; ils en prenoient, les apprivoisoient, les caressoient, & persuadoient au peuple, que c'étoient des Génies, qui, sous cette forme, venoient leur communiquer la connoissance des simples & des plantes médicinales.

Digitized by Google

Tite-Live rapporte que les troupes de M. Fabius Ambuſtus furent miſes en déroute par les Faliſques & les Tarquiniens, qui avoient garni leur premier rang, de leurs Prêtres, ayant à la main & faiſant flamboyer, au-lieu d'épées, de groſſes couleuvres.

Il y a des tremblements de terre, des tempêtes, des ouragans, des débordements de rivieres, des maladies peſtilentielles, des bêtes venimeuſes, des animaux féroces, des hommes naturellement méchants, perfides & cruels. Or un Etre bienfaiſant, diſoient les Dualiſtes, ne peut être l'auteur du mal; donc il a deux êtres, deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, également puiſſants, co-éternels, & qui ne ceſſent point de ſe combattre. Si l'on réfléchit bien ſur le Dualiſme, je crois qu'on le trouvera encore plus abſurde que l'idolâtrie.

Un certain Ptolomée ſoutenoit que Dieu avoit deux femmes; que par jalouſie elles ſe contrarioient ſans ceſſe, & que le mal, tant dans le moral que dans le phyſique, venoit uniquement de leur méſintelligence, l'une ſe plaiſant à gâter, à changer ou à détruire tout ce que l'autre faiſoit.

Les Abécédaires, une ſecte des Anabaptiſtes, diſoient que l'homme ne pouvoit être trop ignorant; & que, pour ne pas riſquer d'être damné, il falloit qu'il ne ſût ni lire, ni écrire, ni même connoître les premieres

Digitized by Google

lettres de l'alphabet ; d'où leur vint ce nom d'Abécédaires. Carloſtadt, célebre Profeſſeur en Théologie à Wittemberg, & un des premiers Sectateurs de Luther, s'étant brouillé avec lui, embraſſa cette ſecte des Anabaptiſtes, foula publiquement aux pieds ſa robe, ſa calotte, & ſes patentes de Docteur, & ſe fit porte-faix.

Les Ophites ſoutenoient, au contraire, qu'on devoit ſans ceſſe chercher à s'inſtruire ; qu'il y avoit différentes claſſes de Génies, depuis Dieu juſqu'à l'homme ; que la ſupériorité des unes ſur les autres étoit réglée par le plus ou le moins de lumieres qu'elles avoient ; que chaque Génie & chaque homme, en étudiant, en méditant, pouvoit perfectionner ſes lumieres, & paſſer alors d'une claſſe inférieure à une ſupérieure ; que les hommes devoient continuellement invoquer le ſerpent, & le remercier du ſervice ſignalé qu'il avoit rendu au genre humain, en apprenant à Adam que, s'il mangeoit du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, il agrandiroit ſon être par les connoiſſances qu'il acquerroit ; & qu'en cultivant, en étendant ſes connoiſſances, il pourroit s'élever juſqu'aux plus hautes claſſes des Génies, & s'approcher ainſi du trône de Dieu. Ces Hérétiques tenoient un ſerpent renfermé dans une cage ; & quand ils vouloient célébrer leurs abominables myſteres, ils le mettoient ſur une table où il y avoit

Digitized by Google

plusieurs pains; & après lui avoir fait bien des prieres & des génuflexions, ils coupoient par morceaux les pains autour desquels il s'étoit entortillé, & les distribuoient aux assistants.

Les Borborites, autres Hérétiques dans le deuxieme & troisieme siecle de l'Eglise, enseignoient que Dieu ne peut être l'auteur du mal.

Que, pour gouverner le cours du soleil, des étoiles & des planetes, il créa un nombre innombrable de Génies; qu'ils ont été, qu'ils sont, & seront toujours bons & bienfaisants.

Qu'il créa l'homme indifféremment avec tous les autres animaux, & que l'homme n'avoit que des pattes comme les chiens.

Que la paix & la concorde régnerent sur la terre pendant plusieurs siecles, & qu'il ne s'y commettoit aucuns désordres.

Que malheureusement un Génie prit l'espece humaine en affection, lui donna des mains, & que voilà l'origine & l'époque du mal.

Que l'homme, cette créature jusqu'alors si foible, se procura des forces artificielles, se fit des armes, attaqua les autres animaux, en rendit une partie sauvages & féroces, mais s'en assujettit un grand nombre, par le moyen des liens & autres ouvrages que ses mains le mettoient en état de faire.

Que l'adresse de leurs mains rendit les hom-

Digitized by Google

mes orgueilleux ; que l'orgueil leur inſpira le deſir de la propriété, & de poſſéder certaines choſes à l'excluſion les uns des autres ; que les querelles & les guerres commencerent, & que la victoire fit des tyrans & des eſclaves, des riches & des pauvres.

Il eſt vrai, diſoient ces Philoſophes, que ſi l'homme n'avoit jamais eu que des pattes, il n'auroit jamais bâti ni villes, ni palais, ni vaiſſeaux ; qu'il n'auroit pas couru les mers ; qu'il n'auroit point inventé l'écriture, ni compoſé des livres, & qu'ainſi les connoiſſances de ſon eſprit ne ſe ſeroient point étendues, & auroient toujours été bornées aux ſeuls beſoins de la nature ; mais qu'auſſi il n'auroit éprouvé que les maux phyſiques & corporels, tels que les maladies, les bleſſures, &c ; maux paſſagers, & qui ne ſont pas comparables à ceux d'une ame agitée par l'ambition, l'orgueil, l'avarice, par les inquiétudes & les ſoins pour élever une famille, & par la crainte de l'opprobre, du déshonneur, de la miſere, & des châtiments.

Enfin, qu'une preuve que l'homme étoit né pour n'avoir que des pattes, c'eſt qu'il ne raiſonne jamais ſi juſte, que quand il ſe borne à ſes idées primitives & naturelles, au-lieu que les connoiſſances qu'il a acquiſes depuis qu'il a eu des mains, ſont la plupart trompeuſes.

On rit en voyant des Philoſophes débiter

Digitized by Google

gravement que l'homme n'eut d'abord que des pattes, & qu'il eſt malheureux pour lui d'avoir eu des mains, attendu le mal qu'elles peuvent faire : mais du moins ces Philoſophes n'obligeoient pas de les couper; au lieu que les Valéſiens, pour n'être pas ſans ceſſe aux priſes avec l'eſprit tentateur, & pour ne plus craindre de ſuccomber, ſe faiſoient eunuques ; & comme l'Egliſe commande de travailler au ſalut de ſon prochain, non-ſeulement ils prêchoient & tâchoient de perſuader la néceſſité de cette opération, mais même ils croyoient qu'il étoit de la charité chrétienne de forcer tout Chrétien à ſe la faire. Ces Hérétiques occupoient la ville de Bachats, & un vaſte territoire dans la Philadelphie, au-delà du Jourdain. Je crois qu'on ne voyageoit pas beaucoup dans ce pays-là.

Dans pluſieurs Monaſteres des Grecs, on ne ſouffre aucun animal femelle.

Certains Moines, chez les Indiens, pour aſſurer le public de leur chaſteté, ſe percent le prépuce, & y paſſent enſuite un large anneau avec un cadenat, dont ils remettent la clef au Juge du lieu.

Dans toutes les Religions, il y a des hommes qui ſe font du mal pour l'amour de Dieu ; paſſe encore, s'ils n'en faiſoient pas aux autres.

L'Inquiſition, en livrant aux Bourreaux

Digitized by Google

eux qu'elle a condamnés, recommande de ne pas répandre le ſang; & pour ne le point répandre, on les brûle. *Les Freres de Moravie*, une ſecte des Anabaptiſtes, ayant auſſi en horreur de verſer le ſang, avoient imaginé un ſupplice fort ſingulier; c'étoit de chatouiller le coupable juſqu'à ce qu'il mourût.

Les Médecins furent agrégés à l'Univerſité de Paris; les Chirurgiens en furent exclus, *parce que l'Egliſe abhorre le ſang.*

On voit dans la Cathédrale de Sarragoſſe le tombeau d'un fameux Inquiſiteur. Il y a ſix colonnes ſur ce tombeau, & à chacune de ces colonnes un Maure attaché, & qu'il paroît qu'on va brûler. Si jamais le Bourreau, dans quelque pays, étoit aſſez riche pour ſe faire élever un mauſolée, celui-là pourroit lui ſervir de modele.

On a peint l'Hiſtoire de l'Inquiſition ſur la voûte de l'Egliſe des Dominicains de Séville; on croiroit voir le Tartare, ſi l'on ne ſe rappelloit pas que les Furies n'étoient point vêtues en Moines.

On eſt ſaiſi d'horreur, en liſant l'hiſtoire de ces ſiecles où la Cour de Rome, pour établir ſon deſpotiſme ſur les Princes Chrétiens, faiſoit prêcher des Croiſades contre ceux qui n'obéiſſoient pas aveuglément à ſes ordres; l'eſpoir du pillage & du butin attiroit auſſi-tôt ſous ſes étendards tout ce qu'il

Digitized by Google

y avoit de bandits, de scélérats (1), & de gens perdus de dettes dans les Etats voisins du Prince excommunié; ces brigands, commandés par des Légats, ravageoient son pays, égorgeoient ses sujets, sans distinction d'âge ni de sexe, & gagnoient des indulgences en se baignant dans le sang & le carnage. Raimond, Comte de Toulouse, fut chassé de ses Etats par une armée de ces Croisés, & son fils fut obligé de paroître en procession, nud jusqu'à la ceinture; le Légat lui passa une étole au cou; & la tenant d'une main par les deux bouts, & de l'autre lui déchirant les épaules avec des verges, il le mena ainsi jusqu'à l'Eglise, où il voulut bien enfin lui donner l'absolution. Voilà les commencements de l'Histoire de l'Inquisition; c'est ainsi que furent traités deux Princes, que la Cour de Rome ne pouvoit pas accuser d'être Hérétiques, mais à qui elle reprochoit de n'avoir pas sévi assez rigoureusement contre ceux de leurs sujets qui l'étoient.

Anciennement, dans l'isle de Ternate, il n'étoit permis à quique ce soit, pas même aux Prêtres, de parler de Religion; il n'y avoit qu'un temple; une loi expresse défendoit qu'il

(1) Il est certain que le fond de ces armées n'étoit composé que de brigands, & que si quelques Princes s'y joignoient, comme fit Louis VII, c'étoit pour avoir part à la dépouille de leur voisin.

Digitized by Google

y en eût deux ; on n'y voyoit ni autel, ni statues, ni images ; cent Prêtres, qui jouissoient d'un revenu considérable, desservoient ce temple ; ils ne chantoient, ni ne parloient ; mais dans un morne silence, ils montroient avec le doigt une pyramide, sur laquelle étoient écrits ces mots : *Mortels, adorez Dieu ; aimez vos freres, & rendez-vous utiles à la patrie.*

Dans Aricie, ville d'Italie dans le Latium, quatre ou cinq Grands-Prêtres avoient successivement excité beaucoup de troubles ; ils disoient que la génisse qu'on immoloit tous les mois à Diane la premiere nuit de la pleine lune, devoit être blanche, & ils vouloient qu'on poursuivît, comme des sacrileges & des impies, ceux qui croyoient qu'il étoit indifférent de quelle couleur fussent les victimes. Les Magistrats voyant que les Grands-Prêtres, au lieu de manger tranquillement un très-gros revenu, sembloient ne chercher qu'à fomenter des querelles & des dissentions, qui, devenant de jour en jour plus vives, pouvoient enfin allumer une guerre civile, firent une loi par laquelle *le Grand Prêtre, à l'avenir, seroit un étranger qui auroit tué son prédécesseur.* Cette loi, la plus bizarre qu'on ait peut être imaginée, ne manqua pas de produire l'effet qu'ils en attendoient : les Grands-Prêtres, ne marchant que l'épée à la main, & pouvant être attaqués à chaque inf-

Digitized by Google

tant, ne s'occuperent plus de vaines disputes, & à subtiliser sur la Religion.

Il paroît que dans les Gaules & la Germanie, les peuples qui habitoient proche de la mer & des grandes rivieres, adoroient Isis sous la forme d'un vaisseau, pour signifier que la navigation & le commerce répandent l'abondance dans un pays. Les Egyptiens, qui l'adoroient comme la terre & la nourrice de tous les êtres, la représentoient sous la figure d'une femme, dont le corps étoit couvert de mamelles.

Quand la Pythie de Delphes devoit rendre des oracles, on mettoit sur l'embouchure de l'antre un trépied, où cette Princesse s'asseyoit, de façon que l'esprit du Dieu dont elle alloit être possédée, pût s'introduire aisément & sans obstacle; *& se visceribus mergit*, dit Lucain. On a beaucoup plaisanté sur la voie que prenoit cet esprit prophétique.

Les Palamites, ainsi nommés de Grégoire Palamas leur chef, étoient des Moines Grecs, qui se dévouerent, dans le quatorzieme siecle, à la vie contemplative; ils tâchoient de recueillir entiérement leur esprit (1), de l'absorber dans de profondes méditations sur l'essence divine; & ils parvenoient, disoient-ils, en contemplant attentivement (2) & sans dis-

(1) *Fabricius. Biblioth. Grecq. T. X.*
(2) *Fleuri, Hist. Eccléf. l. 95.*

Digitized by Google

traction leur nombril, à se procurer des extases, & à voir cette gloire, ces rayons de splendeur, cette lumiere pure & incorruptible (1) qui part du trône du Tout-Puissant. La doctrine mystique de ces Moines s'accrédita au point, que Constantinople étoit rempli de dévots, qui passoient les journées entieres, immobiles sur un siege, les yeux fixés sur leur nombril, attendant la céleste vision. Les Empereurs Jean Cantacuzene & Jean Paléologue avoient trop d'affaires avec leurs voisins & dans leurs propres Etats, pour pouvoir passer leur temps à contempler leur nombril; mais d'ailleurs, ils favoriserent & protégerent hautement cette secte; & Grégoire Palamas fut même nommé à l'Archevêché de Thessalonique.

On s'est récrié sur le nom de *Compagnie de Jesus*, qu'avoient pris les Disciples de Saint-Ignace de Loyola; l'on a trouvé de l'orgueil dans cette qualification. Il y a en Espagne un Ordre de Religieux qui se qualifient *les* (2) *Freres du sang de Jesus-Christ & de Marie :* on ne sauroit être plus proche de la couronne des Cieux.

Fernand Mendez Pinto, célebre voyageur Portugais, rapporte que certains Moines In-

(1) *Allatius de consen.*
(2) *Etat présent de l'Espagne, l. 1. p. 188.*

Digitized by Google

diens ont imaginé des balances, où l'on se fait peser pour la rémission de ses péchés.

Quand on s'est mis dans un des bassins de la balance, on fait mettre dans l'autre différentes denrées pour faire le contre-poids. *Ceux qui s'accusent d'être gourmands*, dit ce Voyageur, *se pesent avec du miel, du sucre, des œufs & du beurre. Ceux qui se sont livrés aux plaisirs sensuels se pesent avec du coton, de la plume, de la soie, des parfums & du vin. Ceux qui ont eu peu de charité pour les pauvres, se pesent avec des pieces de monnoie*, &c. Les Moines retirent un profit immense de toutes ces denrées qui leur restent.

Le Taurobole, ou le grand sacrifice, chez les Romains, consistoit à faire une fosse, à la couvrir de planches trouées, & à égorger un taureau sur ces planches; tandis que l'homme pour qui se faisoit l'expiation, couché tout de son long dans la fosse, se retournoit de tous côtés, pour recevoir, sur chaque partie de son corps, le sang de la victime; la figure hideuse qu'il avoit en sortant de-là, étoit un objet de vénération pour tous les assistants. Lorsqu'un Hottentot a atteint l'âge d'être utile à la nation, l'*Ancien*, en l'introduisant dans l'assemblée des hommes, le fait mettre à genoux, & lui fait sur tout le corps une fort singuliere (1) aspersion; il fait la

(1) Il lui pisse sur le corps.

Digitized by Google

même aſperſion ſur le jeune garçon & la jeune fille qui ſe marient, & ſur la foſſe, & les plus proches parents de l'homme ou de la femme que l'on vient d'enterrer.

En France, on marque de la fleur de lys les filoux & autres gens infâmes : dans le Royaume de Carnate, il y a toujours, dans la principale Pagode (1), un braſier ardent, où l'on fait rougir un fer, ſur lequel ſont repréſentées les trois premieres Divinités du pays ; les gens riches, (car les Prêtres n'accordent pas cet honneur à bon marché) ſe font appliquer ce fer ſur l'épaule ; & l'on ne ſauroit croire à quel point ils tirent enſuite vanité de cette épaule.

Dans le Royaume de Loango, les peuples croyent que leur Roi a le don de faire des miracles ; quand la ſéchereſſe dure trop longtemps, ils vont lui demander de la pluie ; ce Prince ſort de ſon palais en grande cérémonie, va dans la campagne, monte ſur un endroit élevé, & décoche une fleche en l'air ; s'il ne pleut pas au bout de deux ou trois jours, quoiqu'il ait eu la précaution de conſulter le vent, & de différer, ſous quelques prétextes, juſqu'à l'approche des nuages, il dit que les péchés du peuple en ſont la cauſe.

Dans le Royaume d'Arracan, quand le

(1) Temple chez les Indiens.

Digitized by Google

grand fleuve se déborde, le Roi ordonne un jeûne général & très-austere; il vend en même-temps des dispenses de ce jeûne; & ces dispenses lui rapportent beaucoup d'argent.

Le Roi de Congo choisit quelquefois, pour se promener, un jour où il fait beaucoup de vent; il ne met son bonnet que sur une oreille; & si le vent le fait tomber, il impose une taxe sur les habitants de la partie de son Royaume, d'où le vent a soufflé. *Hist. des Voyages, T. V, p. 4. in-4to.*

Le *Justicia*, en Arragon, étoit un Magistrat choisi par les Etats du Royaume; il recevoit le serment du nouveau Roi, en lui tenant la pointe d'une épée nue sur la poitrine, & lui disoit ensuite de la part de la nation : *Nous qui sommes autant que vous, vous faisons notre Roi & Seigneur, à condition que vous nous maintiendrez & conserverez, comme vous venez de le jurer, dans nos privileges, franchises & libertés; SINON, NON.*

Lorsque les affaires de Philippe V paroissoient entiérement désespérées, & que l'on croyoit qu'il alloit abandonner l'Espagne & revenir en France, un Arragonnois aima mieux perdre la vie par la main du Bourreau, que de violer la foi qu'il lui avoit jurée; il ne voulut jamais prêter serment à l'Archiduc; & ses enfants, lorsque Philippe V se vit enfin paisible sur le Trône, ne demanderent

Digitized by Google

derent à ce Prince, pour toute récompense, que (1) la permission d'avoir des armoiries, & de porter dans leur écusson une fleur de lys & un homme attaché à une potence, *pour marquer à toute la terre, que la mort la plus ignominieuse n'a rien que d'honorable, quand on l'endure pour la défense de son Roi.*

L'Empereur de Java n'employe jamais que des femmes dans ses ambassades, & choisit ordinairement des veuves. On est persuadé dans ce pays-là, qu'accoutumées dès l'enfance à dissimuler & à se contraindre, les femmes sont plus propres aux négociations que les hommes; qu'elles ont plus d'adresse, plus de ressource dans l'imagination; qu'elles savent se rendre plus agréables; qu'elles prennent naturellement une certaine autorité, un certain ascendant, & qu'elles ont presque toutes une sagacité de sentiment, une pénétration, un coup d'œil assez sûr, & qui leur fait démêler d'abord le caractere des personnes à qui elles ont affaire. On pourroit, en France, envoyer des hommes uniquement pour la représentation, & des femmes pour Secretaires d'Ambassade.

Les Botanistes ont observé que Dieu a fait naître en chaque pays les plantes les plus uti-

(1) *Etat présent de l'Espagne, l. 1, p. 51.*

Digitized by Google

les aux hommes & aux animaux de ce même pays; & Solémander prétend que par les simples qui se trouvent le plus communément dans une contrée, on peut conjecturer, avec certitude, quelles sont les maladies auxquelles les habitants de cette contrée sont le plus sujets. Il est certain que nos ancêtres ne connoissoient point le quinquina, la rhubarbe, le séné, & tant d'autres drogues qu'on va chercher dans des régions très-éloignées, & que la Nature semble par conséquent n'avoir point formées pour nous.

Quelques anciens Historiens rapportent que des Bergers ayant mis le feu dans une forêt des Pyrénées, cet embrâsement fut si considérable & si violent, qu'il consuma les arbres jusqu'à la racine, fit fondre les mines qui étoient cachées dans le sein de ces montagnes, & que l'on vit couler dans la plaine des ruisseaux d'or & d'argent. Ce n'étoient point des richesses pour un peuple encore sauvage, & qui n'avoit aucun commerce avec ses voisins. Trois vaisseaux Phéniciens, battus de la tempête, abordèrent sur cette côte de l'Espagne, & profitèrent les premiers de l'ignorance des habitants, sur la valeur que la plupart des autres nations attachoient à ces métaux; ils en emportèrent le plus qu'ils purent, en échange des vêtements, des meubles & des ustensiles de ménage, que ces Sauvages jugeoient pouvoir leur être les plus uti-

Digitized by Google

les & les plus commodes. Les Phéniciens étoient puiſſants par mer & par terre; le trajet n'étoit pas long; & ils pouvoient aiſément s'emparer de cette riche contrée, y maſſacrer tous ceux qui auroient voulu leur réſiſter, & réduire les autres en eſclavage : ils ne ſe livrerent point à des idées ſi injuſtes & ſi cruelles, ſe contenterent du profit qu'ils pouvoient faire avec ces Sauvages, contracterent des alliances avec eux, & les civiliſerent par leur commerce.

Les bûchers de l'Inquiſition, depuis ſon établiſſement en Eſpagne, étoient ſans ceſſe allumés; & la Religion y étoit devenue terrible : une Religion terrible rend une nation ſanguinaire & barbare.

Liſez l'Hiſtoire de la Croiſade contre les Albigeois; liſez celle de la conquête du Mexique & du Pérou; vous verrez que les Croiſés n'avoient pas commis moins d'horreurs dans le Languedoc, que les Eſpagnols en commirent dans l'Amérique. Eh! comment les uns & les autres n'auroient-ils pas été injuſtes & barbares ? Les maximes qu'on leur prêchoit, favoriſoient cette convoitiſe & cette avidité, qui ne ſont que trop naturelles à l'homme, pour les richeſſes. *Les Hérétiques, les Infideles & les Idolâtres ſont les ennemis de Dieu*, diſoient les Inquiſiteurs.... *Maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée contre les ennemis de Dieu... la puiſſance & les richeſſes*

Digitized by Google

ne peuvent qu'être dangereuſes entre leurs mains; ils faut les en dépouiller. Le Comte de Toulouſe, quoique bon Catholique, fut dépouillé de ſes Etats par un Pape, parce qu'il n'avoit pas fait brûler ceux de ſes Sujets qui étoient Hérétiques. Un autre Pape, quand on eut découvert le nouveau monde, ſe crut en droit de le donner (1), parce que les Rois & les peuples y étoient idolâtres.

Si l'on en croit quelques Hiſtoriens, Philippe III, Roi d'Eſpagne, obligé d'aſſiſter à un *Auto-dà-fé*, frémit, & ne put retenir ſes larmes, en voyant une jeune Juive & un jeune Maure, de l'âge de quinze ou ſeize ans, qu'on livroit aux flammes, & qui n'étoient coupables que d'avoir été élevés dans la Religion de leurs peres, & d'y croire. Ces Hiſtoriens ajoutent que l'Inquiſition fit un crime à ce Prince d'une compaſſion ſi naturelle; que le Grand-Inquiſiteur oſa lui dire que, pour l'expier, il

(1) Atabaliba, Roi du Pérou, trouva fort extraordinaire que le Pape donnât ce qui n'étoit point à lui; un Evêque lui préſenta un bréviaire où il étoit dit que Jeſus-Chriſt, en partant de ce monde, avoit laiſſé au Pape la diſtribution des Royaumes à ſa volonté. Atabaliba, après avoir regardé & tourné ce bréviaire de tous les côtés, le jetta à terre; l'Evêque cria: aux armes, aux armes. Quelques jours après, les Eſpagnols condamnerent ce Prince à mort, & l'étranglerent indignement.

Digitized by Google

falloit qu'il lui en coûtât du sang; que Philippe III se laissa saigner, & que le sang qu'on lui tira fut brûlé par la main du Bourreau.

Le Pape Hormisdas, qui gouverna l'Eglise pendant neuf ans, dans le sixieme siecle, recommandoit à ses Légats de veiller à ce qu'il n'y eût que de véritables conversions, & qu'après une bonne instruction; & que sur-tout on n'eût pas à se plaindre d'avoir été forcé par le Prince à faire profession de foi, sans être persuadé.

L'amour du prochain, la charité, la modération, l'esprit d'équité, la paix, la patience, la concorde, l'obéissance aux Princes & aux Magistrats, quoique Payens : telle étoit la simple & sublime morale que prêchoient les Apôtres. Tout, dans l'Evangile, porte le caractere de la parole d'un Dieu, & d'un Dieu créateur de l'homme, qui chérit son ouvrage, & qui n'employe que la douceur pour l'appeller à lui, & l'engager dans la voie d'un bonheur éternel.

Grégoire VII est le premier Pape qui ait osé dire que le Saint-Siege avoit une autorité temporelle sur les Rois; qu'ils étoient ses vassaux & ses tributaires; qu'il pouvoit disposer à son gré de leurs Couronnes, & délier (1) leurs Sujets du serment de fidélité.

(1) *Fleuri, Hist. Ecclésiast. T. XIII, p.* 421.

Digitized by Google

Il prétendoit *qu'il n'appartenoit* (1) *qu'au Pape de porter les ornements* (2) *Impériaux.* Vit-on jamais Saint-Pierre en Empereur Romain ?

Il disoit, *que le Pape, à l'instant qu'il est élu, devient Saint.* Malheureusement on n'avoit eu que trop d'exemples du contraire ; & Saint-Paul a dit : *omnis Pontifex, hominibus assumptus, circumdatus* (3) *est infirmitate.*

Ce même Pontife écrivit à l'Empereur Henri IV : *Je mourrai, ou je vous ôterai la vie & l'Empire.* Etoit-ce ainsi qu'écrivoient les Apôtres ?

On voit par ses lettres, que les suppositions les plus fausses ne lui coûtoient rien à imaginer. La plupart des Rois de l'Europe, en embrassant le Christianisme, avoient, selon lui, fait hommage de leurs Royaumes au Saint-Siege, & promis de lui payer tribut. Les Régents & Magistrats de la Sardaigne, ayant traité (4) de chimériques les droits qu'il vou-

(1) Pendant le Jubilé séculaire de l'an 1200, Boniface VIII fit plusieurs cavalcades dans Rome, revêtu des habits Impériaux & l'épée au côté, prétendant *qu'il n'y avoit point d'autre César, ni d'autre Roi des Romains, que le Souverain Pontife des Chrétiens.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibid. p.* 312.

(4) *Ibid. p.* 417.

Digitized by Google

loit s'attribuer ſur eux & ſur leur pays, il les menaça d'exciter les Normands & les Lombards à leur faire la guerre, *& à mettre tout à feu & à ſang dans leur Iſle.* Ce Pere commun des Chrétiens n'avoit pas puiſé ces expreſſions-là dans l'Evangile.

Les inſtructions qu'il donna aux Légats qu'il envoyoit en Eſpagne, ne ſont pas moins étonnantes : *Vous y déclarerez*, leur diſoit-il (1), *que j'aime mieux que l'Eſpagne ſoit occupée par les Sarrazins, que par des Chrétiens qui refuſeroient de nous en faire hommage.* Ainſi, la propagation de notre ſainte Religion lui étoit indifférente : il n'avoit à cœur que les intérêts temporels du Souverain Pontificat.

Les révoltes (2) *des peuples, les Rois aſſaſſinés par leurs propres Sujets, ont été*, dit M. de Fleuri, *les ſuites affreuſes des principes & des opinions que Grégoire VII voulut établir.* Il eſt certain que l'Hiſtoire de ce Pape & de ceux de ſes Succeſſeurs qui ont adopté ſes maximes, n'offre que des faſtes ſanglants & des époques preſque continuelles de conſpirations, d'attentats contre la Royauté ; on y voit ſans ceſſe la Diſcorde, marchant à leur voix, & ſecouant, par les intrigues de

(1) *Ibidem.*
(2) *Préface du Tome XIII, p.* 23.

Digitized by Google

la Cour de Rome, le flambeau de la guerre civile, tantôt sur un Royaume, tantôt sur un autre: je dis *les intrigues de la Cour de Rome*, & je n'ai garde de confondre avec elle le Saint-Siege Apostolique; il n'a ni politique, ni ambition, ni intrigues; & jamais il ne peut errer. Grégoire VII a été canonisé; mais les Parlements se sont opposés à sa légende, où il est dit qu'il excommunia l'Empereur Henri IV, & *le priva de l'Empire*. Aucune Puissance sur la terre n'a le droit de priver un Roi (fût-il tombé dans l'hérésie) de l'autorité que sa naissance lui a donnée sur ses Sujets, & qu'il ne tient que du Ciel.

Je réfléchis qu'il ne seroit pas bien étonnant qu'on eût vu sur les différents trônes de l'Europe, des garçons menuisiers, tailleurs, boulangers, &c. Ma réflexion paroîtra d'abord ridicule, absurde, extravagante; mais examinons. Plusieurs Papes n'ont-ils pas prétendu qu'ils pouvoient à leur gré disposer des Couronnes, & en priver non-seulement les possesseurs actuels, mais encore leurs enfants & leurs familles? L'histoire n'en fournit-elle pas vingt exemples? Grégoire IX, quand il tenta d'ôter la Couronne Impériale à Fréderic II, ne l'offrit-il pas à un étranger, au (1)

(1) Il la refusa; & les Seigneurs François, assemblés, écrivirent une lettre très-vive au Pape sur sa témérité à vouloir disposer des Couronnes.

Digitized by Google

frere de Saint-Louis? Alexandre VI, par une Bulle du 4 Mai 1592, ne donna-t-il pas les Indes Occidentales à Ferdinand, Roi d'Arragon, & les Indes Orientales, au Prince de Portugal? Jules II ne déclara-t-il pas que, par son excommunication contre Louis XII, le trône de France étoit vacant, & qu'il le donnoit au premier qui pourroit s'en emparer? Sixte V, & Grégoire XIV, ne firent-ils pas tous leurs efforts pour dépouiller la Maison de Bourbon de son héritage, & pour mettre la Couronne de France dans la Maison de Lorraine? Or, puisque ces Papes prétendoient qu'ils étoient les maîtres de donner les trônes & les sceptres à qui bon leur sembloit, ne pouvoit-il pas arriver que ces prétendus distributeurs de Couronnes jettassent les yeux sur leurs parents? & comme Grégoire VII, fils d'un Menuisier, & plusieurs de ses successeurs aussi entreprenants que lui, étoient d'une naissance très-basse, ma réflexion doit-elle paroître absolument extravagante, absurde & ridicule?

J'excommunie le Roi de Navarre, disoit Jules II, parce qu'il est allié & qu'il communique avec un Prince (1) que j'ai excommunié. Ce même Jules II, la cuirasse sur le dos, marchoit à la tête d'un escadron de Turcs qu'il avoit à sa solde.

(1) *Louis XII.*

Digitized by Google

Il y avoit dans la Nobleſſe Angloiſe, & dans tous les Ordres de Judicature, une indignation & une averſion générale contre le Clergé, parce qu'on avoit remarqué de tout temps, qu'il prenoit toujours le parti de la Cour de Rome dans les démêlés qu'elle avoit avec celle d'Angleterre; cette diſpoſition dans les eſprit de la nation, facilita malheureuſement à Henri VIII les moyens d'établir le ſchiſme.

Anciennement un Evêque devoit s'en tenir à ſon épouſe, & ne pas deſirer d'en changer; on traitoit *d'adultere ſpirituel*, tout Evêque qui quittoit ſon Evêché pour en poſſéder un autre d'un revenu plus conſidérable.

Je ne ſais pas dans quel ſiecle on a commencé de dire, pour louer un Evêque, *qu'il avoit de bonnes mœurs;* il eſt certain que c'eſt poſtérieurement aux premiers ſiecles de l'Egliſe.

Dès que le Grand-Prêtre, chez les Juifs, étoit entré dans le ſanctuaire, quoique les cérémonies fuſſent bien plus longues que les nôtres, il ne pouvoit plus s'aſſeoir, & devoit être toujours debout.

Les infideles ne ſe ſont point relâchés comme nous ſur le jeûne. Les Mahométans ont toujours continué de jeûner comme jeûnoient les Chrétiens dans les huit premiers ſiecles de l'Egliſe. On ne faiſoit qu'un repas dans les vingt-quatre heures, & on ne le prenoit qu'après le Soleil couché. Un baiſer, un pe-

Digitized by Google

tit attouchement, quoiqu'avec ſes femmes, rompt le jeûne chez les Mahométans.

Un Bénédictin, D. Joſeph de Liſle, dans ſon Hiſtoire Dogmatique & Morale du Jeûne, rapporte pluſieurs exemples d'auſtérités & d'abſtinences preſqu'incroyables, entre autres, celui de la bienheureuſe Catherine de Cardone : *Elle prit*, dit-il, *un habit d'Hermite, & ſe retira dans un déſert, où elle ſe réduiſit à paître l'herbe comme les bêtes, & même ne s'appuyoit-elle pas ſur ſes mains pour ſe ſoulager; dans certains temps, les temps de jeûne, elle paiſſoit moins qu'à l'ordinaire.*

Les Feuillants de la premiere Réforme avoient imaginé un genre de mortification bien féroce; on mettoit des têtes de morts ſur leur table; c'étoient leurs taſſes.

Chez les Romains, en ſe mettant à table, le maître de la maiſon prenoit une coupe pleine de vin, & en verſoit quelques gouttes à terre : ces libations étoient un hommage qu'ils rendoient à la Providence. De tout temps, les Chrétiens, avant & après le dîner & le ſouper, ont fait une priere à Dieu, pour le remercier du repas qu'ils alloient prendre, ou qu'ils avoient pris. N'eſt-il pas bien condamnable, & en même-temps bien ridicule, qu'en France, depuis quarante ou cinquante ans, cet acte ſi naturel de reconnoiſſance & de Religion, ait été regardé, par les perſon-

Digitized by Google

nes du grand monde, comme une petite cérémonie puérile, une vieille mode, que le nouveau bel-usage devoit proscrire? Nos inférieurs, en devenant, à notre exemple, ingrats envers Dieu, s'habituent à l'être envers nous.

Le *Diadême*, disent les Antiquaires, étoit originairement une bandelette, dont les buveurs se serroient la tête pour prévenir l'effet des vapeurs du vin; mais comment cette bandelette devint-elle la marque de la Royauté? C'est ce que les Antiquaires ne nous expliquent point, & ce qu'ils auroient dû nous expliquer. Voici l'idée qui me vient; je pense qu'en ceignant la tête des Rois d'une bandelette semblable à celle dont les buveurs se servoient pour prévenir l'effet des vapeurs du vin, on voulut signifier que les Rois devoient tâcher de se garantir de l'ivresse de l'orgueil & de la puissance suprême.

Diodore de Sicile rapporte que si le Roi d'Ethiophie perdoit, par quelque accident, un œil, ou un bras, ou une jambe, ses Favoris & les principaux de sa Cour se faisoient aussi-tôt arracher ou couper cette partie du corps qui lui manquoit; cela paroît incroyable. Pour moi je demanderois si les Favoris & les Courtisans du Roi d'Ethiopie, lorsque ce Prince étoit bon, juste, vertueux, devenoient comme lui bons, justes, & vertueux?

Chez les Romains, il n'y avoit point de nappe sur la table; il n'y avoit point aussi de

Digitized by Google

ſerviettes ; chaque convié apportoit la ſienne. On tiroit au ſort avec des dez pour faire un Roi du feſtin : voilà, ſans doute, l'origine de notre Roi de la feve. Ils mangeoient couchés ſur des lits rangés autour de la table ; manger aſſis ſur un ſiege, étoit chez eux une marque de douleur & de mortification. Plutarque rapporte que Caton, voyant tous les maux dont la République alloit être déchirée par la guerre civile entre Céſar & Pompée, ne mangeoit plus qu'aſſis.

En Egypte, pendant tout le temps du deuil de la mort du Roi, il étoit défendu aux maris & aux femmes de jouir des plaiſirs du mariage. Le Pape faiſoit de pareilles défenſes pour les Royaumes qu'il mettoit en interdit.

Il y avoit en Egypte un lac au-delà duquel, dans les premiers temps, on enterroit les morts ; on les portoit au bord de ce lac, après les avoir embaumés ; il s'y tenoit un tribunal qui les jugeoit (1) ; s'ils avoient bien vécu, on les embarquoit ſur le lac pour les paſſer & les inhumer de l'autre côté : on ne les y embarquoit point, & on les renvoyoit pour être jettés à la voirie, s'ils étoient jugés indignes de la ſépulture.... Quand le corps du Roi étoit arrivé au lac, on l'ôtoit de ſon cer-

(1) Voilà l'origine de l'Enfer poétique des Grecs & des Romains.

Digitized by Google

cueil, & on le mettoit à terre aux pieds des Juges; ils étoient cinquante, tous d'une intégrité reconnue. Un Prêtre commençoit l'éloge funebre; la multitude qui avoit suivi le convoi, applaudissoit par de grandes acclamations, si ce Prince avoit sagement gouverné; au-lieu qu'il s'élevoit un murmure général d'indignation, s'il avoit opprimé son peuple, ou déshonoré le trône par sa foiblesse, son indolence, ou par ses vices. Les Juges, après avoir délibéré sur les accusations qu'ils avoient reçues, & sur tout ce qu'ils savoient par eux-mêmes, faisoient mettre sur son corps un écriteau avec ces mots : *qu'il ne souille point le sein de la terre.*

Je ne sais s'il y avoit des mœurs en Egypte : mais il paroît que du moins on tâchoit qu'il y en eût, & qu'on n'y voyoit pas de tous côtés dans les Temples, comme dans nos Eglises, des épitaphes, où tel Ministre, tel Magistrat, & tels autres hommes publics, qui ont été & qui ont mérité d'être l'exécration du peuple, sont transmis à la postérité, comme s'étant rendus recommandables par leur équité, leur affabilité, leur humanité, leur désintéressement, & toutes les autres vertus de leur état.

Un seigneur Allemand ordonna par son testament, qu'après sa mort, on le mît debout dans une colonne qu'il avoit fait creuser & attacher contre un des piliers de sa Paroisse :

Digitized by Google

Afin, disoit-il, *qu'il ne puisse pas arriver que quelque Bourgeois, ou Vilain* (1), me marche sur le corps.

Les Lacédémoniens n'accordoient l'honneur d'une épitaphe qu'aux hommes tués à la guerre, & aux femmes mortes en travail d'enfant.

Dans ce tombeau gît qui fut cimetiere.

Le mot de cette énigme est l'*homme*. Son estomac n'est-il pas le cimetiere des animaux?

Le blanc, chez les Japonnois, est la marque du deuil, & le noir, celle de la joie. Ils montent à cheval à droite. Ils ne saluent point de la tête ni de la main, mais du pied. Ils sont vêtus de leurs plus beaux habits dans la maison; ils les quittent quand ils sortent, & n'en portent que de mauvais. Un noble Japonnois atteint & convaincu d'un crime, se couvriroit d'une nouvelle honte, s'il demandoit qu'on lui fît grace de la vie; il tâche seulement d'obtenir qu'il lui soit permis de se tuer, ou de se faire tuer par un de ses parents, Gentilhomme comme lui.

En Allemagne, avant que la fonction de Bourreau fût érigée en titre d'office, c'étoit, dans certains cantons, le plus jeune du Corps de ville qui exécutoit les criminels; dans

(1) C'étoit le nom que la Noblesse donnoit par mépris aux habitants des villes.

Digitized by Google

d'autres cantons, c'étoit le plus nouveau marié. On prétend qu'en Géorgie, on dit d'un Seigneur, pour le louer, qu'il sait aussi bien pendre & décapiter, qu'aucun autre Seigneur à trente lieues à la ronde.

L'ignorance, pendant quelques siecles, étoit au point, en Europe, que les plus grands Seigneurs ne savoient pas signer leur nom. En Angleterre, pour inspirer à la nation du goût pour l'étude, on accordoit la grace à un criminel qui savoit lire & écrire. Personne ne peut prévoir ce qui lui arrivera dans le cours de sa vie, disoient les peres à leurs enfants: peut-être vous trouverez-vous un jour dans le cas d'être condamnés à être pendus; ainsi il est bon d'apprendre à lire & à écrire.

Chez plusieurs peuples Indiens, toutes les filles & les femmes vont nues, excepté les courtisanes, dont l'état, disent ces peuples, est de chercher à irriter les desirs.

Dans les Religions Juive & Mahométane & dans quelques autres, un homme qui a couché avec sa femme, ne doit point faire la priere du matin, ou entrer dans quelque lieu saint, qu'il ne se soit auparavant purifié. Y a-t-il donc du mal à procréer légitimement un enfant?

Jarnac, après ce duel où il tua la Chataigneraie (1) fut conduit par les Hérault à

(1) *Audiguier, ch. 27, la Colombiere, de l'Office des Hérault.*

Digitized by Google

l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, où ayant rendu graces à Dieu, il fit appendre ſes armes.

Les Egliſes, en Italie, ſervent d'aſyles aux aſſaſſins.

Il y avoit un Temple, chez les Thraces, où l'on n'immoloit que des victimes humaines; les Prêtres de ce Temple portoient un poignard pendu au cou, pour marquer qu'ils étoient toujours prêts à tuer. La principale cérémonie du culte que les Phéniciens rendoient à Belphégor, étoit toute contraire; le Grand-Prêtre, ſi l'on en croit Maimonides, marchant fiérement en proceſſion à la tête de ſon Clergé, tenoit dans ſa main, & abaiſſoit devant cette Idole, ce que la pudeur oblige de cacher.

Certains peuples, quand ils n'obtiennent pas de leurs Idoles ce qu'ils eneſperent, les injurient, les fouettent & les traînent dans la boue. Quelle ſottiſe! il faut que ces peuples, diſons-nous, ayent l'entendement bien borné! car enfin, puiſqu'ils croyent que ces Idoles ont du pouvoir, ils doivent craindre leur vengeance. Auguſte ayant perdu une de ſes flottes par une tempête, Auguſte, dans un ſiecle très-éclairé, pour marquer ſon reſſentiment contre Neptune, fit ôter ſa ſtatue du Cirque : la Religion de la plupart des hommes ne raiſonne point.

Martin de Arles, Archidiacre de Pampe-

Digitized by Google

lune, dans ſon Traité des Superſtitions, imprimé en 1560, rapporte que dans quelques villes du Royaume de Navarre, lorſque la ſéchereſſe duroit trop long-temps, le Clergé & les Magiſtrats, ſuivis du peuple, faiſoient porter l'image de Saint-Pierre au bord d'une riviere, & que là on chantoit : *Saint-Pierre, ſecourez-nous ; Saint-Pierre une fois, deux fois, trois fois, ſecourez-nous ;* & que, comme l'image de Saint-Pierre ne répondoit point, le peuple ſe fâchoit & crioit, *qu'on plonge Saint-Pierre dans la riviere* ; que les principaux du Clergé repréſentoient qu'il ne falloit point en venir à cette extrêmité ; que Saint-Pierre étoit un bon patron, & qu'il ne tarderoit pas à les ſecourir ; que le peuple demandoit des cautions ; qu'on lui en donnoit, & que rarement, diſoit-on, il manquoit de pleuvoir dans les vingt-quatre heures.

Quelque fois, dans les calamités publiques, les Ethiopiens faiſoient un maſſacre général de leurs Prêtres, en leur diſant qu'il falloit qu'ils allaſſent prier les Dieux de plus près.

Si la Pucelle d'Orléans ne fut pas divinement inſpirée, du moins on ne peut nier qu'elle n'ait été une héroïne, & que ſa mémoire ne doive être bien reſpectable & bien chere à tout bon François. Il y avoit, dans un bourg de l'Attique, une jeune Jardiniere, très-belle, & d'une taille avantageuſe : elle s'appelloit Phya. Piſiſtrate, chaſſé par les

Digitized by Google

Athéniens, imagina de la faire paſſer pour Minerve, la patronne d'Athenes; on la revêtit de tous les ornements convenables à cette Déeſſe; elle avoit l'Egide, une lance à la main, & le caſque en tête; elle monta dans un char magnifique, tiré par ſix chevaux blancs richement harnachés; Piſiſtrate y étoit aſſis à ſes pieds; douze hommes vêtus en Meſſagers des Dieux, marchoient devant ce char, & crioient: *Athéniens, Minerve vous ramene Piſiſtrate; recevez-le avec la ſoumiſſion & le reſpect que vous devez à la Déeſſe*; le peuple ſe proſterna, adora, & obéit. L'idée de la miſſion de la Pucelle d'Orléans, ſoutenue par ſa vaillance, la ſageſſe de ſes conſeils & la pureté de ſes mœurs, releva des courages abattus par une longue ſuite de diſgraces; elle combattit pour un Roi légitime contre un uſurpateur. Phya ſervit l'ambition, & rétablit l'autorité d'un tyran; tout ce qu'elle eut à faire, conſiſta uniquement à bien jouer le rôle de Déeſſe pendant quelques heures; Piſiſtrate la maria à ſon fils Hipparque: elle régna dans Athenes; la Pucelle d'Orléans fut brûlée.

Les Montaniſtes admettoient les femmes à la Prêtriſe & à l'Epiſcopat: pourquoi les en exclure, diſoient-ils? Dieu ne communique-t-il pas également ſes dons à l'un & à l'autre ſexe? Ont-elles moins d'eſprit, d'intelligence, de prudence & de courage que

Digitized by Google

nous? Pourquoi ne monteroient-elles pas en chaire? L'ame de la femme étant plus ſenſible que celle de l'homme, doit s'affecter plus vivement, plus profondément que la nôtre. Or, on n'émeut, on ne touche, on ne perſuade jamais ſi bien, que lorſqu'on eſt ou qu'on paroît ſoi-même bien touché, bien perſuadé de ce que l'on dit: donc les femmes ſont plus propres que nous à la prédication.

Loin de vouloir qu'elles montent en chaire, je voudrois, pour les corriger de dogmatiſer, qu'il vînt de la barbe à toutes celles qui ſe piquent d'être Janſéniſtes ou Moliniſtes.

Plus les femmes ont d'empire ſur nos ſentiments, plus elles ſe rendront utiles & reſpectables, en s'attachant ſans ceſſe à inſpirer l'amour de la patrie.

Une jeune perſonne, ſur une promeſſe de mariage, ſe laiſſa ſéduire par ſon penchant, & par les larmes & les tranſports de ſon amant. Cet amant devint tout-à-coup très-riche, & ne voulut plus tenir ſa promeſſe; les parents de cette jeune perſonne le pourſuivirent, malgré elle, en juſtice, & le firent condamner à l'épouſer, ou à lui donner cent mille francs. *Je refuſe l'un & l'autre*, dit-elle, quand on vint lui annoncer cet Arrêt; *je ne veux ni vendre ma pudeur, ni être la femme d'un mal-honnête homme.* Elle ſe fit Religieuſe. Je voudrois, pour le ſupplice d'un coquin, que, pendant quelques

Digitized by Google

heures chaque jour, il pût avoir le cœur d'un honnête homme.

En quoi consiste le devoir? Dans l'observation des Loix. Qu'est-ce que l'honneur? C'est la force de l'ame animée ou réveillée par le devoir, & qui, quelquefois même, nous porte au-delà de ce qu'il prescrit.

Le François est propre à tout; rien ne lui paroîtra difficile, pourvu qu'on le caresse & qu'on l'honore.

Je n'étois pas Financier, dit le Militaire; je n'ai pas acquis des richesses, mais de l'honneur.

Accueillez les vieux Lieutenants & les vieux Capitaines; marquez-leur, sur-tout devant les jeunes, beaucoup d'égards & de considération : vous serez sûr d'avoir toujours de bons Officiers.

Il faut qu'un Général François ait une audace gaie, un ton populaire, noble & aisé.

Je l'ai vu, ce Général, dont le nom sera si célebre dans notre Histoire; je l'ai vu, après la paix, traverser presque seul les appartements de Versailles : cette espece d'abandon, cette indifférence affectée des Courtisans, me le faisoient paroître encore plus grand; je le voyois, au milieu de cette solitude, entouré de ses victoires & de ses actions.

Nos ancêtres ne cherchoient point à se distinguer par la magnificence de leurs équi-

Digitized by Google

pages, mais par la bonté de leurs armes & de leurs chevaux.

La guerre commence; on cherche des soldats; & je vois dans Paris trois laquais derriere un carrosse. Zaleucus fit une Loi, qui défendoit de se faire suivre par plus d'un domestique, à moins qu'on ne fût ivre.

Les Francs n'eurent long-temps pour autels que des faisceaux d'armes; ils juroient par l'air, le soutien de la vie, & sur leurs épées, causes ordinaires de la mort.

On lit dans l'Histoire des Voyages, Tom. XVII, p. 104, qu'un Prêtre Hollandois, ayant fait présent d'une bouteille d'eau-de-vie à un Prince Indien, ce Prince, pour lui marquer sa reconnoissance & lui faire honneur, fit commencer un combat; que la terre fut bientôt jonchée de blessés, de mourants & de morts; & que malgré les prieres & les représentations de ce Prêtre, ce barbare spectacle dura assez long-temps : *Ce sont de mes sujets*, lui répondoit ce Prince Indien; *leur perte est de peu d'importance, & je suis charmé de vous faire ce petit sacrifice, pour vous marquer mon estime.* Dans les deux tiers & demi de l'univers, quel est l'animal le plus méprisé? L'homme.

Dans l'isle de Ceylan, les grands Seigneurs font marcher devant eux un domestique avec un grand fouet qu'il fait claquer, pour avertir le peuple de se tenir à l'écart.

Digitized by Google

Le Pape Paul III décida & déclara, par une Bulle, que les Indiens & les autres peuples du nouveau-monde étoient de l'espece humaine & véritablement des hommes : *Indos ipsos utpotè veros homines existere decernimus & declaramus, &c.* Les Péruviennes & les Floridiennes étoient jolies, bien faites, & très-propres à tenter un Chrétien ; mais avant cette décision, & dans le doute si elles étoient véritablement des femmes, il faut croire qu'on se donnoit bien de garde de succomber à la tentation.

Les peuples étant tous originairement libres, quelques-uns, en se donnant des Rois, les assujettirent à certaines formalités humiliantes ; ils crurent que ce seroit un moyen de prévenir les effets de l'orgueil que pouvoit inspirer la toute-puissance, & d'empêcher que ceux qu'ils choisissoient pour leurs chefs, n'oubliassent qu'ils n'étoient que des hommes. On pese tous les ans l'Empereur du Mogol dans une balance, afin de lui faire sentir qu'il engraisse ou qu'il maigrit comme le moindre de ses sujets. Le Sultan, chez les Turcs, quand il vient d'être proclamé, doit conduire pendant quelques moments une charrue, & ouvrir quelques sillons. L'inauguration du Prince de la Carnie & de la Carinthie, se faisoit d'une façon singuliere. Un paysan, suivi d'une foule d'autres Villageois, se plaçoit sur un tas de pierres dans une cer-

Digitized by Google

taine vallée; il avoit à sa droite un bœuf noir & maigre, & à sa gauche une cavalle noire & maigre. Le Prince, destiné pour régner, s'avançoit, habillé en Berger, avec une houlette à la main. *Quel est cet homme qui s'avance d'un air si fier*, s'écrioit le payſan? *C'est le Prince qui doit nous gouverner*, lui disoit-on. *Aimera-t-il la justice, & tâchera-t-il de faire le bonheur de son peuple*, demandoit-il? *Oui*, lui répondoit-on? *Il semble*, ajoutoit-il, *qu'il veut me déplacer de dessus ces pierres. De quel droit?* A cette troisieme question, on lui offroit soixante deniers, le bœuf & la cavalle, les habits du Prince, & une exemption de tout impôt: il acceptoit ces conditions, cédoit la place à son Souverain, & après lui avoir donné un léger soufflet, alloit chercher & lui apportoit dans son bonnet, de l'eau qu'il lui présentoit à boire.

Un Roi d'Ecosse ayant déchiré la Patente des privileges d'un Gentilhomme qui le prioit de les confirmer, le Parlement ordonna que ce Prince, assis sur son trône, en présence de toute sa Cour, prendroit du fil & une aiguille, & recoudroit cette Patente.

Les postillons d'Auguste Ier., Roi de Pologne, pour éviter un mauvais chemin, entrerent dans un champ labouré; le payſan à qui il appartenoit, saisit d'une main les rênes des chevaux, & tenant de l'autre une grosse hache,

Digitized by Google

hache, menaça de briſer les roues du carroſſe : deux Pages s'avancerent, & commençoient à le maltraiter, lorſque ce Prince entendant du bruit, & en ayant demandé le ſujet, fit donner quelque argent à ce payſan, & ordonna à ſes poſtillons de reprendre le grand chemin, en diſant : *Ce pauvre homme n'a-t-il pas raiſon de défendre ſon bien ; & ſi quelqu'un de mes ſujets lui avoit fait tort, ne ſerois-je pas obligé de le punir* ?

Quel eſt l'homme le plus exécrable? Le ſupérieur qui croit ne rien devoir à ſon inférieur.

Philippe, Roi de Macédoine, ſe faiſoit toujours accompagner par deux hommes, qu'il payoit pour venir lui dire tous les matins : *Philippe, ſouviens-toi que tu es homme ;* & pour lui demander le ſoir : *Philippe, t'es-tu ſouvenu que tu étois homme?*

L'Empereur Conſtantin Porphyrogenete, opprimé par Romanus Lécapénus, ſe vit réduit à vivre du travail de ſes mains : il ſavoit peindre, & envoyoit vendre ſes ouvrages.

Les Juifs diſoient que *quiconque n'élevoit pas ſon fils dans quelque métier, riſquoit d'en faire un voleur.*

L'Alcoran commande à tous les Muſulmans, aux fils mêmes des Rois, d'apprendre un métier, & d'y travailler pendant quelques heures chaque jour.

L'Empereur Auguſte ne portoit point d'au-

Digitized by Google

tres habits que ceux qu'avoient filés ſa femme, ſa fille ou ſes nieces.

Les heures ſont moins longues & moins ennuyeuſes pour le Journalier, qui travaille depuis le matin juſqu'au ſoir dans un champ, que pour l'homme riche qui n'a pas appris à s'occuper.

En quoi peut conſiſter le vrai bonheur? Dans une vie paiſiblement active.

On mépriſe l'âne, animal utile; & l'on dit que le lion eſt le Roi des animaux : à quoi eſt-il bon?

Nous ne connoiſſons point de profeſſions ignobles & qu'il ne ſoit honnête d'exercer, diſent les Turcs; parce que toutes ſont utiles dans la ſociété, & parce qu'un Ange ne vient pas nous révéler de la part de Dieu, qu'aucun accident ne nous fera tomber, nous & notre famille, dans l'indigence.

Eſt-ce parmi le peuple qu'on voit d'ennuyeux Nouvelliſtes, des Joueurs de profeſſion, des Eſcrocs, des Courtiſans à baſſes & noires intrigues, des Paraſites, des Abbés ſans titre & ſans mœurs?...

La plupart des jeunes gens, parmi la Nobleſſe des iſles Maldives, apprennent & ſe divertiſſent à raſer: de même que la plupart de nos prétendus Seigneurs & ſous-Seigneurs, apprennent & ſe divertiſſent à mener un carroſſe ou un cabriolet : il ne me paroît pas plus ridicule d'être barbier que cocher.

Digitized by Google

Les Fratricelles, Moines échappés de l'Ordre de Saint-François, prétendoient que les vrais Chrétiens devoient vivre de charité, n'avoir rien en propre, & qu'il ne falloit point travailler, parce qu'en travaillant on auroit eu droit à quelque choſe.

L'âne qu'Apulée fait parler, dit qu'il avoit appartenu, pendant quelque temps, aux Prêtres de la Déeſſe de Syrie; que ces Prêtres alloient dans les hameaux, faiſoient baiſer aux Villageois l'image de cette Déeſſe, & promettoient de la leur rendre propice; qu'en échange de leurs prieres & de leurs promeſſes, on leur donnoit de l'argent, du vin, du lait, du fromage, des légumes, & du froment. Ces Prêtres étoient une eſpece de vermine qui s'attachoit au peuple, & qui le dévoroit.

Certains Moines Indiens ſe font eunuques par humilité; il eſt certain que cela dépare encore plus un homme qu'un froc, une barbe ſale, & des jambes nues & crottées.

Que diroit-on parmi nous d'une Princeſſe qui, à l'article de la mort, ſe plaindroit & pleureroit amérement de ce qu'elle meurt ſans avoir perdu ſa virginité? *Laiſſez-moi*, dit la fille de Jephté (1) à ſon pere, lorſqu'il lui apprit le vœu qu'il avoit fait de l'immo-

(1) *Les Juges, chap.* 11, *v.* 36, 37 & 39.

Digitized by Google

ler, *laissez-moi aller sur les montagnes pleurer, pendant deux mois, ma virginité.... & elle alla sur les montagnes pleurer, avec ses jeunes amies, de ce qu'elle mouroit vierge... & au bout de deux mois elle revint; & son pere accomplit son vœu.* On regardoit, chez les Juifs, comme une marque de réprobation, de mourir sans avoir été marié, quand on avoit atteint l'âge de l'être.

Le matin du mariage, chez les Juifs en Egypte, on colle les paupieres de la mariée avec de la gomme; & quand le moment de se coucher est venu, le mari les décolle.

Conjugium, en latin, signifie le mariage, parce qu'une des principales cérémonies du mariage, chez les Latins, étoit de mettre un joug sur le col du marié & de la mariée.

Chez les Romains, en conduisant la nouvelle mariée à la maison de son époux, on portoit devant elle une quenouille avec un fuseau, pour lui marquer qu'elle devoit s'occuper du ménage & travailler. Le François, trop galant pour faire naître des idées si rustiques dans l'imagination d'une jeune personne, envoye à sa future (quand les articles du mariages son signés) ce qu'on appelle *la Corbeille*, c'est-à-dire, des fleurs naturelles & artificielles, des rubans de toutes couleurs, des gants, des pommades de senteur, des pots de vermillon, pour colorer la pâleur de la virginité, des éventails, des boucles &

Digitized by Google

des pendants d'oreilles, des boîtes à mouches, des tabatieres & autres bijoux.

La Royauté fut abolie dans Rome, parce que le fils de Tarquin avoit violé une femme. Quelque temps après, le peuple s'y souleva, parce qu'un de ses premiers Magistrats, épris des charmes de la fille d'un petit Centurion, avoit voulu en faire sa maîtresse. Quels étoient alors les Romains? Des hommes rustres, grossiers, & dont les Généraux retournoient à leur charrue après avoir battu l'ennemi; mais quand les Belles-Lettres & les Beaux-Arts eurent poli leur esprit & leur caractere, on vit le Sénat délibérer si l'on n'accorderoit pas à Jules-César, par une Loi expresse, le droit de jouissance sur toutes les Dames Romaines.

La coutume, chez les Romains, prescrivoit au mari, en revenant d'un voyage ou de la campagne, de ne point entrer chez lui, avant que d'avoir fait avertir sa femme de son retour : voilà une différence bien marquée dans le caractere des anciens habitants d'Italie, & de ceux d'à présent.

L'Empereur Antonin fit une Loi par laquelle il n'étoit pas permis à un mari de tuer sa femme, & même de la poursuivre en justice, quoiqu'il l'eût surprise en adultere, si, par la vie qu'il menoit, on devoit présumer qu'il en étoit lui-même coupable.

La fameuse Cléopâtre avoit épousé son

Digitized by Google

frere, Ptolomée *Dionysius*. Les Rois d'Egypte épouſoient leurs ſœurs. Un Comte d'Armagnac, en 1454, épouſa publiquement la ſienne.

La Princeſſe d'Eboli, qui fit de ſi grandes paſſions, étoit borgne.

Il y avoit dans les Gaules, des Druïdeſſes qui faiſoient vœu de chaſteté; il y en avoit d'autres qui ſe marioient; mais elles ne ſortoient qu'une fois dans l'année de leur Monaſtere, & ne paſſoient qu'un ſeul jour avec leurs maris: elles en étoient adorées, & faiſoient tous les ans un enfant.

Un mari, dans l'iſle Formoſe, ne demeure point avec ſa femme; il va la voir de nuit, ſe leve de grand matin, & ne retourne point chez elle pendant tout le jour, à moins qu'elle ne l'envoye chercher, ou que, le voyant paſſer, elle ne l'appelle.

Dans les iſles d'Amboine, de Sumatra & de Bornéo, un jeune homme ne trouve point à ſe marier, s'il n'apporte aux pieds de ſa maîtreſſe la tête de quelque étranger. Anciennement nos Chevaliers alloient chercher les aventures, faiſoient des défis, & ſe battoient pour ſoutenir que rien n'égaloit la beauté de *leurs Dames*.

Une femme, en Turquie, peut demander le divorce, ſi ſon mari ne lui donne pas une nuit dans la ſemaine: combien de femmes, en France, qui n'en accordent pas une, pendant toute l'année, à leurs maris!

Digitized by Google

A la Chine, on n'a point vu la fille qu'on épouse ; & elle n'apporte point de dot : en France, souvent on l'épouse, quoiqu'on l'ait vue, parce qu'elle a une dot.

Il y avoit, parmi les Manichéens, une Secte qui enseignoit qu'on ne devoit rien manger de ce qui avoit eu vie ; mais les plus considérables de cette Secte éludoient ce précepte, & croyoient qu'ils pouvoient profiter des crimes d'autrui, en protestant de leur innocence. Si l'on servoit devant eux des poulets, des pigeons, des perdrix, &c, ils regardoient ces mêts avec indignation : *Pauvres animaux !* disoient-ils, *on vous a poursuivis, on vous a tués ; le ciel est témoin que nous sommes incapables d'une pareille barbarie, & que nous détestons vos bourreaux ; mais enfin, vous voilà morts ; on ne peut plus vous causer aucune souffrance ; & il doit vous être indifférent d'être mangés par nous ou par d'autres ; ainsi nous allons vous manger.*

Pauvre peuple ! dit un homme d'une haute naissance, prêt à s'allier avec une sangsue publique ; *le Ciel m'est témoin que je plains votre sort, & que je condamne, du plus profond de mon cœur, toutes les voies iniques par lesquelles mon futur beau-pere s'est enrichi ; je le mépriſe & le mépriserai toujours autant qu'il le mérite ; mais enfin, il ne voudra jamais rendre ce qu'il a pris ; & si je refuse les immenses richesses qu'il*

Digitized by Google

m'offre avec fa fille, un autre s'en accommodera; je vais donc ſigner le contrat.

Si la miſere du payſan, occaſionnée par la mauvaiſe répartition des impôts, & par des exacteurs durs & impitoyables, lui fait enviſager comme un malheur d'avoir une nombreuſe famille, le luxe, dans nos villes, ne nuit pas moins à la population. Un homme qui jouit d'une fortune aiſée, veut faire & ſoutenir une certaine figure, & *trouve plus honnête*, dit un Moraliſte, *d'avoir ſix chevaux dans une écurie, que de donner ſix enfants à l'Etat.*

Nouveaux enrichis! vous tâchez d'en impoſer par vos habits, vos équipages & des airs importants; mais en voulant cacher qui vous êtes, vous le faites demander.

En vain la fortune couvre un fumier d'un riche tapis; une certaine odeur perce toujours.

Dans pluſieurs Royaumes de l'Aſie, on diſtingue l'état, la condition, la profeſſion ou le métier d'un homme, par la couleur ou le mêlange des couleurs de ſon habit: il me ſemble que dans ce Pays-là il doit y avoir moins d'impertinents que dans le nôtre.

L'Empereur Fréderic Ier. permit aux marchands qui voyageoient, d'attacher à la ſelle de leurs chevaux une épée pour ſe défendre, comme on y attache aujourd'hui des piſtolets; il ne leur étoit pas permis de la porter

Digitized by Google

à leur côté, parce qu'elle étoit la marque de la noblesse.

Les Sauvages de l'Isle Formose se font graver sur la peau différentes figures de fleurs, de fruits, d'oiseaux, de serpents & d'autres animaux. L'opération est douloureuse & longue; c'est un travail de près d'une année, en y employant assiduement trois ou quatre heures par jour; mais aussi, quand l'ouvrage est fini, le patient a l'agrément de posséder pour toute sa vie une peau superbe, d'une belle broderie, & qui le distingue éminemment parmi ses Compatriotes; car cette magnificence n'est permise qu'à ceux qui, au jugement des plus considérables de la bourgade, se sont signalés par quelque action hardie, ou par leur légéreté, leur force & leur adresse à la chasse.

A la Chine, au nom & de la part de l'Empereur, le Gouverneur de chaque ville, au commencement de chaque année, après de bonnes informations, donne un grand festin à tous ceux qui, pendant le cours de l'année qui vient de finir, ont fait quelque action vertueuse. Ce festin est préparé dans la place publique & sous une tente, au haut de laquelle on lit ces mots : *Hommes de tous états & conditions, c'est la vertu qui vous place & vous rend ici tous égaux.* Le peuple considere & examine tous les conviés : & s'ils en voyoit quelqu'un qui ne méritât pas d'en être,

Digitized by Google

il l'obligeroit, par ſes huées, de ſortir de table & d'aller ſe cacher.

L'homme de cœur eſt naturellement modeſte dans la proſpérité; il lui eſt bien difficile de l'être dans l'adverſité: trop de faquins l'aigriſſent par l'étalage de leur fortune.

On n'eſt ſouvent malheureux, que parce qu'on penſe moins à ce qu'on poſſede, qu'à ce qu'on n'a pas.

Nous critiquons la conduite & les actions des Princes & des Miniſtres; ſouvent c'eſt moins par malignité que par orgueil: ce petit tribunal que nous nous érigeons, ſemble rapprocher l'intervalle qui nous ſépare d'eux.

Le Duc d'Orléans, frere de Louis XIII, dans une Lettre du 30 Mai 1631, adreſſée au Parlement de Paris, dit que le Cardinal de Richelieu vouloit ſe faire paſſer pour *un béat, qui avoit de fréquentes révélations d'enhaut:* je ne ſerois point étonné qu'un Miniſtre, qui vouloit gouverner ſi deſpotiquement, eût tenté d'employer ce moyen.

Cromwel, ſur des affaires importantes, dictoit à ſon Secretaire trois ou quatre lettres qui ſe contrediſoient; il lui cachoit celle qu'il donnoit au Courier.

Le Duc d'Albe, en arrivant pour commander dans les Pays-Bas, commença par y établir une Cour de Juſtice; & le premier Décret de cette Cour fut que l'on puniroit, comme criminel de leſe-Majeſté, quiconque di-

Digitized by Google

roit que le Roi eſt obligé d'avoir égard aux privileges & franchiſes des villes & de la Nobleſſe, & qu'il eſt lié à ſes peuples par ſes promeſſes & ſes ſerments. Les Hollandois regardent ce Décret comme le premier titre de leur liberté.

Je ſuis toujours étonné que, dans nos Egliſes, on aille, l'encenſoir à la main, s'incliner devant un homme, & qu'on ſemble lui dire : *Rengorgez-vous, je viens vous révérer & vous parfumer.*

Anciennement les Evêques, en Angleterre, vouloient que les Fêtes & les Dimanches on n'allât qu'à pied; leurs réglements défendoient à la Reine d'aller ces jours-là en charriot, en bateau, ou à cheval.

Il étoit défendu, dans pluſieurs (1) Dioceſes, d'entendre une fille ou une femme en confeſſion, ſans témoins, dans l'Egliſe.

M. de Fleuri, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Livre 64, année 1191, dit qu'après que le Pape avoit été élu, il ſe mettoit dans un ſiege derriere l'Autel; que les Cardinaux ſe proſternoient à ſes pieds, & qu'il leur donnoit le baiſer de paix; qu'enſuite on le conduiſoit à une chaiſe de pierre, percée & poſée devant le portique de l'Egliſe du Sauveur-de-Latran, & qu'étant ſur cette chaiſe per-

(1) *Hiſt. Eccléſt. ann.* 1280.

Digitized by Google

cée, qu'on nommoit *ſtercoraria* (1), il faiſoit ſes largeſſes au peuple, en lui jettant quelques poignées de monnoie. Je crois qu'on faiſoit aſſeoir le nouveau Pape ſur cette chaiſe percée, pour lui faire entendre que, quoique (2) Chef Apoſtolique & Souverain Pontife de toute la Chrétienté, il devoit toujours ſe ſouvenir qu'il n'étoit qu'un homme, & ſujet, comme tous les autres hommes, aux beſoins de la nature & aux infirmités humaines; mais il eſt ſingulier qu'il fît ſes largeſſes au peuple de deſſus ſa chaiſe percée.

Les Catalans, ayant appris que Saint Romuald vouloit quitter leur pays, en furent très-affligés; ils délibérerent ſur les moyens de l'en empêcher; & le ſeul qu'ils imaginerent comme le plus ſûr, fut de le tuer, afin de profiter du moins de ſes reliques, & des guériſons & autres miracles qu'elles opéreroient après ſa mort. La dévotion que les Catalans avoient pour lui, ne plut point du tout à Saint Romuald; il uſa de ſtratagême, & leur échappa.

Le même M. de Fleuri rapporte que Sergius, pere de Saint-Romuald, s'étoit fait Moi-

(1) *Latrine.*

(2) Entre autres cérémonies du couronnement du Pape, on brûle devant lui de l'étoupe, en lui diſant que la gloire de ce monde paſſe & s'évanouit comme cette flamme : *ſic tranſit gloria mundi.*

Digitized by Google

ne au Monaſtere de Saint-Sévere, près de Ravennes; qu'il s'en repentit au bout de quelques mois, & voulut retourner dans le monde; que Saint Romuald alla le trouver, le lia, prit un bon bâton, & le roſſa ſi bien pendant quelques jours, qu'il lui fit revenir la vocation. Quelque-temps après, ajoute M. de Fleuri, Saint-Romuald eut le plaiſir d'apprendre que ſon pere étoit mort très-ſaintement.

Saint Jean-Gualbert fut célebre dans le onzieme ſiecle, par ſes vertus & ſes miracles. Ayant appris, au retour d'un voyage, qu'on avoit reçu dans ſon Abbaye un homme qui y avoit donné tout ſon bien au préjudice de ſes héritiers, il ſe fit apporter par le Prieur l'acte de cette donation, & le déchira. Se rappella-t-on cette action, quand on le canoniſa ?

Les Gaulois, dit Valere-Maxime, prêtoient de l'argent, ſur promeſſe qu'on le leur rendroit dans l'autre monde.

Les habitants du Royaume de Bénin en Afrique, reconnoiſſent un Dieu qui récompenſe ou punit, ſelon le bien ou le mal qu'on a fait. Ils croyent que l'ombre du corps eſt un être réel, qui nous accompagne ſans ceſſe, qui ſe rend à ſon gré viſible ou inviſible, & par qui Dieu eſt inſtruit, à notre mort, de nos bonnes & de nos mauvaiſes actions.

Chez les Acouacas, on réduit en poudre

les ſquélettes de ſon pere, de ſa mere & des perſonnes qu'on a le plus aimées, & on avale cette poudre dans quelque liqueur. Eſt-ce par une ſemblable piété, & plus générale encore, qee nous allons dans nos Egliſes reſpirer les corpuſcules de la corruption de tous les cadavres qu'on y enterre?

Un célebre Anatomiſte de Louvain recommanda dans ſon teſtament, de mettre cette épitaphe ſur l'endroit où il ſeroit enterré: *Philippe Verteyer a choiſi ce Cimetiere pour le lieu de ſa ſépulture, dans la crainte de profaner l'Égliſe & de l'infecter par des vapeurs malfaiſantes.*

Les anciens habitants des Iſles Canaries reconnoiſſoient toujours deux Rois, l'un vivant, & l'autre mort. Ils embaumoient le corps du Roi qui venoit de mourir, le mettoient debout, un ſceptre à la main, dans une ſalle du palais, & ne le tranſportoient dans la *caverne ſépulcrale* de ſes ancêtres, qu'à la mort du Roi qui lui avoit ſuccédé.

A Saint-Denis, on met le corps du Roi ſur la premiere marche du caveau, & on ne l'y deſcend qu'aux obſeques de ſon Succeſſeur.

J'ai dit quelque part qu'en France, ſous la premiere Race, on coupoit la tête de l'ennemi qu'on avoit tué, qu'on l'emportoit chez ſoi, & qu'on la clouoit ſur ſa porte, ſur-tout ſi cet ennemi avoit paſſé pour un homme

Digitized by Google

redoutable. Les peuples de Chaco (1), après une victoire, coupent les têtes de tous ceux qu'ils ont tués, les emportent chez eux & les conservent précieusement, afin que, lorsqu'ils viendront à mourir, on attache avec un javelot, deux ou trois de ces têtes, pour trophée, sur l'endroit où on les inhumera; on entoure cet endroit de dards & de fleches, qu'on enfonce à moitié en terre.

Dans le Royaume de Tonquin, il est d'usage, parmi les personnes riches, de remplir la bouche du mort de pieces d'or & d'argent, pour ses besoins dans l'autre monde; on le revêt de sept de ses meilleurs habits, & de neuf, si c'est une femme; les fils, aux funérailles de leur pere, marchent derriere le cercueil; & comme l'excès de leur douleur pourroit les faire tomber, on leur donne des bâtons sur lesquels ils s'appuyent.

Il y a parmi les Siamois, une secte qui croit que les ames, après la mort, sont errantes, & vont & viennent où elles veulent; que celles des hommes qui ont bien vécu, acquierent une force, une vigueur extraordinaires, & qu'elles poursuivent, attaquent & maltraitent celles des méchants par-tout où elles les rencontrent. *Vous êtes opiniâtre, entêté comme tous les génies; haîneux comme*

(1) Pays voisin du Paraguay.

Digitized by Google

un faux dévot, dès qu'on vous réſiſte; vous m'avez perdu dans l'eſprit du Roi; je vous réponds que mon ame roſſera bien la vôtre quand nous ſerons morts, diſoit un Siamois de cette Secte à un Miniſtre.

Ceux, parmi les Juifs, qui croyoient l'immortalité de l'ame, alloient à une riviere & s'y baignoient en diſant quelques prieres; ils étoient perſuadés que ſi l'ame de leur pere ou de leur frere étoit en Purgatoire, ce bain la rafraîchiſſoit.

Chez les Si-Fans, quand le Chef d'un Canton eſt à l'agonie, on étend des fleurs & des herbes odoriférantes tout le long de ſa cabane; douze jeunes garçons & douze jeunes filles qu'on a choiſis, entrent; & chacun de ces douze couples, à un certain ſignal, travaille avec ardeur à la production d'un enfant, afin que l'ame du mourant, en quittant ſon corps, en trouve auſſi-tôt un autre, & ne ſoit pas long-temps errante.

Dans ces ſiecles où les Curés refuſoient la ſépulture à toute perſonne qui, en mourant, n'avoit point fait un legs au profit de ſa Paroiſſe, une pauvre femme, fort âgée, & qui n'avoit rien à donner, porta un jour un petit chat à l'offrande, diſant qu'il étoit de bonne race, & qu'il ſerviroit à prendre les ſouris de la Sacriſtie.

L'Egliſe, loin d'approuver les ſecondes noces, les a long-temps regardées comme une

Digitized by Google

fornication tolérée. Le Concile de Sarragoſſe, en 692, défend aux Reines de ſe remarier, & à tout Prince de les épouſer ; il ordonne même qu'elles ſe faſſent Religieuſes, apparemment pour en donner l'exemple aux autres femmes.

Chez les habitants des côtes de Gumana, avant que de brûler le corps du mari, on en ſépare la tête ; on la porte à ſa veuve, pour que, la main poſée deſſus, elle jure de la conſerver précieuſement, & de ne jamais ſe remarier.

Une veuve, chez les Caffres & les Hottentots, chaque fois qu'elle ſe remarie, eſt obligée de ſe couper un doigt.

Une Indienne, quand ſon mari vient à mourir, quoiqu'elle ne l'aimât pas, ſe brûle ſur un bûcher. Oſervons que ce terrible ſacrifice eſt un acte de ſa pure volonté ; qu'elle n'y eſt point forcée (1) ; qu'elle ne l'accomplit, que parce qu'on lui en fait un point d'honneur. Convenons qu'il n'y a point d'ame plus ferme & plus courageuſe que celle d'une femme qui ſe reſpecte.

(1) Leur Religion les y exhorte, mais ne les y oblige pas. Les Mahométans, dans les pays qu'ils ont conquis, font ce qu'ils peuvent pour les empêcher, mais preſque toujours inutilement, parce qu'elles ſavent qu'elles perdroient l'eſtime & la conſidération dont elles jouiſſoient & dans leur famille & parmi leurs compatriotes.

Digitized by Google

En Europe, pour lever des contributions, on envoye des détachements dans les villes ouvertes, gros bourgs & villages du Pays ennemi; ils y enlevent deux ou trois des plus riches & des principaux habitants, & les amenent au Quartier général. Ce ſont les filles de joie qu'il faut enlever dans cette partie de l'Afrique, qu'on appelle la Côte d'or; les jeunes gens vont auſſi-tôt déclarer à leurs Kabaſchirs (1), que s'ils ne s'arrangent pas inceſſamment pour délivrer leurs *Abelerès*, (c'eſt le nom qu'ils donnent à ces ſortes de filles) ils prendront leurs femmes, & s'en amuſeront en attendant : *J'en ai fait plus d'une fois l'expérience*, dit Boſman; *dans une occaſion, je fis arrêter cinq ou ſix Kabaſchirs; je ne vis pas qu'on s'empreſſât beaucoup en leur faveur; mais, une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerès, toute la ville fut en mouvement; & les peres & les maris joignirent de vives inſtances à celles des jeunes gens.* Hiſt. des Voyages, Tom. IV, p. 122 & 123.

La plupart des femmes de diſtinction, dans le Royaume de Juida, quand elles ſont au lit de la mort (2), achetent deux ou trois jeunes & jolies eſclaves, pour être *Abelerès*

(1) Les Magiſtrats & les Nobles.
(2) *Ibid. p.* 293.

Digitized by Google

dans tel ou tel canton ; cette libéralité passe pour une action pieuse, & dont elles seront récompensées dans l'autre monde.

Le Pape Jules II, en gémissant sur les désordres qui régnoient dans Rome, donna une Bulle, le 2 Juillet 1510, par laquelle il étoit permis aux courtisanes de s'y établir dans le quartier qu'on leur désigneroit. Léon X & Clément VII confirmerent cette tolérance, à condition que le quart de leurs biens, meubles & immeubles, appartiendroit, après leur mort, au Couvent des Religieuses de Sainte-Marie-Magdelaine.

L'Abbé Prévôt, Hist. des Voyages, Tome I, p. 91, rapporte que les femmes, dans le Royaume de Monomotapa, sont si respectées, que le fils aîné du Roi, quand il en rencontre une, doit s'arrêter & lui céder le pas. Louis XIV, à la chasse ou en voyage, ne passoit jamais devant une femme sans ôter son chapeau.

Chez quelques nations de l'Afrique, de quelque condition que l'on soit, quand on veut demander justice ou quelque grace au Roi, on est obligé de se dépouiller de tous ses vêtements dans l'anti-chambre ; & l'on ne peut se présenter devant lui qu'entiérement nud. Vous vous découvrez la tête pour saluer, disent-ils aux Européens ; & vous convenez, par conséquent, que la politesse ou le respect exigent qu'on se découvre quelque

Digitized by Google

partie du corps en abordant quelqu'un : donc, nous devons nous dépouiller entiérement en abordant nos Princes, pour leur marquer notre reſpect dans toute ſon étendue.

Il y avoit en Eſpagne des *Grands* de la premiere, de la ſeconde & de la troiſieme claſſe. Ce qui conſtituoit la différence entre ces claſſes, conſiſtoit en ce que ceux de la premiere paroiſſoient devant le Roi la toque ou le chapeau ſur la tête, & avant que de lui avoir parlé ; au-lieu que ceux de la ſeconde ne ſe couvroient qu'après lui avoir parlé & qu'il leur avoit répondu ; & ceux de la troiſieme, qu'après s'être avancés, inclinés, & s'être enſuite retirés & remis parmi les autres Courtiſans. Le Roi d'Eſpagne ne fait plus que des *Grands* de la premiere claſſe.

Henri IV, à l'audience qu'il donna à Dom Pedre de Tolede, le 3 Juillet 1608, dit aux Maréchaux de France & aux Ducs de ſe couvrir, voyant que cet Ambaſſadeur entroit & s'avançoit ſans ſe découvrir.

Le titre de Baron étoit autrefois ſi éminent en France, qu'on le donnoit aux Saints, pour leur marquer ſon reſpect. *Il fit ſes vœux*, dit Froiſſard, *devant le benoît corps du Saint Baron Saint-Jacques.*

Le premier devoir d'un Roi eſt de tâcher qu'aucun de ſes ſujets ne ſoit opprimé.

Le trentieme article d'un Capitulaire de Pepin-le-Bref, en 755, ordonne de *donner*

Digitized by Google

la baſtonnade à tout Eccléſiaſtique & à tout Moine qui viendra à la Cour porter des plaintes contre ſon Evêque ou ſon Abbé : une pareille Ordonnance déshonorera à jamais la mémoire de ce Prince & de ceux qui l'avoit ſollicitée. *Si quelqu'un de mes Sujets eſt opprimé*, diſoit Saint-Louis, *ce ſera ſa faute, & je n'en répondrai pas au tribunal de Dieu, puiſque chaque jour, à certaines heures, je reçois & j'examine enſuite toutes les plaintes qu'on me préſente.*

Charlemagne, année 813, par le premier article de ſon troiſieme Capitulaire, ordonne qu'à l'avenir les Eccléſiaſtiques ſoient traités en tout comme les *Francs*, c'eſt-à-dire, comme les Nobles.

Dans une affaire purement temporelle, puiſqu'il ne s'agiſſoit que de ſimples déclarations de leurs biens, que l'on vouloit que les Eccléſiaſtiques donnaſſent, comme les autres Sujets du Roi, voici les propres termes du Prélat qui portoit la parole au nom du Clergé, dans ſes remontrances, préſentées à Sa Majeſté le 24 Août 1749, imprimées à Paris : *Ne craindroit-on pas, Sire, d'affoiblir le reſpect dû à la Religion, ſi l'on voyoit aujourd'hui les Miniſtres de l'Egliſe, pour la premiere fois, avilis & réduits à la condition de vos Sujets?* C'eſt-à-dire, avilis & réduits à la condition des Maréchaux de France, des Ducs, des Miniſtres, des Magiſtrats.

Digitized by Google

Saint-Louis (1) ne souffroit point la pluralité des Bénéfices. En effet, elle semble contraire à l'estime qu'on doit avoir pour le Clergé en général & en particulier. Est-ce qu'il y a dans le Royaume plus de Bénéfices que de bons & dignes Ecclésiastiques?

Les Hérétiques mêmes conviennent qu'aujourd'hui en Europe, le Clergé le plus savant, & qui vit avec le plus de décence, c'est le nôtre.

Il a été un temps qu'en France, non-seulement tout *Clerc*, mais même tout homme attaché à une Eglise par quelque emploi, le Bedeau, le Sonneur de cloches, le Balayeur, ne pouvoient être jugés que par des Ecclésiastiques; c'est ce qu'on appelloit le privilege de *Cléricature.* Or les Ecclésiastiques disoient qu'aucune Puissance n'avoit droit sur la vie de quelqu'un qui s'étoit consacré à Dieu, & que d'ailleurs la charité chrétienne ne leur permettoit pas de condamner à mort: ainsi un *Clerc*, quelques crimes qu'il eût commis, n'étoit jamais condamné qu'à des peines canoniques.

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit dans Paris la conspiration la plus horrible, presqu'au moment où elle alloit éclater; les preuves en étoient si positives & si convaincantes, que ceux des conspirateurs qui n'eurent

(1) *Fleuri, Hist. Eccléf. T. XVIII, p.* 120, *in*-4°.

Digitized by Google

pas le temps de s'enfuir, ne purent la nier, & que leur deſſein étoit de tuer le Roi, le Duc de Berry, le Roi & la Reine de Sicile, le Chancelier de Marle, Tannegui du Châtel, & pluſieurs autres perſonnes. Ils furent tous punis de mort, excepté Guillaume d'Orgemont, quoiqu'il fût le plus coupable, étant atteint & convaincu d'avoir été le principal agent de cet exécrable complot. Il étoit Chanoine; l'Evêque de Paris le réclama; & les Juges Eccléſiaſtiques le condamnerent à aſſiſter à la punition de ſes complices, & à être enſuite renfermé pour le reſte de ſes jours, au pain & à l'eau.

Les anciens habitants de l'iſle Saint-Jean avoient des ſabres & des épées; mais il leur étoit défendu, ſous peine de mort, de s'en ſervir, & même de leurs poings, dans leurs querelles particulieres : la ſeule façon de ſe battre, permiſe dans cette iſle, étoit de ſe mettre tout nuds, de ſe colleter & de ſe mordre comme les chiens. L'intention du Légiſlateur avoit ſans doute été de corriger les querelleurs & les hargneux, en les aſſujettiſſant à ne pouvoir aſſouvir leur colere que comme les animaux.

Lorſque deux ou pluſieurs Scythes vouloient ſe jurer un attachement inviolable, ils ſe faiſoient une bleſſure au bras, mêloient leur ſang dans une coupe, y trempoient la pointe de leurs épées, & la ſuçoient.

Digitized by Google

Les Rabins disent que les Hébreux, pour affirmer un serment, posoient la main sur une certaine partie du corps du Grand-Prêtre; on la devinera aisément; c'étoit, ajoutent-ils, par respect pour la Circoncision.

Les Chefs ou Caciques des différents peuples qui habitent les bords de l'Orénoque, pour sceau des engagements d'alliance & d'amitié qu'ils prennent avec quelqu'un, le font cracher dans leur main droite.

N'est-il pas singulier que, parmi les Chrétiens, chaque jour de la semaine porte le nom d'une Divinité du Paganisme, & semble lui être consacré comme chez les Egyptiens qui adoroient les planetes & les étoiles?

N'est-il pas singulier qu'en France, les Comédiens soient excommuniés, & en Italie la plupart des Théâtres portent le nom de quelque Saint? Le Théâtre de Saint-Charles à Naples, de Saint-Augustin à Gênes, de Saint-Angelo à Venise, &c.

L'eau & toutes sortes de vivres manquent dans un vaisseau: *Mes amis*, dit un François nommé Lachau, *je vous offre ma vie pour prolonger la vôtre de quelques jours; peut-être même que le calme qui nous retient depuis si long-temps en mer cessera, & que vous pourrez aborder à quelque plage où vous trouverez des secours.* En effet, le vent changea pendant la nuit; l'on aborda le lendemain

Digitized by Google

demain aux iſles Antilles; mais le généreux Lachau étoit déja mangé.

Chez certains Sauvages, les hommes & les femmes, quand ils paroiſſent en public, portent un tablier qui leur couvre le devant & le derriere du corps, depuis les reins juſqu'aux genoux; ce n'eſt pas par pudeur, & dans l'idée que nous attachons à ce mot; car ils ſe couvrent auſſi le nez & la bouche: ils diſent que lorſqu'on n'eſt pas dans ſa famille ou avec ſes intimes amis, la politeſſe exige qu'on cache toutes les parties du corps qui ſervent de canaux aux différents excréments.

Ces Grecs & ces Romains, ſi vantés, avoient-ils des mœurs plus douces & des opinions moins ridicules que pluſieurs nations que nous traitons de barbares?

Les peuples de la Côte d'Or croyent que le premier homme fut produit par une araignée, qu'ils appellent *Ananſio*. Les Athéniens diſoient qu'ils deſcendoient des fourmis d'une forêt de l'Attique; & les familles qui ſe piquoient d'être les plus anciennes, portoient dans leurs cheveux des fourmis d'or, pour marque de leur origine.

Ces mêmes Athéniens expoſoient dans les grands chemins ou dans les bois leurs enfants nouveaux nés, quand ils ne vouloient pas les élever. Quelques Rois, en Afrique, vendent leurs ſujets; & l'on peut préſumer que ces François, ces Anglois & ces Hollandois qui

Digitized by Google

les achetent, qui les lient & les entaſſent au fond d'un vaiſſeau, & qui vont les revendre pour être employés aux travaux les plus pénibles, vendroient de même leurs compatriotes & leurs parents, ſi ce commerce leur étoit permis.

Chez pluſieurs peuples de l'Aſie & de l'Afrique, aux funérailles d'un homme riche & de quelque diſtinction, on égorge & on enterre avec lui cinq ou ſix de ſes eſclaves. Chez les Romains, on égorgeoit auſſi des vivants, pour honorer les morts. On faiſoit combattre des Gladiateurs devant le bûcher, & l'on donnoit à ces maſſacres le nom de *jeux*, de *jeux funéraires*.

Un ſoldat Romain ayant tué par mégarde un chat, toute la ville d'Alexandrie ſe ſouleva; en vain le Roi intercéda pour lui, il ne put le ſauver de la fureur du peuple. Obſervons que les Rois d'Egypte avoient aſſemblé dans Alexandrie une Bibliotheque immenſe; qu'elle étoit publique; les Egyptiens cultivoient les ſciences, & n'en adoroient pas moins les chats.

Dès qu'un homme me niera que l'ancien & le nouveau Teſtament ayent été divinement inſpirés, je le défierai de prouver, par de bonnes raiſons, que nos Contes de Sylphes, de Fées & de Génies ne ſont pas vrais; je lui ſoutiendrai qu'il y a des êtres élémentaires, bien ſupérieurs à l'homme en intelligence &

Digitized by Google

en puiſſance, & que ces êtres prennent, quand ils veulent, une figure humaine ou celle de quelque animal.

Il y a, dans les Royaumes de Juida & d'Ardra, en Afrique, des ſerpents très-doux, très-familiers, & qui n'ont aucun venin; ils font une guerre continuelle aux ſerpents vénimeux; & voilà ſans doute l'origine du culte qu'on commença & qu'on a toujours continué de leur rendre. Un marchand Anglois ayant trouvé un de ces ſerpents dans ſon magaſin, le tua; & n'imaginant pas avoir commis une action abominable, le jetta devant ſa porte: quelques femmes paſſerent, jetterent des cris affreux, & coururent répandre dans le canton la nouvelle de ce ſacrilege. Une ſainte fureur s'empara des eſprits; on maſſacra tous les Anglois; on mit le feu à leurs Comptoirs, & leurs marchandiſes furent toutes conſumées par les flammes. Le temple principal du grand Serpent eſt à une demi-lieue de la ville de Sabi, capitale du Royaume de Juida. Ce grand Serpent eſt d'une complexion fort amoureuſe, quoique bien vieux, puiſqu'il eſt, dit-on, le premier pere de tous les bons Serpents ou Génies tutélaires du pays; ces Prêtres cherchent les plus jeunes & les plus jolies filles, & vont, de ſa part, les demander en mariage à leurs parents, qui ſe trouvent très-honorés de cette alliance. On fait deſcendre la fiancée dans un caveau, où elle

reſte deux ou trois heures; & lorſqu'elle en ſort, on la proclame *épouſe ſacrée du grand Serpent :* les fruits qui naiſſent de ces mariages, tiennent uniquement de leurs meres, & ont tous la figure humaine.

Avant que d'élire les Magiſtrats ou de livrer une bataille, il falloit, chez les Romains, conſulter l'appétit des poulets ſacrés.

Auguſte, cet Empereur qui gouverna avec tant de ſageſſe, & dont le regne fut ſi floriſſant, reſtoit immobile & conſterné, lorſqu'il lui arrivoit, par mégarde, de mettre le ſoulier droit au pied gauche, & le ſoulier gauche au pied droit.

Quiconque aura coupé le poil de l'épaule droite de ſon chien, ſera ajourné à notre Cour, dit Charlemagne, article 18 de ſon troiſieme Capitulaire, année 803.

Dans le Royaume de Loango, on regarderoit comme le préſage le plus funeſte pour le Roi, ſi quelqu'un le voyoit boire ou manger; ainſi, il eſt abſolument ſeul & ſans aucun domeſtique, quand il prend ſes repas. Les Voyageurs, en parlant de cette ſuperſtition, rapportent un trait bien barbare d'un Roi de Loango : un de ſes fils, âgé de huit ou neuf ans, étant entré imprudemment dans la ſalle où il mangeoit, & dans le moment qu'il buvoit, il ſe leva de table, appella le Grand-Prêtre, qui ſaiſit cet enfant, le fit égorger, & frotta de ſon ſang les bras du pere,

Digitized by Google

pour détourner les malheurs dont ce préſage ſembloit le menacer. Un autre Roi de Loango fit aſſommer un chien qu'il aimoit beaucoup, & qui l'ayant un jour ſuivi, avoit aſſiſté à ſon dîner.

Le grand Lama veut bien admettre les Rois de ſa Religion, & leurs Ambaſſadeurs, à lui baiſer les pieds. On prétend que ſon pot-de-chambre, fait vivre fort à leur aiſe plus de quatre mille Moines, par les ſommes qu'ils tirent de la vente de ſes excréments ſéchés, pulvériſés & renfermés dans de petits ſachets, que ſes dévots s'empreſſent d'acheter, & portent à leur cou.

Il eſt faux que le Mufti prétende, comme le grand Lama, qu'il ne peut errer; loin de vouloir perſuader qu'il eſt infaillible, il met toujours au bas de ſes réponſes & de ſes déciſions : *d'ailleurs, il n'y a que Dieu qui ne peut jamais ſe tromper.*

Moins il y a de différence entre les ſectes, plus elles ſe haïſſent. Un Presbytérien hait plus un Anglican, & un Anglican un Presbytérien, qu'ils ne haïſſent un Quaker ou un Juif.

Les Moliniſtes & les Janſéniſtes ſont d'accord ſur tous les articles & dogmes de foi : qui le croiroit à leur animoſité réciproque?

François Ier. fit faire un ſervice, à Notre-Dame de Paris, pour le repos de l'ame de Henri VIII, Roi d'Angleterre, quoique mort

Digitized by Google

Schiſmatique, & ſéparé de la Communion Romaine.

Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, bon Catholique, & Jeanne d'Albret, ſa femme, zélée Calviniſte, ſont enterrés dans le même tombeau dans l'Egliſe du château de Vendôme.

Mahomet défend expreſſément la perſécution, & recommande la tolérance. *Si Dieu l'eût voulu*, dit-il, chapitre 10 de ſon Alcoran, *tous les hommes qui vivent ſur la terre, croiroient*, c'eſt-à-dire, ſeroient Muſulmans. *Seras-tu aſſez inſenſé, pauvre mortel*, ajoute-t-il, *pour vouloir contraindre, par la force, les autres à croire? Non, l'eſprit ne croit que par la volonté de Dieu.*

Il me ſemble qu'il étoit plus ridicule d'imaginer, comme les Grecs, un Paradis triſte & ennuyeux, que d'en imaginer un comme celui de Mahomet, où l'on a la jouiſſance des plus belles femmes. Homere fait deſcendre Ulyſſe aux Champs Eliſées; toutes les Ombres qu'il y voit, ont la contenance plaintive & l'air mécontent; elles répandent même des larmes. Agamemnon, Ajax, Antiloque, Alcmene, Antiope, Tiro, Anticlée gémiſſent & regrettent de n'être plus ſur la terre. Quoi! vous n'êtes pas heureux, dit Ulyſſe à Achille? J'aimerois mieux, lui répond le fils de Thétis, labourer la terre, & ſervir le plus

Digitized by Google

pauvre des vivants, que de commander aux morts.

Je crois que l'amour seul auroit suffi pour établir l'idée de l'immortalité des ames parmi les peuples les plus sauvages. J'aimois, j'étois aimé; la mort m'a enlevé cet objet qui m'étoit si cher; non, je ne saurois me persuader que je ne le reverrai plus.

Les Sauvages enterrent les morts avec leurs habits, & mettent à côté d'eux leurs armes; ils croyent qu'elles pourront leur être utiles dans l'autre monde. On enterre nos Evêques avec leur crosse & leur mître.

Chez les Sauvages de la Louisiane (1), après les cérémonies des obseques, quelque homme notable dans la nation, mais qui doit n'être pas de la famille du mort, fait son éloge funebre; quand il a fini, les assistants vont, tout nuds, les uns après les autres, se présenter devant lui; il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une la-

(1) C'est de M. de Kerlérec que j'ai appris cet usage. Il seroit à souhaiter qu'il voulût nous donner ses Mémoires sur un pays où il a été Gouverneur pendant plusieurs années, & où il a confirmé, par d'importants services, dans une position très-difficile, toute l'estime qu'il s'étoit si généralement acquise dans le corps de la Marine, par la droiture de son caractere, la politesse de ses mœurs, & des actions distinguées.

Digitized by Google

niere large de deux doigts, en disant : *souvenez-vous que, pour être un bon guerrier, comme l'étoit le défunt, il faut savoir souffrir.* N'y a-t-il pas de la ressemblance entre cette cérémonie, & celle du coup que l'on donne, dans nos Ordres de Chevalerie, au novice que l'on reçoit ? D'autant plus que la plupart des Auteurs qui ont écrit sur notre ancienne Chevalerie, & qui ont tâché d'expliquer ce que signifie ce coup, disent que c'est pour avertir le nouveau Chevalier *qu'il doit se préparer à bien des maux & des peines, & s'accoutumer à les souffrir avec patience, s'il veut remplir dignement son état.*

Les Giagues croyent qu'il y a des Dieux bienfaisants & des Dieux malfaisants ; que les uns sont réjouis par les plaisirs des hommes, au-lieu que les autres se plaisent à les voir se haïr, se persécuter, se déchirer, & s'égorger. Les Giagues sont ordinairement gouvernés par une Reine. Lorsqu'elle est obligée de faire la guerre, & qu'elle est prête à livrer une bataille, pour mettre les Dieux malfaisants dans son parti, elle fait jurer à ses soldats, qu'ils seront sans pitié, qu'ils n'auront égard ni à l'âge, ni au sexe, & qu'ils répandront le plus de sang qu'ils pourront. A peine la cérémonie de ce serment est-elle achevée, qu'on entend une musique tendre & voluptueuse ; elle annonce le spectacle

Digitized by Google

qu'on va préſenter pour réjouir les Dieux bienfaiſants, & ſe les rendre favorables. Cent jeunes filles choiſies parmi les plus belles du Royaume, & cent jeunes guerriers s'avancent en chantant & en danſant; l'impatience de leurs deſirs eſt peinte dans leurs yeux: la Reine frappe des mains, c'eſt le ſignal; ils ſe livrent à leurs tranſports à la vue de toute l'armée.

Ces cérémonies religieuſes des Giagues ne doivent point nous paroître bien extraordinaires; nos Moines, du temps de la Ligue, ne prêchoient-ils pas qu'en aſſaſſinant le Roi & tous ceux qui lui étoient attachés, on feroit une action méritoire & agréable à Dieu? Ne faiſoient-ils pas en même-temps, le jour & la nuit, des proceſſions, *où hommes & femmes, filles & garçons, étoient tout nuds, marchant pêle-mêle, ſi bien qu'on en vit des fruits?* Le Journaliſte, par l'expreſſion de *tout nuds*, veut dire, n'ayant uniquement que leur chemiſe, voile léger, & plus attrayant que l'entiere nudité.

Les Egyptiens repréſentoient leur *Eneph*, ou le Dieu créateur, ſous la figure d'un Vieillard couvert d'un manteau bleu, tenant dans la bouche un œuf, emblême de l'univers.

La dévotion, dans le Royaume de Bénin, n'eſt pas formaliſte; on appelle un eſclave: *voilà*, lui dit-on, *un préſent que je veux faire à tel Dieu; vous le lui porterez, & le ſaluerez de ma part.* Nos Maréchaux de

Digitized by Google

France, nos Ducs, & autres perſonnes conſidérables qui demeurent ſur une paroiſſe, n'aſſiſtent pas perſonnellement à la proceſſion de la Fête-Dieu, mais y envoyent leurs laquais en livrée, & avec un flambeau où eſt attaché l'écuſſon de leurs armoiries.

Dans les ſacrifices des Payens, on ne ſe ſervit ordinairement d'encens, que pour chaſſer la mauvaiſe odeur du ſang & de la graiſſe des victimes, dont on jettoit toujours quelques parties dans le braſier de l'autel.

Chez les anciens Arabes, le jour même du couronnement du nouveau Roi, on prenoit les noms, & l'on faiſoit une liſte de toutes les femmes enceintes de huit ou neuf mois; on les enfermoit dans un palais; on en avoit beaucoup de ſoin; & l'enfant de celle qui accouchoit la premiere, ſi c'étoit un garçon, étoit dès-lors déſigné l'héritier préſomptif de la Couronne: la Royauté, diſoient-ils, ne doit pas être dévolue à une ſeule famille; elle appartient à toute la nation.

Vous n'avez point d'enfants de votre femme; cependant, elle me paroît très-propre à en donner à la République: je vous prie de me la prêter, diſoit un Spartiate à ſon voiſin; & le voiſin, ſuivant les belles inſtitutions de Lycurgue, prêtoit & devoit prêter ſa femme, par amour pour la Patrie.

Il me ſemble qu'autrefois la qualité de Bâ-

Digitized by Google

tard n'étoit pas déshonorante. Des Lettres-Patentes de Guillaume-le-Conquérant à Alain, Comte de Bretagne, commencent ainsi : *Guillaume, dit le Bâtard, Roi d'Angleterre, &c.*

Les Egyptiens, dit Diodore de Sicile, promettoient, par le Contrat de Mariage, d'être très-soumis à leurs Femmes; mais comme ils étoient d'humeur jalouse, leurs Femmes, dit Plutarque, ne portoient aucune chaussure & alloient toujours pieds nuds : c'étoit, ajoute-t-il, un moyen que les Maris avoient imaginé pour les rendre sédentaires, sans paroître vouloir les contraindre à l'être.

Une Gauloise apportoit une dot à son mari; une Françoise ne lui en apportoit point; il falloit, au contraire, qu'il fît un présent à son beau-Pere, en argent ou autrement. Cette coutume que les *Francs* avoient apportée de la Germanie, subsista parmi eux sous la premiere & la seconde Race. Elle subsiste & paroît avoir toujours subsisté chez presque toutes les nations de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique. Un pere, chez la plupart de ces nations, lorsqu'il a plusieurs filles, s'enrichit en les mariant, par les présents qu'il exige de ceux qui veulent les épouser. Nous voyons dans l'Ecriture Sainte, que Jacob, pour obtenir Lia & Rachel, filles de Laban, le servit pendant quatorze ans. Agamemnon, dans l'Iliade, envoye dire à Achille, qu'il lui donnera

Digitized by Google

une de ſes filles, ſans exiger de lui aucun préſent.

Marguerite de Provence épouſa Saint-Louis, en 1234; elle n'eut en dot que vingt mille francs. Hortenſe Mancini, Ducheſſe de Mazarin, mariée en 1661, eut en dot vingt millions.

Je me ſuis apperçue, diſoit la Reine Frédégonde, *qu'on a volé dans nos celliers pluſieurs jambons :* une Bourgeoiſe, aujourd'hui, éclateroit de rire, en apprenant qu'une Reine alloit dans ſes celliers, & ſavoit le compte de ſes jambons.

Demandez à une Actrice ſi elle blanchit elle-même ſon linge; elle ſera très-offenſée de la queſtion : Nauſicaa, fille du Roi des Phéaciens, Electre, Iphigénie, & autres Princeſſes que cette Actrice repréſente tous les jours, alloient avec leurs ſervantes à la riviere, & aidoient à laver leurs robes.

Originairement, on ne connoiſſoit aucune dignité chez les Gaulois & chez les Francs; ils n'avoient de Magiſtrats, que leurs Prêtres, qui préſidoient à leurs aſſemblées; de Juges, que leurs Camarades; de Capitaines, que ceux qu'ils s'étoient donnés volontairement. Il n'y avoit parmi eux d'autorité & d'obéiſſance, que celles qui réſultoient du dévouement & du Vaſſelage. On trouve chez les Romains l'origine de toutes les charges, entre leſquelles ſe partagea, chez nos Ancêtres, l'exercice de

Digitized by Google

l'autorité souveraine. Clovis prit le titre de Consul & celui de Patrice. Ces deux dignités étoient ce qu'il y avoit de plus relevé dans l'Empire après la Pourpre Impériale. En prenant les Loix & la Police des Romains, les Francs adopterent leurs Magistratures. Ils firent plus; ils prirent d'eux les dénominations purement honorifiques, inventées par les Césars, pour suppléer à des récompenses réelles; les titres d'Illustres, de Clarissimes, d'Excellents, les attributs d'Alteſſe, de Magnificence, de Sublimité, devinrent ceux du Roi & des Seigneurs; & ils sont parvenus jusqu'à nous. C'est ainsi que nous avons imité, dans notre premier âge, ce qui, chez les Romains, fut l'effet & la marque de leur décadence.

En 1703, on abolit généralement les piques dans toute notre Infanterie; & l'on y substitua la bayonnette au bout du fusil (1). Le Maréchal de Saxe regrettoit les piques.

Un Prince qui sera des plus célebres dans l'Histoire, & qui a fait exercer ses Troupes à tirer, recharger & retirer avec une viteſſe étonnante, demanda à un Officier François qui les voyoit manœuvrer, s'il croyoit qu'il

(1) Il y avoit vingt-quatre ou vingt-cinq ans, qu'on avoit imaginé la bayonnette au bout du fusil: mais on ne s'en servoit que dans quelques régiments.

Digitized by Google

ſeroit aiſé de tenir contre un feu ſi vif & ſi prompt: *Sire*, lui répondit cet Officier, *on eſt aujourd'hui incertain, en France, ſi l'on ne ſupprimera point la poudre.* Cette réponſe paroît d'abord une eſpece de gaſconnade; mais il n'eſt pas douteux que tout Général François qui connoît le caractere de ſa nation, n'amuſera point le Soldat à tirailler, & le fera marcher bruſquememt à l'ennemi, la bayonnette au bout du fuſil.

On diſoit à Ferdinand, Roi d'Arragon, que le Roi de France (1) ſe plaignoit qu'il l'avoit trompé deux fois: *Il a menti*, répondit-il; *je l'ai trompé plus de dix.* Un Tyran opprime ſes ſujets; chaque jour de ſon regne eſt marqué par quelques nouvelles vexations & par des châtiments injuſtes; mais ce Tyran ne dit pas qu'il eſt permis & même plaiſant d'opprimer, de vexer & de tuer; au contraire, il tâche de perſuader qu'il ne fait que prévenir & punir quelques hommes turbulents, & qui conſpiroient en ſecret contre lui: au-lieu que Ferdinand ſe vante de manquer à ſa parole, & d'être un fourbe & un parjure; il déclare publiquement que la bonne-foi n'eſt une vertu que parmi les ſots. Il n'eſt pas douteux que l'exemple du Prince influe toujours ſur les mœurs de ſes ſujets:

(1) *Louis XII.*

Digitized by Google

Ferdinand, ſelon moi, eſt le Roi le plus mépriſable qui ait jamais régné.

Quelle peut être la premiere Loi, quel peut être le principal lien entre les hommes? La bonne-foi.

Nous convenons que les Iroquois, les Hurons, les Illinois & autres peuples libres de l'Amérique, ne manquent jamais à la parole qu'ils ont donnée; & nous oſons les appeller Sauvages!

La Loi condamne un blaſphémateur à avoir la langue percée: celui qui viole ſon ſerment, a-t-il moins mépriſé la majeſté de Dieu?

Les Egyptiens puniſſoient de mort quiconque devenoit parjure: les Daces diſoient qu'ayant ceſſé d'être homme, il ne devoit plus porter de vêtements, & le condamnoient à aller tout nud comme les bêtes: les Scythes l'obligeoient de joindre à ſon nom la qualité d'eunuque.

Eſt-il concevable que, dans une Religion auſſi pure & auſſi ſainte que la nôtre, il y ait eu des hommes qui ayent oſé dire, que *pour le bien & l'avancement de la Religion*, il étoit permis de tromper & de violer ſon ſerment?

Léonor d'Aquitaine, femme de Louis-le-Jeune, le ſuivit en Syrie. Elle écrivit à Saladin, pour lui recommander quelques priſonniers François: ce Prince, auſſi galant & généreux qu'il étoit brave, les lui renvoya ſans

Digitized by Google

rançon, & avec des préſents. Le Légat qui dirigeoit les affaires de la Croiſade, crut qu'il falloit profiter du caractere galant de Saladin, pour le faire tomber dans une embuſcade; il propoſa à la Reine de lui écrire qu'elle ſouhaitoit de le voir, de le remercier elle-même, & qu'elle ſe trouveroit tel jour, à tel endroit; cette Princeſſe, indignée de la propoſition, y répondit dans les termes les plus durs & les plus mépriſants : le Légat, accoutumé à dominer ſur les eſprits, & moins confus qu'irrité, oſa lui faire entendre qu'apparemment elle étoit amoureuſe de Saladin; & bientôt le bruit en courut dans l'armée. Louis-le-Jeune, de retour en France, répudia Léonor; & ſa dot, qu'il lui rendit, devint la ſource de nos guerres avec les Anglois, pendant plus de trois cents ans, & dans leſquelles il périt plus de vingt millions d'hommes.

A l'égard de ceux, dit Mahomet, chapitre IX de ſon Alcoran, *avec qui vous avez fait treve, & qui ne contreviennent point à ce qu'ils ont ſtipulé avec vous, obſervez exactement juſqu'au terme marqué, ce que vous leur avez promis.... Si les Infideles vous tiennent parole, ne manquez jamais à celle que vous leur avez donnée; ſongez que Dieu l'a reçue, & qu'elle eſt écrite dans le Ciel.*

Je crois que le reſpect pour le ſerment, fut une des principales cauſes de ce point de

Digitized by Google

grandeur, où parvint la République Romaine; chaque citoyen étoit obligé de donner une déclaration de ſes biens, & de jurer qu'elle étoit vraie; perſonne, pendant tout le temps de la République, diſent les Hiſtoriens, ne fut accuſé d'en avoir donné une fauſſe.

Le François aime ſon Roi, ſa patrie; il ſait que, pour la défenſe & la gloire de l'Etat, il doit contribuer proportionnellement à ſes revenus; pourquoi donc tâche-t-il de cacher ſes facultés, & de ne payer que beaucoup moins qu'il ne devroit? Parce qu'il voit des gens, nés ſans biens, s'enrichir en trois ou quatre années dans la perception des impôts, & oſer inſulter à la miſere publique par l'étalage d'une fortune, trop rapide pour n'être pas criminelle.

Cécrops, le premier Légiſlateur des Athéniens, en leur recommandant d'offrir aux Dieux les prémices de leurs fruits & de leurs moiſſons, leur défendit expreſſément d'immoler aucun être vivant: il prévoyoit que, ſi l'on commençoit une fois à ſacrifier des animaux, les Prêtres, pour établir leur deſpotiſme & faire trembler les Rois mêmes, ne tarderoient pas à demander des victimes humaines, comme plus honorables.

Oſons demander, diſoit Calchas, le ſacrifice de la fille d'Agamemnon, le plus puiſſant Prince de la Grece; ſi ce trait d'audace me réuſſit, me voilà reconnu pour l'organe fidele & in-

Digitized by Google

faillible des volontés du Ciel : je dominerai ſur les Rois; ils ſeront contraints de s'humilier devant moi, en voyant la ſuperſtition toujours prête à marcher à ma voix, & tenant ſans ceſſe un glaive ſacré ſuſpendu ſur leurs têtes.

Amaſis, Roi d'Egypte, fit une Loi, par laquelle il étoit ordonné à chaque particulier, d'aller tous les ans ſe préſenter chez le Gouverneur de la Province, & d'y déclarer ſon nom, ſa profeſſion, & les moyens qu'il avoit pour vivre; quiconque n'obéiſſoit pas à la Loi, quiconque faiſoit une fauſſe déclaration, ou ne pouvoit pas prouver qu'il vivoit par des moyens honnêtes, étoit puni de mort. On croit peut-être, que ſi l'on publioit en France une pareille Loi, des milliers de gens ſeroient pendus, ou obligés de s'exiler : non, les gens de la Cour & les Financiers protégeroient leurs Mercures, & les amis & les parents de leurs catins; les vieilles Marquiſes, les tailleurs au Pharaon; & les dévotes, leurs fougueux & petits Prophetes.

Les Premiers Légiſlateurs prirent pour modele le gouvernement de famille.

On lit dans un fragment de Sanchoniaton, que Nemrod oſa ſe regarder comme un être à part, à qui ſa nation appartenoit, & qui ne tenoit rien d'elle; que cependant il mourut comme un être ordinaire; qu'il s'éleva des troubles ſous le regne de ſon fils; qu'un

Digitized by Google

séditieux rappella dans la mémoire de la nation, l'orgueil du pere; que le fils fut obligé de se bannir de ses Etats; & qu'après avoir erré pendant plusieurs années chez les peuples voisins, il ne fut rétabli sur son trône, qu'à des conditions qui renfermoient le pouvoir de la Royauté dans des bornes très-étroites.

Beaucoup de Rois ont été des Héros : y a-t-il eu beaucoup de Rois qui ayent su regner?

L'art de la guerre est bien perfectionné: admirez avec quelle justesse ces deux bombes se sont élevées jusqu'à ce point de hauteur, pour tomber précisément sur le clocher dont les débris ont écrasé quatre ou cinq cents femmes avec leurs enfants; les habitants sont épouvantés; ils vont demander à capituler: quelle gloire pour ce Prince, ce Vainqueur, ce Conquérant, d'avoir eu de si habiles Bombardiers!

Les tapisseries & les sieges, chez le Chancelier de France, doivent être semés de fleurs de lys; tout l'Alcoran doit être écrit sur le linge du Grand-Visir.

Hommes puissants, est-il bien flatteur pour vous, qu'on se mette ventre à terre dès que vous paroissez, comme lorsqu'on entend crier dans la tranchée, *gare la bombe!* Je me suis toujours tenu debout, respectant l'autorité sans la craindre.

Digitized by Google

Je ne ſuis point étonné que l'adverſité endurciſſe l'ame d'un honnête-homme, & le rende fier, & même farouche; mais comment peut-on être heureux & inſolent?

On attribue quelquefois à des hommes, des ouvrages compoſés par des femmes; je crois qu'il eſt aiſé de ne s'y pas tromper: il y a, s'il m'eſt permis de me ſervir de cette comparaiſon, il y a dis-je, la même différence entre le ſtyle d'une femme d'eſprit & celui d'un homme d'eſprit, qu'entre la couleur roſe & le rouge.

TRAITS HISTORIQUES.

On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis, à l'ambition de gouverner, & à l'embarras où elle ſe trouvoit entre les Guiſes & les Chefs du parti Calviniſte; pour moi, après avoir lu, examiné & diſcuté tout ce qu'on a écrit pour & contre elle, je penſe que, formée pour brouiller & détruire, il en étoit de ſon ame comme d'un être infecté dans ſon germe, & qui devient un fléau; qu'une autorité ſans troubles ne l'eût point flattée; qu'elle ne ſe plaiſoit qu'au milieu des orages, & qu'elle auroit ſemé la diſcorde & la diviſion dans la Cour la plus tranquille & la plus ſoumiſe. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de ſon caractere, que l'éducation de ſes enfants; elle vouloit que

Digitized by Google

des combats de coqs, de chiens & d'autres animaux, fussent une de leurs récréations ordinaires; s'il y avoit quelque exécution considérable à la Greve, elle les y menoit; & pour les rendre aussi lascifs que sanguinaires, elle donnoit de temps en temps de petites Fêtes, où ses Filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, servoient à table à demi-nues. Charles IX, avec le naturel le plus impétueux, avoit d'ailleurs de grandes qualités; l'éducation les pervertit entiérement. Papire Masson rapporte qu'un des grands plaisirs de ce Prince, étoit de montrer son adresse à abattre d'un seul coup la tête des ânes & des cochons qu'il rencontroit dans son chemin, en allant à la chasse; & qu'un jour Lansac, un de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui demanda gravement : *quelle* (1) *querelle est donc survenue entre Sa Majesté Très-Chrétienne & mon mulet?*

Catherine de Médicis, les Guises, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume; ils formerent & dirigerent le complot du massacre de la Saint-Barthélemi. Il me semble qu'on doit en reprocher un peu moins l'hor-

(1) *Carolo irruenti in mulum Lansaci, inter aulicos gratioſi : quod tibi dissidium, inquit, cum mulo meo intercessit, Rex Christianissime?*

Digitized by Google

reur à notre nation, que celle des proſcriptions aux Romains : Sylla & Auguſte étoient Romains.

Nos guerres de Religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce; les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient, en eſpeces, l'argenterie des Egliſes. Le Conſeil de la Ligue, pour ſoutenir le ſiege de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis & du conſentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient, à la Monnoie, l'argenterie de leurs Egliſes, à l'exception des vaſes ſacrés abſolument néceſſaires pour le Service Divin.

Extrait des Regiſtres de la Monnoie.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Tréſorier Rolan & des Religieux de l'Abbaye de Saint-Denys (1), un Crucifix d'or, peſant 19 marcs, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu....

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or, peſant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue....

Les méchantes femmes ſont preſque tou-

(1) Ils en avoient tranſporté le tréſor à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Digitized by Google

jours foibles & superstitieuses. Catherine de Médicis croyoit non-seulement à l'Astrologie judiciaire, mais encore à la magie; elle portoit sur l'estomach une peau de vélin, d'autres disent d'un enfant égorgé, semée de figures, de lettres, & de caracteres de différentes couleurs; étoit persuadée que cette peau avoit la vertu de la garantir de toute entreprise contre sa personne. Elle fit faire la colonne de l'Hôtel de Soissons, dans le fust de laquelle il y a un escalier à vis, pour monter à la sphere armillaire qui est au haut, & où elle alloit consulter les astres avec ses Astrologues. Cette colonne a dix-huit cannelures; & l'on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des C & des H entrelacés, des miroirs cassés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour signifier le veuvage de cette Princesse, & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de la douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques Historiens, elle ne se laissoit point manquer de Consolateurs; ils citent, entre autres, François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Troïlus de Mesgoüez, Gentilhomme Breton. Je crois qu'une pareille femme pouvoit avoir des irruptions de tempérament; mais qu'elle n'étoit ni capable, ni certainement digne de sentir l'amour.

L'imagination de Henri III se récréoit dans des idées lugubres : au deuil de la Princesse

Digitized by Google

de Condé, qu'il avoit passionnément aimée, il fit peindre de petites têtes de mort sur les éguillettes de ses habits & sur les rubans de ses souliers : à la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les appartements du château de Blois, où il étoit alors, & les fit peindre en noir, semé de larmes. Il avoit conçu un projet bien singulier; c'étoit de percer dans le bois de Boulogne, six allées qui auroient abouti au même centre; il auroit fait élever dans ce centre un magnifique Mausolée, pour y déposer son cœur, & ceux des Rois ses successeurs. Chaque Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit se seroit fait bâtir un tombeau de marbre, avec sa statue; & ces tombeaux, le long des allées, auroient été séparés les uns des autres par un petit espace plantés d'ifs taillés de différentes manieres. Dans cent ans, disoit-il, ce sera une promenade bien amusante; il y aura au moins quatre cents tombeaux dans ce bois.

Pierre Matthieu rapporte qu'un Gentilhomme de Normandie étant allé à confesse à un Cordelier, & s'étant accusé d'avoir voulu tuer François Ier., le Cordelier en avertit ce Prince, & que le Gentilhomme, par Arrêt du Parlement, fut condamné à avoir & eut la tête tranchée.

C'est une coutume établie dans la Faculté de Médecine de Paris, que, tous les ans, pour

Digitized by Google

pour l'ouverture des leçons de Chirurgie, il se prononce un Discours public, auquel on donne beaucoup d'appareil. Si les réceptions Académiques sont consacrées à la fadeur des Eloges, on n'a point à reprocher au Discours des Médecins cette narcotique monotonie de louanges insipides; on y préfere le sel de l'Epigramme au miel du Panégyrique. Il semble que la loi impose à chaque Orateur, de charger les Chirurgiens de ridicules. Il faut voir sur-tout comme nos Têtes Doctorales s'exhalent, pour trouver les moyens d'asseoir, sur quelque fondement, leurs prétentions de prééminence. C'est pourtant dans un Corps plein de lumieres, de sagesse, de Philosophie, que regne, de temps immémorial, un pareil abus de l'esprit & de la raison. Après cela, comment ne pas pardonner à l'Humanité tous ses travers, & toutes ses foiblesses?

Les Médecins Anglois sont les premiers qui, pour prolonger la vie, ont imaginé de faire passer dans les veines d'un corps cacochyme le sang d'un animal jeune & frais. Les expériences se multiplierent sur des agneaux, sur des brebis, sur des chiens, sur des chevaux; & l'on vit des effets surprenants de cette transfusion. De la Grande Bretagne, cette méthode passa en France & en Italie: des animaux cassés, décrépits & sourds, recouvrerent, les uns l'ouïe, les autres l'agilité de leurs membres: il se fit des cures étonnantes. En-

Digitized by Google

fin, Jean Denis, Docteur de la Faculté de Paris, essaya dans cette ville l'opération sur un homme ; & Guillaume Riva fit à Rome la même expérience. Après divers essais, Denis publia une relation de la cure d'un jeune homme, qui, attaqué d'une léthargie extraordinaire, en avoit été guéri par la transfusion du sang artériel d'un agneau dans ses veines. On annonça d'autres expériences qui réussirent en Angleterre comme en France ; mais quelques accidents malheureux décréditerent la méthode naissante, & engagerent le Pape, & ensuite Sa Majesté Très-Chrétienne, à la défendre. Ainsi tomba une pratique qui méritoit d'être mieux suivie, & qui eût peut-être produit des effets plus heureux, si on ne l'eût point abandonnée.

L'Inoculation fut annoncée en France par une lettre d'un Docteur en Médecine, adressée à M. Dodard, premier Médecin du Roi, & imprimée à Paris en 1723. Il fait mention, dans cette lettre, d'une consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir conclure, qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au public, de faire des expériences de cette pratique. La même lettre suppose que M. Dodard, & plusieurs de nos plus célebres Médecins, tels que feu M. Chirac, M. Helvétius, premier Médecin de la Reine, & M. Astruc, alors Professeur à Montpellier, approuvoient la nouvelle méthode. Mais les

Digitized by Google

bruits exagérés de ſes prétendus mauvais effets en 1723, dans l'Ancienne & dans la Nouvelle-Angleterre, ſe répandirent à Paris, préciſément dans le temps où l'on ſongeoit à faire des expériences : il n'en fallut pas davantage pour décrier l'Inoculation. Une Theſe, ſoutenue dans nos Ecoles de Médecine, appuya ces bruits funeſtes. Cette Theſe, qui n'étoit qu'une déclamation violente, ſonna le tocſin contre les Inoculateurs. Leur opération y fut traitée d'abominable; ceux qui la pratiquoient, d'impoſteurs & de bourreaux; & les patients, de dupes.

Jamais la nature n'a produit de végétaux, dont l'uſage ſe ſoit étendu ſi rapidement & ſi univerſellement, que le tabac : mais il a eu ſes adverſaires, ainſi que ſes partiſans. Un Empereur Turc, un Czar de Ruſſie, un Roi de Perſe, le défendirent à leurs Sujets ſous peine de perdre le nez, ou même la vie. Urbain VIII excommunia, par une Bulle, ceux qui en prenoient à l'Egliſe. Jacques Ier., Roi d'Angleterre, ſe contenta de compoſer un gros livre, pour en faire connoître les dangers. La Faculté de Médecine de Paris fit ſoutenir une Theſe ſur les mauvais effets de cette plante priſe en poudre ou en fumée. On raconte, comme quelque choſe d'aſſez plaiſant, que le Docteur qui y préſidoit, eut ſa tabatiere & ne ceſſa de prendre du tabac pendant toute la ſéance.

Digitized by Google

Le tabac eſt une production ſi propre de l'Amérique, qu'avec quelque ſoin qu'on l'ait cultivé dans d'autres pays, on n'a jamais pu en avoir d'auſſi bon. En France, on lui donna d'abord le nom de Nicotiane, parce que M. Nicot, notre Ambaſſadeur à Lisbonne, eſt le premier qui nous l'ait fait connoître. Le Cardinal de Sainte-Croix, Nonce en Portugal, l'introduiſit en Italie, & le Capitaine Drack, en Angleterre.

On ne s'accorde point ſur le lieu où les Eſpagnols en virent la premiere fois, ni ſur l'étymologie du nom qu'il porte aujourd'hui dans toute l'Europe. Les uns le font dériver de Tabaſco, Province du Mexique, ou les Caſtillans en trouverent l'uſage établi; les autres, de la petite iſle de Tabago; & d'autres enfin, de l'inſtrument dont ſe ſervoient, pour fumer, les anciens habitants de l'iſle Eſpagnole.

Le tabac de Saint-Vincent eſt un des plus eſtimés de l'Amérique. On n'en voit guere de pur en France; quoiqu'on faſſe paſſer ſous ce nom celui qui ſe fabrique dans les Pays-bas, où on le dénature. Les habitants de Saint-Vincent croyent que le tabac étoit le fruit défendu du Paradis terreſtre, & que ſes feuilles ſervirent à couvrir la nudité de nos premiers peres.

On prétend que le haſard fit faire la découverte du Quinquina à un Indien, qui, ayant

Digitized by Google

la fievre, but de l'eau du lac où quelques-uns de ces arbres étoient tombés, & fut guéri. Les Eſpagnols en donnerent la connoiſſance aux autres Européens; mais la Faculté douta de ſon efficacité; & ce remede, quoique certain, éprouva d'abord des contradictions, comme l'Emétique, comme l'Inoculation, comme toutes les nouveautés. Il produiſit quelques mauvais effets; mais un Jéſuite du Pérou, étant venu à Rome, invita tous les Particuliers de ſon Ordre à donner de la réputation à cette plante. Chacun d'eux guériſſoit les fievres, comme par enchantement; & dès-lors on appella le Quinquina, la Poudre des Peres. Les Anglois le nomment encore la Poudre Jéſuitique. S'il eſt vrai que cette célebre Société ait gardé pour elle l'or du Pérou, ne nous a-t-elle pas fait part d'un tréſor plus précieux, en nous apportant cette écorce merveilleuſe? Quelques Médecins s'éleverent contre ce remede; & l'on vit naître, de toutes parts, des écrits pour & contre cet excellent fébrifuge : mais à force d'en montrer l'utilité, & d'en exagérer les vertus, l'uſage en eſt devenu univerſel. On en fit d'abord un ſecret, qu'on vendit à Louis XIV; & ce Prince, en le rendant public, fit un grand préſent à l'humanité.

Dans la longue & trop célébre diſpute, ſi les Sciences & les Arts ont plus contribué à corrompre les mœurs qu'à les épurer, peu

Digitized by Google

de perſonnes ont fait attention à ce qui ſe pratiquoit à Norcia, Patrie de Saint-Benoît, Patriarche des Bénédictins. Cette ville, quoique ſoumiſe au Pape, forme une eſpece de République, dans le Duché de Spolette, à vingt-cinq milles de Rome. Ses habitants n'obéiſſent à aucune Loi qu'ils n'ayent faite eux-mêmes. Une des principales, c'eſt que tout homme qui ſait lire ou écrire, ne peut poſſéder aucune charge dans la République. Ils ſont perſuadés que les lettres ſont dangereuſes pour un Etat. Tous les procès ſe décident par quatre juges non-lettrés, qui font toute la Magiſtrature de cette ville. Si le Diſcours de M. Rouſſeau eût été prononcé dans ce Sénat d'Ignorants, quels applaudiſſements n'y auroit-il point reçus!

On ne ſauroit croire ſous combien de formes l'ignorance & la ſuperſtition des ſiecles paſſés, nous ont préſenté l'Aurore boréale. Elle produiſoit des viſions différentes dans l'eſprit des peuples, ſelon que les apparitions étoient plus ou moins fréquentes; c'eſt-à-dire, ſelon qu'on habitoit des pays plus ou moins éloignés du pôle. Elle fut d'abord un ſujet d'allarmes pour les peuples du Nord; ils crurent leurs campagnes en feu, & l'ennemi à leurs portes : mais ce phénomene devenant preſque journalier, ils l'ont bientôt regardé comme ordinaire & naturel; ils l'ont même confondu aſſez ſouvent avec le crépuſcule-

Digitized by Google

Les habitants des Pays qui tiennent le milieu entre les terres arctiques, & les extrêmités méridionales de l'Europe, n'y virent que des ſujets triſtes ou menaçants, affreux ou terribles. C'étoient des armées en feu, qui ſe livroient de ſanglantes batailles; des têtes hideuſes, ſéparées de leur tronc; des boucliers ardents, des chars enflammés; des hommes à pied & à cheval, qui couroient rapidement les uns contre les autres, & ſe perçoient de leurs lances. On croyoit voir tomber des pluies de ſang; on entendoit le cliquetis des armes, le bruit de la mouſqueterie, le ſon des trompettes, préſages funeſtes de guerres & de calamités publiques. Voilà ce que nos peres ont preſque toujours vu & entendu dans les aurores boréales. Faut-il s'étonner, après cela, des frayeurs terribles que leur cauſoient ces ſortes d'apparitions?

La Chronique de Louis XI rapporte qu'en 1465, on apperçut une Aurore boréale, qui fit paroître toute la ville en feu. Les ſoldats qui faiſoient le guet, en furent effrayés; „ & „ un homme en devint fou & perdit ſens & „ entendement en allant le matin ouir meſſe „ au Saint-Eſprit". Dans la ſuite du texte, il eſt dit que: „ Si en furent portées les nou„ velles au Roi en ſon Hôtel des Tournelles, „ qui incontinent monta à cheval, & s'en „ alla deſſus les murs au droit de Ardoiſe, „ & y demeura grand eſpace de temps, &

Digitized by Google

„ fit assembler tous les quartiers de Paris,
„ pour aller chacun en sa garde dessus les-
„ dits murs; & à cette heure courut bruit,
„ que les ennemis devant Paris en alloient
„ & délogeoient; & qu'à leurdit partement,
„ mettoient peine de brûler & endommager
„ laditte ville par où possible leur seroit; &
„ fut trouvé que de tout ce, il n'étoit rien".

Henri III ne pouvoit demeurer seul dans une chambre où il y avoit un chat. Le Duc D'Epernon s'évanouissoit à la vue d'un lévraut. Le Maréchal d'Albert se trouvoit mal dans un repas où l'on servoit un marcassin ou un cochon de lait. Uladislas, Roi de Pologne, se troubloit & prenoit la fuite quand il voyoit des pommes. Erasme ne pouvoit sentir le poisson, sans avoir la fievre. Scaliger frémissoit de tout son corps en voyant du cresson. Thico-Braché sentoit ses jambes défaillir à la rencontre d'un lievre ou d'un renard. Le Chancelier Bacon tomboit en défaillance, toutes les fois qu'il y avoit une éclipse de Lune. Boyle avoit des convulsions, lorsqu'il entendoit le bruit que fait l'eau en sortant d'un robinet. La Mothe le Vayer ne pouvoie souffrir le son d'aucun instrument, & goûtoit un plaisir vif au bruit du tonnerre. Un Anglois se mouroit, quand il lisoit le cinquante-troisieme chapitre d'Isaïe. Un Espagnol tomboit en syncope, quand il entendoit prononcer le mot *Lana*, quoique son habit

Digitized by Google

fût de laine. Je connois une personne qui est prête à se trouver mal, au seul nom de l'Abbé le ***.

Philippe de Valois étoit à peine sur le trône, qu'il fut engagé à la guerre contre les Flamands. Son Conseil, sa Noblesse, & même sa Famille, paroissoient ne pas approuver cette guerre, que ce Prince embrassoit avec une extrême avidité. Il porta sur Gaucher de Châtillon un de ces regards qui semblent vouloir enlever les suffrages : „ Et vous, Seigneur „ Connétable, lui dit-il, que pensez-vous „ de tout ceci ? Croyez vous qu'il faille attendre un temps plus favorable " ? Châtillon étoit un vieux Seigneur, blanchi dans les armes & dans le Conseil. Sire, répondit-il avec un laconisme vraiment militaire : „ qui „ a bon cœur, a toujours le temps à propos ". Philippe, à ces mots, se leve, transporté de joie, court au Connétable, l'embrasse, & s'écrie : „ *qui m'aime, me suive* ". Ces mots du Roi ont passé en proverbe.

Les richesses de Henri IV furent la proie de Concini, de sa femme & de leurs créatures; ils s'en servirent pour acheter la soumission des Grands qui savoient le mieux se faire valoir. „ Le temps des Rois est fini, dit-on „ hautement, lorsqu'on vit ces largesses com- „ mencer : voici celui des Seigneurs ". Mais cette soumission disparut avec l'argent du trésor.

Digitized by Google

Lorſqu'un Etat eſt parvenu au point d'accablement où la France étoit réduite à la mort de Louis XIV, il eſt preſque impoſſible que la néceſſité ne force de recourir à des opérations violentes & douloureuſes. Un étranger (M. Law) s'engagea d'établir un plan d'adminiſtration, qui promettoit des reſſources promptes & aſſurées. Le Duc de Noailles, aimant mieux que les fondements de ce grand édifice fuſſent jettés ſous d'autres auſpices que ſous les ſiens, quitta la Préſidence des Finances.

Si l'application, l'intégrité, le deſir de conſerver l'ordre établi, euſſent ſuffi pour réparer la mort de Colbert, il eſt conſtant que M. le Pelletier eût rempli le vœu public. Son étude principale parut d'abord conſiſter à ne rien innnover, & à ſuivre, autant qu'il le pourroit, la méthode de ſon prédéceſſeur; mais il manquoit de ce génie, ſans lequel les opérations portent ordinairement le caractére de la timidité, de la lenteur & de l'incertitude; cependant la réponſe que Louis XIV fit à ſon ſujet, devoit lui donner de la confiance. M. le Pelletier ſe trouvant peu propre aux Finances, parce qu'il n'étoit pas aſſez dur, le Roi ſe décida en ſa faveur ſur ce reproche même, en diſant qu'il n'entendoit pas que ſes ſujets fuſſent traités durement. Quoique de pareils traits ſoient communs dans la vie de ce Prince, ils ſont toujours auſſi dignes de remarque, que chers à la nation.

Digitized by Google

Le Cardinal de Richelieu, un des plus grands Mécenes des gens de Lettres, a laiſſé mourir de faim de bons Hiſtoriens, tandis qu'il donnoit à pleines mains à de mauvais Poëtes. C'eſt qu'il avoit la manie des vers & du théâtre, & non de l'Hiſtoire, qui devoit cependant conſacrer à jamais la gloire de ſon miniſtere. Voilà comme les hommes entendent mal l'intérêt de leur vanité. Les Hiſtoires, quelles qu'elles ſoient, reſtent toujours; & d'un millier de vers, il n'y en a pas vingt qui paſſent à la poſtérité.

Ce Miniſtre, qui déſiroit d'affermir de plus en plus ſa faveur, & d'illuſtrer ſa maiſon, entreprit de marier Madame de Combalet, ſa niece, avec le Comte de Soiſſons. Le Gentilhomme, chargé de propoſer ce mariage, reçut pour récompenſe un ſoufflet, & penſa s'attirer un traitement encore plus déſagréable. Le Comte de Soiſſons déclara qu'il n'épouſeroit jamais les reſtes de ce galeux de Combalet. Le Cardinal voulut prouver au Prince, que la jeune veuve étoit encore Vierge. Le principal argument dont il ſe ſervit, fut l'anagramme tirée du nom de ſa niece, qui s'appeloit Marie de Vignerots, où l'on trouve ces mots: Vierge de ſon mari. Le Prince ne ſe laiſſa point perſuader par des anagrammes.

L'Archevêque de Reims, fils de Charles, Duc de Guiſe, aimoit paſſionnément Anne de Gonzague. Le jeune Prélat, qui n'étoit pas en-

Digitized by Google

core dans les Ordres, vouloit renoncer à tous ſes Bénéfices. Raiſonnant un jour de ce mariage avec le Cardinal de Richelieu, il lui témoigna l'affection extraordinaire qu'il portoit à la Princeſſe de Gonzague, l'averſion extrême qu'il avoit pour l'Etat Eccleſiaſtique, & ſon goût décidé pour les armes. Le Cardinal lui répondit : „ Penſez ſérieuſement à cette affaire. Vous faites des offres que je ne ferois „ pas. Vous avez quatre cents mille livres de „ revenu : d'autres, loin de les perdre pour „ avoir une femme, donneroient quatre cents „ mille femmes pour les avoir ".

Le mariage de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche, ſouffrit de grandes difficultés ; l'on fit en France beaucoup d'écrits pour & contre cette auguſte alliance. Entre pluſieurs raiſons que l'on apporta pour prouver que ce mariage étoit convenable, on faiſoit voir qu'il y avoit une merveilleuſe & très héroïque correſpondance entre les deux ſujets. Le nom de Loys de Bourbon contient treize lettres ; ce Prince avoit treize ans lorſque le mariage fut réſolu ; il étoit le treizieme Roi de France du nom de Loys. L'Infante Anne d'Autriche avoit auſſi treize lettres en ſon nom ; ſon âge étoit de treize ans ; & treize Infantes du même nom ſe trouvoient dans la maiſon d'Eſpagne. Anne & Loys étoient de la même taille ; leur condition étoit égale, ils étoient nés la même année & le même mois.

Digitized by Google

Rien n'étoit plus commun en ce temps-là, que ces puériles combinaisons de lettres & de nombres. Voici la recherche curieuse qui fut faite sur le nombre de quatorze, par rapport à Henri IV : il naquit quatorze siecles, quatorze décades & quatorze ans après la nativité de J. C. Il vint au monde le quatorze de Décembre, & mourut le quatorze de Mai. Il a vécu quatre fois quatorze ans, quatorze semaines, quatorze jours; & il y a quatorze lettres en son nom, Henri de Bourbon.

Richelieu étoit au lit de la mort; & comme Louis XIII paroissoit fâché de le perdre dans le temps qu'il en avoit le plus de besoin : „ Je vous laisse de bons Ministres, dit le Car„ dinal; vous n'avez rien à redouter de vos „ ennemis de dehors, si vous suivez les con„ seils de ceux que j'ai mis dans les affaires; „ mais c'est votre petit Coucher que vous „ avez à craindre, & qui m'a donné plus de „ peine que tous les étrangers ensemble ".

Louis XIII étoit habile à faire faire l'exercice, se plaisoit à polir des fusils, à chasser, à entendre la musique qu'il savoit passablement. Ce Prince est un des premiers qui ayent tiré au vol; & il tiroit si parfaitement, qu'un plaisant, faisant allusion au surnom de Juste, disoit : „ Juste à tirer de l'Arquebuse "

Le Duc de Rhételois, fils aîné du Duc du Nevers, étoit amoureux de Mademoiselle de Soissons. Ce Prince, âgé de quinze ans, étoit

Digitized by Google

le plus beau Seigneur de la Cour. Un jour qu'il avoit les cheveux mieux frisés qu'à l'ordinaire, M. de Luynes lui dit en badinant, qu'on voyoit bien qu'il avoit une maîtresse, parce qu'il avoit la tête trop belle. Le Prince lui répondit que l'amour n'entroit pour rien dans sa frisure, & que ses cheveux frisoient naturellement. Le Roi qui étoit présent, lui demanda si cela étoit vrai? „ Non, Sire, lui „ dit le Duc de Réthelois. -- Pourquoi donc „ me le disiez-vous tout-à-l'heure, repliqua „ M. de Luynes? -- C'est, lui repartit le Duc, „ que je dis au Roi la vérité, & à vous ce „ qu'il me plaît "

Une Médaille vraie ou prétendue, qui fit beaucoup de bruit dans le monde, est celle de Josué arrêtant le soleil, pour désigner la Hollande arrêtant le progrès des armes de Louis XIV. Elle fut attribuée à l'Ambassadeur des Etats-Généraux en France; mais ce Ministre fit voir dans le temps, la fausseté de cette imputation; & plusieurs même prétendent que la médaille n'a jamais existé, malgré le nombre infini d'écrivains qui ont adopté cette tradition. Elle n'est cependant pas absolument chimérique; il a paru une médaille où, d'un côté, l'on voyoit une partie de l'Europe éclairée de la lumiere du soleil, & une main sortant des nues, comme prête à s'en saisir.

Une autre médaille, plus insolente que celle-ci, a été faite au sujet des sollicitations pres-

Digitized by Google

ſantes de la France & de l'Eſpagne, pour entrer en alliance avec Cromwel. D'un côté, Cromwel y paroît en buſte, revêtu d'une cuiraſſe, & couronné de lauriers; de l'autre, la République d'Angleterre, aſſiſe, montrant de la main Cromwel appuyé ſur ſes genoux, les chauſſes bas, les feſſes nues, & préſentant ſon derriere à baiſer aux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Le François repouſſe l'Eſpagnol, & lui diſpute le pas. On a prétendu que la République d'Angleterre ne tenoit ainſi Cromwel expoſé, que pour recevoir des claques des deux Ambaſſadeurs, & qu'ils ſe diſputoient ſeulement entre eux, à qui donneroit la premiere.

Ninon étoit une fille de mauvaiſe conduite & de bonne compagnie. Nous avons auſſi peu de Ninons que de Corneilles; il étoit réſervé au ſiecle de Louis XIV de produire du grand, du merveilleux dans tous les genres.

Un Magiſtrat, parent de Madame de la Sablieres, diſoit d'un ton grave: „ Quoi, Madame, toujours de l'amour & des Amants! „ les bêtes n'ont au moins qu'une ſaiſon. „ C'eſt que ce ſont des bêtes, lui répondit-„ elle ".

Un ſtatut de l'Académie Eſpagnole, fait à l'imitation de notre Académie Françoiſe, porte que les gens de qualité, ſans eſprit, ſans Lettres, ſans connoiſſances, ne pourront être admis à ce Corps de Savants. On veut bien

Digitized by Google

qu'ils y assistent quelquefois pour s'instruire, & apprendre que la naissance, les dignités & les richesses sont des prérogatives d'un autre ordre que les talents. Que cette façon de penser est encore éloignée de celle de ce Cardinal, qui s'imaginoit que le génie seroit obscur par lui-même, si l'argent & les titres n'en relevoient le néant; que des gens qui avoient de l'or au-lieu de mérite, & des dignités au-lieu de science, pouvoient hardiment venir s'asseoir avec ceux dont la Renommée publie les noms dans l'Univers; qu'il suffit d'être à leur côté pour leur ressembler, & qu'un grand qui sait à peine lire, ou une tête mitrée qui fait faire ses mandements, peuvent passer pour de beaux génies!

Tous les Auteurs François qui ont parlé du Renard, jusqu'au commencement du treizieme siecle, ne nommoient cet animal que Goupil, Voulpil, du mot latin *Vulpes*. Avant ce temps-là, le mot de Renard ne se trouve dans aucun de nos anciens Manuscrits; & l'on prétend qu'il nous est venu d'un nommé Rainard ou Réginald, Comte de Sens, politique rusé, & grand hypocrite; que, comme on lui supposoit le caractere du Renard, deux Poëtes, du temps, donnerent son nom à cet animal, & que ce nom a été substitué depuis, dans notre langue, à celui de Voulpil.

Croiroit-on que le jugement de Sancho,

Digitized by Google

dans l'isle de Barataria, est tiré presque mot à mot d'un Recueil de Légendes, écrites en latin par un Espagnol du douzieme siecle, & dont la Bibliotheque du Roi conserve le manuscrit? Dans la Vie de Saint-Nicolas, folio 196, on raconte qu'un Juif demandant à un Chrétien de l'argent qu'il lui avoit prêté sur sa parole, ce dernier soutint l'avoir payé. Outré de cette mauvaise-foi, le Juif le traduisit devant les Juges; & le débiteur fut condamné à se purger par serment sur le tombeau de Saint-Nicolas. L'un & l'autre s'y rendirent accompagnés de témoins. Le Chrétien avoit fait faire un bâton creux, dans lequel étoit renfermée la somme qu'il devoit. Chemin faisant, il pria le Juif de porter son bâton jusqu'à l'Eglise; & avant que de le reprendre, il jura sur le tombeau du Saint, qu'il avoit remis cette somme entre les mains de son Créancier. En s'en retournant, il sentit une envie de dormir, se coucha sur le grand chemin, & mit à côté de lui le bâton où étoit l'argent. Au fort de son sommeil, un charriot qui vint à passer, rompit le bâton; & l'argent qui en sortit, servit à payer le Juif.

Telle est l'Histoire traduite assez littéralement du manuscrit latin dont j'ai parlé. C'est presque la même chose dans le Roman de Don Quichotte. Les deux plaideurs se présentent devant le tribunal de Sancho, Gouverneur de l'isle. Il ordonne au débiteur de

Digitized by Google

lever la main; & celui-ci donnant sa canne à l'autre, comme s'il en étoit embarrassé, met la main sur la Croix, & dit: „ J'avoue que „ j'ai reçu les dix écus d'or; mais je jure que „ je les ai remis entre les mains de ce bon „ homme ". Sancho se mordant le bout du doigt, lui dit: „ Donnez-moi un peu votre „ canne, j'en ai besoin. La voilà, Monsei- „ gneur. Il la prit, & la donnant au Créan- „ cier; allez, lui dit-il, vous êtes payé main- „ tenant. Quoi, Monseigneur, est-ce que „ cette canne vaut dix écus d'or? Oui, ré- „ pliqua le Gouverneur, ou je suis le plus „ sot qui vive: qu'on rompe la canne". On demanda à Sancho comment il avoit connu que cet argent étoit dans le bâton: c'est, dit-il, pour avoir vu que celui qui le portoit, l'avoit mis sans nécessité entre les mains de sa partie pendant qu'il juroit; & qu'il falloit aussi croire que les Juges, quelque ignorants qu'ils puissent être, sont guidés par la main de Dieu; outre qu'il avoit ouï-dire autrefois à son Curé une chose semblable.

Les chasses, considérées comme les plaisirs du Roi, remontent à la fondation de la Monarchie. Les Francs étoient passionnés pour ce genre d'exercice, qui n'étoit pas fort commun chez les Romains. Ces derniers n'avoient pas même imaginé d'en faire un droit inhérent à leurs terres. Aussi virent-ils, sans peine & sans murmure, leurs Conquérans

Digitized by Google

ſe réſerver à eux ſeuls le droit de chaſſe ſur les terres mêmes que ces nouveaux venus leur avoient permis de poſſéder. On fit d'abord une Loi, que tout ce qui n'étoit pas Militaire, ne chaſſeroit point. On défendit enſuite de tuer aucune bête fauve ſans la permiſſion du Roi; enfin, on enjoignit aux Juges de faire garder avec ſoin le gibier, de conſerver les forêts, de nourrir les chiens qu'on leur recommandoit.

Les Juſtices Royales, dans le commencement, n'avoient point de réſidence conſtante, ni de temps fixe pour la tenue de leurs aſſemblées; les Princes fixerent à chacune un lieu & un temps pour exercer leur Juriſdiction; ils s'attacherent à choiſir des Juges plus éclairés & plus-habiles que ceux qui préſidoient aux Tribunaux des Barons, à donner plus de dignité à leur emploi, & plus d'éclat à leurs aſſemblées. Ils chercherent les moyens de mettre plus de régularité dans la forme des procédures, plus d'accord & de ſuite dans les jugements. Toutes ces attentions ne pouvoient manquer de procurer aux Tribunaux de la Couronne, la confiance & la vénération publiques. Le peuple abandonnant les Juriſdictions partiales des Barons, s'empreſſoient de porter leurs objets de conteſtation ſous les yeux plus pénétrants & moins corrompus des Juges que le Souverain avoit choiſis pour adminiſtrer la Juſtice en ſon nom. Les Rois de-

Digitized by Google

vinrent donc encore une fois les Chefs de la Communauté, & reprirent le droit de rendre la justice à leurs sujets. Ainsi l'administration de la Justice découlant alors d'une source unique, & n'ayant qu'une seule direction, prit, dans les différents pays, un cours plus réglé, plus uniforme.

Les Commandes, qui, comme l'on sait, sont des provisions d'un Bénéfice régulier, accordées aux Clercs séculiers, sont presque aussi anciennes que l'établissement de ces mêmes Bénéfices. Donner une Abbaye en Commande, n'étoit autre chose, que la donner en garde pendant un temps assez court, par l'autorité des Ordinaires, & pour l'utilité des Eglises & des Monasteres. Dès le huitieme siecle, les Commandes dégénérerent, ou plutôt on en vit naître de deux sortes; les unes étoient Laïques, & devoient leur naissance à la violence de quelques Seigneurs, qui s'étoient emparés des Monasteres pour y loger avec leur famille, sans néanmoins expulser les Religieux. Ils firent autoriser ces entreprises par les Princes; & c'est ce qui donna occasion aux Souverains de disposer des Abbayes en faveur des Séculiers, & principalement des Officiers de leurs troupes. Ces abus se perpétuerent pendant environ deux cents ans, sous la seconde Race de nos Rois. Ils ne furent entiérement déracinés, qu'au commencement de l'onzieme siecle, par

Digitized by Google

la piété des premiers Rois de la troiſieme Race.

Les Princes, qui étoient en poſſeſſion de donner les Monaſteres en Commande à des Laïques, crurent qu'ils pouvoient, à plus forte raiſon, en diſpoſer de la même maniere en faveur des Clercs ſéculiers, & ſur-tout des Evêques. C'eſt la ſeconde eſpece de Commande, qui s'introduiſit dans le huitieme ſiecle. Mais Huges-Capet & ſes ſucceſſeurs ayant rendu aux Monaſteres la liberté d'élire leurs Abbés, les Clercs qui aſpiroient à cette dignité, n'avoient point d'autre moyen pour y parvenir, que d'embraſſer la profeſſion Religieuſe. Les Abbayes jouirent de leur liberté pendant près de trois cents ans; & juſqu'au milieu du treizieme ſiecle, il n'y eut preſque point de Monaſteres donnés en Commande. A la fin de ce même ſiecle, ou au commencement du ſuivant, les Commandes furent remiſes en uſage, non par l'autorité des Ordinaires, ni par celle des Souverains, mais par le pouvoir du Saint-Siege. Ces nouvelles Commandes ont eſſuyé bien des révolutions; tantôt elles étoient approuvées, tantôt tolérées, & ſouvent rejettées. Il n'y a, aujourd'hui, que le Pape qui ſoit en poſſeſſion de conférer en Commande; parce qu'il eſt le ſeul à qui l'uſage ait réſervé le droit de diſpenſer de la regle, *regularia regularibus.*

Digitized by Google

J'ai parlé d'un Edit de 1666, qui établit des pensions pour ceux qui auront dix enfants, & de plus fortes pour ceux qui en auront douze; mais cet Edit, en n'attachant les secours du Prince qu'à des especes de prodiges, ne force-t-il pas la nature, qu'il ne falloit qu'exciter? On exigeoit d'ailleurs, que les enfants fussent tous vivants; ainsi des peres qui avoient perdu leurs enfants, se trouvoient doublement accablés du malheur de leur perte. Cet Edit, sans doute à cause de cette double imperfection, est abrogé.

On a critiqué le titre d'*Essais Historiques sur Paris*, que j'ai donné à mon Ouvrage; on a dit que j'ai parlé souvent de choses qui semblent n'avoir aucun rapport avec Paris: je puis me tromper; mais cette critique ne me paroît pas juste : mon dessein a été de présenter un tableau historique du caractere, du génie, des mœurs, des usages & des coutumes de ma nation, en les faisant connoître par des faits; or, il n'est pas douteux que la Capitale d'une Monarchie, le séjour ordinaire du Souverain & des personnes les plus considérables dans l'Etat, est le siege des mœurs d'une nation, & que les Provinces, les unes plutôt, les autres plus tard, en prennent l'esprit, le ton, la façon de penser, d'agir, les modes, les coutumes & les manieres : ainsi j'ai cru qu'en intitulant mon Ouvrage, *Essais Historiques sur Paris*, c'étoit comme

Digitized by Google

si j'avois mis, *Essais Historiques sur les François.*

Je finis ce volume par ces paroles de Ciceron : *Oportet ut is qui audiat & legat* (1), *cogitet plura quàm videat.*

---

(1) Cicer. de Orat.

Fin du quatrieme Volume.

Digitized by Google

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

	Page
LES GAULOIS.	1
Le Principal College des Druïdes	6
Opinion des Gaulois ſur l'état des Ames.	9
Siege de Paris par Labiénus.	14
LES FRANCS.	17
Mœurs & Uſages ſous la premiere Race.	23
Punition des Crimes.	24
Sépulture des Rois & des Généraux.	25
Inhumation dans les Temples.	27
Origine des Contes des Fées.	28
Bois Sacrés.	29
Concile de Mâcon ſur les Femmes.	30
Puiſſance des Evêques.	31
Crédit des Moines.	33
Mœurs, Uſages & Coutumes ſous la ſeconde Race.	36
Partage du Royaume.	*ibid.*
Couronnement des Rois	38
Uſurpation de l'autorité Royale.	39
Décadence de l'Empire de Charles-Magne.	41
Poſtérité de Vitikint en France.	45
Deſcendants de Charles-Magne.	52
Juſtification par la preuve du Duel.	59
Tyrannie du Gouvernement Féodal.	60
Le Gibet, lieu d'Exécution.	62
Le Guet, Garde de Nuit.	63
Barrieres devant les Maiſons Royales.	64
Couvents des Religieux Mendiants.	65
Mœurs, Uſages & Coutumes juſqu'au regne de Louis XI.	68
Domaines du Roi.	*ibid.*
Les Ducs & les Comtes.	69

Digitized by Google

Détails du Gouvernement Féodal. 72
Goût des François pour les Sciences. 78
La Loi Salique. 79
Assemblées Générales de la Nation. *ibid.*
Punition des Crimes. 80
Les Communes. *ibid.*
Commerce des Bénéfices. 81
Le Grand Référendaire, ou Chancelier. *ibid.*
Institution de la Pairie. *ibid.*
Piété du Roi Robert, sa charité. 82
Lettres de nos Rois en faveur des Moines. 83
Filles de France appellées Mesdames. *ibid.*
Premieres armées de nos Rois, 84
Gardes du Prince. *ibid.*
Les Ribauds. 85
Savants du temps. *ibid.*
Réponse du Roi d'Angleterre à un Curé Normand. 86
Reglement de Louis VIII contre les Filles Publiques. *ibid.*
Femmes Juives. *ibid.*
Veuves de nos Rois. 87
Traits de Saint Louis & de Saint Thomas. *ibid.*
Premieres Lettres de Noblesse. 88
Réglement pour les dépenses de la table & pour les habits. 89
Mœurs du treizieme siecle. 90
Ligue des Amants, société de Fanatiques. *ibid.*
Edit de Louis X contre l'Esclavage. 91
Mariages des Ecclésiastiques. 92
Excommunication lancée contre les Chenilles. 94
Le Royaume de France mis en interdit. 96
Horreur pour un Excommunié. *ibid.*
Prétentions du Clergé à ce sujet. *ibid.*
Les Serfs en France. *ibid.*
Ils sont affranchis par Louis-le Gros. 98
Les Mariages défendus entre parents, jusqu'au septieme degré. 101
Réflexions sur le Mariage. 102
Les Ennoblissements. 104
Les Armoiries, les Bannieres. 106
Les Livrées. 119
De quelques Modes & Habillements. 112

Digitized by Google

La Barbe. 117
Guerres contre les longues Chevelures. 118
Querelle de Léonore d'Aquitaine & de Louis VII à ce sujet. 120
Guerres contre les longues Barbes. 122
Variations à ce sujet. 123
Les Etoffes de Soie en France. 125
Continuation sur la Barbe. 126
Fêtes & Divertissements. 127
Cours Plénieres. *ibid.*
La Fête des Foux, la Fête des Anes. 129
Arrivée de l'Empereur Charles IV en France. 130
Entrée de Louis XI à Tournay. 132
Bal donné à Philippe II, par les Peres du Concile de Trente. 133
Pepin-le-Bref combat contre un Lion. *ibid.*
François Ier. attaque un Sanglier furieux. 134
Autres usages. *ibid.*
Défense de porter le nom de Marie. *ibid.*
Pigeons & Oiseaux lâchés dans les Eglises 135
Effets perdus dans les Eglises. 136
Les honoraires des Confesseurs. *ibid.*
Vœu singulier de Catherine de Médicis. 137
Usages du Bonnet verd, & autre peine contre ceux qui faisoient la cession de leurs biens. *ibid.*
Les Foux de nos Rois. 138
Les Baptêmes. 139
Les Funérailles. 141
Tombeaux de nos anciens Rois. 142
Tombeau de Charles-Magne. 143
Le corps de Saint Louis porté à Saint-Denis. 145
Funérailles de Charles VI. 147
Cérémonies observées aux obseques de nos Rois. 148
Obseques de Louis XIII. 153
Autres Cérémonies & Usages Funéraires. 158
Encensements. 162
Connétables. 163
Chancelier de France. 164
Le Chancelier de la Foreſt. 165
Le Chancelier du Prat songe à se faire Pape. 166
Chambre des Comptes. *ibid.*

Digitized by Google

Le Grand-Conseil. 167
Conformités, changements & différence de nos Mœurs, Usages & Coutumes. 168
Les Germains. 169
Nos Rois de la premiere & seconde Race. *ibid.*
Les Commissaires nommés *Missi Dominici.* 170
Cérémonie observée envers les fils des Nobles. 171
Un Evêque fait porter l'épée à son Laquais. 172
Femmes des Sicambres. *ibid.*
Galanterie des anciens Chevaliers. 173
Respect pour leurs Armes. 174
Religieux Mendiants; Soldats Invalides. 175
Respect pour l'Hérétique Tanchelin. 176
Invention du Papier. 177
Invention de l'Imprimerie. *ibid.*
Invention des Lunettes. 178
Décision du Pape sur la vue de Dieu. *ibid.*
Sur les disputes Théologiques. 180
Le titre de *Majesté* donné aux Rois. *ibid.*
Le titre de *Cousin* donné par nos Rois aux Grands Officiers. 183
Carrosses établis en France. 184
Réflexions sur le Luxe. *ibid.*
Sur le nombre des Valets. 185
Ancienne simplicité des Logements. 187
Dons offerts à Henri II. 188
L'amour de la Patrie. 189
Mot de Philippe de Creve-Cœur. 190
Ce qu'inspire le desir de plaire aux Femmes. *ibid.*
Les Bardes, Poëtes des Gaulois. 191
Chansons Grivoises. *ibid.*
Audience publique établie par Charles VIII. 192
Mot de Louis XIV à un Suisse. 193
Procès-Verbal avant de commencer la Guerre. 194
Ordre du Saint-Esprit établi par Louis d'Anjou, différent du nôtre. 199
L'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI. 201
Du serment militaire chez les Romains. 205
Choix d'un Maire du Palais en Austrasie. *ibid.*
Origine des Ordres de Chevalerie. 206

Digitized by Google

Habillements des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, 207
Les Lettres & Chiffres du grand Collier. 208
Courtisans en habits de Pénitents, & Moines le Casque en tête. 210
Princes de la Maison de France nommés Ducs d'Anjou. *ibid.*
Famine pendant le siege de Paris; dureté des Moines. 211
Serpents engendrés à Paris par la chaleur & la puanteur. 212
Eloges des Curés de Paris. 214
Réglements au sujet des Religieux. *ibid.*
Réflexions à ce sujet. 216
Institution de la Chaire de Saint-Pierre. 217
De la multitude des Fêtes. *ibid.*
Ancienne Hospitalité. *ibid.*
Caractere de Louis XIII. 218
Mort du Duc de Montmorenci. *ibid.*
Origine de la Gazette, 219
Evêques exclus du Parlement, & admis aux Académies. 220
Sujet proposé & couronné à l'Académie de Dijon. *ibid.*
Ce qui perfectionne les Arts. *ibid.*
Contre les Auteurs de Paradoxes. 221
Contre les Dialogues des Dieux de M. de Saint-Marc. *ibid.*
Pensées diverses sur le pouvoir des Femmes; sur les mésalliances, sur les anciennes adoptions. 223
Les anciens triomphes à Rome. 224
Les Gladiateurs Romains. 225
Le Nain Polonois chez la Comtesse Humiesca. 226
Sur les Nains & les Géants. 227
Sur les Vestales. 228
De l'Etablissement de la Poste. 229
Des Espions de Police. 230
Mots de Charles-Quint & de Louis de Bourbon contre des Délateurs. 231
De la liberté des François. *ibid.*
De l'abus d'autorité dans les Ministres des Rois. 232
Du point d'honneur chez les François. 233

Digitized by Google

Portrait de ce Peuple tracé par un Anglois. 234
Honneur du Soldat François. 235
Princes François sur les Trônes de l'Europe. *ibid.*
La France, asyle des illustres Malheureux. 236
La Nation Françoise opposée aux Romains. *ibid.*
Amour des Francs pour la Chasse. 237
Serfs de l'Abbaye de Saint-Denis donnés pour la rançon de l'Abbé. *ibid.*
Prétention d'un Moine sur le Gibier. 238
Mot du Duc de Longueville sur la Chasse. *ibid.*
L'amour de la Chasse rend insensible. 239
Trait de sensibilité de la part des Animaux. 240
Eloge de la Métempsycose. 242
Religion, tolérée chez les Turcs. *ibid.*
Préséances entre les différents Corps chez les Turcs & en France. 243
Châtiments des Calomniateurs en Pologne. 244
Diverses opinions sur les Enterrements. *ibid.*
De la Reconnoissance & de l'Ingratitude. 245
Lion taillé en pierre sur la porte de la Grand'Chambre. 246
Bourguignons campés devant Paris. *ibid.*
Tombeau d'un Abbé de Saint-Martin d'Autun. 247
Anciens nom des Maires d'Autun. *ibid.*
Nouveaux enrichis comparés aux Esclaves insolens. *ibid.*
Citation de Tacite sur les Bataves. 248
Bassesse d'un Courtisan de Louis XIV. *ibid.*
Parasites de Paris, Menteurs & Bouffons. 249
Encouragement de l'Agriculture en France. 250
Vaisseaux donnés à Louis XII & à Louis XV par la ville de Paris. 251
De l'Adversité. *ibid.*
Du Style. *ibid.*
Noms de Baptême avant le Concile de Nicée. 252
Noms des filles en se mariant. *ibid.*
Talent des Moines pour hériter. 253
Origine du nom de Palais. *ibid.*
Trait du Grand Dauphin, trop loué. *ibid.*
Ironie de l'Envoyé d'un Prince Indien. 254
Cheval de Bronze de la Place de Vendôme. *ibid.*

Digitized by Google

Henri IV peint par ordre de Gabrielle d'Eſtrées. 254
Symbole de divers états. 255
La Croix des Evêques. *ibid.*
Maximilien Ier. aſpire à la Papauté. *ibid.*
Prétention de Paul IV ſur les Couronnes. *ibid.*
Prétention d'un Roi de Floride ſur les poſſeſſions de ſes Peuples. *ibid.*
Mot de Trajan la veille de ſa mort. 256
L'uſage des Cierges à nos Enterrements *ibid.*
Penſées ſur les Duels. *ibid.*
Premiere Oraiſon Funebre, celle de Dugueſclin. 257
Crainte d'être défiguré dans une Bataile. *ibid.*
Tarif des bleſſures chez les Hollandois. 258
Penſées ſur l'Ennui. 259
De la Vertu & de ſa récompenſe. *ibid.*
Penſées ſur les Domeſtiques & les Maîtres. 260
Apologue d'un Renard. *ibid.*
Ordonnance de 1356 au ſujet des Juges. *ibid.*
Gages d'un Premier Préſident en 1329. 261
Luxe des Montres. *ibid.*
Luxe de la Table. *ibid.*
Air mal-ſain des Salles de Spectacles. 262
Uſage des Corps de baleine. *ibid.*
Confiance des Malades Eſpagnols dans les Prieres des Moines. 263
Le Jeu eſt déshonorant en Turquie. *ibid.*
Fauſſe idée de Monteſquieu ſur le Deſpotiſme des Turcs. 264
Révolutions excitées par les Muftis & les Papes. *ibid.*
Penſées ſur la Tolérance. 265
Morale des Mahométans. *ibid.*
De la pluralité des Femmes. 267
Il naît plus de Garçons que de Filles. *ibid.*
Culte des Indiens Linganiſtes. 268
Pays où les Femmes gouvernent. *ibid.*
Loix des Veſtales, leurs prérogatives. 269
Penſées ſur les Femmes. *ibid.*
Délibération des Dames Romaines. 270
Ancienne coëffure des Françoiſes. *ibid.*
Croix de Saint-Louis pour les Femmes. *ibid.*

Digitized by Google

Théologie Payenne, agréable & séduisante. 271
Imagination absurde d'un Chymiste. *ibid.*
Superstition des Prêtres Romains & des Courtisanes Italiennes. 272
De l'éternuement chez différents Peuples. *ibid.*
Sacrifice d'un Chien à Rome & d'un Chat à Paris. 273
Pensées sur les Procès contre les Sorciers. 274
Amende honorable. *ibid.*
Combat des Gladiateurs comparé à nos Duels. *ibid.*
Les anciens Athletes. 275
Duel singulier d'un Espagnol & d'un Allemand. 276
Soldats Romains. 277
Contradiction dans les mœurs Romaines. *ibid.*
Ce qu'on appelloit en France Reines Blanches. *ibid.*
Deuil chez les Grecs & les Chinois. 278
Usage observé à la mort des Princes. *ibid.*
Maladie de l'Empereur du Mexique. 280
Pensées sur la vie future; peines & récompenses. *ibid.*
Usage respectueux envers les Princes. 281
Sentiments des Quakers sur les Grands. 282
Expression de bassesse & d'orgueil. *ibid.*
Esclaves affranchis comparés aux nouveaux parvenus. 283
Les grandes Oreilles & les grands Pieds. 284
Culottes des Chiruguanes; chapeaux des François. *ibid.*
Façons de saluer chez les François & les Turcs. *ibid.*
La seringue des Omaguas. 285
Fard des Femmes de Floride. *ibid.*
Grand-Aumônier du Roi de Calicut. *ibid.*
Fiancées de nos Rois visitées par des Matrones. *ibid.*
Choix d'une femme pour le Roi d'Arracan. *ibid.*
Idées sur la sympathie. 286
Effet singulier de la chemise de Marie de Cleves. 287
Portrait de Henri III. 290
Prétention d'un Légat au Parlement. 292
Origine du despotisme. *ibid.*
Prétentions de l'Homme sur les Animaux. 293

Digitized by Google

Origine du culte qu'on leur rend. 294
Les Caſtes des Indiens iſſues de différents Animaux. 296
Leur reſpect pour les Vaches & pour les Moines. *ibid.*
Vénération pour les Serpents. 207
Opinion des Dualiſtes. 300
Origine du bien & du mal. *ibid.*
Les Abécédaires, Secte d'Ignorants. *ibid.*
Les Ophites, hommes inſtruits. 301
Opinions des Borborites. 302
Les Valéſiens, autre ſorte d'Hérétiques. 304
Chaſteté de certains Moines Grecs & Indiens. *ibid.*
Horreur de l'Egliſe pour le ſang. 305
Tombeau d'un Inquiſiteur à Saragoſſe. *ibid.*
Hiſtoire de l'Inquiſition peinte à Séville. *ibid.*
Déſordres des Croiſades prêchées à Rome. *ibid.*
Origine de l'Inquiſition. 306
Reſpect pour la Religion dans l'Iſle de Ternate. *ibid.*
Loi biſarre de la ville d'Aricie en Italie. 307
Adoration de la Déeſſe Iſis. 308
Oracles de la Pythie de Delphes. *ibid.*
Extaſes des Palmites, Moines Grecs. *ibid.*
Les Freres du Sang de J. C., Religieux Eſpagnols. 309
Balances des Moines Indiens. 310
Taurobole des Romains; aſperſion des Hottentots. *ibid.*
Fer chaud du Royaume de Carnate. 311
Prieres pour la pluie dans le Royaume de Loango. *ibid.*
Jeûne à Arracan, contre les débordements. 312
Promenade du Roi de Congo. *ibid.*
Le Juſticia, Magiſtrat Arragonnois. *ibid.*
Fidélité d'un Arragonnois pour Philippe V. *ibid.*
Ambaſſadrices du Roi de Java. 313
Plantes utiles dans différents Pays. 318
Phéniciens en Eſpagne; mine d'or. *ibid.*
Les bûchers de l'Inquiſition dans ce Royaume 315
Horreurs des Croiſades en Languedoc. *ibid.*
Effet d'un Auto-da-Fé ſur Philippe III. 316

Digitized by Google

Sentiments du Pape Hormisdas sur les conversions. 317
Morale des Apôtres & de l'Evangile. *ibid.*
Prétention de Grégoire VII sur les Couronnes. *ibid.*
Suites affreuses de ces Prétentions. 319
Conséquence ridicule & absurde. 320
Aversion des Anglois pour le Clergé. 322
Anciens devoirs des Evêques. *ibid.*
Jeûne des Mahométans. *ibid.*
Exemple d'abstinence incroyable. 323
Prieres avant le repas totalement négligées. *ibid.*
Usage des anciens diadêmes. 324
Courtisans des anciens Rois d'Ethiopie. *ibid.*
Origine du Roi de la Feve; repas chez les Romains. 325
Usages à la mort des Rois d'Egypte. *ibid.*
Testament d'un Seigneur Allemand. 326
Epitaphes chez les Lacédémoniens. 327
Deuil chez les Japonois. *ibid.*
Fonction de Bourreau en Allemagne. *ibid.*
Ignorance des grands Seigneurs en France & en Angleterre. 328
Nudité des Femmes Indiennes. *ibid.*
Purification Juives & Mahométanes. *ibid.*
Duel de Jarnac. *ibid.*
Prêtres chez les Thraces & les Phéniciens. 329
Idoles & images de Saints maltraitées. *ibid.*
Prêtres Ethiopiens massacrés. 330
Pucelle d'Orléans comparée à Phya, Jardiniere d'Athenes. *ibid.*
Femmes propres à la prédication. 332
Trait héroïque d'une jeune Amante. *ibid.*
L'honneur, l'ame des François. *ibid.*
Le Maréchal de Saxe abandonné à la Cour. 333
L'Homme, l'Animal le plus mépriſé. 334
Les Indiens déclarés hommes par une Bulle. 335
Inauguration du Prince de Carinthie. *ibid.*
Humiliation d'un Roi d'Ecosse. 336
Trait de justice d'Auguste Ier., Roi de Pologne. *ibid.*
Trait d'humanité de Philippe de Macédoine. 337

Digitized by Google

Conſtantin Porphyrogénete réduit à vivre de ſon travail. 337
Sur le travail des mains. 338
Fainéantiſe des Moines. 339
La fille de Jephté. *ibid.*
Sur le Mariage. 340
Sort des nouvelles mariées chez les Romains & en France. *ibid.*
Changement de mœurs chez les Romains à l'égard des femmes. 341
Femmes dans d'autres Pays. 342
Maniere d'avoir une femme à Bornéo. *ibid.*
Le divorce en Turquie. *ibid.*
Dot à la Chine. 343
Animaux mangés par les Manichéens. *ibid.*
Alliances des Seigneurs avec les Financiers. 344
Luxe des nouveaux enrichis. *ibid.*
Marque d'honneurs dans l'Iſle Formoſe & à la Chine. 345
Penſées ſur le bonheur. 346
Critique des Princes & des Miniſtres. *ibid.*
Plainte de Gaſton d'Orléans contre le Cardinal de Richelieu. *ibid.*
Diſcrétion de Cromwel. *ibid.*
Premier titre de la liberté des Hollandois. 347
Penſée ſur les encenſements. *ibid.*
Obſervation du Dimanche en Angleterre. *ibid.*
Uſage ancien au ſujet des confeſſions des Filles. *ibid.*
Autres uſages à l'élection des Papes. *ibid.*
Saint-Romuald en Catalogne. 348
Sergius, pere de Saint Romuald. 349
Saint Jean-Gualbert déchire une donation. *ibid.*
Croyance d'un Dieu rémunérateur à Benin. *ibid.*
Uſages des Acouacas au ſujet de leurs parents morts. *ibid.*
Epitaphe d'un Anatomiſte de Louvain. 350
Deux Rois aux Iſles Canaries, l'un vivant, l'autre mort. *ibid.*
Têtes des ennemis tués en France & à Chaco. 351
Uſage de Tonquin à l'égard des Morts. *ibid.*
Opinion des Siamois ſur les ames des Morts. *ibid.*

Digitized by Google

Uſage chez les Juifs, chez les Si-Fans à l'égard des morts ou des mourants. 352
Ancien uſage de nos Curés, don d'une femme. *ibid.*
Opinion ſur les ſecondes Noces. 353
Serment des Veuves des côtes de Cumana. *ibid.*
Veuves chez les Caffres & les Hottentots. *ibid.*
Femmes Indiennes à la mort de leurs maris. *ibid.*
Jeunes Filles en ôtage à la côte d'Or. 354
Action pieuſe des Femmes de Juïda. *ibid.*
Bulle de Jules II au ſujet des Courtiſanes. 355
Reſpect pour les Femmes au Monomotapa. *ibid.*
Maniere de demander juſtice chez des peuples d'Afrique. *ibid.*
Grands d'Eſpagne de toutes les Claſſes. 356
Audience d'Henri IV à un Ambaſſadeur d'Eſpagne. *ibid.*
Titre de Baron donné aux Saints. *ibid.*
Capitulaire de Pepin-le-Bref contre les Eccléſiaſtiques & les Moines. *ibid.*
Capitulaire de Charles-Magne en leur faveur. 357
Déclaration des biens Eccléſiaſtiques. *ibid.*
Opinion de Saint-Louis ſur la pluralité des Bénéfices. 358
Régularité & décence de notre Clergé. *ibid.*
Le privilege de Cléricature. *ibid.*
Conſpiration découverte à Paris en 1416. *ibid.*
Maniere dont ſe battoient les Habitants de l'Iſle de Saint-Jean. 359
Marque d'un attachement inviolable chez les Scythes. *ibid.*
Serment ſingulier chez les Hébreux. 360
Engagement d'alliance chez les Peuples de l'Orénoque. *ibid.*
Noms des jours de la ſemaine chez les Chrétiens. *ibid.*
Trait de généroſité d'un François nommé Lachau. 361
Politeſſe de certains Sauvages. *ibid.*
Peuples qui ſe diſent iſſus de quelques Animaux. *ibid.*
Expoſition d'Enfants; vente d'Eſclaves. *ibid.*
Uſages Funéraires en Afrique & chez les Romains. 362

Digitized by Google

Chats adorés en Egypte. 362
Des Etres élémentaires ibid.
Douceur des Serpents de Juïda & d'Ardra. 363
Le grand Serpent Amoureux des jeunes Filles. ibid.
Les Poulets sacrés de Rome. 364
Superstition de l'Empereur Auguste. ibid.
Superstition de Charles-Magne. ibid.
Superstition du Roi de Loango dans ses repas. ibid.
Excréments du Grand Lama. 363
Le Mufti ne se croit pas infaillible. ibid.
Haine des Sectes. ibid.
Service de Henri VIII à Notre-Dame. ibid.
Tombeau d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret. 366
Tolérance de Mahomet. ibid.
Les Champs Elisées & le Paradis de Mahomet. ibid.
Idée de l'immortalité des ames due à l'amour. 367
Enterrement des Sauvages & des Evêques. ibid.
Cérémonie Funéraire chez les Sauvages, comparée à celles de notre Chevalerie. 368
Cérémonies Religieuses chez les Giagues. ibid.
Prédications des Moines du temps de la Ligue. 369
Le Dieu Créateur des Egyptiens. ibid.
Nos Grands Seigneurs comparés aux Grands du Royaume de Benin, à l'égard de leurs Dieux. 370
Usage de l'encens dans les Sacrifices. ibid.
Election d'un Roi chez les Arabes. ibid.
Femmes d'emprunt à Lacédémone. ibid.
Opinion sur la qualité de bâtard. 371
Soumission des Egyptiens envers leurs Femmes. ibid.
Dot des Femmes chez divers peuples. ibid.
Dot de la Femme de Saint-Louis & d'Hortense Mancini. 372
Vol des Jambons de Frédégonde. ibid.
Les Princesses de la Grece blanchissoient leur linge. ibid.
Origine des Dignités & des Charges chez les Gaulois. ibid.
Usage de la Baïonnette. 373
Mot d'un François sur la maniere de tirer chez le Roi de Prusse. 374

Digitized by Google

Mauvaise foi de Ferdinand, Roi d'Arragon. 374
Réflexions à ce sujet. 375
Répudiation de Léonore d'Aquitaine. *ibid.*
Principes de Mahomet sur la foi des promesses. 376
Respect des Romains pour la foi du Serment. *ibid.*
Contribution pour la défense de l'Etat. 377
Loi de Cécrops sur les Sacrifices. *ibid.*
Ambition du Grand-Prêtre Calchas. *ibid.*
Loi d'Amasis contre les mal-honnêtes gens. 378
Nemrod puni de son orgueil. *ibid.*
Fausse gloire des Rois. 379
Le Chancelier comparé au Grand-Visir. *ibid.*
Orgueil des Grands. *ibid.*
Effet de l'adversité. 180
Ouvrages des hommes & des femmes. *ibid.*
Traits Historiques; Catherine de Médicis & Charles IX. *ibid.*
Massacre de la Saint-Barthelemi conçu par des Etrangers. 381
Vases sacrés portés à la Monnoie. 382
Figures allégoriques de la Colonne de l'Hôtel de Soissons. 383
Idées lugubres de Henri III. *ibid.*
Confession d'un Gentilhomme Normand révélée par un Cordelier. 384
Discours prononcé par les Médecins contre les Chirurgiens. 385
Transfusion du sang d'un Animal dans le Corps humain. *ibid.*
L'Inoculation en France. 386
Détails sur le Tabac. 388
Découverte du Quinquina. *ibid.*
Magistrats non Lettrés de la ville de Norcia. 390
Superstition au sujet de l'Aurore boréale. *ibid.*
Diverses antipathies. 392
Guerres de Philippe de Valois contre les Flamands. 393
Concini & sa femme. *ibid.*
Le Système de Law. 394
Pelletier, Contrôleur des Finances. *ibid.*
Indifférence du Cardinal de Richelieu pour les Historiens. 395

Digitized by Google

Mariage proposé au Comte de Soissons. 395
Amour de l'Archevêque de Rheims pour la Princesse de Gonzague. *ibid.*
Mariage de Louis XIII & d'Anne d'Autriche. 396
Combinaison du nombre de quatorze à l'égard d'Henri IV. *ibid.*
Mot de Richelieu, au lit de la Mort, à Louis XIII. 397
Plaisanterie sur Louis-le-Juste. *ibid.*
Réponse du Duc de Rhételois à M. de Luynes. 398
Médaille des Hollandois contre Louis XIV. *ibid.*
Médaille de Cromwel. 399
Ninon l'Enclos. *ibid.*
Mot de Madame de la Sabliere. *ibid.*
Statut de l'Académie Espagnole au sujet des Gens de qualité. *ibid.*
Origine du Mot de Renard. 400
Jugement de Sancho Pança dans l'Isle de Barataria. 401
La Chasse chez les Romains & chez les Francs. 402
Les anciennes Justices Royales. 403
Origine des Bénéfices donnés en Commande. 404
Pensions pour les Peres qui ont douze Enfants. 406
Réponse à une Critique sur les Essais Historiques. *ibid.*

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

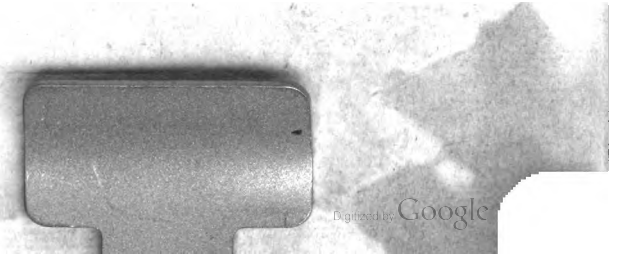
Digitized by Google